

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 01 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE
	Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire
<i>Secrétariat Général / FV</i>	

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu les dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoient qu'au début de chacune des séances de Conseil Municipal, le Conseil procède à la désignation d'un ou plusieurs de ses membres pour assurer les fonctions de Secrétaire.

Considérant que peuvent être adjoints à ce ou ces secrétaires des auxiliaires pris en dehors des membres du Conseil Municipal qui assistent aux séances mais ne participent pas aux délibérations, tout en pouvant fournir les renseignements demandés par les élus.

Dans cette perspective, je vous propose de nommer **Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée**, pour remplir les fonctions de secrétaire, assistée des services administratifs de la Mairie, pour rédiger le procès-verbal de la présente séance, m'assister dans les opérations de vote et de tenue du registre des délibérations.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Nomme **Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée**, pour remplir les fonctions de Secrétaire de Séance.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;"><u>N° 02</u></p> <p style="text-align: center;">INSTALLATION DE MONSIEUR FABIEN COCHET, CONSEILLER MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">SUITE A LA DEMISSION DE MADAME VERONIQUE DEPLEDT CONSEILLERE MUNICIPALE</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire</p>
<i>Secrétariat Général / FV</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Suite à la démission de Madame Véronique DEPLEDT, Conseillère Municipale, la question de son remplacement est donc soulevée.

Dans le cas présent et en vertu de l'article L. 270 du Code Electoral, le remplacement doit être proposé au candidat venant immédiatement après le dernier élu de la même liste, la qualité de Conseiller Municipal lui étant automatiquement conférée.

En conséquence, par courrier en date du 16 juin dernier, j'ai invité **Monsieur Fabien COCHET**, candidat de la liste « Avec vous quotidiennement pour être très efficace », venant immédiatement après Madame Véronique DEPLEDT, dernière élue de ladite liste, à me faire connaître s'il acceptait de siéger au sein de l'Assemblée en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur Fabien COCHET, ayant fait savoir par courrier du 23 juin 2022, qu'il souhaitait occuper le poste laissé vacant, ce nouveau siège lui revient de droit.

Je déclare donc maintenant installé, en qualité de Conseiller Municipal, **Monsieur Fabien COCHET** et je l'invite à prendre place parmi nous.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**


François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;">N° 03</p> <p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE LA DÉLIBÉRATION N° 07 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 PORTANT DÉLÉGATION AU MAIRE DE CERTAINES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire</p>
<i>Secrétariat Général / MG</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu :

- Les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- La Délibération n°07 du 23 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses attributions,

Considérant qu'il y a lieu de rapporter au Conseil Municipal toutes les décisions prises par le Maire,

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm03-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

I - PROPRIÉTÉS COMMUNALES

Cimetière communal des Bruyères – concessions

n° 1603 du 14/04/2022 – Famille DAVID – CAREYE – concession nouvelle – 30 ans
n°1604 du 14/04/2022 – Famille MISBARE – ROUSSEL – concession nouvelle – 30 ans
n°1605 du 14/04/2022 – Mme Arlette REGNIER – concession nouvelle – 30 ans
n°1606 du 14/04/2022 – Familles COURTIN – CORBIER et MONSTERLET – COURTIN – renouvellement de concession - 50 ans
n° 1608 du 14/04/2022 – Famille TASSEZ – GERMAIN – concession nouvelle – 30 ans
n°1609 du 14/04/2022 – Famille DUPONT – FEBVIN – concession nouvelle – 15 ans
n°1610 du 14/04/2022 – Familles VERGEOT - MINNE et BLOQUEL - renouvellement de concession – 30 ans
n°1611 du 14/04/2022 – M. Jean-Luc FLAMENT – concession nouvelle – 30 ans
n°1614 du 14/04/2022 – Famille DESCAMPS – GARDE – renouvellement de concession – 30 ans
n°1616 du 14/04/2022 – Famille LECOMTE – FRANC – renouvellement de concession – 30 ans
n°1617 du 14/04/2022 – Famille AUGER – OGEZ – renouvellement de concession – 15 ans
n°1618 du 14/04/2022 – Famille Romain LENGAGNE – concession nouvelle – 30 ans
n°1620 du 14/04/2022 – Famille DUHAMEL – DEPREY – renouvellement de concession – 30 ans
n°1621 du 14/04/2022 – Famille AVRIL – DELDICQUE – concession nouvelle – 15 ans
n°1622 du 14/04/2022 – Famille DUBOUT – BACON – renouvellement de concession – 30 ans
n°1623 du 14/04/2022 – Famille Dorothee CARPENTIER – concession nouvelle – 30 ans
n°1975 du 08/06/2022 – Famille DEBROUCKER – GUIMIER – renouvellement de concession – 30 ans
n°1976 du 08/06/2022 – Familles BIEQUE – FOLLET et WAVRANT – FOLLET – renouvellement de concession - 30 ans
n°1977 du 08/06/2022 – Famille BODIN HULLIN – DELECOURT – renouvellement de concession – 30 ans
n°1979 du 08/06/2022 – Mme Viviane ALLAOUI née LAGAIZE – concession nouvelle – 30 ans
n°1980 du 08/06/2022 – M. Bachir ALLAOUI – concession nouvelle – 30 ans
n°1981 du 08/06/2022 – Famille DUFOUR – BERTOUX – concession nouvelle – 15 ans
n°1984 du 08/06/2022 – Famille PELERIN – FICHAUX – renouvellement de concession – 30 ans
n°1985 du 08/06/2022 – Famille VINCENT – CACCIVIO – concession nouvelle – 30 ans
n°1986 du 08/06/2022 – Famille MALLEVAES – WATELLE – renouvellement de concession – 15 ans

Cimetière communal des Faubourgs – concessions

n°1607 du 14/04/2022 – Familles DEMOL – BOURDON et RAGHEBOOM – DEMOL – renouvellement de concession – 15 ans
n°1612 du 14/04/2022 – Familles BINET – DARQUES et VANLAARHOVEN – BINET – renouvellement de concession – 15 ans
n°1613 du 14/04/2022 – Famille GHESQUIERE – BOS – concession nouvelle – 15 ans
n°1615 du 14/04/2022 – Famille VERSLYPE – VERMEERSCH – renouvellement de concession – 30 ans
n°1619 du 14/04/2022 – Famille BRUNET – BRIOUL – renouvellement de concession – 30 ans
n°1974 du 08/06/2022 - Famille SALOMMEZ – BRIOUL – renouvellement de concession – 30 ans
n°1978 du 08/06/2022 – Famille LORTHOY – VAROUX – renouvellement de concession – 30 ans
n°1983 du 08/06/2022 – Famille HERAULT – BERGEMAN – concession nouvelle – 15 ans

Mise en sécurité du mur mitoyen rue de la Commune de Paris

Par décision n°1221 du 23 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé la prise en charge par la ville d'une partie du montant total des frais de travaux de mise en sécurité du mur mitoyen, à hauteur de 50 %, entre les immeubles sis 53 rue de la Commune de Paris à SAINT-OMER, appartenant à **Mme PATOUT KRANE** et 51 rue de la Commune de Paris à SAINT-OMER, appartenant à la commune. La participation de la Ville s'élèvera à 2.762,00 € TTC.

Mise à disposition de la Motte Castrale

Par décision n°1231 du 12 avril 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé d'accepter la mise à disposition gratuite de la salle de la Motte Castrale, ses extérieurs et les geôles à **l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure** pour la mise en place d'ateliers, les 2 et 10 mai et le 24 juin 2022.

Mise à disposition d'un emplacement place Victor Hugo – Opération « L'été en Fête »

Par décision n°1249 du 24 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé d'autoriser la **SARL « Au Père Max »** à occuper du 1^{er} mai au 31 octobre 2022, un emplacement de 200 m² sur la Place Victor Hugo, pour une activité de bar et petite restauration, moyennant le paiement, pour cette période, d'une redevance de 247,32 € TTC.

II - FINANCES

Ajouts et modifications de la grille tarifaire 2022 – Musée Sandelin

Par décision n°1243 du 11 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé d'intégrer à la grille tarifaire initiale le tarif suivant : **Ouvrage « Sexe et Séduction chez les oiseaux » – Marc Duquet / Delachaux et Niestlé** – tarif applicable au 16/05/2022 : 29,90 € TTC.

Contrat de prêt auprès du Crédit Agricole

Par décision n°1252 du 7 juin 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de contracter auprès du **CRÉDIT AGRICOLE** un prêt d'un montant total de 2.000.000 € pour financer les travaux d'investissement 2022 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 2.000.000 €

Durée d'amortissement : 10 ans

Versement des fonds : en 1 fois avant le 1^{er} août 2022

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêts : fixe à 1.59 %

Typologie Gissler : 1A

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Frais de dossier : 2.000 €.

Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Épargne

Par décision n°1253 du 7 juin 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de contracter auprès de la **CAISSE D'ÉPARGNE** un prêt d'un montant total de 2.000.000 € pour financer les travaux d'investissement 2022 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Accusé de réception en préfecture 062-216207654-20220702-dcm03-02-07-22-DE Date de télétransmission : 06/07/2022 Date de réception préfecture : 06/07/2022

Montant : 2.000.000 €

Durée d'amortissement : 15 ans

Versement des fonds : premier déblocage dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature du contrat, en 3 fois maximum. Déblocage total possible jusque 12 mois après signature du contrat

Périodicité des échéances : trimestrielle

Mode d'amortissement : constant

Taux d'intérêts : fixe à 1.30 %

Typologie Gissler : 1A

Base de calcul des intérêts : 360/360 en phase d'amortissement, Exact/360 en phase de préfinancement

Remboursement anticipé : partiel ou total, moyennant une indemnité actuarielle actualisation au taux du CMS de la durée résiduelle, avec un minimum de demande de remboursement équivalent à 10 % du capital emprunté.

Commission d'engagement : 3.000 € (0.15 % du montant emprunté).

III - MARCHÉS PUBLICS

Abonnement téléphonique – mobile - entreprise

Par décision n°1222 du 25 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier la prestation relative à l'abonnement téléphonique – mobile – entreprise à la **Société CORIOLIS** à Paris. Le montant global annuel s'élève à 924,60 € TTC, ainsi qu'un routeur 4 G d'un montant de 57,60 € TTC.

Travaux relatifs à la requalification de rue de la Poissonnerie

Par décision n°1223 du 25 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché de travaux concernant la requalification de la rue de la Poissonnerie à la **Société EUROVIA PAS-DE-CALAIS** à CALAIS. Le montant global s'élève à 3.658.894,64 € TTC correspondant à l'offre de base.

Prestation de services – personnes âgées

Par décision n°1224 du 25 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à la prestation de services pour les personnes âgées de 67 ans et plus de la Ville de Saint-Omer aux attributaires suivants :

- **Lot 1** : « Organisation d'un voyage » - **SARL LES CARS BEREYNE** à SAINT-OMER.

Le montant global de cette prestation s'élève à 13.800,00 € TTC pour une estimation de 300 personnes soit un montant de 46 € TTC par personne. Le marché est conclu pour une seule prestation, prévue le 19 mai 2022.

- **Lot 2** : « Organisation d'un repas » - **EIRL DEQUIDT VINCENT** à LUMBRES.

Le montant global de cette prestation s'élève à 13.110,00 € TTC pour une estimation de 380 personnes soit un montant de 34,50 € TTC par personne. Le marché est conclu pour une seule prestation, prévue le 9 octobre 2022.

Entretien des espaces-verts

Par décision n°1225 du 25 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à l'entretien des espaces verts de la Ville de SAINT-OMER à la **Société SAVREUX SERVICES** à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM pour les lots relatifs à :

- **Lot 1** : « Quartier Saint-Exupéry » : 17.068,18 € TTC
- **Lot 2** : « Quartier Gare » : 33.396,79 € TTC
- **Lot 3** : « Espaces verts municipaux divers » : 9.752,88 € TTC
- **Lot 4** : « Résidences » : 8.349,12 € TTC
- **Lot 5** : « Quartier Laënnec et Boulevard Guillain » : 13.297,35 € TTC

Installation d'un logiciel de gestion des marchés publics

Par décision n°1226 du 31 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier l'installation d'un logiciel de gestion des marchés publics à la **Société AGYSOFT** à GRABELS (34).

Le montant global s'élève à :

- 502,80 € TTC de redevance mensuelle,
- 1.500 € TTC d'activation et de paramétrage du service,
- 3.800 € de formation (non-assujetti à la TVA).

Fourniture et livraison de gravillons

Par décision n°1232 du 13 avril 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier la prestation relative au marché de fourniture et de livraison de gravillons à la **Société CALCAIRES DE STINKAL** à FERQUES. Le montant global estimé s'élève à 36.593,78 € TTC correspondant au détail quantitatif estimatif.

Mission de maîtrise d'œuvre – travaux de voirie et réseaux divers

Par décision n°1233 du 26 avril 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie et réseaux divers (programme 2022/2024) à la **Société INGEO** à Blendecques. Le montant global de ce contrat s'élève à 25.860,00 € TTC correspondant à une simulation de commande avec un taux d'honoraires de maîtrise d'œuvre de 3,33 % (options comprises).

Fourniture et livraison de colis – personnes âgées de 67 ans et plus

Par décision n°1235 du 3 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à la confection, fourniture et livraison de colis pour les personnes âgées de 67 ans et plus de la Ville de Saint-Omer à la **Société EPICUR** à HERZEELE (59). Le montant global estimé de ce contrat attribué s'élève à 36.924,50 € TTC correspondant au détail quantitatif estimatif.

- Type A : Colis « couple » : 32,95 € TTC
- Type B : Colis « personne seule » : 21,95 € TTC
- Type C : Colis « EHPAD » : 12,70 € TTC

Fourniture et livraison de pavés de réemploi

Par décision n°1236 du 3 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à la fourniture et la livraison de pavés de réemploi à la **Société URBASTONE** à LILLE (59). Le montant global de ce contrat attribué s'élève à 211.680,00 € TTC correspondant à la solution « variante 1 ».

Abonnement carte SIM M2M

Par décision n°1237 du 6 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat relatif à l'abonnement de la Carte SIM M2M à la **Société DOMOTEC SERVICES** à MONTAUBAN (82). Le montant global annuel estimé de ce contrat s'élève à 1.411,20 € TTC, ainsi que l'achat de la carte SIM pour un montant de 63,00 € TTC.

Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en service de télécommunication

Par décision n°1247 du 23 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage en service de télécommunication avec la **Société ETIC CONSULTING & DEVELOPPEMENT** à TOULOUSE (31). Le montant de ce contrat s'élève à 5.880,00 € TTC.

Travaux d'aménagement pour le nouveau parcours permanent du Musée Sandelin

Par décision n°1250 du 25 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif aux travaux d'aménagement pour le nouveau parcours permanent du Musée Sandelin de Saint-Omer aux sociétés ci-dessous :

Lot 3 « Rénovation des parquets » : **PARQUETERIE DE LA LYS** – ZI de la Houssoye – Rue Jean Perrin – CS 40056 à LA CHAPELLE D'ARMENTIERES CEDEX (59933) ;
Le montant global s'élève à : 28.527,48 € TTC (avec option)

Lot 4 « Création d'une vitrine » : **JLM MENUISERIE** – 154, rue d'Herbelles – Hameau Upen d'Aval à DELETTES (62129) ;
Le montant global s'élève à : 17.745,43 € TTC (avec option)

Lot 5 « Création de socles et de mise en sécurité » : **SADECO** – 242, Route de Boulogne à SAINT-MARTIN-LEZ-TATINGHEM (62500) ;
Le montant global s'élève à : 33.677,32 € TTC (avec l'option 1)

Lot 6 « Création de 11 caches pour les appareils de contrôle de climat » : **JLM MENUISERIE** – 154, rue d'Herbelles – Hameau Upen d'Aval à DELETTES (62129) ;
Le montant global s'élève à 20.926,08 € TTC (sans option)

Lot 7 « Création de 6 supports de panneaux et fiches de salle » : **JLM MENUISERIE** – 154, rue d'Herbelles – Hameau Upen d'Aval à DELETTES (62129) ;
Le montant global s'élève à 7.226,50 € TTC

Lot 8 « Menuiseries diverses » : **JLM MENUISERIE** – 154, rue d'Herbelles – Hameau Upen d'Aval à DELETTES (62129).
Le montant global s'élève à 10.358,29 € TTC

Le lot 1 « Travaux de peinture » et le lot 2 « Pose de papier peint » ont été déclarés infructueux pour absence d'offre. Ces 2 lots seront relancés selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique.

Fourniture et livraison d'équipements numériques pédagogiques

Par décision n°1251 du 25 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier le marché relatif à la fourniture et la livraison d'équipements numériques pédagogiques aux sociétés ci-dessous :

Lot 1 « Fourniture et livraison d'écran numérique interactif (ENI) » : **SALON SARL** – BP 60037 à SAINT-OMER CEDEX (62501) ;

Le montant global estimé de ce contrat attribué selon le Détail Quantitatif Estimatif valant Bordereau des Prix Unitaires par lot, s'élève à : 17.114,33 € TTC,

Lot 2 « Fourniture et livraison de tablettes » : **APNOS - TETRA INFORMATIQUE** – 390, Avenue du Maréchal Leclerc à DOUAI (59500).

Le montant global estimé de ce contrat attribué selon le Détail Quantitatif Estimatif valant Bordereau des Prix Unitaires par lot, s'élève à : 20.910,00 € TTC.

IV - CONTRATS DIVERS

Contrats de maintenance et d'assistance

Par décision n°1227 du 31 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat avec la **Société LOGITUD SOLUTIONS**, portant sur le progiciel Municipol Mobile : Gestion Terrain de la Police Municipale. Le montant annuel de la redevance s'élève à 369,61 € TTC.

Par décision n°1228 du 31 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer avec la **Société LOGITUD SOLUTIONS**, un contrat de maintenance, portant sur le matériel et le logiciel Municipol GVE : Géo Verbalisation de 12 terminaux. Le montant annuel de la redevance s'élève à 3.058,12 € TTC.

Par décision n°1229 du 31 mars 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer avec la **Société AA & PARTNER**, un contrat de services, assurant l'assistance téléphonique et la télémaintenance, de mise à jour du logiciel ACTIMUSEO, gestion des collections du Musée. Le montant annuel de la redevance s'élève à 2.727,60 € TTC.

Adhésion à l'Association des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France

Par décision n°1230 du 8 avril 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de renouveler l'adhésion à l'**Association des Espaces Fortifiés des Hauts-de-France** à LE QUESNOY (59). La cotisation annuelle est de l'ordre de 1.000 € (non soumis à la TVA).

Maintenance et assistance – Société ABELIUM

Par décision n°1238 du 9 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat de mise à disposition et un contrat de maintenance, portant sur le logiciel Domino Web 2, avec la **Société ABELIUM**, pour la gestion du périscolaire. Ces contrats, renouvelables par année entière par reconduction tacite, ne peuvent excéder 2 ans. Le montant annuel de la redevance s'élève à 883,33 € TTC.

Hébergement d'application – Société ABELIUM

Par décision n°1239 du 9 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat d'hébergement du logiciel Domino Web 2, avec la **Société ABELIUM**, pour la gestion du périscolaire. Ce contrat, renouvelable par année entière par reconduction tacite, ne peut excéder 2 ans. Le montant annuel de la redevance s'élève à 895,42 € TTC.

Maintenance et assistance – Société ABELIUM

Par décision n°1240 du 9 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat de mise à disposition et un contrat de maintenance du logiciel Portail Familles PWA, avec la **Société ABELIUM**, pour la réservation en ligne du périscolaire. Ces contrats, renouvelables par année entière par reconduction tacite, ne peuvent excéder 2 ans. Le montant annuel de la redevance s'élève à 568,72 € TTC.

Hébergement d'application – Société ABELIUM

Par décision n°1241 du 9 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat d'hébergement de l'application Portail Famille PWA, avec la **Société ABELIUM**, pour la réservation en ligne du périscolaire. Ce contrat, renouvelable par année entière par reconduction tacite, ne peut excéder 2 ans. Le montant annuel de la redevance s'élève à 600,00 € TTC.

Maintenance et assistance – Société ABELIUM

Par décision n°1242 du 9 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat de mise à disposition et un contrat de maintenance du logiciel MODULO TAB, avec la **Société ABELIUM**, pour le pointage sur tablette du périscolaire. Ces contrats, renouvelables par année entière par reconduction tacite, ne peuvent excéder 2 ans. Le montant annuel de la redevance s'élève à 816,80 € TTC.

Voyage scolaire

Par décision n°1244 du 11 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat avec la **Société BEREYNE** à SAINT-OMER, pour le transport et les entrées au planétarium de la Coupole d'Helfaut, offerts aux élèves admis en classe de 6^{ème} les 21, 27 et 28 juin 2022. Cette prestation s'élève à 18 € T.T.C. par élève et par adulte.

Adhésion à l'Association des Aérodomes Français

Par décision n°1245 du 13 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé d'autoriser la Commune de Saint-Omer à adhérer à l'**Association des Aérodomes Français** afin de bénéficier de l'expertise de l'association. La Ville de Saint-Omer s'acquittera d'une cotisation d'un montant de 500 €.

Exploitation de spectacles

Par décision n°1246 du 18 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de confier, si besoins de la Ville, l'exploitation de spectacles divers à la **Société METRONOME** à SALPERWICK (62). Le montant global estimé de ce contrat s'élève à 25.920,00 € TTC.

Maintenance et assistance – Société GMA CONSULTING

Par décision n°1248 du 23 mai 2022, M. François DECOSTER, Maire, a décidé de signer un contrat de maintenance et d'assistance du logiciel GMA, pour la gestion des manifestations avec la **Société GMA CONSULTING**. Le montant annuel de la redevance s'élève à 1.022,52 € TTC.

➤ **S'agissant d'un compte-rendu, pas de vote**

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 04 - COMMISSIONS MUNICIPALES - --- MODIFICATION DU TABLEAU ANNEXE A LA DELIBERATION N° 03 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 DECEMBRE 2021
	Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire
<i>Secrétariat Général / FV</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu la délibération n° 03 du Conseil Municipal du 11 juillet 2020, relatif au règlement intérieur et notamment l'article 19 qui précise que « Chaque Conseiller Municipal est membre d'une commission »,

Vu la démission de **Madame Véronique DEPLEDT** il vient d'être procédé à l'installation d'un nouveau Conseiller Municipal.

Il y a donc lieu maintenant de modifier et actualiser, le tableau des Commissions Municipales, tel qu'il avait été adopté par délibération n° 03 lors de la séance de Conseil Municipal du 4 décembre 2021.

Pour rappel, les Commissions Municipales sont convoquées par le Maire, qui en est Président de Droit.

Cela me conduit à proposer les désignations reprises au tableau annexe, réparti en 3 Commissions.

Je vous invite à vous reporter au tableau joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Adopte le tableau en annexe.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

VILLE DE SAINT-OMER
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUILLET 2022

COMMISSIONS MUNICIPALES ~ CONSTITUTION

DESIGNATION DE LA COMMISSION	MANDAT 2020/2026
Commission "GESTION" Finances, Ressources Humaines, Relations Usagers, Affaires Juriques Monsieur Bruno HUMETZ	Gaëtan ZAREMBA Léo DUBOIS Morgane HEROGUEL Paola GARCIA Jean-Raphaël ADOU Mohamed MARZAK Francis DOYER
Commission "AMENAGEMENT" Création-entretien-rénovation équipements, entretien-rénovation voirie, parcs et jardins, urbanisme et logement, environnement et paysage, mobilité, développement économique Monsieur Frédéric SABLON	Annie TREGOUET Véronique NONNON Claude BOURDON Claire BROCHARD Bertrand DEWAGHE Caroline BERTHELEMY Thierry TRIBALAT Fabien COCHET
Commission "VIVRE ENSEMBLE" Politiques sociales et de santé, politiques intergénérationnelles, pratiques sportives et culturelles, événements et animations, Maisons de quartier et centre de loisirs, participation citoyenne, citoyenneté, sécurité Madame Muriel VOLLE	Jean FOUQUE Laura SCHRIVE Pierre-Eric JOYEZ Céline-Marie CANARD Claudette DEBAST Sandra FENOGGLIO Didier ARETHENS Hélène JASKOWIAK Le Maire

Monsieur le Maire étant Président de droit.

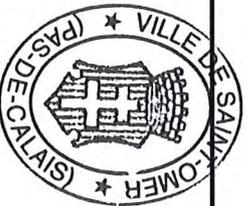
Nu par Nous

Maire de Saint-Omer

pour être annexé à la délibération

du Conseil Municipal n° 04

en date du - 2 JUIL. 2022



François DECOSTER

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 <p>VILLE DE SAINT-OMER</p>	<p style="text-align: center;">N° 05</p> <p style="text-align: center;">RECOMPENSES SCOLAIRES</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">VISITE DU PLANETARIUM DE LA COUPOLE D'HELFAUT</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">PARTICIPATION DES ELEVES NON DOMICILIES A SAINT-OMER</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Madame Céline LAPACZ, Adjointe</p>
<i>Service aux Administrés / MN</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

La Ville de SAINT-OMER accorde traditionnellement, en fin d'année scolaire, une sortie à caractère pédagogique aux élèves audomarois admis en classe de sixième.

Cette année, la proposition retenue, après avis de Monsieur l'Inspecteur d'Académie, est la visite du Planétarium de la Coupole d'Helfaut, sur le thème de la conquête spatiale.

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm05-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Afin de permettre aux enfants non domiciliés à SAINT-OMER de participer à ce voyage, il est proposé, à défaut d'engagement préalable de la commune de résidence, de demander aux parents d'élèves concernés, une participation forfaitaire d'un montant de 18 €.

La recette en résultant, soit environ 1.400 €, sera inscrite au budget 2022 – fonction 212 – nature 7088 et en dépense, article 6247, ceci afin de régler le supplément de dépense que cette décision entraînera.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la participation des familles des élèves non domiciliés à Saint-Omer, à hauteur de 18 € par enfant,
- Décide d'imputer les dépenses et recettes au budget communal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;">N° 06</p> <p style="text-align: center;">DESIGNATION D'UN COORDONNATEUR DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET D'UN CORRESPONDANT RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés)</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Madame Steffie DECOCQ, Adjointe</p>
<i>Service aux administrés - MN/</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu le code général des collectivités locales,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003 pris pour l'application de la loi 2002-276 du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité qui détermine les modalités et la procédure du recensement de la population pour l'ensemble des communes de plus de 10.000 habitants,

Considérant que pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal et de nommer un correspondant RIL (Répertoire d'Immeubles Localisés) chargé de la mise à jour et de l'expertise tout au long de l'année dudit Répertoire,

Considérant qu'il convient de fixer le montant de l'indemnité du coordonnateur, agent de la commune, nommé par le Maire, en charge de l'organisation, de la formation et de l'encadrement des agents recenseurs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à nommer par arrêté un coordonnateur communal pour les enquêtes de recensement et un correspondant RIL,
- Fixe le montant de l'indemnité du coordonnateur communal à 200 € annuel pour l'exercice de cette activité,
- Décide d'imputer les dépenses en résultant au budget communal.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**


François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 <p>VILLE DE SAINT-OMER</p>	<p style="text-align: center;">N° 07.</p> <p style="text-align: center;">PRESENTATION DU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DU SERVICE DES MUSEES DE SAINT-OMER</p> <p style="text-align: center;">----</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DE LA DENOMINATION DU MUSEE DE L'HOTEL SANDELIN</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DU NOM DU SERVICE DES MUSEES DE SAINT-OMER</p> <p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Les Musées de la Ville de Saint-Omer (musée de l'Hôtel Sandelin et musée Henri-Dupuis) sont labellisés « Musées de France » et doivent de ce fait respecter le cadre légal du livre IV du Code du Patrimoine.

Leurs missions sont définies par l'article L441-2 du Code du Patrimoine :

- Conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections ;
- Rendre leurs collections accessibles au public le plus large ;

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

- Concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- Contribuer au progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ils établissent un Projet Scientifique et Culturel (PSC), qui précise la manière dont sont remplies ces missions.

Un Projet Scientifique et Culturel est le premier document opérationnel et stratégique qui définit l'identité et les orientations des musées à long terme. Ce document doit être validé à la fois par le Conseil Municipal et par l'Etat qui, en application de l'article L442-11 du Code du Patrimoine, exerce un contrôle scientifique et technique sur les musées ayant l'appellation « Musée de France ».

L'article L442-11 du Code du Patrimoine rend obligatoire le PSC pour tous les musées de France, l'octroi d'une subvention de l'Etat à un projet de construction, d'extension ou de réaménagement d'un musée de France étant par ailleurs subordonnée à la validation préalable de ce document. (Art. D.442-15).

Le nouveau Projet Scientifique et Culturel des musées de Saint-Omer a pour objectif d'établir pour la première fois une ligne directrice pour l'ensemble de ses missions de conservation, d'enrichissement et de valorisation (les deux musées et l'ensemble du patrimoine mobilier de la ville). Seul le musée Sandelin a déjà bénéficié d'un tel document, pour sa réouverture en 2004. Mais le service a aussi la charge du musée Henri-Dupuis et du mobilier patrimonial non muséal, essentiellement attaché aux églises. Ce document est le premier à proposer un projet correspondant à l'ensemble de ces missions. Il propose, dans une première partie, l'état des lieux complet d'un service dynamique. Un certain nombre d'éléments saillants apparaissent comme déterminants pour l'avenir du service, notamment sa dénomination ; celui-ci devrait être plus justement rebaptisé « Service des Musées et du Patrimoine de la Ville de Saint-Omer » afin de refléter la diversité de ses missions et d'être ainsi mieux identifié par l'ensemble des acteurs internes à la ville et extérieurs. Ce bilan a été l'occasion de faire le point sur les forces et faiblesses de l'action du service. Concernant le musée Sandelin, seul établissement actuellement ouvert à bénéficier du travail du service sur l'ensemble des plans (conservation, valorisation ...), ont été relevés un certain nombre de points forts sur lesquels s'appuie le nouveau projet :

- Un écrin splendide, bien qu'en partie dégradé.
- Une collection d'importance internationale, voire mondiale.
- Le cadre d'un chantier des collections gigantesque commencé en 2013 et achevé à 70 %.
- Le lieu d'exercice d'un pôle des publics constitué en quelques années et qui a fortement redynamisé le musée.
- Un établissement parfaitement intégré parmi les acteurs de la CAPSO.

Ont également été relevés des manques ou faiblesses auxquels il a proposé des réponses :

- Absence de salles d'exposition.
- Fenêtres à restaurer.
- Amélioration de l'accueil-boutique.
- Un jardin pratiquement inexistant.
- Un déficit de connaissance de la part des habitants de la ville et de l'agglomération concernant ce lieu, visité par un pourcentage relativement faible des touristes de passage.
- Un manque important de visibilité à travers la signalétique urbaine

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

La deuxième partie définit les orientations des musées pour la période 2022-2030 autour d'un diagnostic donnant lieu à des objectifs opérationnels et des actions à mettre en place concernant les différents sites dont le service à la charge, pour mieux faire comprendre le territoire au public tout en l'incitant à aller les voir :

- Etablir un plan pluriannuel de conservation-restauration garantissant la préservation des lieux et des collections.
- Inscire ces lieux dans le territoire en favorisant une circulation des publics dans les lieux patrimoniaux et en allant au-delà du travail réalisé depuis de nombreuses années autour de la création d'événements communs (signalétique urbaine, mise en avant des liens entre les sites, etc.).
- Faire de l'ensemble de ces lieux des points de référence pour la compréhension historique et patrimoniale du territoire, aussi bien pour le public local que celui de passage.
- Être un acteur efficace de l'éducation artistique et culturelle sur le territoire.
- Faire de ces lieux un point d'attractivité fort pour le territoire et participer à son rayonnement sur la région comme au niveau européen avec des services essentiels en anglais et néerlandais.

Objectifs du musée de l'Hôtel Sandelin

- S'appuyer sur la richesse du passé de Saint-Omer et son ouverture sur le monde pour conduire le visiteur à l'émerveillement.
- Assurer une éducation artistique et culturelle et faire en sorte que le public ressorte enrichi.

Le remaniement du parcours permanent du musée de l'Hôtel Sandelin a pour mission de proposer une section dédiée à l'histoire de la ville, dont le musée conserve de nombreux témoignages, et une autre consacrée à l'hôtel particulier et aux collectionneurs. Dans cette optique, la présence du terme « d'hôtel » au sein du nom de l'institution met l'accent sur un aspect seulement de l'expérience de visite. Le passé a également montré une certaine confusion dans l'esprit d'une partie du public touristique entre l'hôtel de voyageur et l'hôtel particulier. Du point de vue de la communication, enfin, le plus court est souvent le plus efficace. L'intitulé plus simple de « Musée Sandelin » paraît, par conséquent, le plus approprié.

Objectifs du musée Henri-Dupuis

- Permettre à minima au public de découvrir les espaces patrimoniaux du musée Henri-Dupuis : cuisine flamande, grandes vitrines du XIX^{ème} siècle exposant les oiseaux, les fossiles, les minéraux, les herbiers et les coquillages.
- Imaginer et proposer en parallèle un projet plus ambitieux susceptible de faire du musée Henri-Dupuis un pôle attractif majeur du territoire.

Objectifs des églises

- Assurer le suivi de la conservation et de la restauration du bâti et du mobilier. Les travaux sur le bâti sont gérés par les services techniques.
- Offrir une médiation fixe aux nombreux visiteurs.
- Promouvoir les différents sites grâce à leur mise en réseau.

Le principal enjeu que constituent pour le service les églises dans les années à venir est celui de la médiation, l'aspect conservation ayant été progressivement bien intégré, en lien avec les Monuments historiques et l'affectataire.

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Sur les trois lieux de culte dont s'occupe le service, seule Notre-Dame est encore ouverte. Elle a d'ailleurs hérité d'une partie des œuvres enlevées du Saint-Sépulcre et de Saint-Denis.

Le Projet Scientifique et Culturel sera amené à être mis à jour régulièrement. Il propose des changements, parfois importants, susceptibles d'améliorer grandement la satisfaction des visiteurs ainsi que le regard du public local et touristique sur des lieux placés sous la responsabilité du service.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Adopte le Projet Scientifique et Culturel des services des musées de Saint-Omer tel que joint en annexe,
- Approuve la modification du nom du service des musées de Saint-Omer en « Le Service des Musées et du Patrimoine de la Ville de Saint-Omer »,
- Approuve la modification du nom du musée en « Musée Sandelin »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à réaliser les démarches nécessaires et à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**


François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

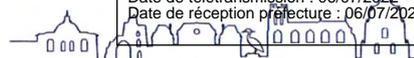
Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022



PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL 2022-2030

Service des musées de Saint-Omer

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022



www.musees-saint-omer.fr

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Mots d'introduction

Le Services des Musées de Saint-Omer est le pôle patrimonial de la ville. Il comprend la gestion de tout le patrimoine mobilier de la ville, réparti en trois ensembles (le musée Sandelin, le musée Henri Dupuis, qui est fermé, et les trois églises anciennes). Le dernier **Projet scientifique et culturel** des musées de Saint-Omer remonte à 2001 et portait sur le seul musée Sandelin. Sa réouverture à cette date après de longs travaux (1996-2004) monopolisa longtemps le service et fut suivie de près par la fermeture au public du Musée Henri Dupuis. Depuis, la question des objectifs des musées a été travaillée et s'est traduite en actes, sans qu'un document ne vienne en mettre par écrit la vision. Sur une si longue période, des changements de perspectives sont intervenus, au gré des attentes de la tutelle comme des possibilités offertes aux équipes en place. Dans son projet de 2000, Yves Bourel prévoyait une programmation réduite, adaptée à la taille de l'équipe. Pour remédier à la chute rapide de la fréquentation après la réouverture, Sarah Vallin développa dans les années suivantes de grands événements avec des concerts et du théâtre. C'est Marie-Lys Marguerite, qui, avec l'appui de la municipalité, put développer le service sur plusieurs années, avec trois créations de postes, et offrir une programmation vraiment abondante et beaucoup d'idées neuves. Le présent projet n'est donc qu'un état de la réflexion dont on peut souhaiter qu'il soit chaque année actualisé et adapté aux besoins des publics comme des équipes.



La **régularité du changement** est une nécessité quand moins d'un demi-pourcent des collections est intégré au parcours permanent. Cela est d'autant plus vrai quand le bassin de population naturel des musées est de taille moyenne. Le principal moyen de fidélisation des publics est alors de renouveler les œuvres. Ce travail est facilité par la connaissance plus fine des collections qu'ont apportée les chantiers des collections successifs : copie de l'inventaire sur fiches dans la 2^e moitié du XX^e siècle ; informatisation et inventaire systématiques des éléments déplacés durant les travaux autour de 2000 ; depuis, poursuite, réintégration des pertes informatiques, rangement dans les nouvelles réserves, etc. Entre 2004 et 2020, le reconditionnement progressif des œuvres, restées pour certaines emballées pendant près de vingt ans, a permis de vraies redécouvertes, des œuvres n'étant souvent connues que par des photos de détails.

La **structure du service** elle-même a connu un vrai bouleversement entre 2012 et 2019. Jusque-là, l'équipe ne se composait que de personnels d'accueil et de surveillance, d'une secrétaire et du directeur. Deux pôles chargés de la conservation des œuvres (2 agents) et de la médiation (3 agents) ont pu être créés, ce qui offre à présent au service des bases de travail solides permettant de mener en interne des projets bien plus porteurs. Cela s'est vu ces dernières années à travers la réalisation d'expositions bien plus ambitieuses que par le passé, une programmation très fournie et une grande accélération du travail sur les collections.

Le présent projet, fort de toutes ces nouveautés très positives, porte des ambitions plus fortes que le précédent et entend guider le travail de conservation et d'étude des collections,

de définir les contours des
Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Première partie, Etat des lieux
Un service dynamique aux moyens limités

1. Le contexte du nouveau projet scientifique et culturel

1.1. Quel territoire institutionnel pour les musées de Saint-Omer ?

Le Service des Musées de Saint-Omer est municipal. Il est rattaché directement au directeur général des services depuis que le conservatoire, l'École d'Art et la bibliothèque ont rejoint l'agglomération, aujourd'hui la CAPSO. Il jouit, de ce fait, d'une assez grande indépendance, ce qui ne veut pas dire qu'il travaille seul. La collaboration avec les autres services culturels est fondamentale et se fait pour le plus grand profit de chacun. Au-delà de cette forte et, pour ainsi dire, évidente implantation au sein de l'agglomération, la question de l'aire d'action du service en fonction de chaque action reste ouverte.

1.1.1. Qu'est Saint-Omer ?

Saint-Omer se situe sur un **territoire de plaine**, à la bordure d'un **marais poldérisé** au XVIII^e siècle. Cité médiévale prestigieuse née d'une double fondation religieuse entre la cathédrale Notre-Dame et l'abbaye de Saint-Bertin, Saint-Omer se place parmi les plus importantes villes d'Europe à la fin du XIII^e siècle. Ensuite ville de garnison et d'enseignement jusqu'à la Révolution, elle se transforme en ville tertiaire au XIX^e siècle. Du fait des destructions limitées des dernières guerres, le riche patrimoine de la ville témoigne toujours de son passé exceptionnel, à différentes périodes de l'Histoire.

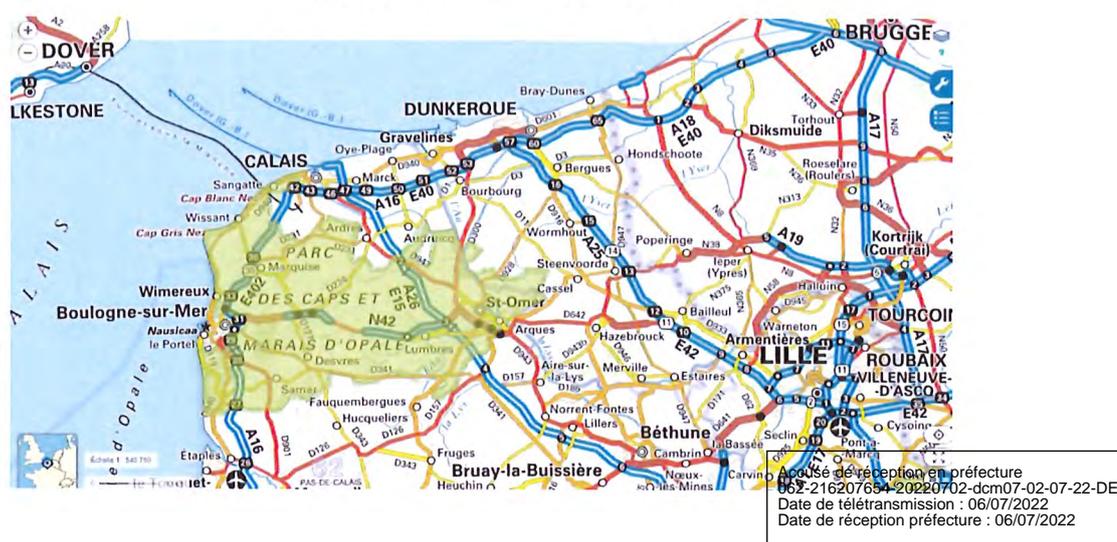
1.1.1.1. Cadre administratif

Saint-Omer s'inscrit aussi dans un vaste espace rural et appartient au **Pays de Saint-Omer**, qui compte près de 130 000 habitants et fédère 90 communes réparties au sein de deux Intercommunalités :

- La communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (53 communes, 105 000 habitants) (CAPSO)
- La Communauté de Communes du Pays de Lumbres (36 communes, 23 275 habitants) (CCPL)

Aujourd'hui, la ville, appauvrie par la disparition des grandes industries, est cependant dotée d'un très riche et diversifié maillage culturel, notamment grâce à la politique menée lors de la mandature achevée en 2020.

Carte IGN de l'implantation de Saint-Omer



Composante à part entière de la Côte d'Opale (territoire littoral bordant le détroit du Pas-de-Calais, le plus fréquenté du monde) et de son futur pôle métropolitain, Saint-Omer est également au cœur de l'Euro-Région qui s'étend du Nord de la France à la Belgique. L'existence de nombreuses infrastructures de **transports** (autoroutes, canaux, lignes ferroviaires) permet de tirer parti de la proximité de grandes métropoles européennes telles que Lille, Paris, Londres et Bruxelles.

En ce qui concerne la **population**, les chiffres font apparaître un net ralentissement de la croissance démographique, mais cette évolution reste inégale. Les villes du cœur d'agglomération, dont Saint-Omer, de la vallée de l'Aa (Blendecques, Wizernes), de Théroutanne ou appartenant aux espaces ruraux plus éloignés ont vu leur population diminuer. Ce constat est à modérer concernant Saint-Omer, qui a connu un rebond au dernier recensement. Les communes dites périurbaines ont quasiment toutes bénéficié d'une croissance démographique. Globalement, en dix ans, le Pays de Saint-Omer a connu une hausse de 5,3%.

1.1.1.2. L'enseignement

L'enseignement représente également une part importante de la population sur le territoire avec 88 écoles primaires qui réunissent près de 8600 élèves. Les établissements du secondaire comptabilisent 7350 élèves tandis que le pôle universitaire, avec 1 606 étudiants, totalise 1,1% des effectifs régionaux. On dénombre 16 BTS et 3 écoles d'ingénieurs (EIPC: Ecole d'Ingénieurs du Pas-de-Calais, l'EIICO : Ecole d'ingénieurs du Littoral Côte d'Opale et l'ISCID-CO : Ecole Supérieure de Commerce International Dunkerque Côte d'Opale).

1.1.1.3. Le tourisme

Avec près de 1 300 emplois, le **tourisme** a été identifié comme un levier de développement du territoire. En 2016, le Pays de Saint-Omer a accueilli 840 722 visiteurs dans 28 équipements, soit une progression de 7,2% par rapport à 2015. Estimée à 650 000 visiteurs en 2013, la fréquentation a augmenté de plus de 100 000 visiteurs entre 2010 et 2016. Les touristes sont majoritairement français. Parmi les quelques 30 000 touristes accueillis à l'Office de Tourisme en 2010, on comptait 75% de Français. En 2016, ils représentaient 83% de la fréquentation. Il s'agit en majorité d'excursionnistes issus du territoire et de la région Nord-Pas-de-Calais (plus de la moitié), puis de la région parisienne (près d'un quart). Ces deux bassins de résidence sont toujours prépondérants sur l'Audomarois, par rapport aux moyennes régionales. On note également une part non négligeable du bassin Est de la France, sur-représenté par rapport à la moyenne régionale (10% contre 4,5%). En 2016, 17% de touristes étrangers ont été recensés. Ces derniers représentaient en 2013 44% des nuitées (hôtel et hôtellerie de plein air) sur la Région de Saint-Omer. Les Britanniques constituant la première clientèle étrangère (65%), suivis des Belges (13%) et des Néerlandais (9%). En tant que visiteurs, les touristes belges et néerlandais représentaient 13% des visiteurs et les britanniques 8%.

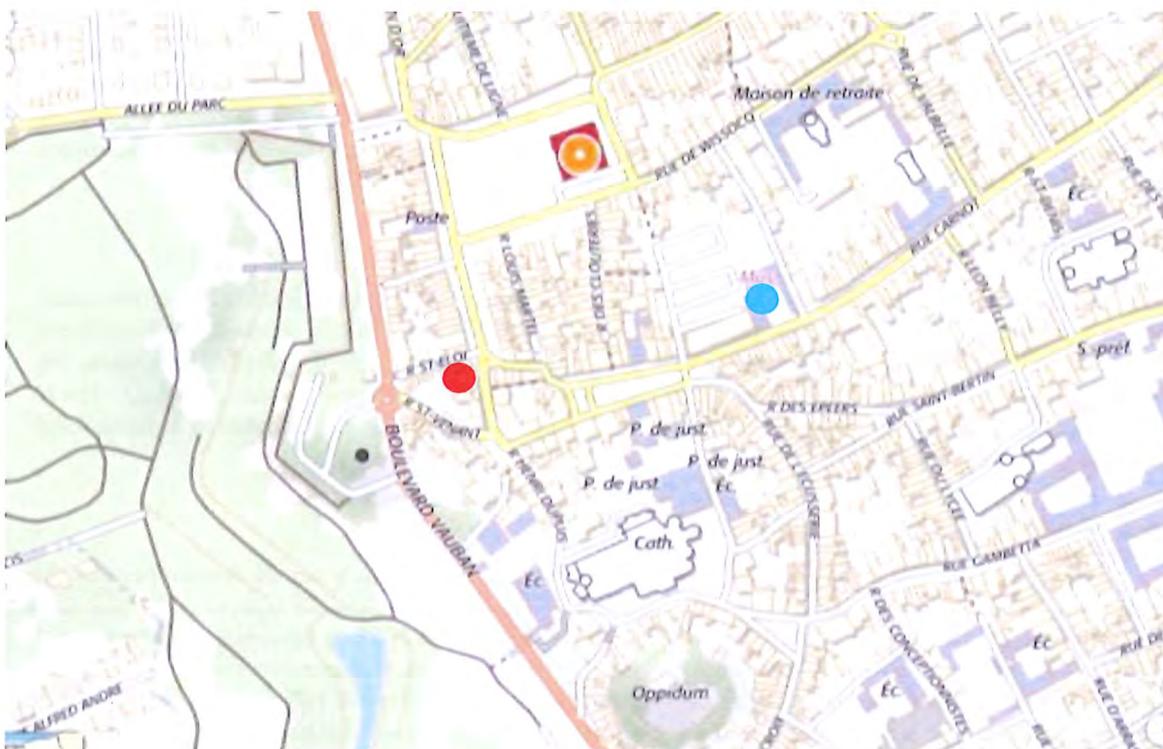
1.1.1.4. Les musées au sein de la ville

Au sein de la ville, les **musées** de Saint-Omer jouissent d'une implantation forte. Le grand chantier de rénovation et de restructuration du musée Sandelin pour sa réouverture en 2004 a témoigné de l'importance accordée par la ville à ce site culturel, valorisé comme vitrine des richesses du territoire. Si la rénovation a assuré une base solide à l'avenir du musée depuis quinze ans, une nouvelle campagne de travaux est aujourd'hui nécessaire, notamment la remise en état des fenêtres du bâtiment, l'isolation et les peintures des salles à rafraîchir afin de redonner de l'éclat à l'ensemble, et ce, dans la dynamique des derniers chantiers urbains consacrés au réaménagement du cœur de ville et à la rénovation des trois places piétonnes (Place Pierre Bonhomme, Place Victor Hugo et Place Foch) et engagés dans le but de renforcer l'attractivité du centre-ville. Dans ce contexte, des travaux d'éclairage sur la rue Carnot, devant les murs du musée ont été réalisés dans ce sens (2017). Cependant, la visibilité du musée reste très limitée, comme en témoigne la nouvelle signalétique piétonne mise en place en 2019, au sein de laquelle la présence du musée est encore trop peu valorisée (2 panneaux seulement pour le musée Sandelin).

L'emplacement géographique des musées dans l'espace urbain est pourtant **un atout majeur**. Ils sont séparés de seulement 250 mètres et sont en plein centre-ville. Le Musée Henri Dupuis est à un carrefour stratégique. S'il était ouvert, il pourrait facilement communiquer directement avec le jardin public. La rue Dupuis, sur laquelle il ouvre est l'axe reliant Notre-Dame (le lieu le plus visité) à la Grand Place. Le musée

Sandelin, se trouve à 80 mètres de l'autre place du centre-ville, Victor Hugo, et sur la rue Carnot, qui est une des rues principales de Saint-Omer et celle qui vient de la gare, même si elle semble peu empruntée par les touristes.

Plan IGN de Saint-Omer (disque rouge pour le musée Henri Dupuis, cyan pour Sandelin)



1.1.1.5. Les musées de Saint-Omer par rapport à leurs voisins

Le nord-ouest des Hauts-de-France est l'un des secteurs les plus denses en musées de toute la France. On y trouve des **musées de typologie et de taille similaire** à Boulogne, à Dunkerque et, à la marge Calais, plus petits à Bailleul, Hazebrouck et Bergues. Saint-Omer est donc suffisamment loin pour ne pas souffrir de concurrence directe sur son territoire, mais est trop éloignée du bord de mer pour profiter de l'affluence estivale de Boulogne. Elle se distingue de ses voisines par la richesse de sa collection médiévale, que ce soit en sculpture, orfèvrerie ou armurerie. Elle est également seule à proposer une telle richesse de faïences nordiques. Seul le Palais des Beaux-Arts de Lille en faisait autant dans les Hauts-de-France, mais il a fermé sa salle en 2020. Il n'y a que pour la peinture que Saint-Omer peut être concurrencée. Celle des Flandres et de Hollande est de taille réduite, celle de peinture française, encore davantage, mais ne comprend que des chefs-d'œuvre. Le musée de Dunkerque, quand il rouvrira, donnera accès à des collections plus riches pour les XVII^e et XVIII^e siècles. Pour le XIX^e siècle, ce sont les musées de Boulogne et d'Arras qui ont les collections les plus intéressantes, mais, comme Saint-Omer, ils sont centrés sur les artistes locaux.

Certains musées couvrent certains **champs abordés à Saint-Omer**. C'est le cas du Musée de Flandre à Cassel pour la peinture flamande et hollandaise. Cassel vit surtout grâce à deux grandes expositions annuelles, qui bénéficient d'un budget décuple de celui de Saint-Omer et parvient à faire venir de nombreux visiteurs du Nord et de Belgique, contrairement à Saint-Omer. Le Musée de la céramique de Desvres est également à la pointe dans son domaine mais constitue un complément aux collections audomaroises, son action se concentrant sur la production desvroise et la création contemporaine. Le musée de la bataille à Noordpeene et le Centre Historique Médiéval d'Azincourt sont davantage des centres d'interprétation que des musées et s'intéressent à une petite partie de l'histoire militaire locale. Ici aussi, l'angle d'approche de Sandelin est plus large.

Il existe également des **musées thématiques sans rapport** avec les collections de Saint-Omer, avec la Cité de la Dentelle de Calais, le LAAC et le FRAC à Dunkerque. Du fait de leur différence, ils doivent davantage être vus comme une possible ouverture.

Plus loin de Saint-Omer, le Musée des Beaux-Arts d'Arras offre des collections de type tout à fait comparable, mais est de taille très supérieure. Quant au Louvre-Lens, il est également relativement éloigné et offre une diversité beaucoup plus forte, bien qu'il ne réponde pas au vœu d'universalité qu'il formule. Malgré la distance, il peut être un concurrent.

Par rapport à tous ces musées, le musée Sandelin se définit à la fois par la diversité de ses collections et leur lien avec le territoire. Celui-ci s'entend au sens étroit comme l'agglomération et au sens large comme l'ancienne Flandre. Le musée doit donc être vu comme un support extrêmement intéressant pour le public local, qu'il peut contribuer à initier à l'art et faire s'épanouir grâce à ses nombreux chefs-d'œuvre ou à son atmosphère unique. Le caractère local et la grande qualité des collections répondent également aux attentes des touristes et en font une destination immanquable pour qui visite la région. **Le Musée Henri Dupuis** n'a aucun concurrent, que ce soit pour la richesse des collections ou la conservation de la maison du collectionneur à son origine. En dehors de Lille, seuls deux musées présentent leurs collections d'histoire naturelle, de taille bien plus réduite, à savoir Dunkerque et Abbeville. Aucun des deux n'aborde la question sous l'angle des enjeux de société actuels et le Musée Henri Dupuis a le champ complètement libre pour investir le domaine.

En termes de collections, Saint-Omer est une référence pour le Moyen Age et les armes, voire la référence des Hauts-de-France avec Lille pour l'Histoire naturelle et désormais seule pour la céramique.

1.1.2. Quels acteurs ?

1.1.2.1. L'équipe des musées

Le Service des Musées de Saint-Omer est dirigé par un conservateur du patrimoine (rattaché au Directeur général des services). Il comprend trois pôles :

- une secrétaire, rattachée directement au directeur ;
- collections comprenant une régisseuse, un régisseur technique et trois agents de surveillance, ainsi que la tutelle sur les agents d'entretien, rattachés directement aux Services techniques municipaux ;
- publics avec une cheffe, responsable notamment de la programmation, une responsable des actions éducatives, une autre de la médiation numérique et de la communication, ainsi que les deux agents d'accueil.

Au total l'équipe des musées de Saint-Omer se compose de 12 agents (1 A+, 2 B, 9 C).

1.1.2.2. Les partenaires culturels du territoire

Les musées sont aujourd'hui le seul service culturel de la Ville de Saint-Omer, le conservatoire, l'École d'Art et la bibliothèque ayant rejoint la CAPSO. Service municipal situé sur un site extérieur à l'hôtel des services, il semble isolé d'un point de vue institutionnel. Dans les faits, il est en lien étroit avec la direction de la culture de l'agglomération, qui veille à l'organisation des actions de chacun des équipements culturels du territoire.

La collaboration avec les autres **services culturels** est sur ce point essentielle et bénéfique à tous. Comme évoqué précédemment, des partenariats avec les autres acteurs culturels du territoire ont été renforcés et noués. Dans le cadre de sa programmation, chacun des acteurs culturels constitue un partenaire privilégié. Le musée collabore avec La Coupole, la Maison du marais et le Pays d'art et d'histoire autour d'une programmation jumelée régulière, notamment dans le cadre des visites du dimanche ville/musée et pour les actions éducatives. L'office de tourisme représente un collaborateur privilégié dans la promotion de la programmation. A ce titre, l'équipe de l'office de tourisme est invitée à la présentation de chaque nouvelle exposition temporaire. Dans le cadre des expositions temporaires et de manifestations nationales comme la *Nuit européenne des musées*, le conservatoire est régulièrement sollicité par le musée pour l'organisation de visites-concerts ou pour la création d'ambiances sonores liées au parcours de visite, comme pour la dernière exposition *Henri Dupuis, 200 ans de passion*. La bibliothèque à ciel ouvert l'été et la mise à disposition d'ouvrages en lien avec les thématiques des expositions temporaires ainsi que des rendez-vous des bouts de chou à deux voix témoignent du partenariat actif entre le musée Sandelin et la bibliothèque d'agglomération. Le musée Sandelin prête également régulièrement des œuvres pour les expositions

présentées au sein de la salle patrimoniale de la bibliothèque. Au printemps 2020, des briques en terre cuite des collections du musée ont été exposées au sein de l'exposition *Mésopotamie – Terre d'argile*.

Des opérations à destination des **publics du champ social** telles que *les portes du temps* ou *C'est mon patrimoine* ont été montées grâce à un partenariat riche et élargi entre le musée, la bibliothèque, l'école d'art et l'EPCC de spectacle vivant la Barcarolle.

Le **CLEA** mis en place par la CAPSO offre également de nombreuses opportunités de projets avec les artistes en résidence, qu'il s'agisse de projets ponctuels dans le cadre de la programmation ou de plus grande envergure comme en 2016 avec l'exposition *Intrigo* de Marie Hendricks, présentée au sein des collections du musée.

En 2020, l'ouverture de **la Station** et l'installation d'une **Microfolie** en son sein amorce un nouveau partenariat avec le musée Sandelin.

Les expositions hors-les-murs initiées dès 2016 sur le périmètre de la CAPSO et les expositions d'intérêt national *Une Renaissance* en 2013 et *Shakespeare romantique* en 2017, qui ont généré un travail en synergie de l'ensemble des acteurs du territoire, dans le cadre de la mise en place d'une saison culturelle à l'échelle de l'agglomération autour de ces deux expositions, témoignent de l'implantation avérée du musée sur le territoire.

1.1.2.3. Les Amis des musées

Les **Amis des musées** de Saint-Omer participent également activement à la vie du musée. Ils contribuent financièrement depuis 2008 à la mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des écoles de Saint-Omer et apportent également leur soutien financier dans le cadre de projets de restaurations, d'acquisitions ou encore de supports de médiation tels que l'achat en 2018 de tablettes numériques :

- 2014, participation au financement de la maquette tactile de l'*Excision de la pierre de folie*,
- 2016, sièges Stockholm
- 2017, financement de la restauration du *Saint Hubert*, anonyme, faïence,
- 2018, acquisition de six tablettes tactiles,
- 2019, participation à l'acquisition du *Sac de Rome* de François Chiffart
- 2020, financement des sacs d'activité destinés aux familles,
- 2021, acquisition d'une base de cabinet dans le style de Gabriel Viardot

Leur soutien se décline également en moyens humains, dans le cadre de leur participation à la surveillance des salles lors des manifestations nationales. Leur dernière précieuse contribution s'est portée sur la collaboration assidue au récolement des collections qui a permis de gagner en temps et en efficacité dans ce chantier de longue haleine.

Les tablettes dans l'exposition Aux armes... en 2019



1.1.2.4. L'Éducation nationale

L'éducation nationale constitue un autre partenaire important du musée. Depuis 2015, celui-ci accueille un **professeur d'arts plastiques missionné** par la DAAC, qui lui permet de bénéficier d'un réseau privilégié d'enseignants et d'être identifié comme structure accompagnée par le département. Cette collaboration permet d'affiner les attentes des enseignants et de travailler conjointement à la proposition de supports pédagogiques adaptés. Par ce biais, le musée a pu accueillir des formations enseignantes proposées par la DAAC, notamment une formation autour du montage de dossiers **EROA** (Espace de rencontre avec une œuvre d'art), dispositif pour lequel les musées sont un partenaire actif.

Les relations avec les **conseillers pédagogiques** sont également importantes à l'échelle des écoles primaires. Ils se font également le relais auprès des enseignants et le musée bénéficie d'un temps de parole lors de la pré-rentrée des directeurs d'école pour présenter l'offre pédagogique. Il est également identifié comme un lieu ressource auprès de ces conseillers, qui sollicitent le musée pour l'organisation de formations spécifiques.

Si les relations avec l'éducation nationale restent très positives et constructives, il apparaît néanmoins que ce **partenariat ne porte pas toujours ses fruits**. Malgré le relais des conseillers et de la professeure missionnée, il est encore difficile de faire venir les enseignants, notamment dans le cadre des expositions temporaires. L'offre autour des collections permanentes, mieux connue, est reprise chaque année par les enseignants. Les nouveautés sont rarement retenues.

La présentation des expositions temporaires à destination des enseignants rencontre très peu de succès, la présence des enseignants n'impliquant d'ailleurs pas forcément de futures réservations. Enfin, si le coût d'un déplacement et d'une visite accompagnée semblent un véritable frein, l'alternative des supports en autonomie mis à disposition n'est pas forcément retenue.

1.1.2.5. Les musées de la Région et hors région

Hors du territoire, la région bénéficie d'un riche réseau de musées favorisant la collaboration entre ces différents établissements. Dans ce cadre, les musées de Saint-Omer sont des partenaires culturels actifs et bien identifiés. Ils s'intègrent aux projets collectifs mis en place par l'**Association des Conservateurs** des musées des Hauts de France et ont monté des expositions conjointement avec différents musées de la Région. En 2016, l'exposition *Chefs-d'œuvre en dialogue*, fruit d'un projet commun avec le musée des Beaux-arts de Dunkerque, a permis de valoriser les collections de ce musée fermé au public en regard des œuvres de Saint-Omer.

En 2018, l'exposition *Figures sur Carreaux* présentée au musée Sandelin participait au projet collectif *De Delft à Desvres*, proposant six expositions thématiques autour des collections de céramiques, notamment au sein des musées de Bailleul, Desvres et Hazebrouck.

Des **échanges de publics** ont également été initiés avec le musée de Flandres à Cassel, géographiquement proche, dans le cadre de la Nuit européenne des musées.

Enfin, les expositions *Une Renaissance*, en 2013, et *Shakespeare romantique*, en 2017, ont été respectivement le fruit de partenariats scientifiques avec de grands établissements parisiens, le musée de Cluny, musée national du Moyen Âge et le musée Delacroix. Toutefois, les collaborations avec les musées parisiens ont souvent été compliquées. Il est parfois difficile pour un musée de province de s'affirmer et de s'adapter au fonctionnement très différent de plus grandes structures. Ces projets d'envergure ne garantissent malheureusement pas une visibilité à l'échelle nationale.

Le travail en réseau et la collaboration avec divers acteurs culturels sont essentiels. Les partenariats permettent de monter des projets de plus grande envergure, de rassembler des compétences, d'élargir le réseau et de mutualiser des moyens. Les acteurs culturels du territoire favorisent un travail en synergie afin de croiser les publics. L'objectif de cohérence sur le territoire et la promotion du travail en réseau ne doit cependant pas se réaliser au détriment d'une perte de sens.

Les expériences montrent que les partenariats restent constructifs et plus efficaces quand ils sont menés de manière ponctuelle dans le cadre de projets spécifiques. La collaboration avec les acteurs culturels est donc constante mais les interlocuteurs peuvent se différencier suivant les projets, notamment autour des expositions temporaires.

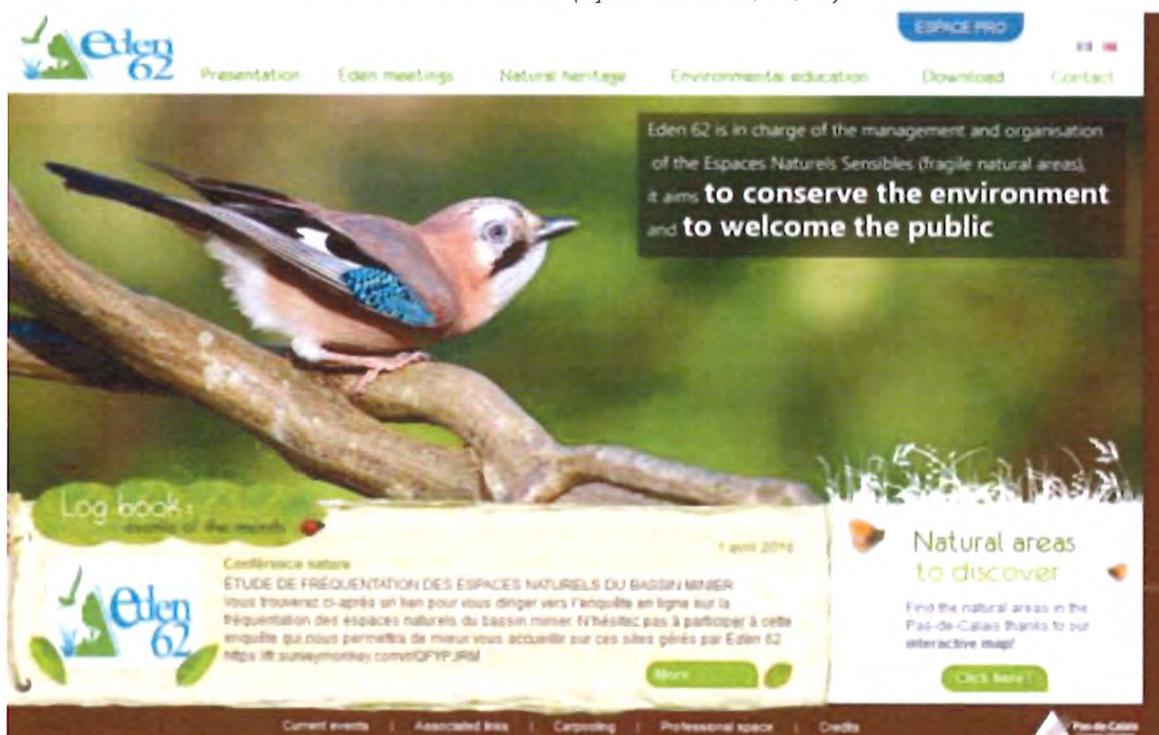
1.1.2.6. Des partenaires spécifiques au Musée Henri Dupuis

La ville de Saint-Omer inscrit sa politique dans une démarche de labellisation, qui a donné des résultats depuis 2014 avec l'obtention du label qualité tourisme par le musée Sandelin (2018), l'intégration du réseau **RAMSAR** pour la protection de la nature (2018), qui s'ajoute à l'intégration du marais au cercle des **réserves de biosphère** (UNESCO, 2013), et de Saint-Omer à celui des **Villes amies des enfants** (UNESCO, 2019).

Cette reconnaissance internationale vient couronner l'effort continu de la ville pour protéger son patrimoine naturel, de même que sa politique culturelle. Ces actions bénéficient à tous et favorisent la participation de ceux qui étaient *a priori* le moins pris en compte. De ce point de vue, les nombreuses actions menées en faveur des enfants ou des publics éloignés de la culture se sont significativement intensifiées ces dernières années.

La position du musée Henri Dupuis à une entrée du jardin public, sa proximité immédiate avec le musée Sandelin et la Grand' Place, la présence du marais à 15 minutes (et du parking de la cathédrale à 5 minutes) en font le lieu idéal pour valoriser et faire partager la vision pour laquelle la ville se bat depuis plusieurs années.

Site internet d'Eden 62 (capture d'écran 08/12/19)



Le Musée Henri Dupuis serait l'acteur idéal pour créer une synergie entre les différents acteurs du territoire qui travaillent sur des thématiques environnementales. Les principaux partenaires seraient :

- Eden 62 avec son antenne de la Grange Nature, chargé de la gestion du marais,
- La Maison du marais, chargée de la présentation et de la promotion touristique du marais,
- La Ligue de protection des oiseaux,
- Le Conservatoire botanique de Bailleul,

Des liens avec des institutions situées en dehors du territoire pourraient également être approfondis ou noués, comme avec le Musée d'histoire naturelle de Lille, le Muséum national d'histoire naturelle de Paris et le Musée de la chasse et de la nature de Paris.

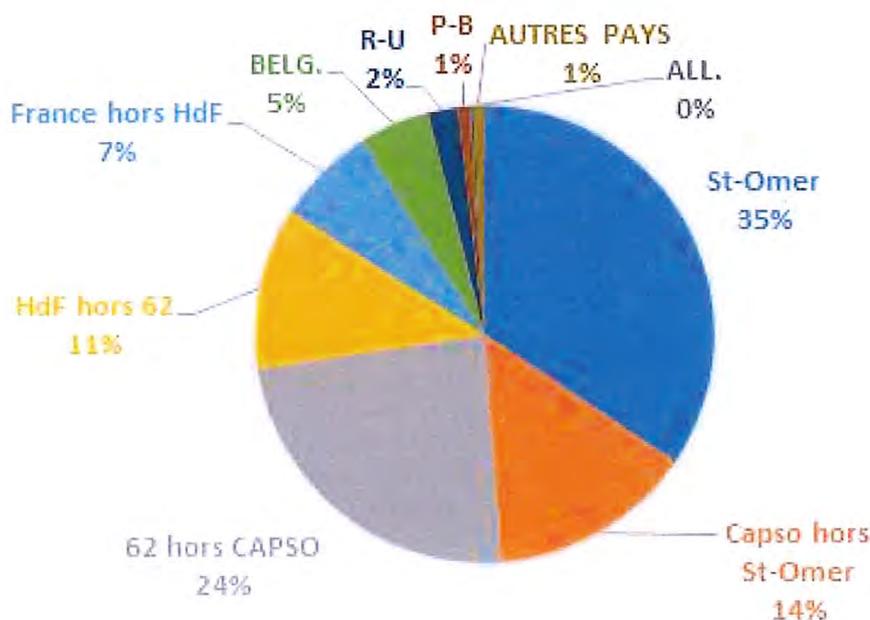
1.1.3. Quels publics pour quelles actions ?

Le musée dispose d'atouts et de contraintes liés aux caractéristiques de l'environnement et de la population. Parmi ses **atouts**, il est possible de citer l'existence d'un **noyau dur** et stable de visiteurs assidus, **l'absence de concurrence** directe, notamment le dimanche et hors saison. Par ailleurs, Saint-Omer est située sur la **route des Anglais** gagnant la France en voiture, elle attire les touristes **belges et néerlandais** et il existe une liaison en train depuis **Lille**, le musée se situant à 15 minutes à pied de la gare. De plus, la destination est susceptible d'attirer les amoureux du patrimoine comme ceux de la nature, grâce à son marais.

Les **contraintes** auxquelles le musée est confronté sont les suivantes : d'une part, la ville est mal desservie par le train, elle n'est plus reliée directement à Paris par le TGV depuis 2014. Par ailleurs, le musée souffre du **mauvais état des menuiseries**, qui peut conforter le préjugé du vieux musée poussiéreux, d'une absence quasi-totale de visibilité dans la ville en termes de **communication** et de **signalétique**, ainsi que d'une communication trop ciblée sur l'événementiel. Le bassin de population est plutôt **pauvre** par rapport à la moyenne nationale et on remarque un **désintérêt** assez marqué pour le musée, face à une communication touristique qui vend le territoire davantage comme un parc d'attractions que pour sa richesse patrimoniale.

Le constat partagé par l'équipe et la plupart des partenaires est que la **fréquentation** demeure **trop faible** au regard de la richesse de la collection et de la programmation. A titre de comparaison, la cathédrale Notre-Dame enregistre 253 000 entrées en 2019 (une grosse moitié serait liée aux offices), l'Office de Tourisme environ 30 000 (29 000 en 2015), quand le musée Sandelin peine souvent à dépasser les 15 000 visiteurs. La fréquentation est très liée aux expositions, mais le reste de la programmation semble avoir un faible impact, en dehors des grands événements ludiques comme les nocturnes, terriblement chronophages et coûteux (équivalent 1 mois ETP). L'organisation de tels événements est soumise à la présence de vacataires. L'avenir du musée est lié au fait de parvenir à faire comprendre aux visiteurs qu'une découverte de Saint-Omer ne peut se passer des musées. La fréquentation est essentiellement locale, venant de l'agglomération et, dans une bien moindre mesure, du reste du département ainsi que le montre le diagramme suivant. Ces proportions sont stables d'une année à l'autre.

Provenance des visiteurs du musée en 2019



La **politique tarifaire** très accessible du musée permet cette découverte culturelle pour tous. Depuis 2015, la gratuité pour tous les dimanches, y compris la visite guidée, s'inscrit avec succès dans cette volonté d'élargissement des publics. Par ailleurs, le tarif reste également très accessible pour les visiteurs libres (5,5 euros), les groupes scolaires (entre 0 et 75 euros selon l'activité) et adultes (99 euros la visite pour 25 personnes).

Afin de favoriser la **circulation des publics**, un important travail est mené depuis au moins dix ans entre les acteurs culturels du territoire. Cela a permis un croisement de certains publics, qui profitent au maximum de l'offre culturelle très large proposée dans l'Audomarois. Force est de constater cependant un point de blocage : il n'y a plus guère de nouveaux publics à faire l'aller-retour entre les différentes structures. A titre de comparaison, la Bibliothèque d'Agglomération observe que ses publics se croisent peu entre les archives, la lecture publique et le fonds ancien. La politique des publics s'inscrit dans ces axes de développement en travaillant notamment sur l'éducation artistique et culturelle à travers des projets comme *La classe, l'œuvre*, la participation au CLEA, sur des projets comme musées(em)portables, sur la conception de dossiers et pistes pédagogiques pour chaque exposition.

L'**agglomération** promeut le numérique, le tourisme et la culture comme facteurs de développement économique. A cette échelle, des propositions pour augmenter encore la **synergie** entre les services sont évoquées, avec le risque de perdre du sens à trop vouloir s'associer en dehors de projets ponctuels où le partenariat a vraiment un intérêt. La première étape est d'affirmer cette synergie en proposant la même première page au début des programmes culturels de chaque structure, sorte de profession de foi exprimant une volonté commune. Le besoin d'anticiper au maximum les projets est une condition essentielle pour, d'une part, créer des ponts dans les programmations et, d'autre part, ne pas se "concurrencer" sur les temps forts. Pour réaffirmer le musée dans la CAPSO, ce dernier a été intégré dans sa politique d'éducation artistique et culturelle. En septembre 2020 est sortie une brochure commune pour valoriser les actions croisées entre les différentes structures. Celles menées envers le non-public doivent aussi être plus fréquentes. Les projets du type *C'est mon patrimoine !* restent trop occasionnels pour réellement avoir un impact sur les publics cibles.

1.2. Quel contexte national ?

Un des points de force des musées est qu'ils collaborent fortement, à la fois à travers un encadrement national piloté par le Ministère de la Culture, par des formations communes, principalement pour les conservateurs, et par des réseaux informels ou associatifs, notamment l'ICOM et l'AGCCPF. Ce contexte favorable peut se décliner en trois ensembles :

- la loi,
- la déontologie ou les coutumes au sens des pratiques universellement admises ou pas par la profession,
- les pratiques et les attentes des publics.

Le premier élément se résume au **Code du Patrimoine**, dont un livre est consacré aux musées. Celui-ci définit le musée, auquel il assigne quatre rôles : étudier, conserver, faire connaître, enrichir. Le reste du code s'intéresse essentiellement aux procédures de contrôle assumées par l'Etat en vue de garantir la conservation des œuvres et l'enrichissement des collections. D'autres codes complètent ce texte, dont les textes régissant le statut des fonctionnaires.

Le deuxième élément, à savoir **les pratiques professionnelles**, est beaucoup plus vaste. Une bibliographie abondante et des revues comme *La lettre de l'OCIM* permettent de se faire une idée de l'évolution des tendances ou de discerner les points faisant l'objets de questionnements. Les associations et réseaux professionnels sont aussi des organes de rencontres efficaces pour traiter les questions au niveau régional ou national. Ces dernières années, on a surtout vu émerger des questionnements relatifs au rôle social du musée, aux objectifs et aux moyens de la médiation, à l'histoire de la constitutions de leurs collections, etc.

Le troisième élément est le plus fondamental pour le présent projet, car c'est en fonction de l'adéquation du projet avec lui que l'on pourra parler de réussite ou pas. La **nature du public** des musées de Saint-Omer a été définie précédemment. D'une manière plus générale, on observe des tendances lourdes depuis plusieurs décennies qui montrent un détournement d'une grande partie du public de l'art ancien, un intérêt renforcé pour les techniques, l'histoire ou les sciences, un besoin d'événementiel et d'expérience,

voire d'inclusion d'éléments totalement étrangers au musée destinés à attirer les publics jeunes¹. Ces éléments sont plutôt positifs pour les collections municipales d'histoire naturelle, beaucoup moins pour celles qui sont au cœur de l'actuel musée Sandelin. Arrêtons-nous donc quelque peu sur les causes de ces difficultés auxquelles le présent projet pourrait se heurter s'il ne les prenait en compte.

Les musées présentant des œuvres antérieures à la fin du XIX^e siècle sont de plus en plus souvent confrontés à une forme de rejet *a priori* les reléguant au rôle de **conservatoire ennuyeux de vieilleries poussièreuses**. Ce phénomène s'explique facilement dans notre société saturée d'images par la combinaison de plusieurs facteurs :

- l'absence presque totale d'éducation artistique ;
- la perte de connaissance des sujets anciens, qu'ils soient historiques, mythologiques ou religieux, même si ce point est à nuancer fortement, car même les bases de l'iconographie chrétienne n'étaient pas partagées dans le passé, ainsi que le prouvent les dénominations fantaisistes de certaines œuvres à l'inventaire du musée au milieu du XIX^e siècle ;
- la présence toujours grandissante d'images physiques ou numériques qui, quand elles reprennent des œuvres anciennes, se concentre sur quelques-unes, qui deviennent alors des icônes, à l'instar de la *Jeune fille à la perle* du Mauritshuis par J. Vermeer ou, par le même artiste, de *La laitière* du Rijksmuseum.

Pour **comprendre l'évolution du goût majoritaire**, il faut avoir à l'esprit que le jugement et le goût sont élaborés par l'esprit en fonction du répertoire iconographique de chacun. L'esprit humain fonctionne de telle manière qu'il lui est beaucoup plus facile d'apprécier des choses (artistiques ou non) dès lors qu'il peut les rattacher à un ensemble d'autres éléments déjà connus de lui. Cela vaut aussi bien pour la musique, la nourriture que les arts plastiques.

Perte de sens.- Les musées qui ne bénéficient pas du tourisme international ont perdu une part importante de leur public dans les dernières décennies. En conséquence, le répertoire iconographique de la majorité des visiteurs comporte très peu d'œuvres auxquelles rattacher celles qui sont exposées. Il devient alors beaucoup plus difficile de faire apprécier l'art ancien par défaut de références. Une conséquence très visible de cet appauvrissement est la concentration toujours plus grande du succès sur quelques artistes en nombre toujours plus limité : Titien, Véronèse, Michel-Ange, Vinci, Vermeer, Monet, Klimt, Picasso, etc. Même les anciens monstres sacrés tels qu'un Tintoret ou un Rubens ne suscitent plus l'unanimité comme il y a quelques dizaines d'années encore.

Perceptions techniques.- Dès lors, la tentation est grande de se replier vers ce qui intéresse encore le public le plus large, à savoir les aspects historiques et techniques. Ces aspects sont fondamentaux et doivent être présentés. Il faut toutefois prendre garde à ne pas s'y arrêter, ce qui reviendrait à nier l'essence de l'art.

Le **besoin d'événementiel** est perçu de manière de plus en plus nette. L'attente se limite souvent soit à une recherche de spectacle, soit à une activité qui se rapprocherait du jeu. Sans être contradictoire avec l'essence du musée, cette vision ne peut en représenter l'alpha et l'oméga, ne serait-ce que pour des raisons pratiques, car la recherche d'un tel but suppose un investissement en moyens humains et financiers de grande ampleur. D'un point de vue plus abstrait, se limiter à l'aspect événementiel ferait perdre au musée des qualités qu'il possède déjà fort bien et qui lui sont reconnues : un lieu de calme, de contemplation, d'apprentissage ou d'inspiration. L'arrivée de nouveaux usages ne doit pas se faire au détriment des anciens, surtout à une époque où la sollicitation toujours croissante de nos pauvres cerveaux par un flux d'informations toujours plus rapide exige le maintien de lieux protégés.

A défaut de prétendre inverser la tendance générale, peu favorable aux musées, le rôle de celui d'une ville de taille moyenne comme Saint-Omer, est de réussir à **faire entrer un maximum de public et que celui-ci en ressorte grandi**.

¹ Ce constat est très largement partagé par la littérature, citons, par exemple, Katy Tari, "Séduire et capter les publics", dans *La Lettre de l'OCIM*, n° 184 (2019), pp. 38-45.

2. Les musées de Saint-Omer jusqu'en 2020

2.1. Brève histoire des musées

Lorsque l'hôtel Sandelin (appelé alors Colbert), est racheté par la ville en 1899, le Muséum de Saint-Omer existe depuis près de soixante-dix ans.

2.1.1. La création d'une collection au XIX^e siècle

En **1829, la Société d'agriculture et d'archéologie**, une société savante locale fortement liée au monde économique de la cité, fonde la commission d'histoire naturelle, qui réunit les membres des grandes familles audomaroises, lettrés, amateurs d'arts ou curieux des choses de la nature. Ensemble, ils constituent, par leurs dons, une collection remarquable d'objets témoins des civilisations extra-européennes (Océanie, Afrique, Asie) ou de l'extrême variété du monde animal et minéral.

Les rénovations urbaines et les premières découvertes archéologiques audomaroises, réalisées dans les années 1830-1850, font évoluer cette collection de musée universel en musée d'histoire locale et de beaux-arts. La **Société des Antiquaires de la Morinie** sauve, en 1834, plusieurs éléments sculptés de la vieille halle échevinale, le lieu du pouvoir et de la justice civile, construit au XIV^e siècle, qui doit alors céder la place à l'hôtel de ville moderne sur la Grand' place. Ces éléments rejoignent naturellement les collections du Muséum, tout comme les fragments sculptés des XII^e et XIII^e siècles ou encore les magnifiques mosaïques de pavement exhumées en 1831 et datées de 1109, qui ornaient le sol de l'église romane de Saint-Bertin. Les dons de particuliers se poursuivent tout au long du siècle et de nombreuses céramiques étrusques, de petits vases grecs ou d'autres éléments gallo-romains rejoignent le fonds du Muséum.

En 1846, les quelques peintures du musée ornent le nouvel **hôtel de ville**, alors qu'un niveau de l'**ancien bailliage**, situé lui aussi sur la Grand' place, est mis à disposition de la Société d'agriculture pour exposer les collections du Muséum. Les dons se poursuivent et quelques achats spectaculaires sont réalisés, tel l'exceptionnel pied-de-croix de Saint-Bertin, acheté en 1898, considéré dès lors comme la pièce maîtresse de la collection. Le bailliage se révèle rapidement insuffisant pour l'accueil et la conservation des objets du Muséum. C'est pourquoi la Ville de Saint-Omer décide de prendre en charge le fonds et de se doter d'un premier musée qu'elle aménage dans l'hôtel Sandelin. Cinq années de travaux sont nécessaires et, le 10 avril 1904, le Musée de l'hôtel Sandelin est inauguré en grande pompe (voir Annexe 5).

Le musée lors de son inauguration en 1904 ; l'escalier d'honneur en 2018 (JEP)



2.1.2. Le musée Sandelin, une identité construite progressivement

2.1.2.1. L'hôtel avant le musée

L'hôtel Sandelin se situe sur l'un des principaux axes de la ville, la rue Carnot. Au XIV^e siècle, elle est appelée la « Grosse rue » du fait de ses dimensions et de son intense activité. Elle mène en effet d'une des portes d'enceinte de la ville au marché, aujourd'hui place Victor Hugo. Les habitants des faubourgs, qui venaient vendre leurs produits, empruntaient cette voie. La place du marché se révélant rapidement trop petite, le marché s'étend aussi dans la « Grosse rue ».

L'hôtel Sandelin est **édifié entre 1775 et 1777** pour Marie-Josèphe Sandelin, comtesse de Fruges. D'origine espagnole, la généalogie de la famille Sandelin remonte au XIII^e siècle. Marie-Josèphe, née à Alicante en 1733, épouse en secondes noces son oncle Pierre Sandelin, comte de Fruges, seigneur d'Elnes et d'Esquerdes. Elle a 26 ans, lui 71 ans. Le couple n'aura pas d'enfants. Les époux résident à la campagne, en leur château d'Elnes. Ils décident la construction d'une résidence d'hiver en ville, à Saint-Omer. En 1773, ils achètent l'ancienne demeure du gouverneur de la ville de Saint-Omer, en piteux état, et la font démolir pour élever à la place un somptueux hôtel particulier.

Le **nom de l'architecte** de l'hôtel Sandelin nous est **inconnu**, la majeure partie des archives de la famille ayant été détruite pendant la période révolutionnaire. Il est probablement aussi l'auteur de l'hôtel Beaulaincourt à Béthune et du château de Bomy, qui présentent de très fortes similitudes. On s'accorde en tout cas, à dire qu'il a réalisé l'un des plus beaux témoignages de l'architecture civile de la fin du 18^e siècle dans notre région. Les façades principales de l'hôtel sont entièrement bâties en pierre, ce qui est unique pour l'architecture civile de Saint-Omer avant le XIX^e siècle. Sont utilisés deux types de pierre calcaire : la pierre de Marquise, dure, et la pierre des carrières d'Elnes, plus tendre, pour les parties finement sculptées. Les parties secondaires de l'édifice sont en brique : murs de refends, façades latérales.

À la **Révolution**, ce dernier est confisqué et les meubles vendus. Il devient le siège du district puis de la municipalité et, enfin, de la sous-préfecture. Marie-Josèphe a alors émigré à Barcelone. Elle obtient la restitution de son bien en 1808, faisant valoir ses origines espagnoles : seuls les biens des Français ont pu être confisqués. Elle le retrouve quelques semaines avant son décès, à l'âge de 75 ans.

Après le décès de Marie-Josèphe Sandelin, l'hôtel particulier est transmis à son frère, puis à sa nièce et prend le nom d'hôtel Colbert, en référence à la famille qui l'occupe désormais. Il demeure propriété privée jusqu'en 1899, lorsque, grâce à la volonté du sénateur-maire de l'époque, François Ringot, il est acheté par la ville de Saint-Omer, avec l'intention d'y exposer les collections du Muséum. Le lieu ouvre en 1904.

2.1.2.2. L'installation du musée Sandelin (1904-ca 1950)

Des aménagements muséographiques équipent progressivement le rez-de-chaussée (sauf la partie sud-est réservée au logement du gardien) et le premier étage. Des vitrines sont installées dans toutes les salles sur le modèle de celles du musée Henri Dupuis, légué dix ans avant l'acquisition de l'hôtel Sandelin par la ville, ce qui explique facilement cette copie. **Le rôle de modèle de l'œuvre d'Henri Dupuis est extrêmement intéressant à souligner.**

Dans les années 1920-1930, l'ouverture des **nouveaux aménagements** après le **legs du Teil Chaix-d'Est-Ange** est le point le plus marquant. Les cartes postales anciennes comme les guides de visite nous renseignent assez bien sur la disposition des collections au début du XX^e siècle et permettent de connaître les vitrines, les choix organisationnels des salles et de leurs intérieurs, souvent de reconnaître les œuvres alors exposées. Dans la cour d'honneur, la statue du duc d'Orléans accueillait le public². Cette

² Le prince Ferdinand-Philippe d'Orléans (1810-1842), fils aîné du roi Louis-Philippe, décède d'un accident de calèche à Neuilly-sur-Seine avant son départ prévu le soir même pour Saint-Omer, où il devait passer en revue une partie de l'armée d'opération sur la Marne, dont il venait de recevoir le Commandement en Chef. Les habitants de Saint-Omer réunissent 12.000 francs pour réaliser une statue commémorative, confiée à Nicolas Bernard Raggi. Elle est installée sur la Grand'Place en 1846, pour peu de temps. La chute de la monarchie de juillet, deux ans après la relègue au sein du musée de la Grand'Place. Elle le suit à l'hôtel Sandelin en 1903 pour être à nouveau enlevée en 1939, afin d'échapper à la fonte par l'armée allemande. Après la guerre, elle se retrouve au pied du bastion Saint-Venant. En 1988, les travaux d'aménagement du parking la font déposer. Depuis 1997, elle est placée au milieu du rond-point Pierre Guillain de Saint-Omer.

dernière se trouve aujourd'hui au centre du rond-point situé devant la Maison du Marais. C'est le seul portrait royal ou impérial à avoir survécu à Saint-Omer. Les vestiges des églises et monuments de la Ville étaient exposés à même le sol, tout autour de la cour. Le rez-de-chaussée était consacré à la salle des Antiquaires de la Morinie présentant les fragments sculptés issus de l'abbaye Saint-Bertin et aux collections archéologiques léguées par M. d'Herbécourt, ainsi qu'à une collection de préhistoire et au produit des fouilles menées à Théroouanne. Dans le corps central étaient exposés la collection d'armes et le pied de croix. On pouvait voir à l'étage céramiques, arts extra-européens et *naturalia*. La peinture était en revanche peu valorisée.

Les salles du musée au début du XX^e siècle



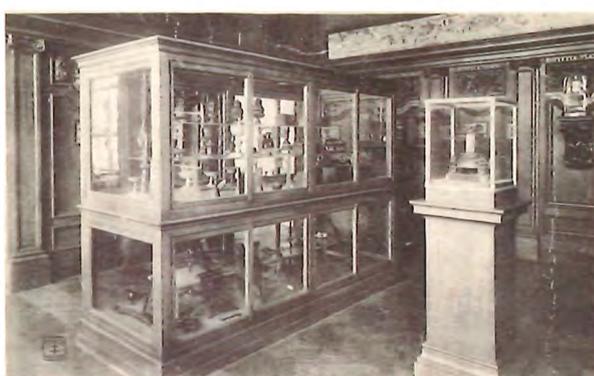
Musée de Saint-Omer. — Cour d'ample.



Musée de Saint-Omer. — Salle moyen âge et Salle d'Armes.



Musée de Saint-Omer. — Bourse de l'ancien Hôtel-de-Ville.



Musée de Saint-Omer. — Objets de moyen âge.

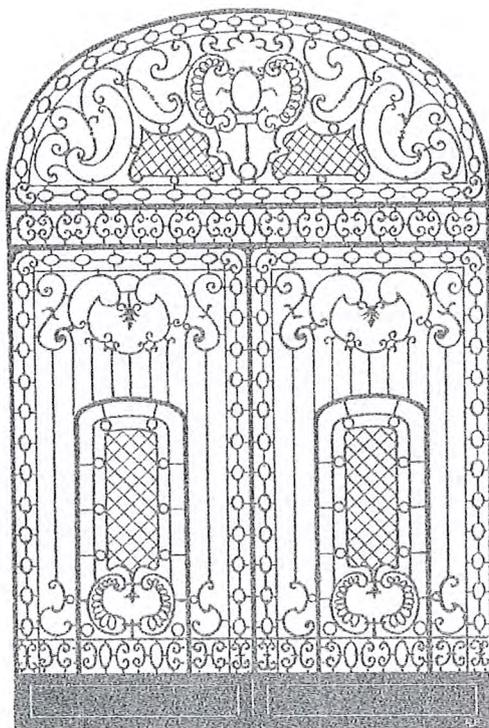
Le visage du musée change considérablement en 1921 avec le don, suivi du legs en 1933, de nombreuses pièces de mobilier et de tableaux de grands maîtres par la Baronne **du Teil Chaix d'Est-Ange**. Cette dernière avait hérité de son grand-père, Gustave Chaix d'Est-Ange, d'une remarquable collection, dont les plus belles pièces ont aujourd'hui intégré les collections de plusieurs grands musées français. Elle favorisa particulièrement le musée de Saint-Omer, en mémoire de son époux, Joseph du Teil, lié à Saint-Omer et Saint-Momelin, mort à la guerre en 1918. Les tableaux de Greuze, Lépicié, Nattier et Boilly rejoignent les salons, accompagnés des fauteuils recouverts des fables de La Fontaine. Il est désormais possible de restituer le charme d'une demeure noble du XVIII^e siècle dans cet écrin architectural exceptionnel qu'est l'hôtel Sandelin. Pour ce faire, des travaux sont réalisés dans les années 1930, entièrement financés par Paul Marmottan, grand collectionneur, qui légua ses biens à l'Etat pour créer le musée Marmottan à Paris et qui fut aussi le premier biographe du peintre Louis-Léopold Boilly, dont plusieurs tableaux se trouvaient dans la collection du Teil Chaix d'Est-Ange.

L'**art médiéval** n'est pas en reste puisqu'on lui consacre l'aile de gauche (ouest), tandis que les deux étages supérieurs sont désormais ouverts à la visite et accueillent l'importante collection de céramiques, les armes, l'archéologie et les collections d'histoire naturelle, dont l'extraordinaire collection d'oiseaux de Charles van Kempen, léguée en 1917. Une place particulière est accordée aux œuvres de Léon Belly, peintre

célèbre du XIX^e siècle, né à Saint-Omer, grâce au don réalisé en 1925 par ses descendants de nombreuses peintures et dessins³.

A l'origine, une porte aux vantaux de bois fermait la cour du musée, surmontée par un tympan en fer forgé, toujours en place. Elle recevait des guirlandes sculptées à la manière de celles qui décorent les angles de la cour intérieure. La **grille** actuelle est dessinée par Henri Grave en 1926 pour son concours de fin d'année aux Beaux-Arts (pour laquelle il reçoit la médaille d'argent). Il ignore que cette maquette sera réalisée pour le musée. En 1936, la ville de Saint-Omer lance une souscription pour doter le musée d'une entrée en ferronnerie, conçue de sorte qu'on puisse voir, en transparence, la façade de l'ancien hôtel particulier. Henri Grave, qui a rejoint l'entreprise homonyme fondée par son grand-père en 1871, spécialiste en ferronnerie, propose sa maquette. Le goût du jour ayant évolué, la grille change un peu de silhouette. La partie basse, pleine, est abaissée pour alléger l'ensemble. Un portillon ouvrant est inclus, sur la droite du portail. Une plaque en fonte avec le nom d'Henri Grave y est apposée.

Dessin de la grille



2.1.2.3. La création du musée des Beaux-Arts (ca 1950)

Dans ce musée universel et surchargé, le visiteur peine sans doute à se retrouver. Il existe de plus un autre musée, aux collections similaires, et situé à seulement quelques pas de l'hôtel Sandelin : dès 1895, la maison du collectionneur audomarois Henri Dupuis, avait été ouverte au public. C'est donc par souci d'efficacité et de lisibilité pour les visiteurs qu'en 1950 **Simone Guillaume**, alors conservateur, décide de **répartir les collections des deux musées en fonction de leur nature**. Dès lors, le Musée de l'hôtel Sandelin devient le musée des beaux-arts, archéologie et arts décoratifs de Saint-Omer. Au Musée Henri Dupuis revient le rôle de musée d'histoire naturelle.

Les **façades** sur cour, leurs toitures, le portail principal et le jardin sont inscrits sur la liste complémentaire des **Monuments Historiques** depuis 1957 avec les trois salons de réception. Dans les années qui suivent, quelques espaces sont créés ou réaménagés pour présenter l'art médiéval, les pipes et la

³ Les oiseaux n'arrivant au musée qu'en 1921, on ignore ce qui occupait ces salles du premier étage de 1904 à cette date.

collection de Préhistoire du docteur Pontier. Dans les années 1960, le musée abandonne le chauffage par les **cheminées** grâce à **l'installation d'une chaudière**.

Dans les mêmes années, les **boiseries des grands salons** sont classées **Monument Historique**. Dans l'aile gauche, la galerie d'art religieux, revêtue de pierres de Marquise issues des alentours des ruines de Saint-Bertin, ménagent une progression jusqu'au trésor du musée : le Pied-de-Croix, exposé dans une vitrine tournante. Les **jardins** sont également aménagés, simplement mais suivant un plan classique, tandis que les façades sont restaurées et quelques éléments décoratifs resculptés en 1965.

L'installation des **lambris du premier étage** (arrêté du 13/04/1962) est un projet d'Yves Bourel de faire correspondre les lambris venant d'un autre hôtel de Saint-Omer (Intendance d'Artois⁴, rue Carnot) avec les trois salles dédiées à la faïence de Saint-Omer. Ces lambris ne meublant que deux salles, la troisième hérite alors des lambris Louis XVI du vestibule du musée Henri Dupuis.

Les années 1970 à 1990 sont consacrées à **l'étude et à l'enrichissement** des collections. De 1996 à 2004, de grands travaux de **rénovation** sont réalisés pour moderniser le musée de l'hôtel Sandelin. Les parties historiques sont restaurées, l'accueil et la salle pédagogique sont aménagés, les collections restaurées et le nouveau mobilier muséographique dessiné par Frédérique Paoletti et Catherine Roulland. Dans cette nouvelle scénographie, l'objet est visible pour lui-même, au-delà de la mise en scène de l'ensemble de la collection. Les anciennes vitrines en bois des céramiques au premier étage disparaissent au profit d'un choix d'œuvres plus limité (il subsiste une ancienne vitrine au 2^e étage du Musée Henri Dupuis).

Les salles du 1^{er} étage avant 1950, entre 1950 et 1996, après 2004



Musée de Saint-Omer, — Galerie d'histoire nature

2.1.2.4. Le grand réaménagement (1996-2004)

En 1996, un petit siècle après les aménagements initiaux, la ville de Saint-Omer décide de reprendre complètement le bâtiment et sa muséographie. Le musée présente alors des espaces hétéroclites, avec plusieurs successions de muséographies parfois vieillissantes. Les travaux de 1999-2004 impliquent certaines transformations d'espace.

- Le sous-sol, qui servait de réserves lapidaires, est aménagé pour accueillir une nouvelle chaudière et les armes et le lapidaire du parcours permanent. Un ascenseur dessert depuis ce niveau comme tous les autres.
- Au rez-de-chaussée, côté est, le logement du gardien disparaît pour laisser place à des espaces techniques. La salle d'exposition devient l'accueil, l'ancienne salle des peintures japonaises, coupée par l'escalier menant au sous-sol, devient un passage vers le jardin. Côté ouest, les deux salles des poteries et des Antiquaires sont fusionnées pour accueillir le parcours médiéval. Une petite extension est construite ("couloir de la chapelle"). La deuxième salle des Antiquaires devient l'escalier menant au premier étage⁵.
- Au premier étage, si les vitrines sont changées, les espaces servent toujours à présenter la collection de céramique.

⁴ Les lambris furent acquis par le musée du Louvre (département des Art décoratifs) et déposés au musée Sandelin.

⁵ Archives du musée, plan de 1942.

- Au deuxième étage, les combles, qui n'avaient probablement guère évolué depuis l'origine, sont réaménagés et isolés pour accueillir une partie des réserves de manière plus adaptée que par le passé.

Pour résumer, le parcours commence par les salons classés présentant la peinture française du XVIII^e siècle et les salons de peinture hollandaise. Il se poursuit par le parcours médiéval (armes et lapidaire au sous-sol, galerie d'art religieux au rez-de-chaussée, pouvoir échevinal au premier étage, pipes de Saint-Omer). Les pipes font la transition avec le parcours céramique qui se déroule selon un plan thématique. La grande salle du premier étage (salle 40) est réservée aux expositions temporaires.

La salle des pipes avant et après 2004



Les lieux connaissent des changements limités dans les années qui suivent. **Depuis 2013** plusieurs salles uniformément grises ont été reprises avec des couleurs vives qui en métamorphosent l'aspect (peintures du XVII^e et du XIX^e siècles). Les deux salles consacrées au pouvoir échevinal et aux céramiques médiévales sont réaffectées à la présentation des collections en réserves. Les lambris de la halle échevinal, installés là perdent leur sens au sein de ce nouveau parcours. Deux parcours ont été entièrement revus (céramiques en 2018, sous-sol en 2019), dans le cadre contraint du mobilier de 2004, qui a le mérite d'avoir très bien vieilli. En 2017, la grande salle du premier étage (salle 40) est affectée de manière pérenne à la présentation des trois grands peintres audomarois du XIX^e siècle (Chiffart, Belly, Deneuille).

En 2016, les bureaux, qui occupaient une partie de l'aile est au premier étage, sont transférés au niveau supérieur, en récupérant toute l'aile est, auparavant dévolue aux céramiques. L'espace libéré au premier étage est employé comme tiers lieu (nommé salle Amusée-vous, puis Espace relax).

Vue des salles des peintures flamandes avant et après remise en peinture



Après la réouverture du musée Sandelin, l'élan qui avait conduit à sa rénovation s'est quelque peu perdu par manque de forces vives, ce qui s'est ressenti dans les chiffres de fréquentation. Ce n'est que dans les années 2010, avec la création d'un service de médiation et le développement des actions envers le public que ce dernier est revenu, toujours plus nombreux. Aujourd'hui, si la rénovation de 2004 reste un indéniable succès et assure une base solide à l'avenir du musée, un certain nombre de **manques** ont été repérés :

- un manque de visibilité sur la rue et dans la ville,
- la séparation de la visite en trois parcours est intéressante, mais mériterait un fil conducteur,
- l'accent n'est pas suffisamment mis sur l'histoire locale,
- les *period rooms* peuvent avoir un côté suranné pour certains visiteurs, notamment du fait de leur éclairage,
- la partition du parcours beaux-arts entre un côté *period rooms* et l'autre plus muséal demanderait une reprise pour donner plus de cohérence à l'ensemble,
- le découpage du parcours médiéval sur deux étages est peu commode,
- les vitrines de céramiques paraissent démodées à une partie des visiteurs,
- le manque de médiation dans les parcours qui n'ont pas été repris.

L'histoire du **jardin**, situé à l'arrière du bâtiment, est totalement inconnue. On ne dispose que de photos très récentes et aucun document d'archive ne le documente. Il se compose, depuis 1960, d'une pelouse encadrée par une haie de charmes en U, avec trois tilleuls côté ouest. Le lieu est utilisé durant la belle saison pour certaines activités du musée, telles que des visites guidées du Pays d'Art et d'Histoire, *Côté cour-côté jardin*, les Nocturnes, le *Tea time* en 2017, des démonstrations d'armes en 2019, un jardin partagé en 2018, etc. Des manifestations extérieures s'y tiennent également comme la Fête de la musique ou des représentations du festival *Sous les pavés l'art*. L'organisation de tels événements est toutefois soumise aux hasards de la météo et le musée n'a pas de lieu de repli. En 2019, il a été demandé à pouvoir se rabattre sur la chapelle des jésuites en cas de nécessité, ce qui a été fait en une occasion. Avec l'accord de la CAPSO, cette solution pourrait être pérennisée.

2.1.3. Le musée Henri Dupuis, de la collection au musée d'histoire naturelle

Le musée Henri Dupuis est à la fois le témoignage d'un collectionneur boulimique à l'origine d'une collection de 40 000 à 60 000 items, et un témoignage fondamental de l'état de la faune et de la flore au milieu du XIX^e siècle. Il est le fruit de trois interventions principales.

2.1.3.1. De la maison de collectionneur au musée privé

En 1889, dix ans avant l'acquisition par la ville de l'hôtel Colbert, alias Sandelin, Henri Dupuis décède (1819-1889). Il lègue à la ville la totalité de ses collections, avec sa maison, qu'il a progressivement transformée en musée, y compris en faisant construire l'aile nord pour accueillir une galerie de céramique au rez-de-chaussée et une de coquillages au premier étage. La ville accepte l'héritage et ouvre les lieux à la visite en 1895 au prix d'aménagements minimes. La visite est d'abord assurée par des bénévoles, ce qui n'en permet l'ouverture que quelques jours par an.

Le **bâtiment**, tout en brique jaune, se compose de trois ailes formant un fer à cheval avec un accès principal par l'ancienne rue Notre-Dame, renommée rue Henri Dupuis en hommage au donateur. Cette façade est la seule à être ornée. On y voit un habillage d'ordre monumental à pilastres corinthiens (les chapiteaux et la corniche sont en pierre calcaire), tout à fait typiques de la ville de Saint-Omer. Ce corps de bâtiment de la deuxième moitié du XVIII^e siècle est prolongé à l'ouest par une aile composite réunissant au moins deux bâtiments préexistants ; seules les premières travées est ont été reprises pour s'agencer avec le corps principal. On note que les travées ouest ont des niveaux de hauteurs différentes nécessitant la présence de quelques marches à la jonction des deux parties. Une porte cochère condamnée prouve également l'indépendance originelle de cette parcelle. L'aile nord, construite par Henri Dupuis avant 1874⁶, reprend naturellement les dispositions du corps principal. Elle est aveugle sur deux côtés (est et nord) ; la façade la plus longue ferme la cour au nord et reprend le modèle des fenêtres à petits bois et arcs surbaissés que l'on observe sur les ailes de la fin du XVIII^e siècle. Aucun ornement ne vient animer la cour.

La **collection** occupe la moitié du rez-de-chaussée, la quasi-totalité du premier étage et le tiers du 2^e étage. Encyclopédique, celle-ci comprenait une salle de faïence, une de porcelaine, une de coquilles marines, une de coquilles terrestres, une de minéralogie, une de physique, une d'animaux naturalisés, une de

⁶ Archives municipales, cadastre.

fossiles et une chapelle. On suppose qu'une partie des actuelles collections ethnologiques fut également léguée par Dupuis, mais les inventaires, incomplets, ne le confirment pas formellement. De cet aménagement restent pratiquement inchangés avec leur mise en scène les escaliers, la très enviée cuisine flamande, l'immense collection de coquillages, la salle de minéralogie, l'ancienne salle des coquilles terrestres et de très nombreux éléments de décor dans le reste du bâtiment (pour en savoir plus, voir l'exposition *Henri Dupuis, deux-cents ans de passion*, musée Sandelin, 2020). Cet historique archéologiquement fondé est le fruit d'un intense travail conduit ces dernières années.

Entrée de la salle des coquilles marines



2.1.3.2. L'ouverture au public et la création du musée d'histoire naturelle

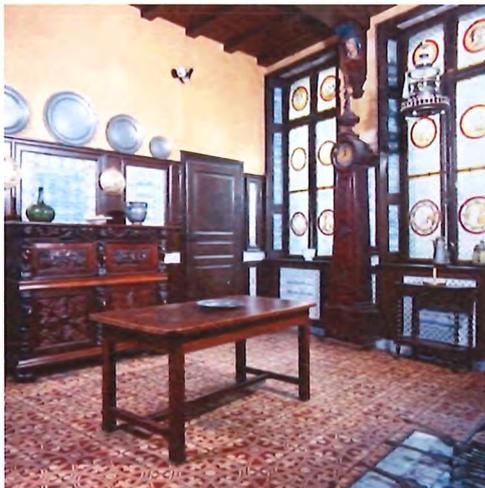
L'évolution postérieure du bâtiment est liée aux choix scénographiques. Pour l'ouverture au public en 1895, quelques collections sont déplacées et entraînent probablement de nouveaux aménagements. La chambre d'Henri Dupuis, au premier étage, accueille les collections archéologiques du palier voisin. Il n'en reste rien. Il en va de même pour la chambre d'ami, située après la chapelle et qui accueille les oiseaux, précédemment placés au deuxième étage. Les fossiles du 2^e descendent au premier, dans l'ancien cabinet de physique, dont les collections avaient été cédées aux frères des Ecoles chrétiennes. On observe aujourd'hui d'anciennes étagères derrière le papier du fond d'une vitrine de cette salle. Il témoigne probablement des aménagements réalisés à ce moment.

Aucun changement ne semble être intervenu par la suite avant les années 1950, quand le Musée Henri Dupuis est dévolu à la seule **histoire naturelle**. Tous les Beaux-Arts sont transférés au musée Sandelin, tandis que les oiseaux et autres collections d'histoire naturelle qui en proviennent sont symétriquement envoyées à Dupuis. La nature exacte des changements impliqués par les transferts de collections alors opérés ne peut pas être pleinement appréhendée. On peut notamment se demander si les vitrines d'oiseaux du 2^e étage, qui remploient les éléments d'anciennes vitrines, n'ont pas été montées à cette époque⁷. Les parties non muséographiques sont alors entièrement rénovées (clos, couvert, électricité, chauffage central, peintures). Le musée vit toujours sur ces installations en 2020.

⁷ D'après l'ancienne secrétaire du service (activité de 1983 à 2016), l'installation de ces vitrines est antérieure à son arrivée.

Malgré ces travaux, comme le souligne un rapport d'inspection de 1960, le musée ne répond plus aux attentes du moment et une nouvelle scénographie est souhaitée. Un long travail de réflexion aidé par le MNHN est alors mené et aboutit, dans les années 1970, à la transformation presque complète du rez-de-chaussée. La galerie de céramique, qui avait probablement été transformée en salle des oiseaux, ainsi que les salons de réception du rez-de-chaussée sont détruits pour installer les **dioramas des oiseaux**, qui sont parmi les premiers de France et toujours visibles. Dans le même temps, des éléments sont déplacés au musée Sandelin : des vitraux, une cheminée, les lambris de l'accueil et l'autel de la chapelle. Une deuxième tranche était envisagée pour le premier étage.

La cuisine flamande et les dioramas



Vue de la cuisine flamande (2018)



Ces travaux entraînent la disparition quasi totale des aménagements du rez-de-chaussée, sans qu'aucune campagne photographique n'ait été réalisée au préalable. Il ne reste, pour témoigner du passé, que quelques vestiges de papier-peint et de lambris derrière les vitrines et des moulures ou lambris placés dans la remise de la cour, où ils ont été identifiés en 2018 dans un état de dégradation avancée. Les panneaux de bois sans moulures n'ont pas été conservés. Une cheminée en céramique, l'autel en écaille de tortue et les lambris du vestibule sont transférés à Sandelin (respectivement en salles 31, 25b et 30). On peut supposer

que c'est aussi à cette époque qu'a été déposée une partie des rondels disposés dans les fenêtres du rez-de-chaussée, ainsi qu'un grand nombre de carreaux de céramique aujourd'hui en réserves et fortement endommagés lors de leur arrachement (anciens décors de foyers de cheminées ou de lambris ?). Heureusement, les très intéressants aménagements de 1889 ont été dans leur plus grande partie conservés au premier étage⁸.

Vue de la salle provisoire des faïences autour de 2000



2.1.3.3. De l'agonie à la renaissance

Par la suite, seuls quelques menus travaux techniques sont réalisés, avec, au début des années 2000, le papier peint de l'escalier, l'éclairage de l'escalier et de la salle 17, ainsi que la peinture de cette dernière au premier étage⁹. Le musée Dupuis servant de vitrine au service durant les travaux du musée Sandelin, Yves Bourel fait le choix de présenter les céramiques dans la salle 17 (voir photographie jointe). Les coquilles dites terrestres sont alors remisées dans des cartons où elles se trouvent toujours. A cette date, la salle des fossiles et l'ancienne chapelle étaient déjà fermées au public¹⁰.

Après une ou deux décennies d'ouvertures partielles, le bâtiment **ferme au public en 2004**. Le bâtiment sert alors de **dépôt sauvage**, dont le **rangement**, commencé en 2013 est **achevé fin 2019**, rendant au Musée Henri Dupuis, son atmosphère séculaire.

Le bâtiment est sorti progressivement de cet état d'abandon à partir de 2014. Un **considérable chantier de rangement** parallèle au récolement des collections a alors été mené. Les principales étapes en ont été les suivantes :

- 2014, état des lieux par IB Conservation (Isabelle Boiché et Jacques Cuisin) ; premier rangement général ;
- 2015, premier chantier de récolement externalisé : œufs, herbiers, colibris (IB conservation) ; tous mis en caisse ;

⁸ Pour plus de précisions, voir la note sur l'histoire du bâtiment réalisée en 2019 à l'occasion de la demande de protection avortée au titre des Monuments Historiques.

⁹ Communication de Pierre Laigle, responsable des STM à cette date.

¹⁰ Elles l'étaient déjà en 1993 à l'arrivée de Jean-Pierre Duwiquet, agent de surveillance.

- 2017, chantier externalisé des paradisiers (IB conservation) ; remis en vitrine ;
- 2018, chantier interne de la paléobotanique + transfert de l'archéologie appartenant à l'Etat au Centre de Conservation et d'Etude du Pas-de-Calais ; des visites guidées sont organisées dans la cuisine flamande en parallèle de l'exposition *Figures sur carreaux* ;
- 2019, vidage de la cave (env. 25 m³ de déchets divers) ; récolement du fonds du docteur Pontier (Préhistoire) ;
- 2020, fin du rangement de la totalité des espaces ; nettoyage à fond de tous les espaces et toutes les vitrines ; début du récolement et de la réinstallation après dépoussiérage des oiseaux.

Parallèlement au travail du service, la ville accorde en 2018 la jouissance du rez-de-chaussée à l'Office du Tourisme, qui installe deux Escape games au sein des dioramas. L'un est consacré à Henri Dupuis, l'autre à Marie Graulette. Cette installation a été réalisée sans concertation avec le musée et a conduit à la mise en place d'une clôture interne au premier étage. La convention est prévue pour durer cinq années.

Exemples de salle avant (à gauche, 2012) et après rangement (à droite, 2019)



2.2. Le Service des Musées de la réouverture du musée Sandelin et de la fermeture du musée Henri Dupuis à 2020

Le PSC établi en 2001 ne s'intéressait qu'au musée Sandelin. Le Musée Henri Dupuis ferma d'ailleurs très peu de temps après. Du moins, pour la première fois, ce document faisait le choix d'une identité du musée Sandelin en acceptant la diversité de ses collections, tout en n'en mettant en avant qu'une partie au sein du parcours permanent. Ce document donnait surtout un cadre à l'organisation des collections présentées autour de trois parcours avec le détail du propos développé : Moyen Age, Beaux-Arts et Céramiques. En 2015, le concept a été redéfini pour faire du musée un musée de chefs-d'œuvre et de proximité.

2.2.1. La création du pôle des publics

La politique des six dernières années a été rendue possible par le recrutement d'agents spécifiquement dévolus à la médiation et à la communication, au nombre de trois depuis fin 2015, grâce à l'action de Marie-Lys Marguerite. La structuration du service a permis d'une part de développer les actions envers les publics scolaires, handicapés et les tout-petits. Par ailleurs, la programmation individuelle s'est enrichie pour proposer entre 100 et 130 rendez-vous par an. Ces actions ont concrétisé les priorités stratégiques du musée, définies conjointement avec les élus.

2.2.2. L'organisation d'expositions de plus en plus ambitieuses

A partir de 2018, la programmation suit le schéma suivant : **deux grandes expositions par an dont une sur trois consacrée à l'histoire naturelle**, afin de poursuivre la valorisation des collections du musée Henri Dupuis. Les expositions ainsi conçues ont vocation à mettre d'une part en valeur les collections du musée et d'autre part, permettre, avec une médiation idoine, de les découvrir sous un nouvel aspect. De plus, la conception d'une exposition basée principalement sur les collections permet de limiter les coûts de transport et d'assurance qu'impliquent les prêts d'œuvres et par extension son coût environnemental.

En plus de cet agenda, **l'art graphique japonais** connaît deux roulements par an. Cette organisation offre la possibilité aux visiteurs de le découvrir, tout en respectant les préconisations en termes de conservation préventive pour des collections particulièrement sensibles à la lumière. La variété du fonds permet de proposer un thème différent à chaque accrochage. En fonction de leur disponibilité, les **salles d'actualité** voient s'organiser deux présentations annuelles, également dans le but de mettre en valeur des collections moins connues comme les armes africaines ou le fonds océanien. Si l'organisation du service le permet, un grand événement estival sera également proposé.

Concernant les **expositions hors-les-murs**, un projet au Centre pénitentiaire de Longuenesse a déjà été tenté, sans succès en 2016, faute de participants dans le cadre du CLEA et une seconde fois en 2017, le responsable des animations ayant opté pour un projet avec le Louvre-Lens. L'arrivée récente d'une nouvelle personne dans le cadre d'une refonte de l'organigramme permettra sans doute de créer un projet de hors-les-murs. D'autres ont également été évoqués comme celui au Tribunal judiciaire, les prêts actuels servant davantage à décorer les bureaux des employés. Une tentative avait également été faite en 2017, sans suite. Enfin, d'autres expositions pour la CAPSO pourraient se créer en réutilisant d'anciennes expositions de Sandelin, comme Campana. La réussite du format d'itinérance mis en place en 2019 conforte dans l'idée d'une poursuite de cette organisation pour les années à venir. A noter le souhait des élus de proposer à chaque école de la ville (de l'école élémentaire au lycée) le prêt d'une œuvre du musée associé à un projet de médiation.

La politique **d'édition** de catalogues **en interne** pour les expositions sera poursuivie, même s'il n'est pas possible d'en produire à chaque fois. Le rythme actuel serait d'un par an. Les textes sont rédigés par le conservateur et les éventuels commissaires d'exposition extérieurs ou tout intervenant jugé propre à enrichir le contenu. L'édition était réalisée en interne par la chargée de la communication, mais ce modèle ne semble pas viable. Seule l'impression est confiée à un prestataire extérieur. Deux tailles de catalogue ont été produites, un format A4 et un 8°. Les suivants devront *a priori* le suivre pour créer une collection reconnaissable. Il s'agit d'un nombre de pages assez faible (50 à 80 pages).

2.2.3. Tentatives de renouvellement des événements

La structuration progressive du pôle des publics a permis de valoriser davantage les collections et expositions en proposant une programmation généreuse, permettant de toucher une grande variété de publics. L'équipe propose des **événements** en lien avec l'exposition en cours ou les collections (soirées jeux en 2018, escape game la même année¹¹, nocturnes "entre cour et jardin" entre 2008 et 2013, nocturnes gustatives entre 2009 et 2014 puis "murder party" de 2015 à 2018. Les soirées au musée alternant conférences et visites musicales ont également trouvé leur public. Cette stratégie est une réussite, car elle attire régulièrement un public peu familier du musée Sandelin et d'un périmètre dépassant l'Audomarois pour les *murder parties* (Dunkerque, Calais, voire Lille). Ces événements demandent, toutefois, un temps de préparation souvent très important (jusqu'à 21 jours ETP). Pour être maintenus ou développés, ils nécessitent un renfort en personnel ou un budget permettant une externalisation partielle du travail comme cela a déjà été fait avec succès pour l'exposition *Aux Armes* en 2018.

2.2.4. Le développement de l'éducation artistique et culturelle

Les actions d'**éducation artistique et culturelle** ont été entreprises tout d'abord par Carole Samez, en charge de la médiation générale jusqu'en 2014, puis par Delphine Adams, recrutée spécifiquement pour le public scolaire. La mise en place d'actions telles que les *Temps d'Activités Périscolaires* de 2014 à 2018, créées notamment en partenariat avec le Pays d'Art et d'Histoire (AUD), ou de la *Liaison Ecole Musée* avec l'Association des Amis des musées n'auraient pu voir le jour sans ce recrutement. L'année 2015 a également vu l'arrivée de Gaétane Lheureux, professeur missionné DAAC, qui consacre deux demi-journées par mois à la création d'outils et de pistes pédagogiques en lien avec la responsable des actions éducatives. Elle sert également de relais auprès de l'Education Nationale.

Le musée est présent lors des **grandes manifestations** comme *La classe, l'œuvre !*, proposée lors de la Nuit Européenne des Musées. Un travail préparatoire avec l'enseignant et des venues régulières de classes au musée permettent de construire des projets de médiation variés autour des collections. Le service éducatif du musée s'investit également pendant les résidences d'artistes dans le cadre du CLEA de la CAPSO. Des gestes artistiques au musée ont été proposés à diverses classes d'écoles primaires, collèges ou lycées du territoire, dont la restitution a généralement lieu lors de la Nuit des Musées.

Le service des publics s'investit également dans des projets de partenariat avec l'**Université d'Artois**, comme "*Musées(em)portables*", qui a pour but la création d'une vidéo dans un musée par des élèves d'un établissement scolaire du territoire, aidés d'un étudiant du Master muséographie. La création proposée par le Lyppo autour de portraits flamands du musée a été primée en 2018.

Le service éducatif propose chaque année une **offre pédagogique** sur les collections et les expositions à venir, de manière à les lier avec les programmes scolaires. Cette offre est régulièrement renouvelée pour coller au mieux aux attentes des enseignants. Elle propose à la fois des visites, ateliers et visites-jeu avec une guide, la possibilité d'une découverte en autonomie gratuite et un ensemble d'outils, notamment des dossiers pédagogiques, pour préparer l'enseignant à sa venue. Chaque exposition est valorisée auprès des équipes éducatives avec l'organisation de visites spécifiques. Cette organisation est cependant à questionner, dans la mesure où la visite enseignants ne débouche que rarement sur une réservation. En général, les enseignants cherchant à coller aux programmes, tous les sujets d'exposition ne les intéressent pas (armes, jésuites, carreaux de faïence, par exemple). Ils réservent en majorité une visite des collections permanentes et des thèmes classiques (le Moyen Age ou le portrait).

L'éducation se faisant à tous les âges, un cycle de **conférences** a été recréé. Elles ont lieu en grande partie grâce au soutien de l'Université Populaire de l'Audomarois, gérée par la CAPSO et qui finance entre une et trois conférences par an pour le musée. Elles répondent à une attente d'un public d'habitues et amateurs éclairés. Leur succès dépend du thème et de l'intervenant, celle sur Ribera par un conservateur du Louvre ayant logiquement attiré un maximum de personnes, parmi les plus récentes. A savoir que les Amis des musées organisent leurs propres cycles de conférences, généralement programmées en début d'après-midi et donc accessibles surtout aux retraités.

11 A distinguer de l'escape game installé par l'Office du Tourisme au Musée Henri Dupuis.

2.2.5. La prise en compte des handicaps

Les **publics handicapés** font partie de ceux qui demandent du temps et une action constante afin de les fidéliser. Les mêmes problématiques se retrouvent pour certains types de publics auxquels les musées s'intéressent spécifiquement depuis plusieurs années. Sous le terme générique et vague de **publics empêchés** sont regroupés ceux qui le sont pour des raisons d'ordre social ou corporel. Dans la première catégorie sont notamment incluses les personnes, surtout les plus jeunes, vivant dans les quartiers distingués comme prioritaires par la politique de la ville ou celles purgeant une peine de prison. La seconde catégorie regroupe tous les handicaps physiques ou mentaux, qui requièrent tous une approche individuelle. Compte tenu du temps de travail considérable que suppose la prise en compte systématique de l'ensemble de ces paramètres, le travail réalisé doit porter avant tout sur les collections permanentes.

Dans le domaine du **handicap moteur**, mise à part l'installation d'un ascenseur et d'un monte-personnes dans le bâtiment en 2004, peu d'actions ont été entreprises. La structuration progressive du service des publics a permis d'améliorer l'accueil pour les publics handicapés mais plus largement pour tous, grâce à la mise en place d'un prêt de fauteuils roulants (grâce à la société Marguet médical - Helfaut) et de sièges Stockholm achetés en 2016 avec le soutien des Amis des musées.

Un audit pour l'obtention du **label Tourisme et Handicap** a été réalisé en 2017. Il s'avère que les infrastructures sont insuffisamment adaptées (cour, portes, toilettes, etc.) pour permettre l'obtention du label. Le principal obstacle reste le report de l'AD'AP (agenda d'accessibilité programmée), initialement prévu au second trimestre 2018, permettant une mise aux normes du musée selon la loi de 2005. Ces aménagements sont indispensables pour espérer obtenir le label qualité tourisme, qui est décerné pour au minimum deux handicaps sur quatre.

Pour le public en situation de handicap visuel, plusieurs outils sont venus enrichir le parcours. Depuis 2014, des reproductions d'**œuvres à toucher** ont été installées dans le parcours permanent : la *Tête de roi* dans le parcours médiéval en 2014, *L'excision de la pierre de folie* dans le parcours beaux-arts la même année et *L'oiseleur* dans le parcours céramique en 2018. Ce dernier a vu le jour dans le cadre d'un projet mené en partenariat avec l'ULCO, dans le cadre des *Projets Innovation et Conception* des étudiants en école d'ingénieur. L'équipe et son professeur se sont rendus au musée pour scanner des œuvres en 3D, avant d'en imprimer une pour le parcours. Un document de médiation créé à La Station en partenariat avec Signes de Sens et La maison des aveugles accompagne la reproduction. Depuis 2019, le public **mal-voyant** est plus difficilement attiré en raison du vieillissement de l'association La maison des aveugles de Saint-Omer et de son président. Au-delà des trois œuvres à toucher dans le parcours permanent, des visites tactiles sont organisées depuis 2019 avec le musée de Flandre de Cassel, permettant de relancer la fréquentation de ce type de public et se faire connaître d'un public venant plutôt du Nord et connaissant mal le Pas-de-Calais. Les liens avec Cassel ont vocation à se prolonger.

Une **programmation** régulière de **visites handi-accessibles** a vu le jour en 2016, favorisée par le recrutement d'un Service Civique Volontaire. Depuis 2019, elle est programmée en lien avec le Musée de Flandre (Cassel) lors d'une journée découverte des deux musées. Le public en situation de handicap auditif a également fait l'objet d'une attention particulière depuis 2016 avec la mise en place de **visites avec traduction LSF** simultanée. La difficulté à attirer ce type de publics et le coût important de ce type d'actions a conduit le pôle des publics à mettre en pause les visites LSF depuis 2018. De récents contacts avec des professionnels du secteur pourraient permettre de renouveler ces visites en portant une attention particulière à la communication à adopter.

Le public en situation de handicap mental est également pris en compte et fait l'objet depuis 2015 d'un partenariat constant avec L'**Apéi** de Saint-Omer. Des visites d'expositions, la création conjointe de **livrets faciles à lire et à comprendre** (expositions *Intrigo* en 2016, *Trésors du Moyen Âge* en 2017, *Lumière minérale* en 2018), une exposition hors-les-murs autour des montres en 2018 avec une médiation assurée par les personnes handicapées et des ateliers ou encore des gestes artistiques dans le cadre du CLEA (2019 avec Hugo Koczstrewa) font partie des actions réalisées.

En 2016 et 2017, le musée a concouru pour le Prix patrimoines pour tous afin de valoriser ses actions.

2.2.6. Une offre de pointe pour les plus jeunes

Au-delà du public scolaire, la structuration du service a permis de construire une programmation et des outils de médiation spécifiques pour les **tout-petits** (18 mois - 5 ans). Le premier projet a vu le jour en 2015-2016 avec la création de **tapis à histoires** autour de deux peintures du musée, réalisés en partenariat avec la crèche des Petits cavaliers et sa directrice Claire Danel pour l'écriture des histoires, ainsi que des couturières pour la réalisation. Ces histoires ont notamment servi à animer les premiers *rendez-vous des bouts de chou* en 2016. Ils sont aujourd'hui accessibles librement dans l'espace relax du musée pour une utilisation en autonomie.

Depuis 2016, le **rendez-vous des bouts-de-chou** a lieu un mercredi par mois et a réussi à trouver son public, très fidèle et qui connaît logiquement depuis 2020 un renouvellement, au bout de 4 années d'existence. Ces animations permettent de valoriser à la fois les collections permanentes et les expositions temporaires. Elles témoignent d'une créativité sans cesse renouvelée par la responsable de l'action éducative : livres à toucher, théâtre d'ombres, chansons, utilisation de peluches... Une version des petits bouts de chou a été mise en place en 2020 pour cibler davantage les 18 mois-3 ans. L'offre se complète de facilités pratiques à disposition comme une table-à-langer, un chauffe-biberon et un porte-bébé.

Cette offre répondant également à une demande des **enseignants d'écoles maternelles**, elle a été adaptée aux élèves de ces classes, venant ainsi étoffer l'offre pédagogique depuis 2016. Cette offre destinée aux tout-petits s'est accompagnée d'acquisitions de matériel favorisant leur accueil : linge-bébé, chauffe-biberon et coussins.

2.2.7. Une offre très large pour les élèves de primaire

Des **ateliers enfants** sont régulièrement proposés pendant les vacances scolaires, dédiés aux collections ou expositions temporaires. Ils se divisent souvent entre une partie visite et une partie atelier. Leur organisation a été revue fin 2015 avec un succès constant, même si on constate que les grandes vacances d'été sont moins plébiscitées. La question de la qualité plastique est souvent posée : l'équipe ne dispose pas de plasticien et d'un autre côté il faut réussir à créer un objet en 1h30 par 15 enfants d'âges disparates. Il a d'ailleurs été constaté lors de récents ateliers de création de masques, que la présence d'un stagiaire pour aider la guide s'est avérée très utile dès lors que l'atelier est plus ambitieux en termes de création. Les ateliers jumelés avec le PAH ne sont pas suffisamment ambitieux et souvent jugés trop scolaires pour des enfants qui sont en vacances, à quelques exceptions près, souvent lorsqu'il y a un intervenant comme un ferronnier ou un tailleur de pierre. Des efforts ont été menés en 2020 sur les réalisations en ateliers hors-scolaires pour proposer une initiation à la gravure à destination des 10-15 ans, un public traditionnellement difficile à capter et qui a reçu le nombre maximal de réservations (soit 11 jeunes). A noter que cet atelier était proposé gratuitement dans le cadre du soutien DRAC.

Les **anniversaires au musée** sont quant à eux proposés depuis 2018, avec un succès grandissant grâce à des modifications progressives. Depuis leur création, les thèmes des anniversaires n'ont été revus qu'une fois par le service des publics, de même que les invitations retravaillées en 2019 par une stagiaire en graphisme. Un renouvellement dans les prochains mois est à envisager.

2.2.8. Une accentuation du travail vers les quartiers prioritaires de la ville

Les **quartiers prioritaires de la ville** font également l'objet d'une attention particulière du service des publics. Des actions CUCS (Contrat urbain de cohésion sociale) ont été menées dès 2008 autour des collections permanentes ou dans le cadre d'expositions temporaires, notamment en 2013 autour de la problématique du corps en lien avec l'exposition d'intérêt national *Une renaissance*. Des projets en lien avec le Ministère intitulés *Les portes du temps* et depuis 2017 *C'est mon patrimoine !*, ont été menés en partenariat avec le Centre social et culturel de Saint-Omer, ainsi que d'autres partenaires culturels. Des propositions de découverte du patrimoine et de pratique artistique ont été élaborées auprès des jeunes enfants et adolescents fréquentant le centre pendant les vacances scolaires. Le musée s'intègre régulièrement dans ce type d'actions, notamment à l'occasion d'expositions d'importance comme *Shakespeare romantique* en 2017. Ces actions, coûteuses en temps et en moyens, ne sont pas développées suffisamment régulièrement et ce n'est qu'en les développant davantage qu'elles pourront avoir un véritable impact sur la formation culturelle des jeunes.

2.2.9. Le développement du bien-être au musée

L'ajout d'**installations pratiques**, notamment pour le **très jeune public** et leurs parents a été réalisé, telles qu'un porte-bébé acquis en 2020, un chauffe-biberon ou encore un coussin à langer. Cependant, l'accessibilité des sanitaires est à revoir pour au moins l'un d'entre eux, car ils ne répondent plus aux normes actuelles. En effet, leur réfection date de la réouverture, c'est-à-dire avant la publication de la loi de 2005 sur le handicap.

En complément de la visite, une **salle Amusée-vous** créée en 2016 puis rebaptisée ensuite espace relax permet de répondre au souhait des publics d'associer découverte et convivialité. Cet espace permettant de boire un café, jouer à des jeux de société, dessiner, lire, ou simplement bavarder a été créé dans ce but. Il a vocation à s'améliorer pour attirer davantage de public qui généralement n'ose y entrer, grâce à l'ajout d'une médiation en salle, pouvant proposer des jeux via le vidéoprojecteur interactif. Durant la belle saison, le jardin lui sert de prolongement.

Une **programmation** spécialisée autour du **bien-être** a progressivement vu le jour en 2018-2019, dans le prolongement des séances hebdomadaires de yoga encadrée par Solène Yoga, coach bien-être. Six séances ont été proposées en 2019 avec également Fabien Létaille, arthérapeute, qui ont rencontré un succès inégal. Néanmoins, cette proposition doit être approfondie dans la mesure où l'Office de Tourisme communique régulièrement sur Saint-Omer comme destination bien-être et que la thématique connaît un intérêt important auprès de la population. Une nouvelle séance bien-être, avec un modèle économique différent (les intervenants ne sont rémunérés que par les participants et non plus par le musée) avait été programmée à l'automne 2020. La mise en place de ce fonctionnement a été reportée grâce à l'apport financier de la DRAC, qui a permis d'en assurer la gratuité en 2020. Depuis la rentrée 2020, un lien plus fort a été créé pour animer les séances de yoga du jeudi matin, sous le nom de yog'art. Un thème mensuel est décidé par la coach bien-être et en lien avec le service des publics, une sélection d'œuvres est proposée. Cela permet de donner davantage de sens à une séance de yoga qui ne pourrait avoir lieu ailleurs, en raison du lien ainsi créé. Une courte présentation des œuvres est proposée aux participants à l'issue de la séance, par la chargée d'accueil et de médiation recrutée au printemps 2020.

Séance bien-être du 7 avril 2019



2.2.10. Les touristes

L'importance accordée au **public touristique** a été récompensée en 2017, avec l'attribution du Label Qualité Tourisme (après un audit réalisé par un cabinet indépendant), ainsi qu'une distinction sur TripAdvisor. Cependant, mise à part une brochure présentant les chefs-d'œuvre en anglais vendue à l'accueil au prix de 50 centimes, les textes ne sont pas traduits dans les salles du musée. De rares expositions

bénéficient de traductions de panneaux. Le niveau d'anglais du personnel d'accueil et de surveillance ne permet pas d'effectuer une présentation des collections du musée dans cette langue, mais leur bonne volonté leur permet généralement de se faire comprendre pour les éléments essentiels à communiquer à l'accueil.

Les **visites guidées de groupes** adultes proposent divers thèmes comme chacun des parcours, la visite de l'exposition et une visite-café se terminant par un échange convivial. Malgré le côté classique de la visite guidée générale sur les principales œuvres du musée (les visites thématiques étant rarement choisies car le groupe est primo-visitant), ce format demeure une attente forte des publics et doit perdurer.

2.2.11. Des projets numériques, malgré le manque de crédits

Malgré un budget très limité, le service a su exploiter le numérique depuis plusieurs années dans le cadre de projets universitaires, de projets de création ou de médiation.

En 2013, douze œuvres ont été modélisées en 3D. Certaines ont été postées sur le site www.patrimoine-saint-omer.fr, sur lequel le service gère les pages le concernant, à défaut d'avoir son propre site internet. Dans le cadre du Projet EMEE (Eurovision - Museum Exhibiting Europe), une action de création numérique a été réalisée en 2016 avec des étudiants de L'EILCO et l'artiste Marie Hendriks. L'année suivante, le service poursuivait sa collaboration avec l'EILCO à travers la modélisation d'objets en 3D et l'impression en résine de plusieurs modèles dans le cadre d'un projet PIC (Projet Innovation et Construction) avec un groupe d'étudiants ingénieur et leur professeur. En 2018, deux projets de recherche ont vu le jour avec l'université de Lille : la numérisation et l'animation 360° des tablettes élamites du musée Sandelin et le lancement pour plusieurs années d'un projet d'envergure nommé *E-thesaurus, l'orfèverie à l'épreuve de la modélisation 3D*. Le musée a également fait réaliser en 2018 une vidéo intégrant des modélisations 3D pour l'exposition *Lumière minérale*. L'année 2019 a connu une accélération des projets, qui sont abordés dans la section suivante sur l'évolution du service de 2020 à 2022, car ils s'intègrent dans une nouvelle dynamique.

2.2.12. Une communication inventive en lien avec la programmation

La communication des musées de Saint-Omer et plus particulièrement celle du musée Sandelin fait partie depuis plusieurs années du pôle des publics afin de lier programmation et stratégie de communication. Le musée Henri Dupuis n'a pas de stratégie de communication propre ; il est mis en valeur uniquement via les expositions temporaires au sein du musée Sandelin.

Le **message de communication** du Musée Sandelin a évolué ces dernières années en fonction des expositions et de la programmation. Entre 2016 et 2019, le service opte d'abord pour une présentation sous l'angle des chefs-d'œuvre. La valorisation des trois parcours est repensée en 2018 : Art médiéval, Beaux-arts et Céramiques. A partir de 2019, l'accent est porté sur la notion de voyage et de bien-être.

En 2016, le slogan de communication s'oriente vers la notion de **Chefs-d'œuvre** : "Le Musée de l'hôtel Sandelin... des chefs-d'œuvre à portée de la main !". Ici l'idée est une valorisation de la qualité des œuvres exposées au sein du parcours, pour casser le cliché du musée de province renfermant des œuvres secondaires et d'intérêt purement local. Cette stratégie était également en lien avec la programmation qui mettait l'accent sur cette notion : exposition *Chefs-d'œuvre en dialogue* avec le musée de Dunkerque, création d'un dépliant de visite en anglais autour d'une sélection de chefs-d'œuvre, partenariats prestigieux et prêt d'œuvres majeures (Louvre, Cluny), etc.

La valorisation des **trois parcours** permanents (Art médiéval, Beaux-arts, Céramiques) est améliorée en 2018. Une norme est alors mise en place dans les supports de communication type programme ou signalétique interne, on y retrouve : une icône, un titre, une phrase d'accroche et un paragraphe. L'accent commence à être mis sur la programmation dynamique et accessible à tous (Nocturnes, RDV des bouts de chou, visites-jeux, visites handi-accessibles, etc.).

A partir de 2019, le service axe désormais sur la **notion de voyage et de bien-être** avec un nouveau slogan : « Le musée Sandelin, une invitation à se ressourcer et à voyager... ». La programmation et les services proposés s'orientent vers les notions d'évasion, de détente et de voyage : séances bien-être, yog'art, contes, activités dans l'espace relax, prêt de matériel de dessin, accueil des tout-petits, etc. Peu à peu la notion "d'hôtel" disparaît dans les communications, on ne parle plus que du Musée Sandelin de Saint-Omer.

Au-delà des moyens financiers limités, le musée rencontre des **problèmes importants pour communiquer**, car ses parcours permanents sont trop généraux et ne lui permettent pas de définir une identité propre. C'est notamment pour cette raison que l'accent est mis sur la programmation.

2.2.13. Une démarche inscrite dans le territoire

Des **partenariats** ont été **renforcés** et d'autres noués avec les autres acteurs culturels du territoire, le Pays d'art et d'histoire, l'office du tourisme, la bibliothèque d'agglomération, l'école d'Art, le conservatoire, l'EPCC de spectacle vivant la Barcarolle, la Coupole, la Maison du Marais, la Station via la Microfolie, les artistes du CLEA. Ils permettent au musée d'être plus visible et, au besoin, lui font profiter des compétences ou d'outils dont il ne dispose pas directement. Ce public reste toutefois trop peu nombreux rapporté au potentiel de Saint-Omer.

Les **objectifs actuels** en termes de publics sont connus par la tutelle et le personnel de l'établissement. Dans la mesure où la plupart se concrétisent dans des actions ciblées, ils sont scrutés et mesurés. Le service des publics, fort de 5 ans d'activités dans sa forme construite sous forme de pôle, a le recul nécessaire pour établir un bilan critique des actions menées et établir des objectifs atteignables en fonction du personnel et des moyens. Compte tenu de ces éléments, les objectifs fixés sont atteints pour une large part.

Reste la question de l'adaptation des moyens aux publics, notamment pour des **projets spécifiques, très coûteux** rapportés au nombre de personnes impactées comme des visites LSF ou les projets de la politique de la Ville. La volonté de fidéliser les publics est atteinte grâce à des constantes dans la programmation en termes d'horaires et de types de rendez-vous. Concernant la diversification des publics, les actions sont menées avec plus (le rendez-vous des bouts de chou) ou moins (ateliers pour adolescents et étudiants) de succès en ce qui concerne la programmation ciblée sur des âges. Le service a également de belles réussites en attirant les jeunes étudiants par d'autres moyens, comme la conception de réplique 3D à toucher ou le travail en cours sur le jardin, qui permet de faire connaître le musée auprès d'élèves ingénieurs ou paysagistes. Ce type de projets, qui fonctionne très bien, a vocation à se développer dans la mesure où il valorise la prise d'initiative de ces jeunes, sans les considérer comme un public « passif ».

Les **divers sujets d'exposition** ayant trait aux beaux-arts, aux arts décoratifs, à l'histoire, aux techniques ou à l'histoire naturelle offrent l'opportunité d'accueillir des publics aux centres d'intérêts variés. La grande diversité des collections est également une occasion de renouveler les thèmes de visites, en les associant à des supports. Cette rotation est permise grâce à une grande souplesse et réactivité du service des collections. Cette activité permanente est toutefois aussi un frein au dynamisme du service, qui y consacre un temps considérable au détriment de ses autres activités et parfois de la conservation des œuvres.

Le musée profite également des **grands événements** nationaux comme la Nuit des musées, les Journées du patrimoine, pour proposer des formats et des activités nouveaux (courtes visites, concerts, light painting, théâtre, poésie, arts plastiques).

2.3. La nature des collections

Malgré la coexistence de deux musées, il n'a toujours existé qu'une seule collection avec un inventaire unique, enregistrant aussi bien les *naturalia* que le lapidaire ou la peinture. La séparation des collections en deux ensembles dans les années 1950 n'a pas eu d'impact juridique, au même titre que les mouvements d'œuvres habituels au sein des musées. La présentation suivante concerne donc de manière indistincte les deux musées. Quelques précisions s'imposent toutefois sur l'inventaire. Une majorité d'objets s'est vu attribuer un numéro allant de 1 à 8282¹², jusque dans l'Entre-deux-guerres, puis selon la nomenclature moderne (Année.1.n) à partir des années 1960.

Dans l'intervalle, un **récolement**, qui date probablement du **chantier des années 1950**, a attribué des numéros en :

- CD à l'ensemble des biens manufacturés (c'est-à-dire hors histoire naturelle) conservés à cette date dans l'hôtel Dupuis ;
- CM à l'ensemble des autres œuvres dépourvues de numéros anciens.

Parmi les conséquences de ce choix, toutes les peintures, le mobilier et la céramique ayant des numéros en CD se trouvent aujourd'hui au musée Sandelin ou en réserve. Quant aux numéros en CM, ils comportent un nombre important d'œuvres qui ont pu être identifiées dans l'inventaire d'origine, ce qui a permis de leur rendre leur numéro (et leur provenance).

Parallèlement, plusieurs **inventaires de travail** ont été réalisés. Certains ont attribué des numéros d'ordre qui ne sont pas des numéros d'inventaire (peintures, médailles, monnaies, etc.). Il n'y en a qu'un qui ait attribué des numéros qui sont ceux figurant sur les pièces : il s'agit des oiseaux. Cet inventaire intègre *a priori* la totalité de la collection : Société d'Agriculture/ville, collection van Kempen et peut-être Dupuis. Henri Dupuis avait peu d'oiseaux en collection. Le récolement en cours devrait permettre de déterminer si ses oiseaux sont identifiables et s'ils sont à l'inventaire. L'ensemble des œufs connus en 2015 a, de son côté, été inventorié.

La totalité des autres **collections d'histoire naturelle provenant d'Henri Dupuis** (minéraux, coquillages, œufs retrouvés en 2018) est à inventorier.

La collection dans son ensemble est d'une très grande variété. La plupart des supports y sont présents, toutes les époques depuis l'Antiquité pour l'Europe, de même que des pièces venant des quatre coins du monde, quoique ces dernières soient en nombre limité et majoritairement du XIX^e siècle. La présentation suivante combine différents critères de rassemblement, qui se recoupent parfois, dans l'objectif de faire comprendre quelles sont les grandes masses de la collection. Pour mieux faire ressortir la cohérence des ensembles, la présentation ici choisie regroupe d'une part des ensembles chronologiques et géographiques :

- Préhistoire locale
- Âge du Bronze et Antiquités méditerranéennes,
- Moyen Âge et Renaissance du Nord,
- Époque moderne et contemporaine du Nord,
- Art extra-européen du XIX^e siècle ;

D'autre part des ensembles définis par leur technique ou leur matériau :

- Arts graphiques,
- Peinture
- Sculpture
- Céramique,
- Arts décoratifs autres que la céramique,
- Paléontologie animale,
- Paléontologie végétale,
- Zoologie, presque exclusivement ornithologie,
- Botanique,
- Conchyliologie,
- Minéralogie.

¹²¹² Cette continuité cache des bis, des ter et des centaines de numéros attribués *a posteriori*.

2.3.1.1. *Préhistoire*

Le fonds d'objets préhistoriques est constitué de donations effectuées avant la première Guerre Mondiale et du legs du docteur George Pontier.

Les premières donations sont celles effectuées par les membres de la Société des Antiquaires de la Morinie et par l'abbé Collet, prêtre de Wavrans, qui a légué plusieurs centaines de pièces provenant des environs de Lumbres.

Cependant la très grande majorité des objets provient du legs de la collection du docteur Pontier. Donnée en 1978, cette collection comprend plus de 3000 pièces parmi lesquelles de nombreux silex et fragments osseux, notamment de mammouth ou d'ours des cavernes. Le tiers environ provient des fouilles effectuées par le docteur Pontier à Lumbres, sur le site appelé "Montagne", entre 1910 et 1933. Les deux autres tiers sont le fruit d'échanges et achats réalisés auprès de marchands spécialisés ou de membres de la Société Préhistorique Française.

2.3.1.2. *De l'Âge du Bronze à l'Antiquité dans le Bassin méditerranéen*

Le fonds archéologique est de taille assez modeste et se compose de quelques ensembles très limités entrés en collection au XIX^e siècle : tablettes élamites provenant des fouilles de Suse (don Lampre, 1905), pièces égyptiennes (legs Herbécourt, 1894), chypriotes (idem), éléments du fonds Campana, archéologie gallo-romaine de Théroouanne. Il s'agit de pièces de petite taille, de terre cuite, de verre, de céramique, de métal. Elles ne sont pas habituellement présentées au musée, mais régulièrement dans le cadre d'expositions temporaires. Malgré l'absence d'inventaire, une partie des objets proviendrait du legs Dupuis. Un dépôt d'objets provenant de Théroouanne a été effectué au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine inauguré sur le site en 2019.

2.3.1.3. *Art médiéval et Renaissance dans le Nord*

Les œuvres de cette époque sont très variées. Le musée possède quelques pièces du haut Moyen Âge, mais les plus intéressantes et nombreuses sont celles des XII^e-XV^e siècles. On y trouve à la fois des pièces archéologiques (armes, céramiques), de la statuaire, de l'orfèvrerie et de la tabletterie. Les pièces remarquables sont particulièrement nombreuses. On ne peut passer sous silence la mosaïque de Saint-Bertin, retrouvée lors des fouilles du XIX^e siècle. Le support n'était probablement pas très rare au XII^e siècle, mais les exemples parvenus jusqu'à nous le sont. Le pied de croix de Saint-Bertin fait partie des moins rares pièces émaillées provenant de la région mosane. Il s'agit, toutefois, d'un objet unique par sa typologie et sa qualité. Il n'a notamment pas à rougir devant le trésor des Welfs (Berlin, Kunstgewerbemuseum). La croix de Clairmarais, sans atteindre cette qualité, est tout à fait remarquable, de même que les ivoires de morse, les sculptures en albâtre et une partie de celles en bois. Les peintures les plus anciennes sont du milieu du XV^e siècle. Les trois écus sont tout particulièrement remarquables.

2.3.1.4. *Époques moderne et contemporaine, Europe de l'Ouest*

La période allant du XVI^e siècle à nos jours est surtout représentée par les ensembles de peintures (Flandre et Pays-Bas du XVII^e siècle, France du XVIII^e siècle à nos jours), un peu de sculpture, principalement du XIX^e siècle, une considérable collection de céramiques du Nord et un peu de mobilier, des armes provenant de toute l'Europe de l'Ouest.

2.3.1.5. *Art extra-européen du XIX^e siècle*

Il existe une petite collection d'objets extra-européens, datant pour l'essentiel du XIX^e siècle. Elle comprend des objets d'Afrique sub-saharienne (sculpture et vanneries), d'Océanie (idem), d'Asie (très divers). Un fonds se détache, le japonais, qui comprend notamment une belle série d'estampes et de peintures. S'y ajoute le dépôt ancien du musée Guimet (1907), comprenant masques, netsuke, tsugas, etc.

Ces collections ne sont pas du tout présentes dans le parcours permanent. Elles ont partiellement fait l'objet de présentations temporaires dans le cadre d'expositions hors-les-murs. Seule une petite partie du fonds japonais est présentée depuis mars 2018 (masques, sculpture, céramique) et les gravures ou peintures sont exposées par roulement, au sein du nouveau parcours des céramiques, dans la salle consacrée

à la chinoiserie et aux autres échanges intervenus par le biais de la céramique au XVIII^e siècle, en Europe, en Chine et au Japon (voir 2.1.5 pour la céramique et 2.1.9 pour les arts graphiques).

Le fonds d'objets africains n'a encore fait l'objet d'aucune étude approfondie et demeure donc peu renseigné. Celui d'Océanie a été étudié en 1997 et plus récemment dans le cadre d'un travail de recherche pour la thèse de Marie Hoffmann, intitulée *Les collections océaniques des musées du Nord-Pas-de-Calais : étude comparée de la mise en place des collections ethnographiques régionales à partir de celle du Musée de Boulogne-sur-Mer*, soutenue en janvier 2019.

2.3.1.6. Arts graphiques

Dessins et gravures d'artistes régionaux, XIX^e-XX^e siècles

De nombreux dessins et gravures d'artistes régionaux du XIX^e siècle sont conservés. Un très bel ensemble de François Chiffart (1825-1903) comprend une trentaine de dessins, dont deux carnets de croquis. On y retrouve des techniques très variées : fusain, craie, plume, gouache, aquarelle, etc. Il y faut ajouter 79 estampes, reflétant son activité d'illustrateur pour la littérature, dont des œuvres de Victor Hugo.

Le musée abrite un autre ensemble de grande qualité : les dessins préparatoires de Léon Belly (1827-1877) pour sa toile monumentale *Les sirènes* (également conservée au musée Sandelin). Ils permettent de comprendre les étapes de l'élaboration d'une œuvre selon la technique académique.

Le fonds présente aussi des œuvres du XX^e siècle comme celles du dessinateur, peintre et graveur Paul-Adrien Bouroux (1878-1967). On y trouve principalement des vues de Saint-Omer et de ses environs, qui traduisent son style direct, enlevé et efficace. Des œuvres de Jules Joëts (1884-1954), artiste et longtemps directeur du musée, sont également conservées, comme des carnets de croquis et des illustrations de poèmes de Georges Rouault.

Photographies d'artistes régionaux, XIX^e-XXI^e siècles

Une collection de photographies complète le fonds avec tout d'abord des vues de Saint-Omer et ses environs par Charles Becquereau (1849-1899) datant de la fin du XIX^e siècle. Enfin, le musée détient des photographies argentiques d'Hervé Robillard datant d'une résidence de 2015.

Estampes et peintures japonaises, XVII^e-XIX^e siècles

Les musées possèdent également un remarquable fonds japonais principalement du XIX^e siècle, les plus anciennes pièces datant du XVII^e siècle. On y trouve 41 peintures sur papier et 70 estampes (dont 2 recueils). Les gravures sont signées des noms les plus célèbres, tels qu'Hokusai (1760-1849), Hiroshige (1797-1858), Kuniyoshi (1798-1861). Les auteurs des peintures sont moins connus en Occident, mais pour certains très prisés au Japon. On y retrouve une grande variété de styles, que l'on peut rattacher aux écoles Kano (Kano Tanyu, 1602-1674), Tosa et Rinpa (dont l'Iris et cerisier est un bel exemple), ainsi qu'à ces productions de l'ère Meiji marquées par l'influence occidentale (le Paon, les Kangourous). On ignore tout de la provenance des peintures, qui ne figurent à aucun inventaire. Leur plus ancienne mention est le plan de 1942, qui les localise dans une petite salle du rez-de-chaussée. On peut donc *a priori* exclure une provenance Dupuis, les transferts depuis le musée Henri Dupuis n'ayant eu lieu qu'après 1950, pour autant que l'on sache.

En 2007, l'exposition *Plaisirs d'Edo*, en partenariat avec le musée des Beaux-Arts de Calais, a permis d'approfondir l'étude de l'origine et des circonstances de l'acquisition des estampes japonaises. Ce projet a également été l'occasion de mener une campagne de restauration ainsi qu'une étude iconographique du fonds. Cette exposition a été accompagnée de la publication d'un catalogue, qui a permis d'approfondir l'iconographie de certaines œuvres et l'historique des donations connues.

En 2018, le travail de Madame Kayoko Kashiwagi sur la collection d'Eugène Tronquois a permis de relancer l'étude du fonds japonais et de s'intéresser notamment aux peintures, bien que celles-ci ne proviennent pas de Tronquois.

2.3.1.7. Peinture XV^e-XX^e siècles

La collection de peintures est au cœur des richesses du musée ; elle est marquée par sa grande diversité. Elle est due en grande partie au legs d'Henri Dupuis (1889) ainsi qu'au don puis legs de la baronne Jeanne-Marie du Teil Chaix d'Est-Ange (1866-1933). Le premier a surtout donné des peintures flamandes du XVII^e siècle et de nombreuses copies postérieures. La seconde est à l'origine de la collection française du XVIII^e siècle et de quelques unicum, comme le Ribera et le Rosselli.

Peintures du Nord de la France et des Flandres, XV^e-XVI^e siècles

L'œuvre la plus ancienne (1^{ère} moitié du XV^e siècle) est de provenance locale et rapporte la légende des saints Crépin et Crépinien. Quelques peintures permettent d'illustrer la production du Nord de la France et des Flandres entre la fin du XV^e siècle et le XVI^e siècle. Elles ont toujours pour sujet la vie du Christ ou la Vierge à l'Enfant. L'ensemble comporte plusieurs œuvres anonymes de très grande qualité, comme la grande *Crucifixion* franco-hollandaise de la fin du XV^e siècle, le *Baptême du Christ* hollandais proche des maniéristes anversois, l'*Adoration des Mages* du maître Khanenko et *La Sainte Famille* du maître aux Madones joufflues.

Peintures flamandes et hollandaises, XVII^e siècle

Pour le XVII^e siècle, le musée est riche de peintures de maîtres flamands et hollandais : Brueghel de Velours (1568-1625), Balthasar van der Aast (1593-1657), Frans Mieris (1635-1681), Cornelisz Bega (1632-1664), Pickenoy (1590-1656)... ainsi qu'un chef-d'œuvre de Thomas de Keyser (1596-1667), très grand portraitiste d'Amsterdam : le couple de portraits d'Henrick Verburg et d'Elisabeth van der Aa. Par ailleurs, le musée possède deux toiles exceptionnelles dans sa collection : *Les Philosophes* du napolitain Jusepe de Ribera (1591-1652), le meilleur successeur de Caravage, et *Ezechiel* de Matteo Rosselli (1578-1650), l'un des rénovateurs de la peinture florentine après le maniérisme.

Peintures françaises, un petit fonds de chefs-d'œuvre, XVIII^e-XIX^e siècles

Concernant les XVIII^e et XIX^e siècles, c'est la peinture française qui domine, avec des toiles remarquables dont le *Portrait de la Marquise de Pompadour* par Charles Nattier (1685-1766), celui de *L'architecte Rousseau* de François-André Vincent (1746-1816) et surtout le chef-d'œuvre tardif de Jean-Baptiste Greuze (1725-1806), peint pendant la Révolution. À noter également le *Lever de Fanchon* de Nicolas Lépicier (1735-1784), qui est l'œuvre la plus célèbre de son auteur et une icône du XVIII^e siècle français. Les collections de peintures contiennent également un très bel ensemble de Louis-Léopold Boilly (1761-1845) : quatre œuvres représentant les étapes de l'amour, quatre petits portraits entre la miniature et le portrait en buste classique, deux trompe-l'œil, technique qui était l'une de ses spécialités (*Portrait au verre brisé*, *Ab ça ira*).

Le 19^e siècle s'ouvre avec un splendide Anne-Louis Girodet (1767-1824), le *Portrait du citoyen Bourgeon*. Il se poursuit par un chef-d'œuvre de Pierre-Paul Prud'hon (1758-1823), la *Justice et la Vengeance poursuivant le crime*, dont la première version avait été commandée par Napoléon pour le Palais de Justice de Paris. La version de Saint-Omer, probablement laissée inachevée à la chute de l'Empire, permet de mieux comprendre le travail du peintre par les quelques éléments laissés en suspens.

Peintures de trois artistes majeurs nés à Saint-Omer, XIX^e siècle

L'essentiel des peintures du 19^e siècle concernent les œuvres des trois artistes majeurs nés à Saint-Omer. **François-Nicolas Chiffart** (1825-1903) est représenté tout d'abord à travers deux toiles ayant marqué le début de sa carrière. Il s'agit de peintures de loge, c'est-à-dire qu'il a présentées pour remporter le Prix de Rome : *Ulysse reconnu par Euryclée* en 1849 et *Périclès sur le lit de mort de son fils* en 1851, année où il remporte le premier prix. Les autres toiles illustrent à la fois son intérêt pour la narration d'inspiration souvent littéraire et la vigueur de ses personnages fortement campés.

L'orientaliste **Léon Belly** (1827-1877) est représenté par de magnifiques paysages d'Égypte et portraits de fellahs. Sa monumentale peinture d'histoire *Les sirènes* (présentée au Salon de 1867), a été offerte à la Ville par Napoléon III et prend place dans l'escalier d'honneur.

Alphonse de Neuville (1835-1885) s'est illustré dans la peinture de guerre. Ses toiles du *Siège de Sébastopol* (récompensé au Salon de 1859) et de la monumentale *Bataille de Magenta*, qui marque un tournant dans sa carrière, font partie des collections.

Peintures figuratives et abstraites, XX^e siècle

Les collections du XX^e siècle présentent essentiellement des peintures figuratives et abstraites. Les plus notables sont les deux toiles du peintre allemand Helmut Kolle (1899-1931) *Le grand boxeur* (1929) et *L'étudiant d'Oxford*.

Plusieurs expositions ou catalogues raisonnés consacrés à des artistes ont repris des œuvres conservées à Saint-Omer (voir **Annexe 7**).

2.3.1.8. *Sculpture XVI^e-XX^e siècles*

XI^e - XIV^e siècles, éléments architecturaux, ivoires de morse et sculptures en bois remarquables

La collection datant du second Moyen Âge (XI^e - XIV^e siècle) contient des productions locales, de beaux ivoires de morse ainsi que des sculptures en bois remarquables : Saint Mathieu, la Vierge de Merck-Saint-Liévin et la Vierge de Pitié de Saint-Omer.

Le musée conserve aussi des éléments architecturaux de bâtiments emblématiques de la ville (collégiale Notre-Dame), dont certains aujourd'hui en ruines (abbaye de Saint-Bertin) ou disparus (halle échevinale). Ces vestiges constituent une richesse fondamentale pour comprendre l'histoire de la ville et son rayonnement entre le XII^e et le XIV^e siècle. Cet important lapidaire (environ 500 pièces) a été en grande partie rassemblé par les Antiquaires de la Morinie et était présenté dans les deux salles dites des Antiquaires de la Morinie au rez-de-chaussée.

En 2012-2013, dans le cadre du *Gothic ivories project* mené par le Courtauld Institute of art de Londres, les ivoires gothiques ont fait l'objet d'une campagne d'étude et de photographie. L'intégration des ivoires à cette base de données contribue à leur diffusion auprès du public.

Au XIX^e siècle, les collections lapidaires ont bénéficié pour partie d'études publiées par les Antiquaires de la Morinie, du moins pour les pièces collectées par leurs soins. Depuis, il y a toutefois eu peu de progrès. L'exposition *Sculptures romanes et gothiques du nord de la France*, exposition au Musée des Beaux-Arts de Lille en 1978, a permis un premier point, mais la recherche a beaucoup progressé depuis. En 2004, l'ouvrage dirigé par Marc Gil et Ludovic Nys *Saint-Omer gothique* a marqué un véritable apport. Toutefois, les collections des musées étaient dans leur plus grande partie inaccessibles à cette date. Il conviendrait donc de reprendre l'étude d'un fonds ignoré des chercheurs depuis un siècle. Le lien avec l'université sera fondamental dans la réussite du projet.

Le lapidaire dans la salle des Antiquaires de la Morinie / salle de la mosaïque de Saint-Bertin, 2020



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

XV^e-XVIII^e siècles, sculptures flamandes

Pour la période allant du XV^e au XVII^e siècle, les sculptures en bois sont flamandes pour l'essentiel. L'albâtre est également bien représenté à travers le chef-d'œuvre des quatre apôtres dans le style du maître de Rimini. Le nom célèbre de Jacques Du Broeucq (1505-1584) figure à travers les fragments du mausolée de Philippe de Sainte-Aldegonde. A noter également deux très beaux albâtres représentant le Christ de la résurrection et un fragment du *Noli me tangere* (Marie-Madeleine).

Le XVIII^e siècle est représenté par un très bel épageul de Claude-Michel Clodion (1738-1814).

XIX^e siècle, portraits et projets monumentaux

Le plus grand nombre de sculptures du musée date du XIX^e siècle. On trouve de nombreux bustes en plâtre représentant des personnalités locales ou de la famille d'Orléans (dont très beau portrait de Marie-Amélie par François-Joseph Bosio (1768-1845)).

Se distinguent le Buste de François Chiffart en terre cuite par Ernest Carrier-Belleuse (1824-1887), auquel l'artiste a conféré toute la vivacité dont il était capable. Un Buste d'Alphonse de Neuville est dû à l'important sculpteur natif de Saint-Omer Louis-Noël (1839-1925).

XX^e siècle, quelques œuvres éclectiques

Les deux œuvres marquantes du XX^e siècle : l'Ours et le Canard de François Pompon (1855-1933), sont déposées à la Piscine de Roubaix. Le musée possède également trois œuvres en granit et plâtre d'Yves de Coëtlogon (1913-1973), ainsi que la Grande Flamme de Claude Santa (1925-1979).

2.3.1.9. Céramique

La céramique est, d'un point de vue numérique, l'une des collections les plus importantes, mais aussi en termes artistiques, d'intérêt scientifique et de capacité de médiation. Elle comprend les ensembles suivants :

Catégorie	Nombre
Grèce et Italie antique, dont 89 pièces issues de la collection Campana	245 (dont 89 Campana)
Gaule romaine locale (terre cuite, sigillée)	> 200
Moyen Age local (terre cuite, terre cuite vernissée)	800 environ
Céramiques vernissées (Moyen Âge-XIX ^e siècle)	326 (incluses dans MA)
Grès rhénans (XVI ^e -XVII ^e siècles)	120 environ
Faïence européenne (XVI ^e -XIX ^e siècle)	2800
Porcelaine européenne (XVIII ^e -XX ^e siècle)	100
Porcelaines asiatiques (XVII ^e -XIX ^e siècle), 400 Chine, 22 Japon	422
Afrique du Nord	50
Mexique	53 ou environ
Autres	900 ¹³

La collection de céramiques est l'une des plus riches du musée et comporte(r)ait 5 600 pièces. Le parcours actuel présente essentiellement les faïences européennes des XVII^e et XVIII^e siècles, ainsi que quelques porcelaines et grès rhénans, ce qui correspond aux points forts d'un ensemble qui se rapproche de l'exhaustivité. Il ne faut pas pour autant oublier les ensembles peu montrés. On dénombre deux provenances principales :

- les dons et achats du muséum au XIX^e siècle, qui concernent des céramiques archéologiques locales ou italiennes et de nombreuses faïences du Nord,

13 Cette catégorie correspond essentiellement aux œuvres mal référencées, le grand travail de reprise des données de la base informatique n'étant pas achevé, malgré un travail considérable déjà accompli.

- la collection Henri Dupuis, qui correspond à l'essentiel de l'ensemble, sans que l'on puisse le mesurer, en l'absence d'inventaire. La description sommaire de la galerie des faïences et de la salle des porcelaines en 1889 permet toutefois de voir que l'on trouve beaucoup de faïences du Nord, quelques centres du Sud de la France, d'Angleterre ou d'Italie, une belle collection de porcelaine asiatique et, au premier étage, sur le palier, des céramiques archéologiques locales.

En voici un aperçu par grands ensembles chronologiques. La poterie est d'origine archéologique et presque toujours dépourvue de contexte. Dans le meilleur des cas, la commune de découverte est l'information la plus précise répertoriée.

Gaule romaine locale (terres cuites communes, sigillées)

La collection comporte plus de 200 pièces, essentiellement de la vaisselle (plat, vase, écuelle, pichet...) et des lampes à huile.

Moyen Âge local (terres cuites, terres cuites vernissées)

Les 800 pièces sont principalement des récipients (cruches, vases, pichets) et des carreaux de sol.

Céramiques vernissées locales, du Moyen Âge au XIX^e siècle

Pour le Moyen Âge, les pièces sont essentiellement des carreaux ; pour les périodes plus récentes, on trouve des contenants divers et des pièces plus originales, telle que des pots-pourris ou un hussard sur son cheval purement décoratif.

Grès rhénans, XVI^e-XVII^e siècles

L'ensemble de grès rhénans d'environ 120 pièces est particulièrement remarquable par la grande qualité des vases, pichets et autres tonneaux qui le composent. La maîtrise des couleurs est excellente et les éléments moulés d'une grande finesse ; les centres producteurs représentés sont principalement Raeren et le Westerwald.

Faïences européennes, XVI^e-XIX^e siècles

2800 pièces proposent un éventail assez large des différentes manufactures néerlandaises, belges, italiennes, anglaises et françaises. C'est le cœur de la collection.

Porcelaines européennes, XVIII^e-XX^e siècles

Environ 100 pièces sont conservées. Elles proviennent de manufactures allemandes (comme Meissen) et françaises (Limoges, Chantilly, Paris).

Pipes, XIX^e-XX^e siècles

Cet ensemble d'environ 2 000 pièces représente l'essor de la consommation de tabac dans la région à partir de la fin du XVII^e siècle. De nombreuses manufactures de pipes en terre cuite voient le jour à Saint-Omer avant que la dernière ne ferme au début du XX^e siècle. Duménil-Leurs et Fiolet étaient les deux principales. La collection vient du legs de son fonds d'atelier fait par la première. Les pipes présentent des décors variés : formes géométriques, animaux, personnages et même des caricatures pouvant rappeler celles de Daumier, très populaires au XIX^e siècle.

Porcelaines asiatiques, XVII^e-XIX^e siècles

Les 400 porcelaines de Chine et 22 du Japon présentent de nombreuses pièces remarquables, essentiellement des familles bleu et rose, avec des imitations de style Imari. Services et boîtes à thé, jattes, plats, vases destinés à l'exportation mais aussi pièces de forme (comme des Bijin) composent la collection.

Afrique du Nord, XIX^e siècle

Les 50 pièces conservées par le musée évoquent l'art de la convivialité, les grands repas et cérémonies étant très ancrés dans les différentes cultures du continent. Elles présentent des décors polychromes à motifs géométriques. Leur provenance est à préciser.

Mexique, époque précolombienne

Une cinquantaine d'éléments dont une majorité de fragments de statuettes. Il n'y a que deux céramiques sud-américaines à l'inventaire.

Les salles de céramique entre 1950 et 2000 / En 20 20



Point d'intérêt majeur de Guy Blazy, conservateur du musée entre 1985 et 1994, les céramiques ont concentré son travail de recherche au point de faire du musée Sandelin un pôle de référence pour la France, la Belgique et les Pays-Bas. Ce dernier a pris une forme visible à travers des publications consacrées aux plaques de faïence de Castelli, à la râpe à tabac ou à la faïence de Saint-Omer. Moins visible du public, son action a également mené au tri de la collection commencé par Simone Guillaume avec l'aide du musée de Sèvres. Les musées en profitent encore largement aujourd'hui, les six mille pièces étant aujourd'hui classées par centre producteur. Le rangement n'est pas parfait, du fait que les critères d'attribution varient avec le temps et qu'il est, en réalité, bien souvent impossible d'attribuer certains types de production à un centre donné, tant ils se sont copiés ; toutefois, ce travail reste encore largement valide.

2.3.1.10. Objets de culte XII^e-XVIII^e siècle

La collection d'objets de culte provient en grande partie de la collection d'Henri Dupuis. Parmi les œuvres d'autre provenance, quatre sont d'importance mondiale et ont été acquises par le ou données au musée. Ce sont celles qui font appel aux techniques les plus précieuses : orfèvrerie, argenterie, émail :

Pied de croix de Saint-Bertin (vers 1180) : il s'agit de l'unique pied de croix mosan conservé. Ce chef-d'œuvre unique au monde est extraordinaire par sa qualité et la diversité des techniques employées. Son iconographie est consacrée au thème de la vraie croix, avec des références à l'Ancien et au Nouveau Testament

Croix de Clairmarais (entre 1210 et 1220) : cette croix reliquaire présente une typologie classique dans la région mosane mais c'est l'un des exemplaires les plus grands et peut-être le plus beau. Il est orné de cabochons et de perles et présente un revers filigrané et niellé. Les collections de Tournai et surtout Namur possèdent les meilleures œuvres de comparaison. Il s'agit d'un dépôt de la confrérie de Notre-Dame des Miracles.

Ciboire : le caractère unique de cet objet liturgique réside dans sa forme architecturale totalement atypique.

Crosse de Fauquembergues dite de Clairmarais (entre 1280 et 1320) : découverte au XIX^e siècle dans une villa des évêques de Théroouanne retrouvée en 2019, sa décoration composée d'une tête fantastique au centre, de petits feuillages sur le côté et de décors niellés est d'une qualité remarquable. Elle bénéficie également d'un excellent état de conservation pour une œuvre archéologique.

Les quelques pièces d'orfèvrerie majeures ont suscité depuis longtemps l'intérêt des chercheurs. L'exposition *Une renaissance, l'art entre Flandre et Champagne* dirigée par Christine Descatoire et Marc Gil en 2013 a permis de dresser un premier bilan. Ce travail s'est poursuivi depuis, notamment à travers le projet E-Thesaurus, qui, depuis 2018, travaille sur :

- la numérisation 3D du pied de croix de Saint-Bertin, de la croix de Clairmarais et la pyxide du XIII^e siècle,
- l'établissement d'une bibliographie exhaustive,
- un début de travail de recensement de l'ensemble de la production.

Le résultat du travail prendra la forme d'une base de données liée aux modèles 3D. Une version grand public sera disponible. Plusieurs journées d'étude ont également été organisées.

2.3.1.11. Meubler les maisons bourgeoises et nobles

Un ensemble de meuble flamands (XVII^e siècle) et un salon (milieu XVIII^e siècle)

Le don du mobilier des collections Dupuis et du Teil Chaix d'Est-Ange a permis au musée Sandelin de présenter deux ensembles, qui correspondent aux deux pôles principaux des collections de peinture et permettent d'évoquer de manière très heureuse l'atmosphère des riches demeures correspondantes. De Dupuis vient un ensemble de meubles flamands du XVII^e siècle en ébène, écaille de tortue et autres matériaux précieux, des du Teil un salon du milieu du XVIII^e siècle.

Coffrets, argenterie, verrerie

D'autres pièces intéressantes peuvent également être mentionnées comme *L'automate au turc* et un très bel ensemble de coffrets (cuir doré, brodé, émail de Limoges, etc.)

Un fonds d'argenterie de Saint-Omer et des pièces en verre complètent le fonds de vaisselle (hors céramiques).

Une très belle collection de vitraux civils du milieu du XV^e siècle au début du XVII^e siècle est une des grandes richesses du musée insuffisamment mise en valeur. Une partie était autrefois fixée aux fenêtres du musée Henri Dupuis, d'où elle a été enlevée à une date inconnue¹⁴.

A noter également une intéressante collection d'instruments de poids et mesure.

2.3.1.12. Numismatique et sigillographie

Monnaies antiques et modernes.- Alimenté par de très nombreux dons au XIX^e siècle, le fonds numismatique est très important et se divise entre monnaies, médailles et sceaux. Les monnaies sont pour l'essentiel antiques romaines et byzantines, dont une part importante en or et en argent. Le musée est aussi pourvu de monnaies gauloises (en or), mérovingiennes et carolingiennes. Le fonds de deniers en argent du début de l'époque impériale romaine est particulièrement notable par sa qualité et sa complétude. Les monnaies et jetons médiévaux sont encore très mal connus.

Des médailles de Louis XII au début du XX^e siècle.- Les médailles proposent un cycle globalement continu d'Henri IV au début du XX^e siècle. La plupart des exemplaires sont en cuivre, à l'exception de quelques médailles en or, argent ou d'autres métaux moins nobles. Quelques ensembles particulièrement importants se distinguent : Louis XIV, la Révolution et l'Empire, la monarchie de Juillet, ainsi que les médailles d'artistes de la seconde moitié du XIX^e siècle.

¹⁴ Il s'agit d'une déduction. L'inventaire de 1889 mentionne des vitraux à des fenêtres où ils ne sont plus et un nombre important de ceux conservés ne figurent pas à l'inventaire du muséum.

Des sceaux évoquant principalement l'histoire locale.- Quant aux sceaux, ils évoquent principalement l'histoire locale avec ceux de la ville, d'évêques ou d'abbayes. Ils sont conservés soit sous forme de matrices, soit sous forme de sceaux.

2.3.1.13. Armement européen, XII^e-XIX^e siècle

Le musée détient la plus grande collection d'armes du Nord de la France. Le fonds est principalement d'origine archéologique : des fouilles dans le marais ont été réalisées au XIX^e siècle et les objets donnés au musée. C'est l'immersion dans l'eau pendant des siècles et donc l'absence d'oxygène qui expliquent leur état de conservation exceptionnel. Les corrosions aujourd'hui visibles sont pour la plupart apparues après l'exhumation, les découvreurs du XIX^e siècle ne disposant pas des moyens techniques nécessaires à leur stabilisation.

La collection date principalement d'avant 1678, date du rattachement de Saint-Omer à la France et source de paix retrouvée et d'éloignement de la frontière. Les armes sont offensives pour l'essentiel. L'ensemble est très représentatif de l'évolution des armes, allant des épées du XI^e au XV^e siècle jusqu'aux fusils de Dreyse du XIX^e siècle.

Longtemps présentée en intégralité dans une pièce du musée Sandelin, ainsi qu'en témoigne un cliché, elle a été transférée au sous-sol avec une sélection beaucoup plus réduite en 2004. Le réaménagement de 2019, faisant suite à l'exposition *Aux Armes* a tenté de mieux expliquer l'évolution des armes et de leurs usages à travers une reprise des thématiques de vitrines (clairement indiquées), des schémas, des vidéos.

La salle d'armes au début du XX^e siècle / en 2019



Des études ont été réalisées au moment de leur découverte avec un inventaire spécifique ancien. L'exposition *Aux Armes* en 2019 a suscité l'intérêt de plusieurs chercheurs qui ont demandé des informations sur la collection voire sont venus l'étudier.

2.3.1.14. Paléontologie animale

Avec l'entomologie et l'ornithologie, l'étude et la collection des fossiles sont l'une des plus anciennes passions d'Henri Dupuis. D'après son ami Jules Butor, il arpenterait la région et collectait lui-même les spécimens susceptibles d'enrichir sa collection. De fait, on trouve exclusivement ou presque des fossiles de provenance locale.

Une grande pièce leur était consacrée au 2^e étage ; ce n'est qu'en 1895 qu'ils furent déplacés au premier pour l'ouverture au public. La quasi-totalité des fossiles provient des bancs calcaires du littoral et se composent logiquement d'animaux marins. Parmi les séries les plus importantes, signalons les tests d'oursin, les ammonites et les étoiles de mer. Cette partie du legs fut d'autant plus importante pour la ville que le muséum ne possédait que très peu de spécimens en 1889.

2.3.1.15. Paléontologie végétale

Un autre ensemble fossile est celui de la paléoflore (un millier de spécimens), constitué à partir des nombreuses découvertes réalisées dans les mines de charbon de la région. L'état des inventaires ne permet pas de déterminer s'ils proviennent de la collection d'Henri Dupuis, mais c'est probable.

2.3.1.16. Ornithologie, oologie et autres animaux naturalisés

Les animaux conservés sont surtout des oiseaux avec 7 600 spécimens naturalisés. L'ensemble, principalement constitué entre le XIX^e et le début du XX^e siècle, vaut à la fois par :

- son importance numérique (il s'agit de l'un des fonds les plus importants de France),
- la bonne conservation de la plupart des spécimens,
- la présence d'espèces rares ou disparues (environ 10% de la collection),
- la présence de plusieurs ensembles très conséquents : colibris (un millier de spécimens, ce qui est rarissime), paradisiens (173 spécimens), colombes, corvidés, etc,
- le caractère extrêmement bien documenté de la plus grande partie des oiseaux, ce qui est très rare et fondamental pour l'intérêt scientifique des collections.

On dénombre également quelques nids et plusieurs milliers d'œufs donnés par Henri de Givenchy (1831-1904), collectionneur audomarois et amateur éclairé ayant contribué à la création du musée au XIX^e siècle. Quelques autres animaux (mammifères et reptiles) complètent la collection.

La collection peut se diviser en trois fonds :

- Muséum du XIX^e siècle, dont les spécimens sont inscrits à l'inventaire, mais généralement sans provenance. Ils ont été acquis en grande partie par achat, parfois par don, principalement dans les premières décennies d'existence du muséum. En l'absence de sources, la logique de constitution de ce fonds n'est pas clairement perceptible.
- La collection d'Henri Dupuis (1819-1889), dont les spécimens ne sont pas enregistrés et qui était de taille assez modeste. Oiseaux et mammifères (tous disparus, comme ceux de la ville) occupaient une petite salle du deuxième étage. Les oiseaux ont été descendus au premier étage à l'ouverture au public en 1895.
- La collection Charles van Kempen (1844-1917), de loin l'ensemble le plus important. L'ensemble comprenait 20 000 spécimens, dont 6 000 ont été légués à la ville en 1917, le reste ayant été donné à l'Université de Lille. Il s'agit d'une des plus extraordinaires collections de France de par sa taille et la minutie avec laquelle van Kempen a enregistré tout ce qu'il pouvait sur les spécimens qu'il acquérait ; Charles van Kempen a tenu des carnets classés par familles et espèces, dans lesquels il notait toutes les informations possibles, à savoir, soit le vendeur, soit le lieu, la date de capture, le sexe, l'âge (adulte, jeune, immature).

Quatre séries d'inventaires ont été rédigées et font une grande partie de l'intérêt de cet ensemble, dans la mesure où ceux-ci ont presque toujours conservé leur numéro.

1891, inventaire du Muséum consacré aux mammifères et aux oiseaux ; la numérotation laisse de très importants sauts entre chaque nombre afin de pouvoir compléter la collection tout en conservant un sens à l'ordre de classement

Quelques oiseaux de la collection



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-ecm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

1912, inventaire van Kempen remis au propre, précédé d'une autre version que nous avons aussi : c'est de loin le plus riche, mais il n'a pas de numéros d'inventaire

1921, inventaire commun collections van Kempen et Muséum, des numéros sont alors attribués aux oiseaux de Charles van Kempen, en employant les nombreux trous volontairement laissés dans la numérotation préexistante.

Quelques missions suivies de rapports ont fait état de l'intérêt de la collection ornithologique du Musée Henri Dupuis, et notamment, du fonds van Kempen :

- En 1947, le rapport de Jean Dorst, ornithologue,
- En 2009, les rapports de Philippe Goergen, conservateur au C2RMF et Michel van Praët, conservateur général à l'IGM ainsi que celui de Jacques Cuisin, conservateur au Muséum national d'histoire naturelle,
- En 2015, le rapport d'Isabelle Boiché et Jacques Cuisin,
- Des chercheurs et particuliers s'intéressent également ponctuellement à la collection et en **soulignent systématiquement l'intérêt exceptionnel à l'échelle nationale et internationale.**

2.3.1.17. Botanique

Le musée est pourvu d'une très belle collection de 116 herbiers renfermant un très large échantillonnage de la flore française.

Les herbiers ne proviennent pas d'Henri Dupuis mais d'un autre collectionneur de Saint-Omer, Louis-Auguste Deschamps-de-Pas (1765-1842). Celui-ci appartient à une très importante famille audomaroise, dont d'autres membres jouèrent un rôle important au musée. Louis-Auguste se distingue par sa participation à l'expédition d'Entrecasteaux partie en 1791 à la recherche de La Pérouse. Les guerres révolutionnaires mettent l'expédition à l'arrêt. Deschamps-de-Pas fait alors un long séjour à Java (1793-1802), colonie hollandaise, dont il serait le premier à étudier la flore.

De retour en France, il travaille un temps aux hôpitaux de marine de Brest, avant de rentrer à Saint-Omer prendre un poste aux hospices. Il se signale alors principalement par sa participation aux concours floraux de la Société d'Agriculture (ancêtre du musée), où il reçoit régulièrement des prix. À sa mort, en 1842, ses héritiers font don de la totalité des herbiers à l'association.

Au nombre de 114, ils sont tous de format similaire. Ils sont rangés selon la classification de Carl von Linné (1707-1778) par nombre d'étamines. Pour s'y retrouver, l'auteur a réalisé deux inventaires qui listent les noms d'espèces par classe, mais sans aucune autre information. On ignore à quelle période de sa vie ont été réalisées ces collectes. Il en manque encore une étude approfondie, qui pourra notamment déterminer si des spécimens de Java sont présents. De fait, l'herbier ne mentionne aucune autre information que le nom du spécimen.

Planche de l'herbier Deschamps-de-Pas



2.3.1.18. Conchyliologie

La collection de coquillages est l'ensemble principal d'Henri Dupuis. Celui-ci aurait réuni 40 000 coquilles maritimes, fluviales et terrestres. Sont aujourd'hui conservés 20 000 coquillages maritimes. En revanche, l'on ne sait guère à quoi peuvent correspondre les 20 000 coquilles fluviales et terrestres auxquelles une salle à part était consacrée au même étage ; elle a été vidée à une date inconnue ; un certain nombre de caisses de coquillages sans socles ni étiquettes pourraient être une partie de cet ensemble.

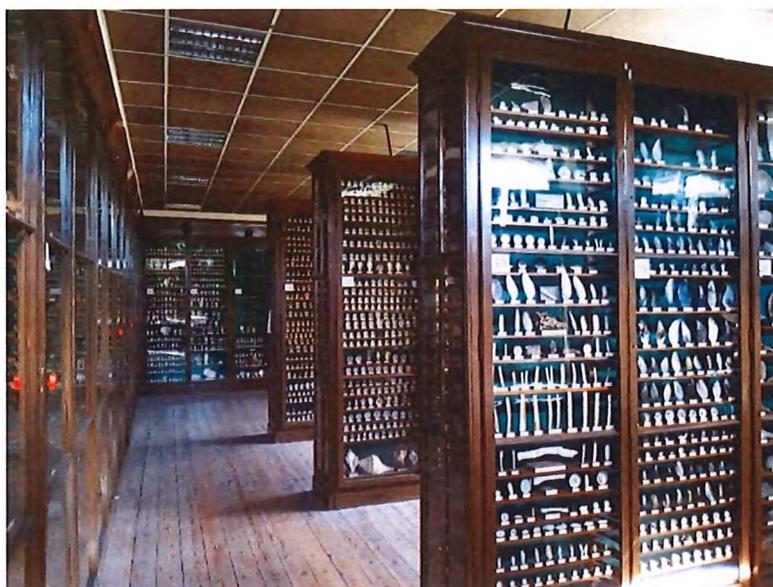
Par sa taille, sa représentativité mondiale et la qualité des spécimens, la collection de conchyliologie est d'intérêt mondial. Elle est rangée selon le critère de l'époque qui était le nombre de parties de la coquille (une, deux ou plus), à savoir les univalves, les bivalves et les multivalves (voir le plan). Le découpage actuel des classes de mollusques ne tient plus compte de ces caractéristiques.

D'après Jules Butor, c'est pour se distraire de la mort de son père qu'Henri Dupuis commença à collectionner les coquillages avec frénésie. Il se forma un réseau de collectionneurs et de connaisseurs s'étendant à Paris, Londres, aux Pays-Bas et à l'Égypte. Le seul document à témoigner encore de la constitution de cette immense collection est un courrier de 1887 attestant de l'envoi de coquillages par George Brettingham Sowerby III (1843-1921), membre de la 4^e génération d'une importante famille anglaise de naturalistes, principalement spécialiste de conchyliologie. Il travailla ainsi à l'ouvrage de son père et de son grand-père, le *Thesaurus Conchyliorum*. Malheureusement, le trop court courrier que nous conservons ne donne absolument aucune précision.

Vue de la salle des coquilles marines du musée Henri Dupuis



Pour déployer dans de bonnes conditions cet immense assemblage de coquillages, Henri Dupuis fait bâtir l'actuelle aile nord et place les coquillages marins au premier étage. Afin de mieux faire comprendre la nature des coquillages, certains sont coupés longitudinalement, ce qui permet de comprendre leur structure intérieure. Quelques peintures sur verre schématisent la constitution de certains mollusques ou permettent de représenter les parties molles des spécimens, non conservées. L'ensemble ainsi constitué est extrêmement spectaculaire. Il constitue un objet patrimonial unique, englobant le cadre scénographique et la collection, désormais indissociables. Le caractère sériel de l'ensemble prend un sens tout particulier ici.

Vue de la salle des coquilles marines du musée Henri Dupuis

2.3.1.19. *Minéralogie*

La collection de minéraux est principalement d'origine du Nord de la France, avec quelques pièces étrangères. Elle compte environ 6 000 pièces et a été constituée sur le très long terme. Leur présentation a conservé l'aspect typique du XIX^e siècle avec un petit socle et une étiquette écrite à la main. De multiples sortes de quartz, de gypses, de pierres semi-précieuses, mais aussi de minéraux plus traditionnels, comme le fer contenu dans la pyrite, sont conservés. L'ensemble contient beaucoup de très belles pièces et témoigne du goût des amateurs du XIX^e siècle pour les curiosités et les beautés de la nature, mais surtout de leur visée encyclopédique et éducative.

Les collections d'Henri Dupuis et du muséum du XIX^e siècle sont aujourd'hui complètement séparées. Les premières se trouvent toujours à leur place d'origine et sont reconnaissables à leur socle. Les secondes sont entièrement en caisses, dans de petites boîtes en carton individuelles mais sans couvercle. Certains minéraux ont une étiquette avec leur numéro d'inventaire correspondant à l'inventaire du musée.

La salle des minéraux en 2020

2.3.1.20. Les collections mobilières patrimoniales de la ville

Depuis 2020, les collections mobilières patrimoniales de la ville sont progressivement intégrées à la base de données employées par le service avec un code particulier (CMV) qui les distingue des collections inscrites à l'inventaire des musées, qui relèvent de la législation des musées de France. Cet ensemble englobe à la fois des œuvres protégées au titre des Monuments historiques et d'autres sans aucune protection.

L'ensemble de ces œuvres représente de six-cents à sept-cents œuvres, très largement concentrées dans les **églises** Notre-Dame et Saint-Denis. L'église du Saint-Sépulcre est surtout dotée de grands ensembles et possède peu d'œuvres isolées. Le mobilier des trois églises protégées a été récolé entre 2019 et 2021, puis versé sur la base de données du musée afin de pouvoir gérer l'ensemble de manière efficace, la base Palissy où se trouvaient déjà des notices étant gérée exclusivement par la DRAC.

En dehors des églises, on distingue deux ensembles : les œuvres des **bâtiments municipaux** et la statuaire publique. La mairie ayant été déplacée dans l'ancien hôpital, les œuvres de l'ancien hôtel de ville, actuel Moulin à Café ont soit réintégré ce dernier bâtiment, soit rejoint le nouveau, pour quelques-unes, soit été placées en réserves. Il s'agit essentiellement de portraits peints et sculptés des anciens maires, des peintures de l'ancienne galerie des tableaux et d'un peu de mobilier. Les autres bâtiments municipaux qui comportaient des biens patrimoniaux ont été transférés à l'agglomération ces dernières années. Une partie des œuvres appartiennent toujours à la ville ; c'est le cas notamment au Conservatoire.

La **statuaire extérieure** est assez abondante à Saint-Omer. Entre les monuments et les fontaines, on en trouve une dizaine, en marbre, en bronze. Contrairement aux églises, aucun suivi de l'état sanitaire n'est actuellement réalisé.

Statue de Suger avant restauration, 2014



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

3. Aujourd'hui, un Service des Musées et du patrimoine

Aujourd'hui, le Service des Musées dispose de compétences larges et complémentaires, qui en font un véritable service patrimonial. Il assure la conservation et l'étude des collections inscrites à l'inventaire des musées, assume la conservation de l'ensemble des œuvres de la ville en liaison avec le Pays d'Art et d'Histoire pour l'étude, enfin il a la charge de la mise en valeur du patrimoine, des seuls musées pour l'instant. Les moyens en personnel attribués à toutes ces missions ont été fortement étoffés en quelques années, tout en obligeant toujours à planifier précisément les opérations.

3.1. La conservation et l'étude des collections

La richesse des collections municipales demande un important travail de régie. Comme cela a été exposé dans le chapitre précédent, les mouvements d'œuvres liés au chantier du musée Sandelin et à la fermeture du Musée Henri Dupuis ont entraîné des dérangements importants qui ont mis dix ans à être compensés. En 2020, les collections se trouvent dans des conditions de conservation globalement satisfaisantes et sont rangées. Petit point sur le récolement, les restaurations, l'enrichissement, et surtout l'étude.

3.1.1. Quatre lieux de conservation et un grand rangement

Les musées de Saint-Omer disposent actuellement de trois locaux faisant office de réserves. Ceux-ci sont pour partie adaptés à la conservation et correctement ordonnés, pour partie en cours de rangement et pour partie impropres à la conservation (église du Saint-Sépulcre).

3.1.1.1. Musée Sandelin

Le bâtiment a bénéficié d'aménagements fondamentaux pour la réouverture de 2004 avec l'installation d'un ascenseur, la création d'un escalier de service et la création de nombreuses portes coupe-feu. Toutefois, certaines interventions ont été différées, d'autres montrent déjà des signes de faiblesse.

Les **fenêtres** sont le chantier principal. Les problèmes sont :

- l'absence d'isolation, qui entraîne des dégradations sur les œuvres,
- la quasi-disparition de la peinture, qui expose directement le bois aux intempéries et ruine les bâtis,
- la disparition d'un grand nombre de joints, qui pourrait entraîner des chutes de carreaux, potentiellement dangereuses pour les visiteurs ou les agents,
- les infiltrations d'eau,
- le grand nombre de fenêtres bloquées du fait du gonflement du bois, notamment dans les bureaux.

Le **chauffage** présente parfois de graves dysfonctionnements qui ont été globalement résolus fin 2018 après plusieurs années très problématiques.

Les **éclairages** mis en place pour la réouverture de 2004 ont largement dépassé leur date d'obsolescence. Quatre salles ont été revues en 2017 ; d'autres travaux sont prévus en 2020. Le remplacement progressif du reste du matériel permettra d'étaler la dépense dans le temps et de rendre supportable le remplacement régulier d'un matériel qui n'est pas destiné à fonctionner plus d'une douzaine d'années.

L'entretien des **peintures** est généralement lié aux expositions, qui sont l'occasion de reprendre les murs des salles. Entre 2014 et 2020, les trois quarts des salles d'exposition et l'accueil ont été repeints (seules les salles 25 et 28-30 y ont échappé).

Le bâtiment n'abrite pratiquement plus de **réserves**. Deux pièces totalisant une surface de 173 m² abritent les faïences, quelques peintures et les arts graphiques japonais. Les sculptures ont été transférées dans les réserves principales entre 2019 et 2020. Les céramiques ne demandent pas de reprise particulière.

En ce qui concerne la salle de transition (s. 43), elle devra être vidée des collections qui n'ont pas de raison d'y demeurer, notamment les oiseaux, qui pourront retourner au Musée Henri Dupuis.

3.1.1.2. Musée Henri Dupuis

Le Musée Henri Dupuis est presque intégralement occupé par les collections. Les conditions climatiques qu'il offre sont très variables d'une pièce à l'autre. Son principal défaut est le caractère imparfait de la chaudière. L'aile nord n'est pas du tout chauffée et la puissance des radiateurs ne se règle pas automatiquement, ce qui entraîne régulièrement des pics de chaleur ou de froid en hiver.

En effet, le chauffage, l'électricité, les derniers travaux de toiture remontent à la fin des années 1950. Ils ne sont plus aux normes. Actuellement, l'aile nord n'est pas chauffée et il est impossible de faire fonctionner l'éclairage dans plus de quatre pièces à la fois.

La toiture a été rénovée à la même époque. Des travaux seront nécessaires à terme.

Des infiltrations localisées ont entraîné la dégradation des plafonds et des murs de certaines salles du premier étage.

Il n'y a pas d'ascenseur.

Le bâtiment présente des signes de dégradations anciens qui subsistent au-delà de la fin de leurs causes : traces d'infiltrations et décollements (plafonds, murs, moquettes).

Le bâtiment est de nouveau régulièrement entretenu depuis 2018.

Un considérable travail de rangement, de tri et de dépoussiérage a été entrepris depuis 2013. Certaines collections qui ne disposaient pas de rangements adaptés ont été mises en caisse : colibris, œufs, herbiers, fossiles, répartis entre les salles 10 et 24.

3.1.1.3. Les réserves du Saint-Sépulcre

Le lapidaire du musée, dont la localisation n'avait pas été prise en compte par la municipalité pendant le chantier de 2000, malgré l'avertissement du conservateur, avait d'abord été placé dans des préfabriqués, dans le jardin. Avant la réouverture de 2004, il est finalement transféré dans le vaisseau nord de l'église du Saint-Sépulcre. En effet, depuis la chute d'une pierre pendant un concert, cet édifice est fermé et vidé de la plupart de ses œuvres. En 2019, après l'effondrement de la voûte en bois, le lapidaire est transféré dans le vaisseau central, le seul à ne pas être encore atteint.

Aperçu de l'état des collections en 2020



En ce qui concerne l'**église du Saint-Sépulcre** où est entreposé le lapidaire, un premier chantier a été effectué en 2019 avec le déplacement de la quasi-totalité de l'ensemble depuis le collatéral nord, qui s'effondrait, vers le vaisseau central, dont l'architecture est en bon état et qui demeure à peu près épargné par les pigeons. Toutes les pièces emballées de plastique ont été déballées pour éviter le transfert d'importantes quantités de fientes qui le recouvraient et permettre d'y retrouver accès. Une reconnaissance rapide de la collection a pu être effectuée, qui a constaté la correspondance entre les notices de la base et les éléments présents. La réserve de sculpture à Saint-Louis a pu être libérée la même année (décembre 2019)

des œuvres provenant de l'ancien Hôtel de Ville qui en occupaient une grande partie. Toutefois, aucun transfert de masse n'est envisageable sans nouveau mobilier.

3.1.1.4. Les réserves externalisées Saint-Louis

Le projet de réserves externalisées date de 2005. Ces réserves occupent une partie du sous-sol du bâtiment accueillant actuellement l'hôtel de ville, autrefois hôpital général. Spacieuses, elles permettent le stockage de la plupart des œuvres.

Cependant, après la réouverture du musée et jusqu'en 2012, les objets mis dans ces réserves sont demeurés emballés et, pour la plupart, stockés dans des cartons. Ces conditions de stockage ont favorisé le développement de micro-organismes et les infestations.

A partir de 2012, une réflexion a été menée sur l'organisation des réserves et les objets ont commencé à être déballés. Un contrôle climatique quotidien a été instauré. Des chantiers de collections (peintures en 2013 notamment) ont été menés et une campagne d'anoxie a été réalisée en 2018. Les œuvres ont été réparties en 7 salles, essentiellement par typologie de matériaux : céramique, peinture, mobilier, sculpture, matériaux mixtes, métal, verre.

Une partie des œuvres doit encore être récolée et des aménagements réalisés afin de permettre un stockage optimal. Il serait souhaitable d'acheter des racks afin de stocker le lapidaire et des compartiments à placer dans les tiroirs pour les petits objets.

Enfin, une installation électrique permettant l'accès au serveur et au logiciel d'inventaire s'avère indispensable et permettrait un gain de temps considérable.

La salle des matériaux mixtes en 2012 et en 2020



Les **réserves Saint-Louis** est le lieu de stockage privilégié des collections. Elle bénéficie d'une bonne stabilité du climat doublée d'un nombre suffisant d'appareils de contrôle. Le risque d'incendie est, par ailleurs, jugé très faible par les pompiers. Le lieu a été réceptionné après le chantier du musée Sandelin et les œuvres n'y sont arrivées qu'en 2006 (?) et ont commencé à être rangées à partir de 2013, au gré des périodes de disponibilité de la régie et de l'arrivée de nouveaux meubles de rangement. C'est ainsi que les derniers cartons ont été vidés en 2018. Voir le détail du rangement dans l'annexe 6.

3.1.2. Un récolement des collections toujours en cours

Le récolement est une **obligation légale** des musées de France. Le premier a été organisé sur la période 2005-2015. Seul un quart des collections de Saint-Omer a alors été récolé. Il devient donc extrêmement important que le récolement 2015-2025 soit mené à terme. Dans ce but, un calendrier a été établi.

Au sein des collections conservées par le musée Sandelin se trouvent des **œuvres déposées** par d'autres institutions. Aucun suivi n'a été effectué dans le passé. Un tableau de gestion établi en 2018 est désormais régulièrement mis à jour. Il prend aussi en compte les œuvres déposées par Saint-Omer.

En l'état, l'inventaire numérique (logiciel **Actimuséo**) présente actuellement deux graves lacunes. Toutes les œuvres n'y sont pas enregistrées et un grand nombre l'est avec un numéro d'inventaire provisoire,

le numéro des anciens inventaires n'ayant pas été identifié. Afin d'accélérer ces travaux nécessaires mais de longue haleine, une convention a été signée avec les **Amis des musées** en 2019. Sur des opérations spécifiques, un certain nombre de volontaires encadrés participe au récolement et permet ainsi de démultiplier les capacités de l'équipe. Les premiers résultats sont très encourageants et ont permis l'implication de volontaires venant régulièrement.

Jusqu'à présent, le travail a été mené **par collections** (peintures, dessins...). Il faut poursuivre ainsi, d'autant que les œuvres sont rangées par type. Compte tenu de ce qui a été exposé juste auparavant, le récolement du musée sera double. Il faut d'une part contrôler que les œuvres enregistrées sont présentes et, d'autre part, que les œuvres présentes sont correctement enregistrées. Cela prend du temps, notamment pour chercher dans les inventaires anciens, classés par date d'acquisition. Dans cette optique, les inventaires papier ont été entièrement dépouillés en 2018 et 2019 pour en relever tous les numéros absents d'Actimuséo. Il reste difficile d'identifier un grand nombre de pièces qui ont perdu leur étiquette et qui sont décrites trop sommairement à l'inventaire pour être identifiées avec certitude. Il y a également eu de fréquents oublis lors des inscriptions du XIX^e siècle. On trouve, par exemple, de nombreux tableaux publiés dans le catalogue de Charles Révillion en 1898 qui ne sont pas à l'inventaire du musée¹⁵. On ignore d'ailleurs les sources de ce catalogue.

3.1.3. Des restaurations nécessaires

Un travail de restauration considérable a été mené dans les années 2000 en vue de la réouverture du musée. Le nombre bien plus considérable encore des œuvres conservées exige la poursuite de cet effort de manière permanente. Le but est soit de mettre fin à des processus de dégradation, soit de rendre les objets présentables. Cet état de fait est dû pour partie au passage du temps, pour partie aux très mauvaises conditions de conservation passées. De ce fait, on observe des dégradations classiques : les matériaux organiques présentent, pour la plupart, des déformations ou pertes de matière dues à des variations climatiques trop élevées. Certains ont été victimes d'infestations xylophages ou fongiques - toutes celles repérées ont été traitées, mais restent visibles. Les matériaux ferreux souffrent dans leur quasi-totalité de corrosions à des stades souvent avancés. Les œuvres composites voient souvent les différents éléments disjoints (vitraux tombés des plombs, cuir déchiré couvrant les gaines, etc.). D'une manière générale, l'ensemble des œuvres souffre d'un encrassement prononcé, au point d'empêcher souvent leur présentation.

3.1.4. Des acquisitions en petit nombre mais très importantes

Entre 2009 et 2020, le musée Sandelin a acquis trente-sept œuvres de natures diverses.

Parmi elles :

- Neuf œuvres venant compléter le fonds de l'artiste audomarois François Chiffart : deux tableaux, six dessins et une gouache ;
- des céramiques : dix assiettes de la manufacture de Ferrière-la-Petite, un buste en faïence de la manufacture Saladin-Lévesque de Saint-Omer ;
- deux documents d'archives relatifs à l'histoire de la famille Sandelin : une descente généalogique et un laisser-passer ;
- des œuvres relatives à l'histoire de l'Audomarois : le sceau de Julien d'Audenfort, un portrait par Jean-Louis Elshoecht figurant Pierre-François Wattringue, maire de Saint-Omer de 1808 à 1817, un tableau d'Alexandre-Marie Colin représentant un duel dans les ruines de l'abbaye Saint-Bertin et un chapiteau gothique provenant vraisemblablement de l'abbaye Saint-Bertin ;
- une sculpture figurant une Pietà et une statuette figurant sainte Claire ;
- sept photographies de l'artiste Hervé Robillard, en résidence au musée en 2015 ;
- un gilet d'homme.

3.1.5. Une étude des collections inégale

Les collections se sont constituées par l'agrégation de dons de sociétés savantes ou de particuliers. Autant la Société d'agriculture et d'archéologie n'a pas laissé trace d'études, autant les Antiquaires de la Morinie ont publié une partie des collections qu'ils ont assemblées, ce qui permet de documenter *a minima*

¹⁵ RÉVILLION (Charles), *Catalogue des tableaux du musée communal de Saint-Omer*, Saint-Omer, D'Homont, 1898. C'est le cas d'œuvres majeures, dont la grande *Crucifixion*.

leur provenance, notamment pour les vestiges d'édifices disparus. Pour le reste, c'est l'intérêt des responsables successifs des musées qui a guidé les recherches et permis un certain nombre de publications.

3.1.5.1. Une collection très imparfaitement connue à étudier

On peut considérer que, en dehors de la céramique et de quelques pièces majeures, les collections sont largement sous-étudiées. C'est notamment le cas de :

- (presque) tous les éléments de lapidaire, très majoritairement tombés dans l'oubli depuis le XIX^e siècle, inaccessibles pendant des décennies, et encore difficilement visibles ; le travail commencé dans le cadre du récolement, qui sera achevé durant l'exercice du présent PSC, est l'occasion de remettre la documentation à plat et notamment de constituer des dossiers d'œuvres à partir de la documentation éparse du centre de documentation, à commencer par les *Mémoires des Antiquaires de la Morinie*, qui sont en grande partie à l'origine de la constitution de cet ensemble,
- du petit fonds africain, qui n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie, en dehors de la première approche fournie en 2019 pour la présentation des armes,
- du fonds japonais, dont le travail d'étude a bien avancé et doit être achevé,
- des nombreux objets archéologiques, dont les dossiers sont inexistantes, alors qu'ils ont parfois été publiés, à l'instar du trésor de Lyzel,
- de la quasi-totalité des collections d'histoire naturelle ; à défaut d'avoir les compétences en interne, le financement pour une étude extérieure ou l'intérêt d'un étudiant, le service suit les demandes de chercheurs transmises à travers le réseau des muséums (muséum liste) et y répond dans la mesure du possible.

3.1.5.2. Des publications anciennes à compléter

Les musées ont publié une documentation importante, à la fois sur les collections de la ville et sur les expositions temporaires (voir **Annexe 7**), ces dernières ayant été privilégiées ces dernières années.

Collections

La collection de peinture est intégralement publiée, avec peu de reproductions, toutes en noir et blanc. Celle de sculpture est partiellement présente dans diverses publications. Celle de céramique a été nettement favorisée avec huit ouvrages, ce qui correspond assez bien à la part prépondérante occupée par cette technique au sein des collections. Tout ne s'y trouve pourtant pas. Les arts décoratifs ne sont présents dans les publications qu'à travers quelques pièces particulièrement exceptionnelles et l'horlogerie.

Expositions temporaires

Les catalogues sont pour la plupart écrits par le conservateur et édités en interne. Seules quelques grosses expositions ont bénéficié d'un commissariat extérieur (*Une Renaissance, Shakespeare renaissance, Arnould de Vuez*). Seules trois ont bénéficié d'un maquettage extérieur (*Une Renaissance, De Delft à Desvres et Arnould de Vuez*)

3.1.6. Le centre de documentation

Le musée Sandelin détient un centre de documentation assez riche accessible à toute personne extérieure qui en fait la demande mais également d'une très grande utilité dans le cadre des recherches nécessaires à la mise en place de toute action programmée au sein du musée. Son classement se fait en quatre grandes catégories : ouvrages généraux, ouvrages concernant l'Europe, catalogues de collections permanentes de musées et les céramiques. À l'intérieur de chacune des catégories le classement est organisé comme suit :

- Généralités : histoire - histoire de l'art (Europe, Afrique, Amérique, Asie, Océanie) - locale, Villes du Nord / Pas-de-Calais - locale, Saint-Omer (comprenant notamment les Antiquaires de la Morinie) - littérature grise (livres et périodiques) - littérature – divers ;
- Europe (avec un classement par catégorie) : arts décoratifs (généralités, armes, costume (histoire du vêtement), émaux, mobilier, numismatique-sigillographie, orfèvrerie-argenterie-autres métaux, pipes et

- tabac, verres et créations) - archéologie - architecture - arts graphiques - peintures (couvrant la période allant du XV^e au XX^e siècles) - photographie - sculpture - art contemporain ;
- Catalogues de collections permanentes de musées ;
 - Céramiques (France, Europe, Extrême-Orient, Belgique, Pays-Bas, Japon, Chine, Pays divers, marques et signatures).

3.2. Un patrimoine mobilier municipal à la richesse exceptionnelle

La ville (au sens non administratif) possède d'importantes collections dans divers lieux accessibles au public. Certaines sont inscrites à l'inventaire du musée, comme au Moulin à café et au Palais de justice, d'autres sont notamment affectées au culte, comme celles de Notre-Dame.

3.2.1. La conservation des œuvres

Depuis 1905 et le transfert des lieux de culte aux communes, le Service des Musées s'est chargé de manière irrégulière du suivi de la conservation des œuvres affectées au culte, en plus de certaines œuvres municipales non inscrites à l'inventaire, principalement conservées à l'hôtel de ville. La présence de certaines d'œuvres, dont beaucoup de premier ordre, justifie historiquement cette prise en charge (*Notre Dame des Miracles*, *Grand Dieu de Thérouanne*, cénotaphe de saint Omer, monuments funéraires de Jacques Dubroeuq, *Descente de croix* de P.P Rubens, *Mise au tombeau* de G. Seghers, etc.). A sa création en 1997, le service ville d'Art et d'Histoire, depuis étendu au Pays de Saint-Omer, a repris le suivi des lieux de culte. Avec le temps les missions se sont réparties comme suit :

- conservation du bâti : services techniques municipaux avec suivi des chantiers par la conservation des musées et le PAH,
- conservation du mobilier : Service des Musées de la ville,
- recherche et médiation : Pays d'Art et d'Histoire, qui est un outil de connaissance et de promotion du territoire ; occasionnellement le Services des Musées et du Patrimoine.

Depuis quelques années le service a consacré davantage de temps aux églises de la ville, qui avaient grand besoin d'une présence plus forte. Cela passe par des visites régulières, le récolement, la mise à jour de l'inventaire entré progressivement sur Actimuséo (avec un identifiant CMV pour Collection mobilier ville). Des restaurations sont parfois effectuées, mais aucun budget n'y est affecté. Certaines ont été rendues possibles par le financement des Amis de la cathédrale, d'autres par du mécénat (*Saint Jean*, 2019-2020).

Afin de garantir l'usage des lieux, l'ensemble des missions s'effectue en lien avec l'affectataire, dont les principaux acteurs sont le sacristain et l'association des Amis de la cathédrale. Les très bonnes relations nouées depuis de nombreuses années permettent un travail efficace et aide mutuelle.

La Conservation régionale des Monuments historiques est également intégrée aux processus décisionnels ou sollicitée en tant que de besoin.

Le reste des œuvres non inscrites à l'inventaire a été peu traité. Elles ont été intégrées à l'inventaire numérique de patrimoine mobilier de la ville en 2021. Il s'agit de l'ensemble de la sculpture urbaine, celles des monuments et des fontaines. Seule la statue de Suger placée devant les ruines de Saint-Bertin a bénéficié d'une restauration suivie par le service en 2015.

1.1.1 La valorisation auprès des publics

Des liens sont tissés par l'intermédiaire des visites villes-musée organisées avec le Pays d'Art et d'Histoire. Ce dernier a également installé un certain nombre de tables de visite devant ces lieux. Certaines ont été supprimées lors de travaux récents ; d'autres mériteraient d'être rajeunies. Le visiteur peut compléter ces éléments par l'intermédiaire des brochures consacrées à différents lieux ou différents thèmes. Il n'existe aucun document d'ensemble.

3.2.2. Notre-Dame

L'ancienne cathédrale de Saint-Omer est l'un des édifices gothiques les plus exceptionnels d'Europe. Elle l'est à la fois par son architecture extrêmement bien proportionnée et son mobilier d'une

richesse et d'une qualité rares. Un chantier pluriannuel de restauration a été lancé en 2014 (?) et se poursuit avec des interruptions, du fait des urgences à Saint-Denis.

2014, évacuation de la 1^{ère} chapelle sud, infestée par le mэрule ; dépoussiérage et anoxie des œuvres en bois ; intervention de restaurateurs bois et peinture ; réinstallation des peintures du *Christ et de la Cananéenne* et de *Job sur son fumier* dans la nef et la 2^e chapelle sud. Restauration et installation du *Christ en croix* en bois dans la chapelle axiale. Les autres sculptures sont placées en réserves à Saint-Louis.

2018, dépoussiérage des dalles de pavement des chapelles rayonnantes, qui a été l'occasion de constater que la voûte se délitait et réempoussiérait le sol en quelques semaines ; venue du C2RMF en 2019 (sans suite).

2019, restauration financée par les amis de la cathédrale de 4 triptyques déposés au musée dans les années 1980 ; retour du triptyque de Jean Thorion, déposé au trésor d'Arras, presque totalement fermé au public depuis assez longtemps ; réinstallation malgré la présence de nombreux papiers de protection de 4 panneaux de la vie de Sainte Aldegonde, déposés au Saint-Sépulcre ; mise en place du Plan de sauvegarde des œuvres.

Restauration du saint Jean en 2020



2020, grand exercice incendie avec les pompiers ; déplacement et dépoussiérage de l'*Incrédulité de saint Thomas* au revers du déambulatoire, pour la rendre visible ; déplacement et dépoussiérage de la *Mise au tombeau* dans la 2^e chapelle nord pour les mêmes raisons ; restauration et installation de la statue de saint Jean dans la chapelle axiale

3.2.3. Saint-Denis

L'église Saint-Denis présente un nombre d'œuvres considérable, presque toutes protégées au titre des monuments historiques. Au-delà de la présence de quelques œuvres tout à fait remarquables, c'est surtout le caractère décoratif de l'ensemble qui en fait une des architectures les plus remarquables des Hauts-de-France. Son état de dégradation avancé a entraîné un suivi régulier du service avant le lancement des travaux.

2018, dépoussiérage.

2019, récolement et déménagement des collections mobilières pour préparer le chantier de restauration ; demande de dépose du Girolamo della Robbia pour restauration et exposition au musée refusée par la CRMH.

2019-2021, chantier de restauration des parties hautes.

Une **étude co-financée par l'Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires a été menée en 2021** (cf. rapport de mission de novembre 2021, *Centre de restauration-conservation du patrimoine mobilier dans l'église Saint-Denis*). Il en est ressorti qu'un usage unique pourrait difficilement être viable, pour deux raisons principales :

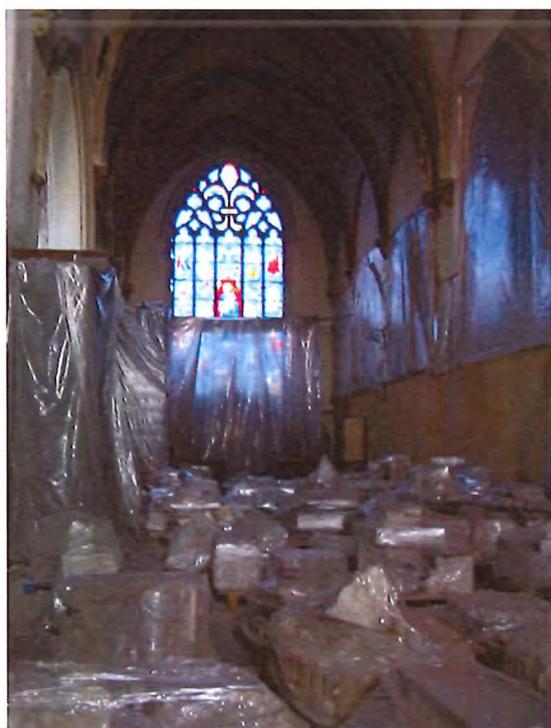
- un aménagement respectueux des lieux ne laisse que des surfaces utiles relativement limitées ;
- le coût de fonctionnement d'une structure ad hoc serait prohibitif ; c'est notamment le cas d'un centre de conservation-restauration initialement envisagée, qui, de toute manière, aurait eu besoin de surfaces bien plus conséquentes et de locaux isolés.

La recommandation finale est d'associer plusieurs activités au lieu, exposées dans la partie projet.

3.2.4. Saint-Sépulcre

L'église est fermée depuis le début des années 1980 après la chute d'une pierre. Elle a été vidée de la plupart de ses œuvres mobilières à cette date. Un certain nombre de peintures roulées y sont demeurées, de même qu'une grande toile de Jules Joëts (*L'Enterrement*). L'installation du lapidaire du musée au début des années 2000 est venue occuper toute l'aile nord. L'effondrement progressif des voûtes en bois malgré la pose d'une toiture en plomb il y a plusieurs dizaines d'années a contraint, en 2019, à déménager le tout dans le vaisseau central, seul à demeurer épargné. De même, la sacristie a été vidée en 2018, trop tard pour tout sauver. Les pigeons ont envahi l'édifice depuis de nombreuses années. Les services techniques ne sont pas parvenus à empêcher leur entrée.

La réserve lapidaire en 2012 et en 2018



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

3.3. L'accueil des publics

Cette partie concerne exclusivement le musée Sandelin, qui est actuellement le seul à bénéficier d'une mise en valeur des collections - la partie projet se propose d'évoquer tout le potentiel du musée Henri Dupuis pour les publics. Sans revenir sur la mise en place de l'offre développée par le service des publics, exposée dans l'historique du service (2.2. *Le Service des Musées de la réouverture du musée Sandelin et de la fermeture du musée Henri Dupuis à 2020*), il s'agit de faire le point sur l'état de la structure d'accueil.

Dans le cadre du nouveau projet, quatre axes d'approche seront développés (plaisirs sensible, intellectuel, récréatif et relaxant). Le tableau qui suit dresse l'état des lieux de l'existant par rapport à cette approche (voir la partie 6 pour la version projet)

Plaisirs	Musée Sandelin	Musée Henri Dupuis
Sensible	cadre palatial dans certains espaces chefs-d'œuvre une scénographie inégale et parfois trop présente variété des collections	lieu à l'atmosphère 19 ^e unique en Europe
Intellectuel	un parcours partiellement repensé visites thématiques pour approfondir certains domaines exposition développant certains sujets du parcours permanent	expositions thématiques au musée Sandelin + utilisation des fonds de Dupuis pour des expositions à Sandelin
Récréatif	espace relax pour jouer en famille à améliorer	Escape game réducteur
Relaxant	rare assises	Jardin de 550 m ² non exploité

3.3.1. Un accueil exigü

L'accueil définit le premier espace par lequel le visiteur entre dans le musée. La première appréciation du visiteur sur la manière dont il est accueilli est déterminante et pose les conditions préalables à sa visite. Actuellement, les conditions sont adaptées aux attentes des publics : un accueil physique aimable est garanti à la billetterie. Les agents d'accueil informent le visiteur sur le contenu des collections, lui remettent un plan du musée et lui précisent le parcours de visite. Cette introduction permet au visiteur d'appréhender de manière globale les différents parcours proposés et de cibler les sections qu'il souhaite découvrir en priorité.

Une fontaine à eau, un point d'eau à l'entrée des toilettes et la mise à disposition d'une table à langer pour les enfants en bas âge visent à garantir le confort du visiteur. Des consignes sont situées juste avant l'entrée dans le vestibule qui dessert les différents parcours et permettent au visiteur d'y déposer son manteau et son sac.

Afin de rendre l'espace plus chaleureux, des travaux de peinture ont été réalisés en 2017 en vue de rafraîchir les murs et d'apporter de la couleur à cet espace jugé trop neutre. Le nombre de supports destinés à la boutique a également été accru en remployant des socles d'exposition. Le résultat est agréable à défaut d'être optimal, le nombre de supports pour la boutique restant insuffisant.

Le visiteur peut y emprunter un fauteuil roulant, un déambulateur, un porte-bébé ou des sièges Stockholm pour une visite sans fatigue. Des coussins, un chauffe-biberon sont disponibles pour les tout-petits. Des chevalets sont également à disposition du public souhaitant avoir une pratique artistique.

Les services de base sont aujourd'hui assurés. Ils mériteraient d'être développés pour un accueil optimal.

3.3.2. Des horaires larges

Le musée Sandelin est ouvert toute l'année selon la même fréquence, du mercredi au dimanche, de 10h à 12h et de 14h à 18h. Il est accessible le lundi et le mardi aux groupes et aux scolaires, sur réservation. Les chiffres montrent une fréquentation accrue des visiteurs le dimanche, jour de gratuité également. Les mois de juin et juillet marquent un pic de fréquentation, correspondant à la haute saison estivale. On constate, en revanche, une fréquentation des visiteurs plus limitée le samedi matin, probablement car c'est l'horaire privilégié pour les courses hebdomadaires. En moyenne les mois d'hiver sont plus creux ; dans le détail, la fréquentation est complètement liée à la programmation. Une exposition ouvrant en février peut faire venir beaucoup de monde entre la fin de l'hiver et le début du printemps. La question d'adapter les horaires en fonction de la haute et basse saison, comme dans certains autres équipements s'est posée, mais les pics n'ont pas été considérés comme suffisamment frappants pour annualiser les heures des agents.

3.3.3. Des tarifs volontairement très réduits

La politique tarifaire du musée se veut très attractive avec pour objectif une découverte culturelle pour tous. Le prix du musée est actuellement très modéré au regard des collections présentées et de la taille du musée (5,5 euros). La gratuité d'entrée, visite guidée incluse, mise en place pour tous les dimanches depuis 2015 participe de cette volonté. Cette mesure a entraîné une forte hausse de la fréquentation témoignant de l'impact du coût d'entrée sur les visiteurs. En 2016, de nouveaux tarifs clairs et attractifs ont été proposés pour le public handicapé : la gratuité d'entrée en visite libre avec un tarif réduit à 3,50 euros pour les accompagnants et un tarif d'une heure de visite guidée à 35 euros.

Par ailleurs, les tarifs pour les groupes (adultes et scolaires) sont également très accessibles. Pour les groupes adultes, la visite guidée pour 25 personnes est au tarif de 99 euros. En ce qui concerne les groupes scolaires, la gratuité est accordée aux classes en visite libre. La visite accompagnée d'une heure et demie est proposée à 55 euros et la visite-atelier à 75 euros avec l'application de tarifs dégressifs dès le deuxième groupe.

3.3.4. Un parcours à peu près permanent au cœur de l'activité du service

Le musée Sandelin vit sur la scénographie de 2004, organisée en trois parcours. Ceux-ci ont perdu de leur cohérence du fait de réaffectations de salles ou de mouvements d'œuvres. Les quelques panneaux de salle qui n'ont pas été repris n'ont plus guère de rapport avec ce que peut voir le visiteur, ce qui est très problématique. Le visiteur est libre de voir le parcours comme il le souhaite et peut aussi bien commencer par les céramiques que le Moyen Age ou les Beaux-Arts. Au-delà, la médiation fixe est totalement insuffisante, voire inexistante dans certaines salles. Un travail de reprise a été entamé en 2018... Les déménagements perpétuels dus à l'absence de salles d'exposition et la mobilisation permanente du service qu'ils requièrent en sont une des causes.

3.3.4.1. *Parcours Moyen Age*

Le parcours dit Moyen Age va un peu au-delà, puisqu'il s'achève sur la sculpture de la Renaissance flamande. Au-delà de cette acception un peu large du terme, ce nom cache le fait qu'il s'agit essentiellement d'œuvres locales, éventuellement produites en d'autres lieux de Flandre et de Picardie mais acquises anciennement par le territoire. Le parcours autrefois sur trois niveaux n'occupe plus que le sous-sol et une partie du rez-de-chaussée depuis la réaffectation des deux salles du premier étage. Le sous-sol a été réaménagé en 2019, mais a vocation à être encore amélioré. La visite s'organise actuellement comme suit :

- les armes (XI^e-XVIII^e siècle) : leur usage et leurs évolutions typologiques
- Saint-Bertin roman
- les pavements des deux cathédrales (Thérouanne et Saint-Omer)
- Saint-Bertin gothique
- La Halle échevinale
- la croix de Clairmarais
- le pied de Croix
- les éléments du culte
- la sculpture XVI^e

La présentation de la fin du parcours est en réalité encore moins cohérente que ce que peut laisser croire cette présentation.

Vue de la salle consacrée à la mosaïque de Saint-Bertin (2019)



3.3.4.2. Parcours Beaux-Arts

Le parcours dit Beaux-Arts se compose, d'une part, des salons classés, où est exposée la peinture française du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle, selon un accrochage à peu près chronologique, d'autre part des quatre salons présentant la peinture hollandaise et flamande selon un accrochage thématique (portrait, nature morte et scène de genre, histoire et paysage). Le charme de ces espaces tient à la présence de mobilier. Les salles françaises, côté cour, sont de véritables *period rooms* qui mêlent les lambris d'origine avec les œuvres de la collection du Teil. Les salles hollandaises et flamandes, à défaut d'un décor ancien, sont meublées avec le mobilier flamand de la collection Dupuis. On n'y retrouve, toutefois, pas l'atmosphère de maison des salles du Teil.

Vue de la salle à manger en direction du salon doré et des salles de peinture flamande et hollandaise



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

3.3.4.3. Parcours céramique

Les salles de céramique offrent un vaste panorama de l'histoire de la faïence et, dans une moindre mesure, de la porcelaine, depuis la transmission de la technique depuis l'Espagne et l'Italie jusqu'à l'explosion du nombre de centres producteurs au nord de la France et en Belgique au XVIII^e siècle. Il se conclut avec un espace consacré aux pipes de la manufacture Fiolet de Saint-Omer au XIX^e siècle ; pour des raisons de disposition des vitrines, le visiteur commence par les pipes. Les autres types de production céramique qui étaient exposés en 2004 ont été enlevés pour libérer deux pièces destinées à faire tourner les collections. Par ailleurs, la présentation de l'histoire de la faïence ne peut pas être exhaustive et la collection, bien que pléthorique, comporte des manques, comme Nevers, qui est très peu représentée. Les pièces présentes ont donc en partie guidé les choix qui ont été faits dans la mise en valeur plus ou moins forte de tel ou tel aspect.

Afin de restituer la céramique dans un contexte plus large et de créer des respirations, d'autres typologies d'œuvres ont été introduites dans le parcours, quelques peintures, mais surtout du mobilier, qui reprend des motifs visibles sur les céramiques, notamment dans le répertoire orientalisant. La salle consacrée aux chinoïseries est la plus développée à la fois pour constituer une véritable pause au milieu du parcours et mettre en avant la collection asiatique du musée.

L'organisation des salles est la suivante :

- les principales techniques de production réparties en trois grandes catégories : pâtes tendres, pâtes dures et pâtes siliceuses ; un outil de médiation est, par ailleurs, consacré à la question des couleurs ;
- comment la technique passe de l'Espagne en Italie, puis dans les pays du Nord entre les XIV^e et XVI^e siècles ;
- le passage du modèle italien au modèle chinois à Delft et à Nevers au XVII^e siècle ;
- les allers-retours entre Chine, Europe et Japon aux XVII^e et XVIII^e siècles ; cette salle abrite par ailleurs, une partie du fonds japonais ; les peintures et estampes y sont présentées par roulement dans le cadre d'accrochages thématiques ;
- le maintien au XVIII^e siècle des grands centres du siècle précédent (Delft, Rouen) ;
- l'apparition de nombreux centres plus réduits (Saint-Amand, Saint-Omer, Desvres, Lille, etc.) ;
- la terre de pipe à Saint-Omer, pipes et figurines.

Vue des salles de céramique en 2020



3.3.5. Le jardin, un lieu à investir

Le jardin, qui date des années 1970, est très sommaire. Le caractère sommaire de son aménagement détourne la plus grande partie du public de sa visite et lui fait notamment manquer le point de vue sur la superbe façade arrière. Par ailleurs, il est dommage que l'un des rares jardins ouverts au public du centre de Saint-Omer ne soit pas plus utilisé. Il serait donc souhaitable d'en créer un véritable, méritant une visite en lui-même et mettant en valeur l'édifice.

Pour un usage quotidien, une tentative de potager participatif a été réalisée en 2018. Elle s'est heurtée à une difficulté majeure qui était que seuls des actifs ont montré leur intérêt, ce qui ne leur permettait d'être présents qu'en dehors des horaires d'ouverture normaux du musée. De ce fait, l'opération n'a été possible que grâce à l'implication d'un agent qui s'est rendu disponible sur son temps personnel. C'est pourquoi le service s'est réorienté vers des groupes cibles spécifiques pour 2020.

Façade sur jardin du musée Sandelin



3.3.6. Des projets numériques plus nombreux

Le musée exploite le numérique notamment lors des expositions temporaires afin d'apporter un contenu supplémentaire (utilisation de tablettes, visite 3D). Il offre une palette de possibilités très intéressantes pour aider à mieux comprendre ou s'appropriier les œuvres.

Même si le budget alloué à ces projets reste faible par rapport au coût de ces outils, il est tout de même en hausse et le service a développé son offre sous des formats accessibles. Cette volonté de développer le numérique s'est traduite en 2019 par la modification des missions de la personne en charge de la communication, qui s'occupe désormais également de la médiation numérique.

- 2018-2022 : poursuite du projet E-thesaurus piloté par l'université de Lille

- 2019 : modélisations 3D de mécanismes de mise à feu d'armes pour l'exposition *Aux Armes !*, intégré par la suite dans le parcours permanent
- 2019 : réalisation en interne d'un site internet sur wordpress.org : www.musees-saint-omer.fr
- 2019 : acquisition de télévisions et de tablettes avec l'aide des Amis des musées de Saint-Omer
- 2019-2022 : réalisation de visites virtuelles 360° de l'exposition *Aux Armes !*, de l'exposition *Arnould de Vues* et du parcours céramiques.
- 2019-2022 : mise en place de campagnes de numérisation annuelles des collections et d'une campagne supplémentaire financée par Musenor
- 2021 : captation de rencontres et réalisation de vidéos de visites virtuelles, focus sur des œuvres, contes, yog'art, etc.
- 2021-2022 : projet de numérisation et de valorisation avec notamment une mise en ligne des fichiers sur les bases de données musenor et joconde.

3.3.7. Une communication limitée par le manque d'identité du musée Sandelin

La communication autour du musée Sandelin est finement mise en place selon l'orientation et le message que souhaite transmettre le musée. Une stratégie annuelle est élaborée afin de fixer les grandes lignes directrices. Pour chaque exposition un plan de communication est établi, avec calendrier prévisionnel et budget.

La présence d'un agent permanent en charge de la communication et depuis 2019 de la médiation numérique au sein du musée, permet d'encourager le développement numérique et de mener à bien les missions spécifiques à la communication muséale. Cette dernière est en effet intrinsèquement liée à la médiation. Ceci assure une réelle réactivité et une unité de contenu. La communication est aussi adaptée aux objectifs du musée, compte tenu des moyens. Le musée étant déjà performant dans le domaine, il sera difficile d'en faire davantage, surtout à budget et effectif constant.

3.3.7.1. Identité du musée Sandelin

Le **message de communication** du musée Sandelin a évolué ces dernières années. Entre 2016 et 2019, le musée a opté d'abord pour une mise en valeur des chefs-d'œuvre, afin de valoriser la qualité des œuvres exposées et certains partenariats prestigieux. En 2018, la valorisation des parcours de visite a été améliorée. A partir de 2019, l'accent est porté sur la notion de voyage et de bien-être.

De 2020 à 2022, la communication se construit autour de la **notion d'expérience** avec un nouveau slogan « Vivez l'art au musée Sandelin ». Sur certains supports de communication, une version plus longue est utilisée « Vivez l'art au musée Sandelin ! Expositions, rencontres, visites, ateliers, contes, jeux, yoga... autant d'expériences à vivre toute l'année ». Le service met en valeur la richesse et le côté participatif de la programmation, ainsi que les expériences à vivre au musée toute l'année. Les éléments mis en place en 2018 sur les trois parcours permanents de visite sont conservés.

En 2022, une demande officielle est faite pour modifier le nom du musée de l'hôtel Sandelin en **musée Sandelin**.

Au-delà des moyens financiers limités, le musée rencontre des **problèmes importants pour communiquer**, car ses parcours permanents sont trop généraux : Art médiéval, Beaux-Arts et Céramiques. Les visiteurs et partenaires, notamment touristiques, ont du mal à comprendre quelle est son identité propre, ses spécificités. Le musée rencontre des difficultés à s'intégrer dans l'offre très riche présente sur le territoire et peine à attirer certains publics. La diversité de ses collections est une richesse, mais elle complexifie la construction d'un message clair. La modification des parcours permanents semble devenir nécessaire, afin de lui donner une identité unique et de le présenter comme une des structures incontournables de l'Audomarois.

3.3.7.2. Communication autour du musée Dupuis

Très peu mis en avant dans le passé, le musée Dupuis fait désormais l'objet de valorisations diverses dans la presse depuis 2021, notamment sur son ouverture lors des Journées européennes du patrimoine et la mise en place d'un grand chantier de dépoussiérage et de récolement des oiseaux, réalisé avec les Amis des musées de Saint-Omer.

3.3.7.3. Stratégie graphique

Depuis 2019 et la nouvelle **charte graphique** de la Ville de Saint-Omer, le musée a souhaité s'inclure un peu plus graphiquement comme un équipement municipal. Un choix hybride a été mis en place afin d'avoir une continuité dans les supports, sans qu'il s'agisse d'une réelle charte graphique. Deux bandeaux avec les informations "Ville de Saint-Omer Musée Sandelin" et le site internet, ont été adoptés sur les supports.

3.3.7.4. Communication numérique

Le musée possède depuis 2019 un **site internet** d'une grande qualité qui lui est exclusivement dédié. Il remplace la page du Portail patrimoine du Pays d'Art et d'Histoire de la ville. Il a été réalisé en interne via la plateforme wordpress. Il est conçu comme un outil de **présentation** (histoire, collections, équipe, etc.), de **préparation à la visite** (programmation, parcours permanents, expos, etc.) et de **ressources** pour les particuliers et pour les professionnels (visite virtuelle d'expositions, fiches d'œuvres, dossiers et informations pour les journalistes et pour les enseignants, etc.). Une **rubrique actualités** met en valeur les nouveautés, coulisses, mises à jour dans les diverses sections du site, etc. Un des grands avantages du site est de pouvoir inviter les internautes à se balader dans les collections grâce aux fiches d'œuvres. Peu d'entre eux mesurent encore la richesse et la diversité des collections des musées de Saint-Omer. L'existence d'une plateforme commune au territoire ne nécessite pas la prise de réservations sur le site des musées. Le e-commerce n'est également pas nécessaire, car il y a peu de produits personnalisés dans la boutique. Ce site offre aux musées de Saint-Omer une visibilité sur le web, qui manquait cruellement.

L'accueil du site internet en 2020



L'utilisation raisonnée des **réseaux sociaux** (Facebook, Instagram et ponctuellement Twitter) permet une visibilité au-delà des visiteurs habituels et du territoire. Avec un ton direct et dynamique, ils sont plus axés sur les actions internes (mouvements d'œuvres, montage d'exposition, collections) et les événements (expositions, visites, ateliers à venir ou en cours). Un calendrier des publications est mis en place : par exemple, Facebook est utilisé tous les deux jours, avec des partages sur les actualités (visites, ateliers de la semaine) et vie du musée. Il est un véritable agenda culturel à J-3. La cible est ici le visiteur et habitué du musée (69% des personnes qui nous suivent sur Facebook sont des Hauts-de-France, qui sont potentiellement intéressées par les activités).

Le service a mis en place, depuis le mois de mai 2021, une **newsletter mensuelle** sur l'actualité des musées : expositions, activités, sortie du programme culturel, coulisses, etc. Les retours sont positifs, notamment de la part des amis des musées. Ce nouvel outil permet d'informer sur les activités du musée, mais aussi de relancer les personnes ayant déjà le programme papier.

3.3.7.5. *Communication imprimée*

La communication est réalisée également par une diffusion de supports imprimés. Un **programme semestriel** est publié et chaque exposition fait l'objet d'une campagne publicitaire spécifique adaptée à la hauteur de l'enjeu. L'utilisation de **cartes com, dépliants**, et **affiches** correspond aux besoins des lieux de diffusion. L'impression de supports papier est réalisée de manière raisonnée, dans le respect de la démarche écologique du service.

3.3.7.6. *Relations presse et externes*

Les **relations presse** sont de véritables enjeux, notamment pour la presse locale et régionale. La presse nationale est plus difficile à toucher sans le soutien d'une agence de communication. Ces relations passent par des envois de "save the date", communiqués et dossiers de presse, ainsi que l'organisation de conférences et de voyages de presse. Les journalistes sont contactés pour chaque grand événement et exposition, ainsi que pour des événements marquants comme la nouvelle programmation, les déplacements d'œuvres, restaurations, etc.

Le budget du musée ne permet pas de mettre en place un **plan média** complet tout au long de l'année.

Les informations liées au musée passent également par nos **partenaires**, tels que les acteurs touristiques, les autres musées ou l'association des conservateurs des HDF.

3.3.7.7. *Signalétique urbaine*

Bien que le caractère monumental du bâtiment et la pierre de taille fussent suffire à signaler la présence du musée, les retours sont unanimes sur le fait qu'il n'est pas visible et que de nombreuses personnes passent sans le voir. L'utilisation d'un valet de trottoir est venue soutenir les deux kakémonos de façade en 2019. Ceci est un début, d'autres actions doivent encore être mises en place afin de permettre une bonne visibilité rue Carnot. Au niveau de la communication du musée dans la ville de Saint-Omer, celui-ci est pratiquement absent de la signalétique urbaine.

3.3.8. Une boutique sous-développée

La boutique a été lentement développée depuis quelques années après une hausse limitée du budget d'acquisition. En l'absence de synthèse générale, l'étude des ventes de la boutique des dernières années et un certain nombre de sondages auprès de collègues permettent d'établir quelques constantes :

- panier moyen autour de 7 euros ; sauf pour les Belges et les Néerlandais ; la somme consentie pour un produit dépasse difficilement 25 euros ;
 - 2016 : chiffre inconnu
 - 2017 : 7286 € (sans les reventes de catalogues) soit un panier moyen de 6,73 €
 - 2018 : 5969 € soit un panier moyen de 9,29 €
 - 2019 : 4190 € soit un panier moyen de 8,19 € ;
- la vente de livres est de plus en plus difficile ;
- les produits dérivés de qualité et d'un coût modéré ont un très bon débit de vente

3.3.8.1. *Livres*

L'offre se compose actuellement de catalogues du musée et de quelques autres ouvrages commandés en fonction des expositions en cours.

3.3.8.2. Produits dérivés

La collection de cartes postales proposées à la vente vieillit. La qualité initiale est plutôt bonne, mais des progrès ont depuis été effectués en matière de rendu et beaucoup de visuels ont été refaits avec une qualité bien supérieure. Quant au choix d'œuvres, il est en partie à renouveler.

La boutique s'est déjà modestement diversifiée. Ont été vendus des montres, des sacs, des carnets et des tasses de qualités très inégales.

3.3.8.3. Autres

Le musée a profité de plusieurs expositions récentes pour diversifier son offre en proposant jeux de société, jeux de construction et autres. Il semble que le montant soit fondamental dans les ventes. Au-delà de 25 €, le stock part très difficilement. En deçà, les retours sont très positifs.

3.3.8.4. Gratuits

Au-delà de la question de la boutique, reste celle du stock de gratuits (livres et cartes postales). Sa constitution et sa distribution n'est régie par aucune règle. Il importe d'y remédier.

3.4. Les moyens dédiés

3.4.1. Des bases administratives à consolider

3.4.1.1. Budget, dépenses et recettes

Les années normales, le budget du musée, hors masse salariale, est de 66 000 € en fonctionnement et d'une somme variable en investissement, dont 43 000 € pour la restauration. Tous les trois ou quatre ans, un budget exceptionnel est accordé pour une grande exposition, qui est chaque fois l'occasion de réaliser des investissements que le musée ne peut réaliser en temps normal (alarmes du premier étage, nouvel éclairage pour un niveau, isolation de certaines salles, commande de cimaises reprises dans le parcours permanent). Les subventions, variables d'une année à l'autre, constituent souvent une part importante de l'investissement. Les recettes ont, en revanche, plutôt eu tendance à diminuer ces dernières années, notamment du fait de la gratuité le dimanche. L'augmentation de la fréquentation en a été un corolaire très net.

Le budget annuel actuellement accordé au service ne permet plus un enrichissement, un renouvellement conséquent et une communication plus large à destination des visiteurs. Le **total des impondérables**, détaillés dans le tableau suivant, monte à **45 500 €**. Cette somme ne permet que des expositions sans prêt, sans catalogue, sans scénographie et avec une communication minimale. Il faut d'ailleurs y ajouter des servitudes qui ne reviennent pas chaque année (reprises de peintures plus importantes que mentionné dans le tableau, cirage des parquets, appareils de contrôle de climat à remplacer (2000 € pièce), renouvellement du stock de billets etc.). Les 21 000 € restant des 66 000 € affectés annuellement partent donc très vite.

Budget de fonctionnement avec les impondérables

Projet	Action	Détail	Montant (€)
Bâtiments	Peinture		2 000
	Travaux divers		2 000
2 expositions	Assurance		0
	Transport		0
	Communication		3 000 x 2
	Scénographie		1 000 x 2

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

	Vernissage		400 x 2
Régie	Conservation		3 000
	maintenance alarmes		1 800
Publics	Actions culturelles	Prestations de service	5 000
	Médiation, matériel	Fournitures diverses	1 000
	Accueil	Boutique	3000
	Jardin	Matériel jardin participatif	450
Com générale	Insertion et autres		5 000
	Programmes	Impression (pour 2 programmes)	6 000
	Photographies oeuvres	Prestation service	2 000
Secrétariat	Déplacements	Frais de déplacement	1 600
		Frais de mission	1 000
	Matériel bureau		100
	Photocopieurs	Location	2 000
Partenariats	Adhésions (ICOM, Fablab)		700
Total			45 450

3.4.1.2. Production et archivage de la documentation

La responsabilité de la gestion et de la conservation des archives courantes et intermédiaires incombe au service qui a produit ces archives (code du patrimoine art. R212-10 et art. R212-11) ; il revient au Service des Musées de Saint-Omer de tenir correctement ses archives et d'assurer le tri interne des dossiers (élimination des doublons, brouillons, etc...).

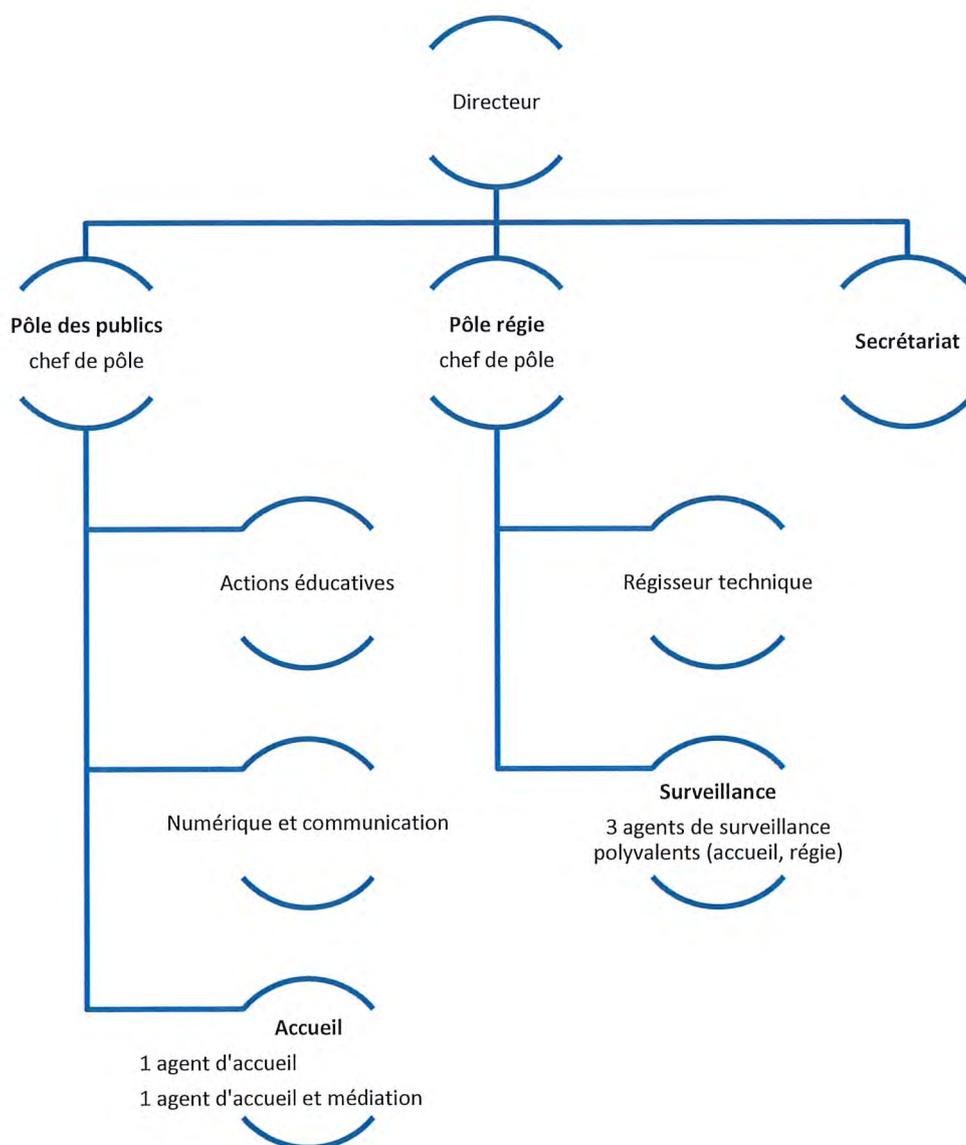
Un considérable travail de tri a été mené en 2019 et 2020. On sait à présent précisément quelle est la nature de la documentation conservée. Elle est presque inexistante avant 1996 et concerne principalement le musée Sandelin. En lien avec le service des archives de la mairie, le musée procède au versement des archives antérieures à 1984 à la BAPSO, qui en assure la gestion, à l'exception des archives courantes, essentielles à la réalisation des missions du musée. Elles seront par la suite soumises au contrôle scientifique et technique de l'État.

3.4.2. Les conditions de travail

3.4.2.1. Moyens humains

Une équipe efficace ayant été constituée en quelques années et les missions ayant crû en proportion, voire au-delà, le service ne peut pas prendre en charge davantage de missions.

A côté de l'équipe des musées, une équipe de guides conférenciers fait vivre la programmation et assure la majorité des visites et ateliers, qu'ils soient individuels ou en groupe (adultes et enfants). Ces guides possèdent toutes la carte de guide-conférencier, qui est une condition *sine qua non* pour intégrer l'équipe. Une grande majorité réalise également des visites et ateliers pour le Pays d'art et d'histoire, permettant une gestion facilitée de la programmation jumelée. Une seule d'entre elles est en capacité d'effectuer des visites en néerlandais. Le système d'une rémunération à la visite permet une maîtrise des coûts et une certaine souplesse. L'inconvénient est que les visites sont soumises aux disponibilités des guides, qui, pour certaines, ne se retrouvent pas financièrement à prendre en charge des activités de relativement courte durée par rapport au temps de transport. Une mobilité assez importante est constatée, les guides quittant l'équipe une fois qu'elles obtiennent un CDI, ce qui demande un temps de formation conséquent et régulier.

Organigramme du service*3.4.2.2. Bureaux*

Les bureaux actuels ont été aménagés en 2016. Ils sont au nombre de trois. La présence de six agents et de souvent plus avec les stagiaires en rendait le nombre très insuffisant. En 2022, un réaménagement des réserves du 2nd étage a permis d'augmenter le nombre de bureaux pour accroître le confort et l'efficacité du travail. De nombreuses réunions ou coups de téléphone entraînaient une très forte perturbation. Limiter le nombre d'agents par bureau par l'adjonction de trois autres et la création d'une salle de réunion polyvalente est très profitable.

Les fauteuils ont été tous renouvelés de 2017 à 2020 pour doter les agents de fauteuils ergonomiques.

3.4.3. La sûreté des locaux

Le PSC étant un document public, il ne peut pas entrer dans le détail des dispositifs de sécurité dont bénéficient les musées. Précisons que la protection existant pour le musée Sandelin et les réserves semble actuellement suffisante, malgré la fragilité de certaines menuiseries. Les caméras de surveillance et les alarmes de détection ont atteint un développement satisfaisant, notamment depuis l'importante extension du réseau dont a bénéficié le premier étage de l'hôtel Sandelin en 2017.

3.4.4. La sécurité des locaux

La prévention et la lutte contre les incendies passe par la création d'outils spécifiques et des entraînements réguliers.

La situation est très différente selon les lieux. Le musée Sandelin bénéficie d'un ensemble très développé de détecteurs de fumée, d'un SSI et d'extincteurs manuels tout à fait satisfaisants malgré quelques dysfonctionnements.

Un Plan de Sauvegarde des Œuvres (PSO) du musée Sandelin a été établi en 2015. Il s'avère pratiquement impossible à tenir à jour compte tenu de son format et des mouvements perpétuels au sein de la collection. Des changements sont prévus en 2020 afin de générer les fiches directement à partir de l'inventaire informatique, qui doit rester le seul document où les localisations des œuvres sont sans cesse actualisées.

Le PSO de Notre-Dame a été réalisé en décembre 2019 et testé lors d'un exercice grandeur nature avec les pompiers en janvier suivant. Il a permis de valider le travail réalisé et les aménagements souhaitables pour optimiser une intervention lors d'un éventuel sinistre.

Des formations et un exercice avec les pompiers sont organisés tous les ans. Le personnel de la ville est supposé suivre une formation sécurité tous les trois ans. Ce n'a pas été le cas pour tous. De ce fait, des révisions régulières (au moins deux fois par an) de l'usage des extincteurs et de leur emplacement sont organisées en interne.

Deuxième partie, Projet 2022-2030
Un ensemble patrimonial en dialogue avec son
territoire

1. Quel diagnostic pour un nouveau projet scientifique et culturel des musées et du patrimoine de Saint-Omer ?

Au long de l'état de lieux détaillé qui précède, un certain nombre d'éléments saillants apparaissent comme déterminants pour l'avenir du service. Pour commencer, celui-ci est mal nommé et devrait plus justement être rebaptisé **Service des Musées et du Patrimoine** afin de refléter la diversité de ses missions et d'être ainsi mieux identifié par l'ensemble des acteurs, internes à la ville et extérieurs. Cela paraît d'autant plus important que la charge de travail consacrée au patrimoine non muséal a vocation à croître dans les prochaines années.

Tentons de synthétiser les principaux enseignements de la longue histoire du service pour dresser un bilan des forces et des faiblesses. Il apparaît qu'il a connu une **dynamique très positive** depuis la dernière rénovation, qui s'est traduite à tous les niveaux :

- Pour les **publics** par un développement considérable de l'offre du musée Sandelin, qui a été suivie d'une hausse de la fréquentation. Notons particulièrement le succès des grands événements, qui n'ont pas pu avoir lieu tous les ans, faute de temps ou de moyens, et celui des activités destinées aux plus jeunes. On ne dispose pas d'informations de qualité suffisante pour analyser la fréquentation du musée Henri Dupuis avant sa fermeture. Il en va de même pour les églises.
- En termes **touristiques**, Saint-Omer a un potentiel sous exploité et le patrimoine est au cœur de son attractivité. La cathédrale est aujourd'hui le lieu le plus visité de l'agglomération. Le musée Sandelin a une fréquentation bien inférieure, le musée Henri Dupuis est fermé au public depuis de nombreuses années, de même que les deux autres églises. En créant une synergie entre les différents sites patrimoniaux, dépendants ou non de la ville, il sera possible d'attirer bien plus de visiteurs. Le musée Sandelin sera recentré sur l'histoire du territoire et de ses chefs-d'œuvre, afin que chacun comprenne qu'il est incontournable dans la découverte de l'Audomarois et même des Hauts-de-France. Le musée Henri Dupuis a peu de concurrence ; la région, autrefois riches en musées d'histoire naturelle, n'offre aujourd'hui que celui de Lille et celui des papillons à Saint-Quentin. Le musée d'Abbeville prévoit de présenter à nouveau sa collection, qui ne sera qu'une partie d'un parcours plus large. Tous les autres lieux sont inaccessibles. Saint-Omer, par son positionnement près de la côte et la richesse de ses collections, serait idéalement placée pour attirer les publics avides de mieux connaître la planète. Les deux autres églises, fortes d'un mobilier tout particulièrement remarquable, ne manqueraient pas de compléter cette offre sans équivalent dans la région.
- Par une amélioration majeure de la **conservation** des œuvres, par le quasi-achèvement de leur reconditionnement au sein des réserves, une avancée très significative de l'inventaire et du récolement et plusieurs traitements d'urgence (anoxie et restaurations), qui sont à poursuivre sur les quinze prochaines années.
- Par la **constitution d'une véritable équipe**.

Le travail est toutefois à poursuivre et certaines **limites** sont à franchir avant d'atteindre une situation qui se rapproche d'une forme d'optimum :

- La **fréquentation** a atteint un plateau depuis quatre ans et celui-ci ne pourra être franchi que grâce à une intervention conjointe sur les parcours permanents, la programmation et la communication. Le projet s'attardera tout particulièrement sur ces points. Le parcours permanent du musée Sandelin actuel n'offre pas la clarté attendue par les visiteurs et est trop impersonnel dans de nombreuses salles. La programmation a besoin de plus de moyens humains et ou financiers pour faire davantage. La communication doit aussi être reprise, à commencer par la signalétique urbaine, notablement déficiente.
- Le **développement de l'offre** passe par la poursuite de l'expérimentation et l'approfondissement de tentatives du type des visites adolescents et du concours scolaire de l'exposition *Shakespeare*

romantique, de la soirée étudiants, du jardin participatif individuel, des nocturnes sans animations spécifiques ou des bus hors-les-murs pour la Nuit Des Musées. De fait, il reste encore à trouver la formule qui fera venir les adolescents et les trentenaires, pratiquement absents malgré la longue tradition d'éducation artistique et culturelle pratiquée à Saint-Omer auprès des écoles. Il faudra d'ailleurs être attentif à la fréquentation des scolaires, qui semble diminuer ces dernières années, peut-être du fait d'une plus grande difficulté à trouver le budget nécessaire au transport. Enfin, il faudra tenir compte d'aspects jusqu'à présents négligés, comme les deux jardins, qui ne sont pas pleinement intégrés aux parcours et demeurent sommaires.

- L'amélioration des **conditions d'accueil** passe par une reprise de l'espace d'accueil, une mise à jour des conditions d'accès, l'état des pavés de la cour du musée Sandelin étant l'un des principaux problèmes. L'agrément d'une visite passe aussi par des éléments qui pourraient passer pour secondaires, mais sont souvent décisifs, comme les assises et l'éclairage. Sur ce dernier point, les gros progrès des dernières années sont à parachever.
- L'amélioration des **conditions de conservation** passe aujourd'hui par l'achèvement de l'inventaire et du récolement, mais surtout par un progrès de la conservation préventive :
 - au musée Sandelin, moins déplacer les œuvres les plus fragiles, dont le mobilier, ce qui suppose de dédier des espaces aux expositions temporaires ;
 - pour tous les lieux en dehors des réserves, offrir un climat plus stable, ce qui passe par une restauration des menuiseries et la mise en place de dispositifs d'isolation ;
 - poursuivre les restaurations de lieux patrimoniaux abritant les œuvres, dont les églises, qui font l'objet d'un plan pluriannuel ;
 - pour tous les lieux, planifier un programme de restaurations des œuvres qui tienne compte à la fois des priorités d'exposition et des urgences sanitaires (oxydations, acidifications, soulèvements, etc.) ;
 - améliorer la sécurité des réserves et la sûreté du musée Henri Dupuis (détection incendie, mise aux normes des circuits électriques) ;
 - trouver une place aux éléments qui ne pourront en avoir dans les réserves, à savoir une partie du lapidaire.
- L'accroissement des moyens est nécessaire à l'atteinte des objectifs. Actuellement, la charge de fonctionnement incompressible, c'est-à-dire avec un budget d'exposition presque nul, est de 45 450 € sur un total de 66 000 €. Pour la programmation, aucun miracle n'est possible avec les 2000 € à 5000 € disponibles aujourd'hui. Il faudrait monter à 8000 € ou 10 000 €. Le parc informatique est également à revoir : ordinateurs parfois vieillissant, nombreuses coupures Internet qui pénalisent aussi bien les personnels des bureaux que l'accueil, qui perd ainsi régulièrement l'accès à la billetterie et au téléphone.

Le nouveau projet scientifique et culturel du Service des Musées et du Patrimoine de Saint-Omer entend prendre en compte la totalité de ses missions afin de les articuler au mieux. Il se décline en deux parties : un parcours allant de lieu en lieu dans une suite logique, puis l'ensemble des éléments communs relatifs à la conservation, aux publics et au cadre de travail.

Les chiffres de fréquentation montrent dans le même temps que le public se constitue principalement d'habitants de la CAPSO et qu'une majorité de ces habitants n'est jamais venue au musée. Le souhait du nouveau projet est donc de remettre fortement en avant le rayonnement territorial du service sur l'agglomération et au-delà. Afin d'y parvenir, il a été décidé de :

- construire un parcours entre les différentes collections qui révèle leur histoire locale, leur complémentarité et leurs liens avec les autres lieux de l'agglomération ;
- restaurer les bâtiments et les œuvres dont les dégradations ne favorisent pas l'intérêt du public ;
- poursuivre et développer une programmation qui prenne en compte le mieux possible les attentes du plus grand nombre ;
- mieux mettre en avant l'implication locale du service (hors-les-murs, dépôts) ;
- aller plus loin dans l'intégration des politiques de l'agglomération afin de favoriser les synergies entre acteurs culturels ;

- créer des outils de communication communs à destination spécifiquement touristique pour inciter à la circulation des publics, qui se base aujourd'hui uniquement sur la programmation,
- porter une attention particulière à l'égalité femmes-hommes à travers la valorisation de ses donatrices, des artistes femmes présentes dans les collections, sa programmation, ses acquisitions, pour lutter contre les stéréotypes et favoriser la parité, son accueil (change-bébé dans les toilettes hommes si les sanitaires deviennent non-mixtes, espaces dédiés à l'allaitement)
- se doter des moyens nécessaires à la mise en place de cette nouvelle politique.

Ce projet prend la forme d'un parcours mettant en lien les différents lieux dont le service a directement la charge aussi bien que les autres points forts patrimoniaux. Le fil conducteur en est la découverte de l'histoire du territoire jusqu'à nos jours, du Patrimoine qu'il abrite et de leurs vicissitudes.

La visite commence avec le **Musée Sandelin**, qui constitue le plus bel exemple d'architecture civile de l'Audomarois. On y trouvera une introduction historique avec :

- un parcours sur l'histoire du territoire, qui combinera aperçu de certains pans de cette histoire et mise en avant des nombreux chefs-d'œuvre témoins de sa richesse ;
- un parcours consacré à l'histoire des collections et des personnes qui en sont à l'origine ; il s'intéressera aux modes de constitution de ces ensembles au-delà de leur richesse, tout en évoquant aux yeux de tous les fascinants intérieurs de ces collectionneurs du XIX^e siècle.

La visite du **musée Henri Dupuis** poursuit ce deuxième parcours en montrant l'exceptionnelle maison-musée préservée du plus important de ces collectionneurs. Sans revenir sur certains changements intervenus au milieu du XX^e siècle, la visite mettra en avant les nombreuses salles ayant conservé leur muséographie des années 1860-1880, où sont présentées les collections d'Henri Dupuis (et quelques autres adjointes ultérieurement). Ce lieu pratiquement sans exemple sera un véritable choc temporel et esthétique pour le public. Au-delà du plaisir du dépaysement chronologique, cette visite sera l'occasion pour lui de mieux comprendre la manière dont la création d'ensembles gigantesques a contribué au développement de l'histoire naturelle au XIX^e siècle et comment ils continuent aujourd'hui à fournir des informations très précieuses sur la dynamique des populations animales ou la géologie locale. Si la ville souhaitait mener un projet plus ambitieux, la réflexion pourrait être étendue aux questions criantes d'actualité liées au changement climatique, aux dommages de l'anthropocène et à l'extinction de masse des espèces que nous connaissons. Le lien avec la protection du marais et la biodiversité du littoral serait évidemment à développer.

Les visiteurs auraient le choix entre poursuivre leur découverte de l'histoire naturelle (marais, Maison du Marais, Grange Nature) ou reprendre la visite patrimoniale, avec un parcours idéal, qui commencerait par les **ruines de Saint-Bertin**, l'abbaye étant le lieu autour duquel Saint-Omer s'est développée aux IX^e-XI^e siècles, d'abord sous la forme d'un bourg abbatial.

Les visiteurs remonteraient, ensuite, la rue Saint-Bertin, en passant devant le collège des Jésuites, afin de rejoindre **Notre-Dame**, l'autre pôle autour duquel la ville s'est bâtie. Le visiteur arrivant par le portail nord serait saisi d'emblée par l'énorme accumulation d'œuvres et la puissance des grandes masses architecturales du plus bel édifice gothique construit au nord d'Amiens. Un parcours de visite permettra à tous de comprendre l'histoire de l'édifice et de ses collections. L'objectif est aussi de bien montrer que les œuvres aujourd'hui rassemblées proviennent pour nombre d'entre elles d'autres édifices disparus et qu'il y a là un parfait complément à la visite du musée Sandelin (la chose pouvant s'entendre dans les deux sens).

L'**église Saint-Denis** est envisagée comme un centre de conservation-restauration offrant à des formations européennes un lieu pour pratiquer ensemble, confronter leurs interrogations et discuter des innovations. Le public y aurait accès pour visiter ce lieu remarquable, ainsi que pour en apprendre plus sur ce domaine fondamental pour la transmission du patrimoine qu'est le conservation-restauration.

La question de l'**église du Saint-Sépulcre** est en suspens, mais elle constituerait une étape majeure de la visite de Saint-Omer. Il s'agit sans conteste d'un lieu tout à fait remarquable, notamment de par son extraordinaire cycle de vitraux et son mobilier (autels, chaire et calvaire, lambris, orgue, baptistère, etc.)

Les visiteurs se rendraient ensuite vers les différents lieux évoqués au musée Sandelin ou à Notre-Dame : les remparts, la Grand'Place, la chapelle des Jésuites et la bibliothèque, le futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, le palais de la cathédrale, Longuenesse, Clairmarais, Théroutanne, l'usine d'Arc, l'Ascenseur à bateaux, etc.

Les moyens nécessaires à la mise en place de ce projet sont également développés dans les pages qui suivent, qu'il s'agisse des lieux et du matériel mis à disposition pour la présentation, la conservation, des moyens humains ou financiers.

2. Les Sites

Pourquoi venir dans les lieux patrimoniaux ? Qui y viendra ? Ce sont les questions auxquelles il faut proposer une réponse. Les différents lieux sont à la fois distincts et complémentaires. Les propositions qui suivent sont conçues pour s'articuler.

2.1. Un concept, des publics

Le présent projet propose quatre types de raisons de venir au musée, sans prétendre à l'exhaustivité :

- le plaisir sensible que constitue la contemplation des œuvres,
- le plaisir intellectuel de l'apprentissage (historique, technique, etc.),
- le plaisir récréatif que le visiteur peut créer seul (plaisir de reconnaître le sujet, l'artiste, etc.) ou grâce aux nouveaux dispositifs du parcours permanent ou aux activités proposées par la médiation,
- le plaisir de la relaxation, permettant au public de sortir de son rythme quotidien, potentiellement cause de stress.

Voici les éléments relatifs à mettre en avant dans ce cadre :

Plaisirs	Musée Sandelin	Commun	Musée Henri Dupuis	Eglises
Sensible	chefs-d'œuvre variété des collections scénographie et éclairage agréables	beauté du cadre et des œuvres/objets présentés	dépaysement chronologique et géographique beauté et poésie de certains spécimens ou des séries	lieux propices au silence, au recueillement, au calme, à la méditation, magnifiés par un fonds sonore (orgue...)
Intellectuel	matérialisation et présentation de l'histoire de l'Audomarois contextualisation des œuvres (histoire, style, technique, usage, etc.) cohérence des ensembles présentés notices individuelles	invitation à découvrir le parcours de collectionneurs entre les 2 musées (Du Teil, Pley, Dupuis, van Kempen, Deschamps de Pas) visites thématiques pour approfondir expositions développant des sujets du parcours permanent	initiation à l'histoire des sciences en formation citoyenneté et développement durable informations de base sur les spécimens des collections	association de la découverte historique à la connaissance des pratiques religieuses, de la liturgie, de l'importance de la religion sur ce territoire
Récréatif	dispositifs numériques redonnant vie à des édifices disparus (St-Bertin, halle)	expérience dépaysante et immersive	combinaison d'une collection du XIX ^e siècle conservée dans son cadre originel et d'une intervention	

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

	médiation interactive (cartels numériques, vidéos, tables de médiation tactiles, etc.) présence d'anecdotes espace relax pour jouer en famille		contemporaine à imaginer	
Relaxant	zones propices à la méditation et au repos un musée à taille humaine un musée où le visiteur peut entrer le dimanche pour voir une œuvre grâce à la gratuité			

En lien avec ces axes, les **concepts** pour les différents lieux sont les suivants :

- **musée Sandelin** : entrer dans un très riche hôtel particulier du XVIII^e siècle pour découvrir l'histoire de l'Audomarois à travers des chefs-d'œuvre du Moyen Age au XIX^e siècle. La visite se poursuit par une immersion chez les grands collectionneurs locaux du XIX^e siècle, dont on retrouve la richesse et l'intimité des intérieurs au sein des salles préservant leur décor ancien.
- **musée Henri Dupuis** : deux propositions, une minimaliste avec un voyage dans le temps à la découverte des sciences naturelles en construction ou une maximaliste avec une visite entre rencontre poétique et enjeux environnementaux.
- **Notre-Dame** est avant tout un lieu de culte fréquenté comme tel de manière continue ; de nombreux visiteurs la voient chaque année et l'objectif est de leur offrir une matière leur permettant de la comprendre, dans le respect de l'usage qui est le sien.
- **Saint-Denis** doit trouver une nouvelle vocation à l'issue de travaux en cours. Le projet porte sur une combinaison d'usages multiples compatibles avec la préservation des volumes, des œuvres et l'ouverture du lieu à la visite.
- **le Saint-Sépulcre** doit trouver une vocation avant d'envisager des travaux. En attendant, les opérations minimales de sauvegardes doivent être menées.

L'objectif en termes de publics est principalement d'attirer du public local, dans la mesure où encore trop peu d'habitants de l'agglomération, du département et plus largement de la région connaissent les musées de Saint-Omer et la richesse de leurs collections. Le second objectif concerne le public touristique dont la visite du musée doit constituer un pan incontournable de la découverte du territoire.

2.2. Le Musée Sandelin : délectation et apprentissage expérimental

Après avoir défini les lignes directrices de ce que devait être le musée Sandelin pour les cinq années à venir, venons-en au parcours du visiteur. Il entre par l'accueil, accède aux collections permanentes, va voir l'exposition temporaire ou suit les visites et activités du moment, poursuit sa visite par un jardin à la fois lieu de repos et de continuité avec l'intérieur, et sort par la boutique. Mais, Saint-Omer étant une ville riche, il peut encore poursuivre dans les autres lieux culturels et patrimoniaux de la ville, qui renferment de nombreuses richesses en lien avec les collections du musée Sandelin. Une fois rentré chez lui, il peut également profiter des nombreuses ressources accessibles numériquement.

2.2.1. Horaires

Etant donnée la grande irrégularité de la fréquentation d'un jour de la semaine à l'autre, il est envisageable d'ajuster les horaires d'ouverture. Le musée pourrait n'ouvrir le samedi matin qu'en haute saison. La fréquentation étant plus importante le dimanche, il pourrait être envisagé d'augmenter l'amplitude horaire d'une heure trente soit de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h, afin d'offrir la possibilité aux visiteurs de profiter pleinement de leur visite. Il serait aussi possible d'ouvrir en continu le dimanche, de 10h à 18h. Dans cette perspective, un ajustement de l'agenda des agents afin de combler la perte des heures non travaillées les samedis matin en basse saison serait nécessaire.

2.2.2. Conserver des tarifs attractifs

Cette politique d'accès facile doit être poursuivie et adaptée chaque année en fonction des besoins qui pourront émerger. La réflexion sur une éventuelle gratuité peut être poursuivie. Elle devrait, toutefois, nécessairement s'appuyer sur une communication spécifique, sous peine de perdre tout intérêt.

2.2.3. Deux parcours centrés sur l'histoire de l'Audomarois et des collections

Les quatre points de vue principaux adoptés pour redéfinir le parcours de visite ont été les suivants :

- La collection : certains ensembles apparaissent comme fondamentaux du fait de leur taille ou de leur qualité et méritent d'être présentés. D'autres ont un indéniable intérêt et n'ont pas encore trouvé de place.
- L'histoire des lieux : le musée occupant l'hôtel Sandelin depuis bientôt 120 ans, l'histoire des lieux est importante et mérite d'être respectée. Elle le doit d'autant plus que le musée est connu au niveau national ou international d'un cercle certes restreint mais très important pour son image. Il l'est avant tout pour ses trésors médiévaux et sa collection de référence en céramique.
- Les discussions au sein du service, avec nos partenaires culturels locaux et avec les collègues ayant accepté de discuter du projet avec nous font ressortir le grand intérêt à faire du musée Sandelin une porte d'entrée possible sur l'histoire du territoire et à mettre en avant l'aspect immersif que permet actuellement une petite partie du parcours, afin de jouer la corde de l'expérience recherchée par de nombreux visiteurs.
- Une diversité de collections propre à satisfaire chacun : le risque de lassitude du visiteur est faible, dans la mesure où il parcourt des univers très différents d'un espace à l'autre. Si la peinture ne l'intéresse pas, les armes, la sculpture ou l'orfèvrerie seront susceptibles de l'arrêter. Cette richesse oblige à penser très en profondeur le parcours.

Il a donc été décidé de réorganiser la visite en deux parcours :

- un parcours *Histoire et trésors de l'Audomarois*, pour valoriser l'histoire locale à travers des pièces remarquables,
- un parcours *Une somptueuse demeure, des collectionneurs*, au sein d'un lieu immersif qui mette en avant la diversité des collections et le rôle des dons.

2.2.3.1. Histoire et trésors de l'Audomarois

L'objectif est de faire du musée une porte d'entrée possible pour la découverte du territoire. De larges pans des collections en proviennent et sont d'excellents supports pour évoquer son histoire.

Une approche chronologique étant complexe et très contraignante matériellement à mettre en place, c'est un parcours thématique qui a été retenu. Le visiteur commence sa visite par une courte introduction à l'histoire de la ville, avec une chronologie des événements les plus déterminants pour son histoire et permettant de contextualiser les œuvres présentées par la suite. Un point d'attention important est de lier ce parcours aux autres collections de l'agglomération, notamment celles de la BAPSO et des églises. Les archives sont également l'occasion de contextualiser différemment certains éléments. Idéalement, ces documents devraient être mis en scène, par exemple, à travers de courts films d'animation (exemple de l'exposition *Quand les artistes dessinaient les cartes*, AN, 2019).

Le premier thème sera l'histoire militaire de Saint-Omer, que la collection d'armes de provenance presque exclusivement locale évoquera avec une grande justesse. Ces armes provenant pour l'essentiel des fortifications et du marais, le rôle de Saint-Omer comme place-forte sera évoqué en parallèle de l'évolution de l'armement entre les XI^e et les XVIII^e siècle.

Les origines ecclésiastiques de la ville sont abordées à travers les grands établissements qui en sont à l'origine. Le parcours s'ouvre avec Saint-Bertin, qui constitue le point à partir duquel s'est développé le premier pôle urbain. Les abbayes romanes et gothiques seront présentées à travers les pièces architecturales majeures de la collection.

L'autre pôle d'attraction pour la ville primitive est la collégiale, plus tard cathédrale. Le rôle de l'évêché et de son transfert seront évoqués afin de rappeler le rôle politique et économique de l'évêque sur ce territoire, la destruction de son église par Charles Quint et la réorganisation qui s'en est suivie.

Les autres grands établissements ecclésiastiques sont abordés dans la salle suivante, à la fois dans le but de rappeler quels sont les principaux ordres religieux qui se sont successivement installés, quelles sont leurs spécificités et comment ils ont marqué le territoire de leur empreinte.

Pour finir ce panorama des lieux, on s'arrêtera sur les églises paroissiales de Saint-Omer. Elles sont à la fois le reflet du développement de la ville et une part importante de son patrimoine. Toutes n'ont pas survécu, mais toutes seront évoquées.

L'espace suivant s'intéresse à l'ensemble du mobilier lié à l'autel, que celui soit fixe (retable) ou mobile et plus spécifiquement dédié à la messe. L'autel flamand du XVII^e siècle provenant d'Henri Dupuis sera au cœur de cet espace et mis en valeur comme il le mérite, afin de mieux révéler l'usage des différents instruments du culte.

Vue de la partie du parcours reprise en 2019



La section suivante s'intéresse à la vie civile. La première salle porte sur la vie privée, à travers différentes thématiques, la dévotion privée, pour faire la transition avec la section précédente, l'habitat, l'alimentation, la parure et le travail. Le sujet étant très vaste, il ne prend pas la forme d'un panorama chronologique mais est centré sur le XVIII^e siècle, tout en faisant des incursions sur d'autres périodes.

Le rôle du pouvoir de la commune, qui cumule fonctions économiques, politiques et judiciaires, est tout particulièrement important sur les questions liées au travail. Son siège est la halle échevinale, dont de très belles sculptures sont préservées, à défaut de la totalité de l'édifice. Des poids, des sceaux et des enseignes illustreront le propos. L'aspect judiciaire est présent à travers le sujet des lambris provenant de la salle du conseil. La médiation s'attachera à présenter les décors et la nature de ce pouvoir. Les objets susceptibles de l'évoquer étant très peu nombreux, le choix d'affaires emblématiques suffira.

Les salles suivantes portent sur la production manufacturière et artistique. Plusieurs salles présentent une riche sélection de faïences de Saint-Omer, d'Aire-sur-la-Lys et du reste de la région pour recontextualiser ce type de productions. Suivent les faïences voisines de Belgique, qu'il est parfois difficile de différencier des Françaises, puis les deux principaux centres copiés dans le Nord, Rouen et Delft. Les faïences du XIX^e siècle étant pratiquement absentes des collections, les pipes audomaroises, qui marquent tant les visiteurs, représenteront ce siècle.

La salle suivante reste au XIX^e siècle en présentant les principaux peintres et sculpteurs audomarois, si besoin en mettant l'accent sur les plus importants du point de vue artistique. A travers les peintres ayant vécu de part et d'autre de 1900, le parcours se poursuit jusqu'au XXI^e siècle et s'achève avec les productions de la cristallerie d'Arc.

2.2.3.2. Une somptueuse demeure, des collectionneurs

L'objectif de ce parcours est de poursuivre la découverte de l'histoire de l'Audomarois à travers la constitution des collections. Cela commence par la présentation du premier objet de la collection, l'hôtel particulier, ses extérieurs et ses espaces préservés (escaliers et salons sur le jardin). Grâce à l'inventaire réalisé au moment de la vente Révolutionnaire, il sera possible de donner une idée textuelle de l'état initial du bâtiment, lorsqu'il était habité par la comtesse Sandelin.

Les trois salons de réception ayant été transformés en *period rooms* lors de la donation du Teil, dans les années 1930, la transition se fera tout naturellement entre l'évocation des origines du lieu et la question de grandes collections privées léguées à la ville, qui ont progressivement constitué le musée. Cet ensemble est principalement constitué de mobilier et de peinture française de la deuxième moitié du XVIII^e siècle et des premières décennies du XIX^e siècle. L'ensemble s'harmonise très bien avec les lambris d'origine, qui datent des années 1770.

La visite se poursuivra à travers trois espaces représentatifs des autres types de collections constitués au XIX^e siècle. Le cabinet de curiosité montrera la diversité des objets accumulés par une même personne. On y trouvera à la fois des œuvres flamandes, extra-européennes et des *naturalia*. La scénographie recréera cette accumulation d'objets très divers, tout en conservant la cohérence que l'on sait avoir été donnée à leur présentation par les collectionneurs audomarois pour lesquels on dispose d'informations.

Le cabinet flamand et hollandais sera représentatif du caractère local d'une grande partie des collections. Y seront présentés à la fois du mobilier et des peintures, principalement du XVII^e siècle.

Le parcours se conclura par le cabinet asiatique, afin de mettre en valeur la grande richesse de cet ensemble. C'est là que sera présenté par roulement le fonds graphique d'estampes et de peintures japonaises. Les murs seront couverts des nombreuses porcelaines chinoises et japonaises, auxquelles seront mêlées quelques faïences européennes pour évoquer les échanges de motifs qui ont eu lieu au XVIII^e siècle. Les tsubas, netsuke, masques de théâtres et autres sculptures seront présentés en vitrine. Afin de créer une atmosphère totale, le papier-peint des murs et les vitrines évoqueront l'Asie, grâce à du mobilier européen de goût asiatique.

Le dernier grand contributeur à l'accroissement des collections qu'est la Société des Antiquaires de la Morinie sera évoqué au sein du parcours historique, avec les éléments lapidaires qui y sont présentés.

Les salles étant très riches, la médiation est pensée de sorte à permettre l'accès aux informations sans noyer le public. Elle se composera de :

- fiches de salle mobiles présentant l'objet de la salle, c'est-à-dire à la fois sa fonction au sein de l'hôtel particulier, quand elle est connue, et le type de collection exposé ; cette fiche comprendra au verso un schéma des salles avec l'emplacement des œuvres avec les informations minimales.

- des cartels numériques accessibles grâce à une tablette ou directement sur son téléphone, grâce à l'installation du wifi
- des guides de visite fournis à l'accueil et abordant la vie des collectionneurs et des sujets transversaux telles que les genres, les styles, le rôle des œuvres, la place des artistes, etc.

2.2.3.3. Une salle d'actualité pour présenter les œuvres en réserves et celles à restaurer

La salle d'actualité permettra toujours de présenter par roulement des fonds qui sont totalement absents du parcours permanent. Elle servira également de point d'ancrage à une opération de mécénat annuelle pour la restauration des œuvres. Il serait possible de présenter une ou plusieurs œuvres dont l'état requiert l'intervention d'un restaurateur. L'opération construite autour pourrait impliquer différents acteurs :

- présentation du projet à des classes,
- présentation du projet à un cercle pré-sélectionné placé dans la programmation comme une visite,
- présentation sous forme de dossier au public avec les outils du restaurateur et une vidéo explicative de certaines techniques.

Sélection d'œuvres à restaurer et salon de l'Intendance d'Artois



2.2.4. Créer des atmosphères au sein des parcours

La scénographie issue de 2004 montre une grande diversité d'atmosphères d'un espace à l'autre, sans que les transitions correspondent encore à un changement de thématique. Tout en conservant l'essentiel des structures, le nouveau projet doit apporter de la cohérence et créer des atmosphères qui baignent le visiteur.

Le **parcours Histoire et trésors de l'Audomarois** a pour double vocation de mettre en scène l'histoire de la ville et de valoriser certains chefs-d'œuvre. Dans cette optique, chaque fois que cela sera possible, la scénographie devra suggérer la présence des lieux évoqués au sein du parcours, soit à travers la reconstitution d'espaces (mosaïque, chapelle, etc.), soit par la reproduction d'illustrations à même d'évoquer les bâtiments présentés.

Le **parcours Une somptueuse demeure, des collectionneurs** inclut tous les espaces historiques du bâtiment avec des lambris d'origine et du mobilier de la même époque, mais arrivé par legs successifs aux XIX^e et XX^e siècles. Il offre, par ailleurs, une confrontation de la peinture avec d'autres arts, même en dehors des trois *period rooms*. Du moins, la totalité des espaces mélange-t-elle les supports en intégrant du

mobilier, de la sculpture et des arts décoratifs. Cet aspect pourrait être accru par le traitement des murs et l'ajout de nouvelles œuvres dans le but de créer une atmosphère rappelant les riches demeures hollandaises du milieu du XVII^e siècle et celles des collectionneurs du XIX^e siècle :

- papier peint gaufré à l'imitation du cuir doré, par exemple,
- installation de céramiques et ou de massacres en partie haute,
- couvrement par des carreaux de faïence de l'escalier de service (s. 23) ; c'est un des 5 espaces non transformés depuis la construction, mais il n'est pas perçu comme patrimonial.

Projection de la dernière salle du parcours collectionneurs avec une partie des réaménagements (sans mobilier et œuvres en partie haute)



L'objectif n'est pas de créer un pastiche, mais de replacer les œuvres dans une atmosphère aidant le visiteur à percevoir le contexte historique de leur création et à prendre conscience de l'écart temporel qui nous sépare des sociétés qui les ont vu naître, tout en créant un dépaysement agréable.

2.2.5. Faire du jardin un point d'attraction et un prolongement du musée

Le jardin doit devenir un lieu incontournable du musée, du moins durant les beaux jours. Il doit donner envie au public de s'y rendre en dehors des activités spécifiques du type de celles déjà programmées. Le présent projet veut développer différents axes :

- un lieu paysager pour le plaisir des yeux,
- un cadre pour profiter de l'architecture de l'hôtel Sandelin, la façade sur jardin étant un des plus beaux points de vue sur le bâtiment,
- un lieu de détente ou boire un thé ou un café,
- un lieu où poursuivre sa visite avec un livre permettant d'élargir sa compréhension des œuvres exposées et du territoire,
- une promenade faisant écho aux collections par le choix des plantes,

- le lieu pour certaines actions de médiation,
- un terrain de collaboration avec certaines associations,
- un moteur de l'attractivité du musée par sa visibilité depuis le parking du théâtre,
- une porte d'entrée du musée certains jours de l'année.

Le jardin mérite un **dessin paysager** doté d'éléments arborés, de massifs fleuris, de perspective. Il doit mettre en avant la façade, tout en offrant des points de vue particuliers depuis les ouvertures sur le parking du théâtre. Afin qu'il s'inscrive harmonieusement dans le cadre du **monument historique** qu'est le musée Sandelin et, plus largement, le **site remarquable** qu'est la ville de Saint-Omer, le projet mêlera :

- une inspiration d'un jardin anglo-chinois, selon la mode des années 1770-1780,
- un jardin contemporain s'appuyant sur des œuvres de la collection planifié avec un paysagiste ; il s'agirait notamment de créer des échos aux plantes visibles sur les œuvres, à des types d'ornements, des couleurs typiques de certaines productions, comme le manganèse des faïences audomaroises ou le cobalt de nombreux autres centres.

Les deux contraintes qui doivent guider le projet sont le temps de travail disponible du service des espaces verts et le changement climatique. On observe actuellement que les espaces gazonnés souffrent du manque de pluie trois à quatre mois de l'année. Le jardin devra offrir un couvert arboré significatif pour limiter les dommages des sécheresses à répétition. Dans le cadre de la démarche globale de la ville, il doit aussi favoriser la biodiversité.

Le jardin doit permettre de **poursuivre la visite des collections**. Cela se fera notamment à travers la systématisation de la mise à disposition d'ouvrages les jours de beau temps. Le choix des plantes et les motifs qu'elle créeront devront faire écho aux collections, les peintures, estampes, céramiques ou encore le mobilier empruntant largement au vocabulaire floral. Pour ce faire, seront installés de courts textes relatifs aux plantes et à leur usage dans les œuvres présentées au sein du musée.

Le jardin doit aussi être un **lieu de détente**. L'offre de lecture y participera. La possibilité de prendre une boisson en sera le pendant. Une offre large et permanente comme le salon de thé de l'Office du Tourisme ne serait pas viable, compte tenu de sa proximité et de la fermeture rapide de celui du Moulin à Café. Si une hausse de fréquentation future du musée permet d'envisager la tenue d'un véritable **point de restauration** ouvert en continu, il convient de penser les lieux de sorte qu'ils se développent dans des espaces distants du parcours de visite, afin de ne pas causer d'inconvénients en termes de climat ou d'odeurs et de ne pas prendre le risque de faire circuler des denrées dans le musée. Les normes récentes en termes d'hygiène et de sécurité devront être respectées et l'offre se devra d'être à la hauteur des standards de qualité attendus dans un lieu culturel, c'est-à-dire en privilégiant les produits frais, locaux et cuisinés sur place. Un personnel dédié à cette activité sera également à prévoir.

Il reste possible de programmer des équipements provisoires pour des manifestations spécifiques, à l'instar des Tea time de l'exposition *Shakespeare romantique* en 2017. Précisons, toutefois, que le caractère gratuit de cette manifestation était d'un coût très élevé pour la ville. Actuellement, la seule offre disponible est une machine à café fonctionnant avec des capsules dans l'espace relax, au premier étage. Pour rendre cela plus sympathique, il faudrait :

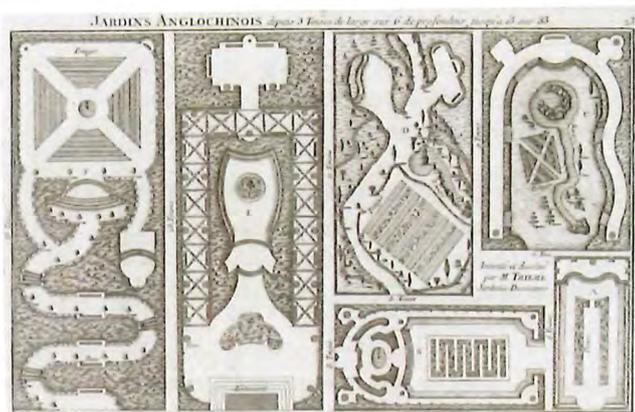
- installer une machine à café et à thé à l'entrée du jardin,
- habiller le passage menant au jardin pour donner au visiteur envie de l'emprunter,
- installer des tables en plus des chaises et des parasols existant dans le jardin.

L'installation des chaises et des parasols existants, complétés par des tables, achèvera de donner envie au visiteur de se poser un instant dans le jardin pour profiter de la fin de leur visite.

L'organisation d'**événements grand public** comme les concerts, les représentations théâtrales ou les démonstrations techniques est toujours soumise aux caprices de la météo, du fait de l'absence de lieu de repli abrité au sein de musée. La solution trouvée en 2019 avec repli dans la **chapelle des Jésuites** est un bon compromis, qui sera renouvelé en accord avec la CAPSO. Si, par ailleurs, la nouvelle disposition limite la surface libre pour les rassemblements, la cour est un lieu également tout à fait adapté à la tenue de telles manifestations.

Le jardin est un lieu intéressant pour développer de **nouveaux partenariats** avec des associations ou institutions du territoire. Le lycée agricole de Radinghem est intéressé pour travailler avec la ville à un nouveau jardin. C'est aussi le cas de l'Association la Houblonnière, qui plante du houblon dans des jardins privés et pourrait faire de même sur le mur du fond du jardin de Sandelin afin de produire une bière locale réalisée avec le soutien des habitants du territoire. Le Potendal, structure d'accueil de jour d'adultes handicapés mentaux, viendrait sous forme d'un groupe qui jardinerait une ou deux fois par semaine de mars à août.

Modèles de jardins du recueil gravé par G.-L. Le Rouge entre 1776 et 1788 / Jardin de Courances



Le jardin sera également une **vitrine du musée**. Les ouvertures sur le parking du théâtre permettent de créer des perspectives à travers les grilles propres à susciter l'envie d'aller dans le jardin. Un aménagement du devant du mur côté parking serait aussi le bienvenu. Non seulement il mettrait mieux en valeur le musée, mais en plus il égayerait un parking goudronné un peu triste.

Le jardin sera occasionnellement **une porte d'entrée du musée**. Le fait d'entrer par un beau jardin ouvrant sur le parking du théâtre, plus passant que la rue Carnot, ne pourrait que favoriser la venue du public. Les jours d'ouverture seront limités par la nécessité d'avoir une surveillance spécifique à la porte du musée côté jardin, ce que les effectifs du musée ne permettent que de manière sporadique. Ils pourront être liés à des événements particuliers ou être systématisés certains week-ends du printemps et de l'été.

Afin qu'il devienne un lieu de repos comme les autres au sein de la ville, un **accès direct et gratuit** depuis l'entrée du musée sera possible. Cela fera enfin de ce jardin un lieu de délasserment où il sera possible de se rendre tous les jours, tout en profitant des services qui y seront offerts.

2.2.6. Des parcours transversaux

Afin de permettre à tout un chacun de renouveler sa visite ou des découvrir les collections sous un biais différent ou sur un temps réduit, des visites transversales seront proposées. Sur le modèle des thématiques de visite guidée renouvelées chaque dimanche, des livrets de visite invitant à la découverte des salles dans un sens différent de celui du parcours et s'arrêtant sur quelques œuvres sera proposé. Il y en aura sur les chefs-d'œuvres, les collectionneurs et bien d'autres thèmes relevant de l'histoire de l'art, de l'histoire, de la sociologie, etc. Proposés à l'accueil du musée, ces livrets seront, dans la mesure du possible, disponibles en plusieurs langues et adaptés à un public large.

2.2.7. Une partie fantasmée

Certains des éléments mentionnés dans les pages précédentes relèvent d'un musée rêvé et ne pourront être mis en place que sur le long terme, voire demeureront à l'état d'utopie. C'est tout particulièrement le cas d'une partie des dispositifs évoqués pour l'accueil, tels que la salle destinée à la restauration des groupes ou le salon de thé. Côté jardin aussi, on peut rêver un aménagement d'une complexité extrême avec une multitude de dispositifs, d'espaces individualisés et d'ambiance.

Pour ce qui est des collections, la limite pour les dix prochaines années reste l'investissement très important à réaliser dans les restaurations avant de parvenir à présenter au public l'ensemble des œuvres jugées les plus importantes (meubles, pavements médiévaux, ensembles métalliques, etc.). L'autre limite qui

ne pourra pas être dépassée sans reprise globale des bâtiments est le manque de place. La collection possède effectivement de grands ensembles qui ne peuvent prendre place en l'état. C'est notamment le cas d'importants groupes lapidaires. Une solution serait de les présenter dans l'église du Saint-Sépulcre, ainsi que cela est évoqué dans le paragraphe consacré à cette église.

2.3. Le Musée Henri Dupuis : entre rencontre poétique et enjeux environnementaux

La ville de Saint-Omer n'a pas les moyens d'assurer dans l'immédiat les travaux très coûteux que requerrait une rénovation du musée Henri Dupuis. Le bâtiment a toutefois bénéficié d'interventions dans les années précédentes dans l'idée d'**attendre une opportunité future**. Le lieu n'exige pas de travaux urgents et peut poursuivre sa mission de conservation des collections d'histoire naturelle pendant une ou deux décennies sans investissement majeur. Le présent PSC s'attardera donc sur l'hypothèse d'une réouverture partielle avec peu de travaux, sans s'interdire de proposer un projet plus ambitieux, afin de faire comprendre le potentiel du musée et l'intérêt de créer un lieu original à l'échelle d'un territoire au moins régional.

2.3.1. Hypothèse 1 : un voyage dans le temps à la découverte des sciences naturelles en construction

Au prix de travaux très limités, le premier étage du Musée Henri Dupuis pourrait ouvrir à la visite de groupes de 19 personnes (voir p. 109). Concernant les collections, il ne manque que le réaménagement de celle d'oiseaux au premier étage pour que ces espaces redeviennent propices à une magnifique découverte.

La visite commencera par la cuisine flamande et se poursuivra par les salles anciennes du premier étage : paléontologie et Préhistoire, ornithologie, minéralogie, botanique et, pour finir, le plus impressionnant, la conchyliologie. La présentation des dioramas du rez-de-chaussée ne paraît pas souhaitable compte tenu de l'empoussièrisme considérable dont souffrent les vitrines et de l'impossibilité d'y remédier sans les détruire en grande partie. Par souci de cohérence patrimoniale, l'un d'entre eux doit toutefois être conservé pour offrir un panorama de l'évolution de la muséographie des années 1860 aux années 1970.

L'atmosphère authentique et stupéfiante étant la clé du musée Henri Dupuis, les salles historiques de conchyliologie et de minéralogie seront conservées telles quelles. Les oiseaux ayant été déplacés à de multiples reprises au cours du temps seront rangés dans le même esprit que les autres collections, de manière sérielle. De fait, dans trois salles du premier étage, les vitrines datant d'Henri Dupuis ont été libérées au gré des déplacements effectués au XX^e siècle. Les spécimens ne pouvant être présentés tous au premier étage, une sélection de familles sera faite et présentée de manière systématique.

Les visites pourront prendre plusieurs formes :

- visites générales centrées sur la figure des collectionneurs, Henri Dupuis, Charles van Kempen et Auguste Deschamps-de-Pas, principalement, et le rôle des amateurs dans l'élaboration de nouvelles sciences au XIX^e siècle, ainsi que sur la place de Saint-Omer à ce moment,
- visites thématiques sur une collection spécifique ou une thématique, telles que celles qui sont développées dans le cadre des expositions temporaires,
- visites-ateliers sur l'histoire naturelle avec du matériel adapté, du type de celui déjà utilisé par la LPO au musée Sandelin,
- visites basées sur le regard des enfants (dessin, photo, etc.),
- visites-atelier développant le regard patrimonial et proposant, par exemple, du dessin ou de la photographie.

Les expositions temporaires mettant en valeur les collections du musée Henri Dupuis continueront à se tenir au musée Sandelin, avec comme objectif principal de montrer les collections selon les axes suivants :

- le collectionnisme dans sa diversité et son systématisme,
- l'éclectisme d'un Henri Dupuis curieux de tout,
- que nous disent les collections anciennes de la nature ?
- les grandes questions de société en lien avec la nature.

Ces visites pourraient tout à fait se tenir en lien avec la LPO (et Eden 62) ou la Maison du Marais. Dans ce cadre, l'aménagement d'une nouvelle vitrine sur les oiseaux du marais devrait être pensé (il en existe une dans les dioramas).

2.3.2. Hypothèse 2, le rêve : une visite entre rencontre poétique et enjeux environnementaux

Fruits d'une longue histoire, les collections audomaroises sont d'intérêt national (paléontologie et paléobotanique, minéralogie, Préhistoire), voire mondial (conchyliologie, ornithologie) ! Elles permettraient de proposer au public des questionnements d'une actualité brûlante, tout en offrant une approche patrimoniale du territoire des Hauts-de-France qui n'est proposée par aucun autre lieu.

2.3.2.1. Un parcours entre trois siècles

La visite commencerait par une introduction sur la vie d'Henri Dupuis, la constitution de sa collection et son installation dans sa maison, où il ne se réserva que deux petites pièces pour abriter son bureau et sa chambre. Il alla jusqu'à faire bâtir l'actuelle aile nord pour abriter une galerie de céramique au rez-de-chaussée et une de conchyliologie au premier étage. C'est ainsi le seul bâtiment nativement muséal de Saint-Omer et l'un des seuls de la région. Afin d'assurer la transition avec le parcours collectionneurs du musée Sandelin, la première salle présenterait une sélection d'œuvres reflétant la diversité des centres d'intérêts d'Henri Dupuis : fossiles, minéraux, mobilier, céramique, coquillages, etc.

La cuisine flamande, sorte d'ancêtre de la *period room* suivrait. Elle est à la fois très impressionnante du fait de l'accumulation de matériaux de récupérations (énorme cheminée, carreaux de faïence du XVIII^e siècle, vitraux des XVI^e-XVII^e siècles) et très intéressante pour l'histoire de la collection du fait du caractère complètement factice de l'ensemble.

Le public passerait ensuite dans les espaces patrimoniaux pour rejoindre le parcours décrit dans l'hypothèse 1. Y seraient abordés les points suivants :

- Le **monde vu depuis Saint-Omer au XIX^e siècle** : le collectionnisme est une des caractéristiques essentielles du XIX^e siècle. On peut le rapprocher de ce besoin de connaissance et d'exploration manifesté par les romans de Jules Verne comme le *Voyage au centre de la terre* ou *Le rayon vert*. La singularité des collections de Saint-Omer montre toutefois des particularités notables – il faudrait d'ailleurs étudier plus précisément les différences avec des villes comme Boulogne, Calais, Dunkerque ou Lille. La place de l'histoire naturelle et surtout le caractère gigantesque de la collection Dupuis sont une de ces spécificités. Henri Dupuis mêle, d'ailleurs, les genres en intégrant ses collections à des natures mortes de sa composition, au côté de peintures anciennes. La présentation des collections d'histoire naturelle et d'art extra-européen serait l'occasion de rappeler le contexte de la constitution de ces fonds et permettrait de mieux les faire comprendre.

Haarlem, musée Teylers, Salle des instruments scientifiques



- **Un voyage dans le temps** à travers des espaces inchangés depuis 1889. Toute personne entrant dans la cuisine flamande, la salle des coquilles marines ou celle de minéralogie et qui parcourt le reste du musée ne peut qu'être saisie par cette permanence du décor et cette accumulation, miraculeusement préservées jusqu'à aujourd'hui. Le premier élément de la collection est assurément le bâtiment qui l'abrite. La muséographie d'accumulation constitue une illustration impressionnante – au sens premier du terme – de l'esprit de système et de la volonté de comprendre le monde qui anime les esprits scientifiques à l'époque. C'est un livre ouvert sur l'histoire des sciences à une page qui n'est quasiment plus visible nulle part en Europe aujourd'hui (Annexe 9, lettre de J. Cuisin). La question de la restitution des quatre salles de réception du rez-de-chaussée se poserait, deux d'entre elles au moins ayant conservé l'essentiel de leurs revêtements muraux derrière les vitrines d'oiseaux (grand salon et première salle à manger).
- **Un lieu poétique** à découvrir à travers une atmosphère irremplaçable. La préservation des aménagements d'origine serait accompagnée d'un regard contemporain (ainsi que le met en scène Mark Dion par exemple ; voir la note de Claude d'Anthenaise, Annexe 9). Cela fera du Musée Henri Dupuis un lieu de charme, un espace sensible dont la visite peut vite prendre un tour amusant, décalé, propice au développement imaginaire que chacun porte en soi, indépendamment de ses connaissances.

Leyde, Sieboldhuis, vue de la collection permanente



La visite se poursuivrait avec une deuxième partie faisant le lien entre collection historique en enjeux contemporains.

- **Une collection mondiale encore au XXI^e siècle**, toujours utile pour l'avance des connaissances. L'immensité de la collection fait qu'elle conserve toujours une valeur scientifique d'intérêt mondial. L'effondrement de la biodiversité rend plus que jamais cruciale la conservation des espèces naturalisées anciennes, qui seront pour certaines les seuls témoignages de leur existence. A l'heure actuelle, quelques rares espèces éteintes sont présentes au musée ; il est à craindre que cette proportion n'augmente fortement dans les prochaines décennies. Plus généralement, une collection aussi bien documentée que celle d'ornithologie léguée par Charles van Kempen, offre aux chercheurs une extraordinaire base de données susceptible d'aider à comprendre l'évolution de l'avifaune depuis la fin du XIX^e siècle. A partir de là, on introduira le public au fonctionnement de la recherche sur la santé des populations d'oiseaux.

Celle-ci est basée sur le décompte du nombre d'individus, année après année. Les données collectées permettent de savoir si telle espèce se porte bien ou mal à l'heure actuelle. Avec les collections anciennes des muséums, il est possible de remonter le temps ; on peut esquisser une aire de répartition des espèces documentées avant de la comparer avec celle observée de nos jours. Une fois le diagnostic dressé, on établit des recommandations. Si l'on voit qu'une espèce décline et que l'on est capable de déterminer les modalités de cette baisse, il devient possible de chercher quels facteurs environnementaux sont corrélés. A partir de là, la recherche peut tenter de déterminer s'il existe un lien de causalité et s'il y aurait moyen de remédier au déclin. A l'échelle de l'Audomarois, la présence dans la collection de nombreuses espèces qui sont originaires de la région offre une base solide pour étudier l'évolution des espèces présentes depuis un siècle et demi.

La visite se poursuivra par une présentation de la diversité des métiers liés à l'étude de la nature, des mondes animal, végétal et minéral. Par le biais d'une présentation des outils de travail, des vidéos interactives contenant des interviews de professionnels allant du taxidermiste au chercheur, en passant par le responsable des collections, le palynologue ou encore l'animateur nature ou le garde-forestier, l'idée consiste à proposer une approche concrète de la préservation de l'écosystème à travers un contenu aussi attractif que peuvent l'être ces métiers. La découverte peut aussi passer par un jeu où le visiteur est invité à jouer le rôle d'un de ces professionnels et à visiter le musée avec ce regard spécifique.

Le Blongios nain est une espèce emblématique du marais



- **Après s'être intéressée à la constitution des sciences naturelles et à leur fonctionnement actuel, la visite se poursuivra avec les résultats de la recherche récente.** Les sujets potentiellement abordés sont infinis. Il serait, toutefois, vain de vouloir présenter un aperçu global des sciences naturelles ; la collection, bien que très vaste, se concentre sur certaines parties du monde vivant et le but n'est pas de proposer une réduction de muséum encyclopédique. C'est pourquoi la solution retenue est de se concentrer sur certaines questions d'actualité qui seront renouvelées au plus tard tous les cinq ans. Ainsi, le musée offrira un parcours en cohérence avec la collection, le territoire et son temps. Les expositions temporaires organisées toutes les années et demie compléteront d'ailleurs le discours. Pour commencer, les points abordés pourront être les suivants :
 - la classification du vivant : objectifs, moyens et difficultés,
 - la place des mollusques et des échinodermes (coquillages, oursins, étoiles de mer) dans les grands cycles nutritifs des océans,
 - la diversification des espèces d'oiseaux à travers la planète,

- les migrations et le rôle primordial des zones marécageuses,
 - l'alimentation des oiseaux,
 - les enjeux de la sauvegarde de la diversité du vivant face à la dégradation de l'environnement. Ce thème méritant une section à lui seul sera traité à part.
- **L'environnement et l'avenir de la planète** sont au centre des préoccupations actuelles. La ville de Saint-Omer a à cœur de protéger l'élément naturel le plus précieux de son territoire qu'est le marais. Elle a d'ailleurs intégré le réseau RAMSAR en 2018 (Convention relative aux zones humides d'importance internationale) et cherche à promouvoir aussi un tourisme responsable, ce qui s'est manifesté notamment par la création de la Maison du Marais, confiée à la SPL de l'Office de tourisme et des congrès du Pays de Saint-Omer en 2019. Un lieu aussi exceptionnel que le musée Henri Dupuis donne envie d'aborder la question de manière très vaste :
 - On ne peut plus aborder le sujet de la préservation de la planète sans questionner l'opposition entre **nature et culture**. Le débat est aussi vieux que la philosophie, mais on peut tenir pour établi que les cultures qui ont opéré cette distinction ont voulu séparer de manière définitive l'être humain du reste du monde vivant. Cette division s'est retrouvée dans la philosophie et la religion et l'on débat depuis trois quarts de siècles quant au rôle de l'une ou de l'autre. Les travaux de l'anthropologue Philippe Descola, partis de l'étude de peuples amazoniens, ont notamment contribué à la remise en cause de tout fondement ontologique de cette distinction. A partir de là, l'on a pris conscience que de nombreuses cultures se considéraient comme un élément à part entière du monde vivant. Ce changement de perspective a une conséquence pratique immédiate, à savoir que l'homme ne peut plus considérer son avenir de manière distincte de celui du reste du vivant.
 - De fait, en Europe, c'est très tardivement que l'on voit émerger une prise de conscience générale de l'impact des activités humaines sur l'environnement. L'histoire de la pollution qui s'est bien développée depuis quelques années confirme pourtant bien l'ancienneté du problème (industries extractives ou de transformation comme le cuir, non gestion des eaux usées, etc.). C'est pourquoi a été forgé le mot d'**Anthropocène** pour désigner la période qui commence au Néolithique et voit l'homme progressivement transformer de manière de plus en plus importante son milieu. Ce mot s'est répandu récemment dans le discours avec une très grande rapidité, tant il semble résumer les maux dont nous souffrons aujourd'hui tout en replaçant la problématique sur le temps long. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que c'est bien à partir de la Révolution industrielle que sont apparus progressivement les principales sources de la destruction de notre environnement. De fait, la chronologie offerte par le musée Dupuis permet d'offrir un discours parfaitement cohérent.

Grande Outarde (un spécimen est présent dans la collection)



- Les deux conséquences le plus souvent mises en avant de ces pratiques sont le **réchauffement climatique** dû à l'effet de serre et la **pollution**. Celle-ci peut être visible (plastiques, matériaux composites, métaux rares, etc.) ou invisible, qu'elle soit issue de la détérioration d'éléments plus volumineux ou de l'usage de liquides comme les produits d'entretien ou les pesticides. L'ensemble de ces substances nuit grandement au vivant, homme inclus, à tous les niveaux de l'existence : pollution atmosphérique, changement climatique (températures, pluviométrie, acidification des océans, changements des cycles océaniques et du vent, etc.), ingurgitation de polluants à travers l'alimentation. Une autre grande menace pour les animaux terrestres est la **disparition des milieux de vie**. On pense souvent aux espaces géographiques qui voient régresser les zones forestières ou sauvages au profit de l'agriculture. Le problème est toutefois plus large. Par exemple, même dans des zones cultivées depuis très longtemps, de nombreuses espèces voient leurs lieux de vie menacés. Un cas emblématique est celui de la Grande Outarde, plus grand oiseau volant d'Europe, qui a failli disparaître et reste très menacée du fait de la mécanisation de l'agriculture qui détruit ses nids. La présentation d'une pièce spectaculaire telle que le Mammouth de Lumbres, en dépôt au CCE de Dainville, serait un atout considérable.
- Le **rôle du musée** ne peut s'arrêter à ce constat. Présenter l'état des débats sur l'avenir, en se tenant à l'écart des polémiques, fait pleinement partie de son rôle éducatif. Sur le territoire, les questions les plus directement présentes sont le transport, l'agriculture, la production et la gestion des déchets. Compte tenu de l'évolution rapide du domaine, une actualisation (ou du moins une réévaluation) annuelle doit être envisagée, l'actualité du propos étant l'enjeu principal. Dans cette section, les collections ornithologiques et de conchyliologie seront les plus sollicitées, comme les plus à même d'illustrer le propos. On ne s'interdira pas par ailleurs l'acquisition de spécimens qui se révéleraient particulièrement révélateurs de tel ou tel aspect, si l'occasion se présente.

2.3.2.2. *Un jardin comme conclusion ou introduction*

Comme pour le musée Sandelin, la visite inclurait pleinement le jardin. Il pourrait l'initier ou l'achever. Le jardin serait bâti autour de thématiques complétant le parcours du musée :

- acclimatation de plantes exotiques au XIX^e siècle ;
- présentation de familles de plantes aussi complètes que possible ;
- reprise d'un ou de plusieurs volumes d'herbiers ;
- création en miniature de différents espaces typiques de milieu de vie des oiseaux (prairie, forêt, marais, toitures) ;
- installation d'une volière avec relocalisation de certains oiseaux du jardin public ; cette installation, comme la suivante, serait conçue comme une œuvre d'art et la plus spacieuse possible pour le bien-être animal ;
- une serre pour approfondir l'histoire de l'acclimatation botanique.

2.3.2.3. *Des espaces complets*

Le musée Dupuis offre l'avantage de disposer d'un volume appréciable. Pour un accueil du public et un usage optimal, il comprendrait les espaces suivants :

- un accueil avec vestiaire de 50 à 100 m² ;
- les espaces patrimoniaux, qui occupent l'équivalent d'un étage du musée, soit environ 450 m² ;
- l'autre moitié du parcours permanent demanderait une surface équivalente, soit 450 m² ;
- une salle de conférence de 100 m² environ pour accueillir des conférences avec une jauge suffisante et compenser son absence du musée Sandelin ;
- une salle d'atelier de 80 m² ;
- une boutique de 50 m² ;
- un local technique d'au moins 30 m² ;
- une réserve de 300 m² ;

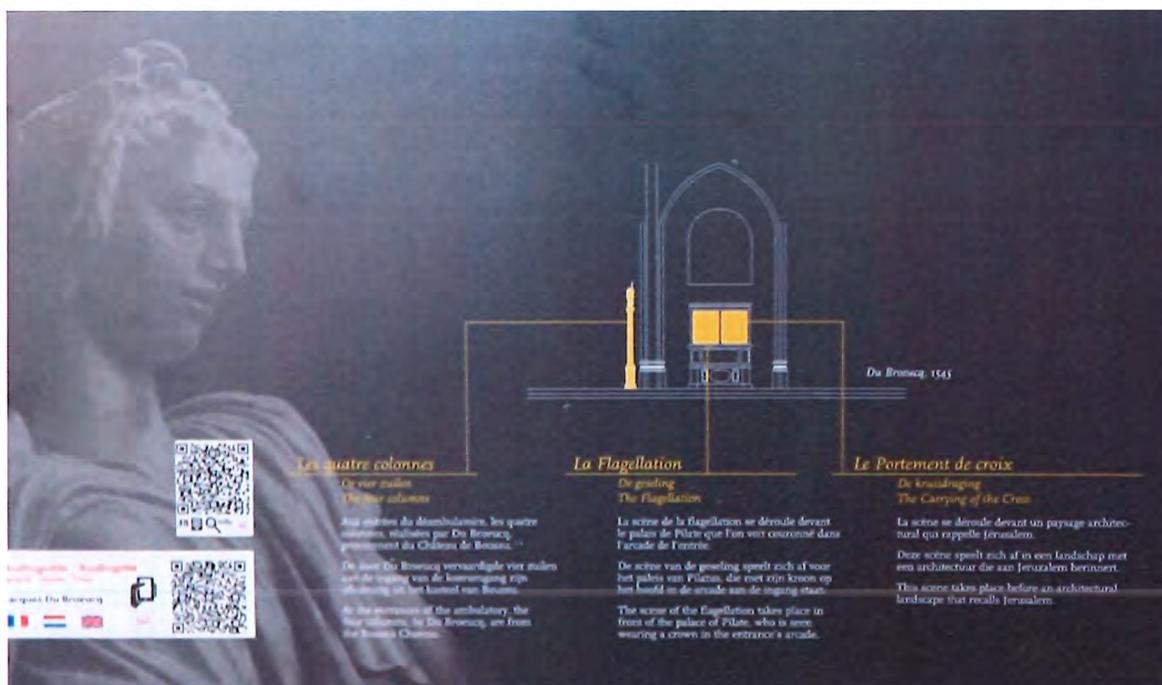
Cela représente un total de 1560 m².

2.4. Les autres collections municipales, des liens à développer

L'avenir du service passe par le développement de ponts avec le reste du territoire. Cela doit se faire au sein de chacun des lieux qu'il gère et, si possible, tous ceux qui sont liés aux collections de la ville. Les liens se feront autant par la médiation fixe que par la médiation-communication. L'objectif est qu'au sein du parcours global, chacun décline sa propre déambulation.

L'ensemble des lieux qui sont évoqués au sein du musée Sandelin devraient idéalement disposer d'une médiation rappelant les liens existant entre eux et avec le musée, à l'instar de ce qui est prévu à Sandelin. Cela passe notamment par la reprise des panneaux en faïence placés par le Pays d'Art et d'Histoire devant certains monuments existants ou disparus du territoire. Ceux-ci devraient tous comprendre un rappel des lieux corrélés et une carte permettant de les rejoindre. Il s'agit notamment du Moulin-à-café, ex-Halle échevinale, des églises (dont Saint-Bertin), des remparts, des casernes, sans oublier un lieu privé tel que le Palais de la cathédrale. Hors du centre-ville, l'abbaye de Clairmarais, la chartreuse de Longuenesse, les sites de Théroutanne ou de Saint-Martin-d'Hardinghem sont particulièrement indiqués. La médiation patrimoniale étant une mission du PAH, le travail sera réalisé en collaboration avec lui.

Exemple des panneaux de présentation de la collégiale Sainte-Waudru à Mons



2.4.1. Notre-Dame

Le travail le plus important pour le musée sera la création d'une médiation au sein de **la cathédrale Notre-Dame**, qui entretient des liens très étroits avec beaucoup d'œuvres présentées au sein du musée Sandelin. Le brassage des œuvres après la Révolution y a fait déposer le mobilier de différentes églises aujourd'hui disparues et certains éléments se sont retrouvés partagés entre l'église et le musée.

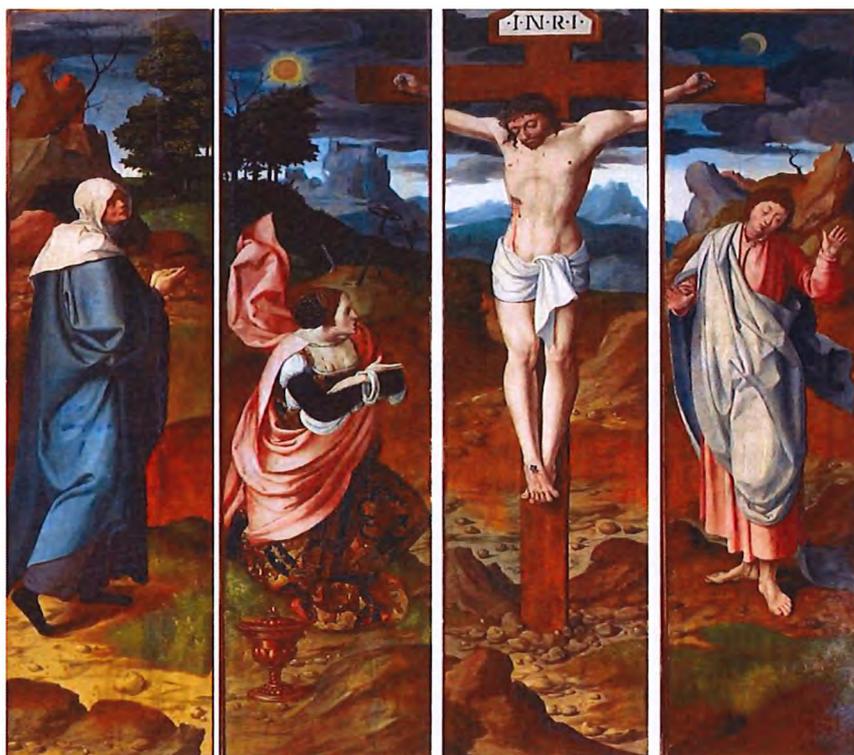
Afin de rendre tout cela compréhensible pour le visiteur, il devient urgent de créer une médiation écrite dans la cathédrale, qui ne dispose que d'un audio-guide disponible à l'Office du Tourisme. L'objectif est de proposer un parcours au sein de l'édifice, de faire comprendre l'histoire du lieu et celle des œuvres, qui pourraient sembler à leur emplacement d'origine, ce qui est très rarement le cas. Un guide publié avec le Pays d'Art et d'Histoire, sous la direction des spécialistes ayant étudié les lieux, compléterait fort heureusement ce travail.

Voici quelques œuvres particulièrement faciles à mettre en **rapport avec le musée Sandelin** :

- ensembles séparés :

- *Calvaire* d'Arnould de Vuez à présent à Notre-Dame et provenant de la salle de justice, comme les lambris du musée,
- *Vierge à l'Enfant* de Jacques Dubroeuq de Notre-Dame, qui provient du même monument que les anges du musée,
- dalles de pavement réparties entre les deux lieux,
- œuvres à rapprocher :
 - *Grand Dieu de Théronanne* à Notre-Dame et fragment de tympan au *Christ bénissant* du musée,
 - *Mort de saint Joseph* de G. B. Beinaschi à Notre-Dame et *Ezéchiel* de M. Rosselli au musée
 - albâtres en général des deux lieux, qui constituent une des premières collections de France,
 - retables peints du XVI^e siècle, dont les deux lieux possèdent de très beaux exemples,
 - sculptures de Louis Noël, dont plusieurs exemples sont à Notre-Dame, au musée et en divers lieux de la ville,
 - éléments sculptés de Notre-Dame (tribune de l'orgue et lambris du chœur), lambris de la halle échevinale au musée et lambris de la bibliothèque de Saint-Bertin à la BAPSO,
 - étude de l'*Ecce homo* du musée et version finale à la cathédrale.
 - vitraux,

Polyptyque de la vie de saint Omer



- typologies absentes du musée intéressantes en complément :
 - sculptures: cénotaphe de saint Omer, *Mise au tombeau*, divers monuments funéraires,
 - grande peinture religieuse flamande et italienne : Pierre-Paul Rubens, Gerhard Seghers, Pieter van Mol, Giovan Battista Beinaschi et l'anonyme *Incrédulité de saint Thomas*
 - etc.

Quelques **réaménagements** sont également souhaitables pour améliorer la présentation des œuvres au sein de la cathédrale :

- *polyptyque de la vie de Saint-Omer* à placer sur un support permettant d'en voir les deux faces ;

- supports de présentation pour les **éléments lapidaires** provenant du portail sud et abandonnés sous le Grand Dieu de Thérouanne ;
- **dalles de pavement** et éléments de chancel éparpillés dans la cathédrale, au sol ou au mur ;
- **chœur des chanoines** et ses extraordinaires boiseries à rendre accessibles en dehors des visites guidées ; la CRMH demande que des mises-à-distance soient installées pour empêcher les visiteurs d'accéder aux stalles. Le polyptyque pourrait idéalement trouver place dans cet espace ;

Il serait peut-être intéressant de placer un tronc électronique destiné à recueillir les dons pour l'entretien et la restauration des lieux.

2.4.2. Saint-Denis

L'étude menée en 2021 et mentionnée dans le bilan a révélé qu'il serait souhaitable d'associer plusieurs types d'activité à l'église Saint-Denis pour la faire vivre, tout en restant dans des coûts raisonnables. Le souhait de la ville est également que ce lieu soit le plus accessible possible au public, tout en en garantissant la sécurité. Pourraient notamment y être organisés :

- Des chantiers-écoles de conservation-restauration quelques semaines par an, permettant d'avancer la restauration des œuvres de l'édifice et/ou du territoire ; ces actions seraient menées en lien avec des partenaires universitaires européens pour offrir un lieu de travail commun portant sur une même œuvre ou, au contraire, confrontant les approches.
- Une médiation autour de la conservation-restauration pour partager avec le public les méthodes, le déroulement des chantiers en cours, les principales techniques employées et les questionnements sur le sens du patrimoine qui sous-tendent toutes les interventions.
- Des vidéo-mapping nocturnes faisant de l'édifice un support à la création contemporaine.
- Un lieu de présentation pour des œuvres contemporaines, dans un dialogue avec celles déjà présentes, pour se démarquer de l'offre de la chapelle des Jésuites qui ne comporte pas de mobilier.

2.4.3. Le Saint-Sépulcre

L'église du Saint-Sépulcre souffre avant tout de ses gros désordres de toitures et de l'invasion des pigeons. Il n'est pas possible pour l'heure de proposer un projet, mais celui-ci passera par une restauration de ces éléments. Il devra également prendre en compte la présence des œuvres immeubles par destination que sont les vitraux, les lambris, les autels, la chaire, le calvaire et l'orgue. Ceux-ci forment un ensemble remarquable destiné à l'édifice et ne peuvent en être enlevés sans perdre une partie de leur valeur et dénaturer l'édifice.

- Il semblerait que le lieu n'ait plus d'**utilité pour le culte**, ce point restant à confirmer en temps utile avec l'affectataire.
- Une première hypothèse serait de rendre simplement le lieu **visitable comme église** et de l'ajouter à la liste des points forts d'une visite de Saint-Omer. Resterait le problème du coût d'entretien d'un lieu ne générant pas de revenus. Toutefois, le volume serait idéal pour présenter des collections qui ne trouvent pas leur place au musée Sandelin tout en n'ayant pas une sensibilité trop forte au climat humide et froid de l'édifice. C'est le cas des céramiques et du lapidaire. Un aménagement n'exigeant pas de surveillance permanente serait tout à fait envisageable et permettrait de déployer de manière avantageuse de grands ensembles, qui sont au mieux visibles de manière trop ramassée au musée Sandelin : mosaïque de Saint-Bertin, fragments de la halle échevinale, dalles de pavement de Notre-Dame, vestiges de la cathédrale de Thérouanne, pavement de Saint-Martin-d'Hardinghem, qui cherche encore une localisation pour ses 200 m².
- Une **destination culturelle** serait *a priori* tout aussi indiquée, mais la ville est déjà bien dotée en équipements, avec, notamment la chapelle des Jésuites. L'usage de cette dernière a, d'ailleurs, bien montré combien les faibles températures intérieures rendaient difficile l'accueil d'un public statique pendant la plus grande partie de l'année.
- Une **utilisation sportive** pourrait être étudiée, le volume des lieux étant imposant. Il servirait alors simplement de décor. De fait, l'agglomération est également bien dotée de ce point de vue et n'a pas nécessairement de besoins de cette nature.

- Une **utilisation commerciale privée** ne peut être complètement exclue. Le maintien de l'intégrité patrimoniale du lieu requerrait une grande inventivité.

2.4.4. Le patrimoine dispersé

Le patrimoine sculpté de la ville mérite également d'être mis en avant. Il le sera à travers les œuvres en rapport situées dans les différents lieux bénéficiant d'une médiation. Il le sera également par l'installation d'une médiation élégante à proximité. La médiation relevant aussi de la compétence du Pays d'Art et d'Histoire, le travail sera réalisé en collaboration avec lui, de même que pour la médiation autour des églises.

2.5. Une communication du territoire sur le patrimoine à créer

Les liens entre les différents lieux doivent être nourris par la médiation de la manière la plus approfondie possible. Le musée Sandelin se présentera comme une porte d'entrée sur l'histoire du territoire et à ce titre invitera les visiteurs à arpenter les sites et lieux emblématiques pour aller plus loin sur les sujets abordés et découvrir ceux qui ne le sont pas, comme l'occupation pendant la Seconde Guerre mondiale. Les églises pourront être découvertes de manière avantageuse après cette introduction. Le musée Henri Dupuis se présentera comme une suite ou une introduction du parcours collectionneur du musée Sandelin. D'une manière générale, l'objectif est de créer du lien pour que chaque site renvoie vers ceux qui lui sont liés, que ce soit les églises, la Grand'place, la bibliothèque, le marais, la Coupole...

Ce dialogue prendra, par exemple, la forme de :

- **textes de salle et cartels**, pour mettre en valeur les différents lieux du territoire dont proviennent les collections et ce que cela nous dit de l'organisation historique du territoire,
- **photographies** des œuvres en relation sur les documents de médiation voire à travers l'installation de tirages photographiques encadrés,
- **grand plan** du territoire placé en fin de parcours et signalant les lieux patrimoniaux en lien avec le musée et visitables. Ce plan pourrait être disponible sous forme de dépliant. C'est un projet à mener avec l'ensemble des acteurs de la CAPSO.

Exemple de la carte de l'exposition Arnould de Vuez (recto/verso)

The image displays the front and back of an exhibition brochure. The front cover (left) features a reproduction of a painting by Arnould de Vuez, titled 'Arnould de Vuez, Peintre en Flandre sous Louis XIV'. The back cover (right) shows a map of the region with various locations marked and text boxes providing information about the exhibition and the artist. The text on the back cover includes 'ARNOULD DE VUEZ, PEINTRE EN FLANDRE SOUS LOUIS XIV' and 'DE VUEZ DANS LA RÉGION'. The map shows locations such as Lille, Douai, Cambrai, and Valenciennes.

Accusé de réception en préfecture
 062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2022
 Date de réception préfecture : 06/07/2022

Un document général de communication mettant en avant les liens entre les différentes structures doit voir le jour. Il s'agit d'offrir au touriste une synthèse des lieux patrimoniaux ouverts à la visite. Ce document aura une vocation double de médiation et de communication. Son maquettage doit faire ressortir les liens étroits qui unissent l'ensemble du patrimoine audomarois et inciter les publics à parcourir les différents lieux et à les regarder avec cette idée en arrière-plan. Ce document devrait être largement diffusé, à travers les lieux culturels de l'agglomération.

Les différentes brochures déjà produites par le PAH devraient être également mieux diffusées en version papier. L'ensemble des lieux patrimoniaux pourraient mettre à disposition la collection complète, plutôt que de n'y avoir accès que par internet.

3. Les services communs

Ce projet commun décliné par site s'appuie sur un fonctionnement et la mise en œuvre des moyens. Cela passe par l'évidente nécessité d'optimiser la conservation des œuvres, le développement d'une programmation conçue comme un tout autant que possible intégrée à des partenariats et la définition de moyens humains, matériels et budgétaires adaptés aux objectifs.

3.1. La conservation et l'étude des collections

Une mission première du Services des Musées et du Patrimoine est de préserver l'extraordinaire collection constituée au fil des ans par la ville de Saint-Omer, dont les deux caractéristiques principales sont la diversité et la présence d'un nombre important de pièces tout à fait exceptionnelles : orfèvrerie médiévale, albâtres, peintures remarquables, armes des XI^e et XIII^e siècles, faïences du Nord, paradisiers, colibris, coquillages, fossiles, etc. Il s'agit d'un objectif indépendant de toute considération d'exploitation à des fins de médiation. Certaines œuvres n'intégreront probablement jamais le parcours permanent et sont conservées au même titre que les archives, comme des témoignages historiques, accessibles sur demande à défaut de l'être en continu.

La conséquence de ces principes est que l'intérêt de la conservation surpasse parfois celui de la présentation ; certaines œuvres, heureusement rares, sont d'une fragilité telle qu'elles ne peuvent pas ou rarement être présentées au public en l'état, sans que cela ne remette nullement en cause l'impérieuse nécessité de leur conservation. Le service les conserve avec l'espoir que l'amélioration des techniques puisse lever les hypothèques matérielles.

Le travail de préservation du patrimoine mobilier passe par des mesures permanentes de sauvegarde, telles que le contrôle du climat et de la lumière, les bonnes pratiques en termes de manipulation des œuvres ou l'attention des agents de surveillance vis-à-vis de publics encore souvent tentés de toucher des œuvres bien trop fragiles pour cela. La mise en place de toutes ces bonnes pratiques suppose une formation initiale et continue du personnel, une veille générale et un suivi régulier de l'état des œuvres et de leur évolution. Compte tenu de leur nombre, il s'agit essentiellement de surveiller les plus fragiles par l'établissement de constats annuels. Compte tenu des conditions climatiques pas toujours adaptées à la conservation que l'on observe dans certains espaces, notamment au musée Sandelin, les œuvres en bois sont tout particulièrement concernées, à l'instar des boiseries, des peintures sur bois, de la sculpture et du mobilier.

Quand, malgré tous les soins, les œuvres se dégradent, ce qui est pratiquement inévitable sur le long terme, et que leur aspect ne permet plus leur présentation au public, du fait de leur fragilité ou de leur perte de lisibilité, il importe de procéder à une restauration qui fasse cesser ou ralentisse les dégradations constatées avant d'envisager une réintégration dans les salles.

La collection est le cœur du musée. Ce n'est qu'une fois sa préservation assurée que l'on peut s'intéresser à sa mise en valeur et à l'indispensable ouverture au public.

3.1.1. Les lieux de conservation

Les lieux patrimoniaux où sont conservées les collections réclament tous à des degrés divers des travaux de restauration, qui sont récapitulés dans l'annexe 8. Il s'agit pour l'essentiel de désordres dans les parties hautes (églises, musée Henri Dupuis), de menuiseries non entretenues (les deux musées) ou de défauts d'isolation criants (les deux musées). **Ce dernier point sera un enjeu majeur pour les prochaines années, les défauts d'isolation entraînant la dégradation des œuvres les plus fragiles, notamment celles constituées de matériaux composites comme le mobilier.** La réserve externalisée est en revanche en bon état et tout à fait adaptée à la conservation. Il n'y a qu'à finir de la ranger après acquisition de matériel de conditionnement permettant d'optimiser l'espace et l'accès aux collections.

Le lieu le plus problématique est l'église du Saint-Sépulcre. Afin de l'assainir, il faudrait :

- supprimer complètement les voûtes en lattis et plâtre des collatéraux qui s'effondrent depuis plusieurs années – elles sont probablement pleines de mэрule et constituent une menace constante,
- garantir un entretien efficace des chéneaux,
- empêcher les pigeons de rentrer,
- assainir la sacristie nord, qui, en retenant l'eau dans les murs, menace les lambris installés dans le collatéral nord et provenant de l'église Sainte-Aldegonde.

3.1.2. Le récolement des collections

Afin de mettre en valeur et de profiter du gigantesque travail de rangement mené ces dernières années sur les différents sites de conservation, il convient d'achever le premier récolement décennal et d'inventorier toutes les collections du musée Henri Dupuis qui ne l'ont pas encore été (minéralogie, paléontologie, conchyliologie). Ce travail devra nécessairement être mené avec des professionnels ou, du moins, des connaisseurs pour disposer de données exactes (voir Annexe 6). Il faudra également finir d'inventorier les œuvres qui ne relèvent pas de l'inventaire des musées (église de l'Immaculée Conception).

3.1.3. La conservation-restauration

En matière de conservation-restauration, **deux exigences** sont à prendre en compte, celles de la **présentation au public** et celle de la **conservation des œuvres**. Que ce soit pour les collections permanentes ou des accrochages temporaires, certaines œuvres sont amenées à être provisoirement sorties de réserves, mais ne peuvent l'être sans restauration, pour des raisons esthétiques ou mécaniques. Ces cas peuvent être considérés comme prioritaires lorsque la présentation de l'objet est tout particulièrement souhaitable, sinon nécessaire. Pour ne citer que quelques exemples, la *Crucifixion* dite du maître du Rhin moyen, un des chefs-d'œuvre de la collection, n'est plus visible depuis plusieurs années du fait de soulèvements de la couche picturale. Le coût probable de l'intervention l'a jusqu'à présent fait différer. De même, la mosaïque de Saint-Bertin n'a été que partiellement restaurée et présentée au musée. Les autres éléments sont actuellement entreposés aux ateliers de Saint-Romain-en-Gal. Outre l'intérêt indubitable de ces pièces, se pose la question du stockage. Ces éléments ne peuvent pas être transportés sans avoir subi au préalable une intervention minimale, ni ne peuvent demeurer gratuitement à leur emplacement actuel en l'absence de restauration engagée. La solution la moins coûteuse est donc de poursuivre la restauration aux ateliers de Saint-Romain-en-Gal. C'est ce qui est prévu jusqu'en 2022.

Indépendamment de tout critère d'exposition, certaines pièces souffrent de processus de dégradation actifs, tels que corrosions et moisissures. Seul un traitement curatif peut y mettre fin ; plus celui-ci tardera, plus importants seront les dommages. Le processus de corrosion est le plus nuisible des deux cités. Les différents chantiers des collections menés dans le cadre du premier récolement et les bilans demandés à des restaurateurs pour les ensembles les plus problématiques donnent une idée claire des opérations nécessaires, pas de la manière de mettre en adéquation les moyens financiers.

Une attention particulière sera portée aux œuvres en extérieur, qui ne sont pas inscrites à l'inventaire du musée, mais font partie du patrimoine communal. Un état de lieux tous les deux ans de l'ensemble de cette statuaire est à planifier.

3.1.4. Les acquisitions

Du fait des besoins en matière de conservation-restauration, les acquisitions sont **secondaires du point de vue du budget**. Elles n'en sont pas moins fondamentales pour un musée, en grande partie construit par dons et legs, de manière finalement aléatoire. Afin de pouvoir tenir un discours, la collection a parfois besoin d'être complétée. Les dépôts peuvent y pourvoir si leur assurance est payée, ce qui peut se révéler désavantageux, à terme, pour des œuvres ayant une faible valeur sur le marché.

Par ailleurs, le musée reçoit régulièrement des propositions de dons, qui sont parfois intéressantes et présentées à la commission régionale scientifique des musées de France.

Les acquisitions onéreuses peuvent être envisagées dans les cas suivants :

- patrimoine conservé localement,
- patrimoine de production locale,
- patrimoine dû à des artistes audomarois,
- la création contemporaine liée aux collections, avec une attention particulière pour les artistes féminines,

- typologies manquantes dans les séries ou nécessaires à la création d'une série.

3.1.5. Une étude des collections à poursuivre

Compte tenu du travail déjà accompli, il n'y a pas d'urgence à poursuivre les publications. On note toutefois des manques de deux natures. Les publications sont pour la plupart anciennes, d'une époque où, pour des raisons de coûts, les reproductions se faisaient généralement en noir et blanc. Cet usage étant assez largement tombé en désuétude, en dehors des éditions scientifiques, les ouvrages existants sont difficiles à vendre et d'une utilité limitée pour les spécialistes, quel que soit le domaine.

Le catalogue des collections proposé à la vente pour présenter la collection est celui réalisé pour la réouverture. Il garde une grande partie de son actualité. Toutefois, la connaissance de certaines œuvres a progressé depuis, d'autres ont été restaurées ; la qualité des photographies n'est pas toujours à la hauteur de celle des pièces ; le choix des œuvres pourrait également être revu. Il reste actuellement 551 exemplaires en stock, de quoi tenir en théorie 6 années. Il serait souhaitable d'anticiper cette échéance. **Le catalogue aura vingt ans à l'échéance de ce PSC.** C'est beaucoup.

Par ailleurs, certaines parties de la collection ont complètement ou largement échappé aux publications. On peut notamment citer :

- les porcelaines chinoises,
- les autres arts décoratifs (mobilier, orfèvrerie, verrerie),
- les sculptures,
- les dessins et les peintures japonaises,
- les nombreux dessins de François Chiffart et Léon Belly,
- les antiques (céramique, métal),
- la collection extra-européenne,
- les armes.

3.1.6. Le centre de documentation

L'inventaire complet reste à établir avec un étiquetage clair pour permettre une facilité de recherche.

Bien que riche, ce fonds d'ouvrages reste insuffisant et demande à être complété aussi régulièrement que possible suivant les moyens financiers. La mise en place d'un échange entre musées des catalogues disponibles (expositions temporaires, collections permanentes) est un moyen de permettre cet enrichissement à moindre frais.

3.2. Une attention partagée pour les publics

L'attention portée aux visiteurs du musée ne saurait être complète sans une véritable étude des publics d'ampleur satisfaisante. Leur connaissance se limite aujourd'hui à leur provenance géographique, complétée par quelques enquêtes courtes qui concernaient notamment la satisfaction. Il est à prévoir dans les années qui viennent le lancement d'une étude afin de mieux connaître les visiteurs du musée. L'objectif est de pouvoir mobiliser le temps de travail et les budgets de manière plus fine et plus éclairée. Si le musée accueille, par exemple, peu d'adolescents mais que cette cible devient un axe stratégique, l'équipe saura qu'il faut mobiliser des ressources importantes pour attirer davantage de jeunes.

Les paragraphes qui suivent se présentent comme la description d'un idéal à poursuivre en précisant les moyens nécessaires.

3.2.1. Des publics variés

Les principaux objectifs des années à venir sont, d'une part, d'accroître la fréquentation et, d'autre part, de poursuivre la politique d'expositions temporaires et la recherche en matière de médiation. Ils s'inscrivent pleinement dans la continuité de l'action menée depuis au moins dix ans par le service et continuellement réajustée. Cette expérience est une base fondamentale pour la définition des futures actions. Le présent PSC a vocation à en définir de nouveaux, en rêvant au-delà de ce qui est réalisable avec les moyens actuels.

Des publics locaux, régionaux et étrangers

Les deux grands critères de description des publics sont la provenance géographique et sociale. Dans les deux cas, l'objectif est d'ouvrir le plus largement possible le musée. Dans un second temps, les dispositifs particuliers que cela requiert ne pouvant tous être mis en place pour des raisons de coût ou de temps de travail, il importe de prioriser.

La question de la zone d'achalandage est totalement liée à celle de la communication. Les principales zones géographiques identifiées sont :

- l'**agglomération** et la **région**, qui concentrent la moitié de la fréquentation composée d'un public fidèle mais qui se renouvelle peu et de franges entières de personnes qui ne sont jamais venues ;
- l'**échelle nationale** ne sera visée que de manière très exceptionnelle pour certains grands projets ;
- le **public étranger de passage** qui se rend au musée est essentiellement belge, anglais et néerlandais.

Traduire des documents de médiation est possible pour les plus généraux comme les brochures et panneaux. Certains catalogues peuvent être traduits occasionnellement comme ce fut le cas pour l'exposition *Figures sur carreaux*, dans le cadre du projet *De Delft à Desvres* en 2018. Un budget plus ambitieux permettra de développer ce genre de publications. Le soutien de l'Office de Tourisme reste un point fondamental pour attirer les groupes étrangers, d'autant plus que leur nombre a fortement baissé depuis 2019. Un renouvellement des liens avec l'Office est donc crucial pour accroître la fréquentation de ce type de public. Des visites en anglais pourraient être programmées sur la saison touristique. A noter que la question des compétences linguistiques des guides est un sujet à anticiper, dans la mesure où seule une guide parle néerlandais. Une brochure globale sur les trésors de la ville traduite en plusieurs langues incluant les églises et le musée pourrait être proposée pour valoriser les richesses patrimoniales du territoire. Les outils de médiation principaux seront également traduits en anglais et néerlandais.

Le musée a vocation à se positionner comme une porte d'entrée du territoire pour les touristes. C'est en persuadant d'abord les acteurs locaux qu'il y parviendra et cela passe par une reprise des parcours et de la médiation dans une optique de mise en valeur de l'histoire et de la création locale à travers les collections. A terme, il est impératif de bénéficier d'une meilleure recension de la part des guides touristiques.

Les individuels, familles et adultes

Parmi les publics individuels, le principal défi est de faire venir les trentenaires. Une solution serait de proposer des événements spécifiques en lien avec les collections, mais sans s'interdire de sortir des sentiers battus comme les séances de yoga mises en place en 2018, complétées par des séances bien-être au musée en 2019, au succès très mitigé. Une nouvelle proposition sera faite pour associer davantage la séance de yoga du jeudi matin avec les œuvres du musée, en proposant des séances avec une thématique différente chaque mois, permettant de faire du lien avec les collections.

Face au constat fait à l'occasion de l'exposition *Shakespeare romantique* que même le **personnel municipal** demeurait difficile à attirer, malgré des facilités de communication, une proposition de visite à la sortie des bureaux n'a rencontré aucune personne intéressée. Une visite pique-nique entre 12h et 13h30 (nécessairement très brève) pourrait être une solution pour l'été, afin de pas entamer les horaires de travail.

Le jeune public

Le jeune public mérite une attention particulière : il peut être considéré comme un futur visiteur, sachant qu'un enfant initié à la culture est un adulte qui se rendra dans les lieux culturels, mais aussi un public captif dans le cadre scolaire, qu'il faut faire sortir de ce seul champ. C'est dans cet esprit que le poste de responsable de l'action éducative n'est pas de l'action « pédagogique », de même que la salle pédagogique a été rebaptisée Atelier. La complexité et l'enjeu des visites scolaires consiste dans le fait que l'activité proposée doit s'intégrer dans le programme pour être choisie, mais que l'enfant ne soit pas être considéré comme un élève pendant la visite. Le questionnement autour de la suppression des livrets s'inscrit dans cette démarche.

Les adolescents

Afin de parvenir à intéresser le public adolescent, le musée s'impliquera pleinement dans le **projet** d'Éducation Artistique et Culturelle développé par l'**agglomération** et destiné à offrir aux enseignants une offre culturelle globale où le musée sera pleinement intégré. La mutualisation des moyens et de la

communication auprès de l'Éducation Nationale permettra une bien meilleure diffusion de l'information et sera à même de garantir une amélioration de la fréquentation des collèges et lycées. En effet, c'est aujourd'hui un constat partagé que c'est par l'éducation que l'on peut espérer intéresser les plus jeunes et les futurs adultes à l'art et au patrimoine.

Les publics éloignés

L'accessibilité aux **personnes à mobilité réduite** doit faire partie des chantiers prioritaires concernant les publics éloignés. En effet, toute programmation et outils de médiation, aussi efficaces, attractifs et enrichissants qu'ils soient, ne peuvent être utilisés si le public connaît des difficultés pour accéder dans les murs. Par conséquent, la reprogrammation de l'AD'AP est crucial pour les prochaines années.

Les visites avec traduction **LSF** ont vocation à être reprogrammées au musée après une pause en 2019, grâce à une meilleure communication et un ciblage plus précis des publics notamment sur les réseaux sociaux. Pour le **handicap mental**, le partenariat avec le Potendal doit rester solide pour l'accès aux personnes en situation de handicap mental, malgré l'échec de la création d'un livret FALC pour le parcours permanent. Les actions se déroulent la plupart du temps à travers un CLEA ou une exposition hors-les-murs.

Concernant le **public incarcéré**, les précédentes tentatives ont vocation à être reproposées auprès notamment du centre pénitentiaire de Longuenesse, dans la mesure où le personnel sur place s'est modifié. Le hors les murs est bien entendu une axe privilégié mais pas seulement, dans la mesure où des autorisations se sorties peuvent être obtenues pour certains détenus.

3.2.2. Une programmation appuyée sur de nombreux partenaires

Le maintien et le développement de partenariats est une condition *sine qua non* à la réussite du projet des musées de Saint-Omer. Comme le montre le bilan placé en première partie (1.1.2. *Quels acteurs ?*), les partenariats existants sont extrêmement nombreux. Certains demeureront permanents, d'autres seront renouvelés à chaque opération qui pourra être menée en commun. Dès que ce sera possible, la programmation s'intégrera dans les événements locaux et régionaux. Afin de se garantir le plus grand nombre d'opportunités, il convient de rester en contact étroit, même en l'absence de projet en cours. La **Direction de la Culture de la CAPSO** devra continuer à jouer pleinement son rôle de coordinateur et de mise en musique des différents acteurs du territoire et le musée y tiendra pleinement sa place.

Compte tenu de l'implantation territoriale du service, il serait souhaitable de formaliser les liens existants avec la CAPSO. Cela peut prendre plusieurs formes qui doivent être négociées avec elle :

- budget destiné aux actions hors-les-murs ou à la venue des scolaires,
- financement d'un poste de responsable de la médiation hors-les-murs,
- maintien d'une participation exceptionnelle aux événements de grande ampleur, tels que certaines expositions.

Un partenariat particulièrement important est celui avec le **Pays d'Art et d'Histoire**. Etant chargé de la valorisation de l'ensemble du patrimoine sur son territoire, le travail mené sur tout ce qui ne relève pas du musée sera mené en étroite collaboration avec lui. Les modalités exactes de partage du travail devront être définies avec lui en fonction des projets, que ce soit pour la recherche, la réalisation de la médiation ou la communication.

Il y a des partenariats à créer et à développer autour de l'**histoire naturelle**. De nombreux acteurs travaillent sur ces questions :

- Eden 62 avec son antenne de la Grange Nature, chargé de la gestion du marais,
- La Maison du marais chargée de la présentation et de la promotion touristique du marais,
- La Ligue de protection des oiseaux,
- Le Conservatoire botanique de Bailleul
- La Fédération de la chasse.

Des liens avec des institutions situées en dehors du territoire pourraient également être approfondis ou noués, comme avec le Musée d'histoire naturel de Lille, le Muséum d'histoire naturelle de Paris et le Musée de la chasse et de la nature de Paris.

3.2.3. Une médiation riche et adaptée à des publics variés

Face à l'évolution des goûts, centres d'intérêt et pratiques des publics, il est nécessaire de repenser la manière dont sont médiatisées les œuvres. Au-delà de la médiation en salle fixe et des visites, il faut approfondir les axes de développement déjà présents et en aborder de nouveaux. Sur le fond, ce travail se fera dans le cadre du projet global, en s'intéressant notamment à l'histoire du territoire et de ses productions, en offrant des espaces de contemplation, de compréhension de l'histoire des collections ainsi que des enjeux environnementaux. Sur la forme, il faut jouer sur les types de support (imprimé, humain, outils physiques à manipuler, outils numériques) et le mode d'approche (sérieux, ludique, interactif, humoristique, artistique, etc.). On pourrait ajouter une troisième dimension avec l'atmosphère, qui est fondamentale dans l'appréciation d'un lieu. Il convient d'affiner et de développer le potentiel des différents sites pour que le public se sente pleinement plongé dans un lieu à part. C'est un des moyens qui faciliteront l'appréciation des œuvres et la délectation.

3.2.3.1. Médiation pour les publics individuels

La médiation première destinée aux publics individuels aura une forme **écrite** physique. Toutefois, certains visiteurs préfèrent d'autres modes de transmission, humains, numériques, ludiques, etc. Afin de répondre à ces attentes, il importe de proposer une multiplicité d'outils, clairement identifiables, faciles d'usage, non redondants et efficaces à la fois sur la forme et le fond. Cela suppose de se poser systématiquement la question de l'outil le mieux adapté, salle par salle, information par information.

L'écrit

Il n'est pas possible de remplacer les panneaux de salle et cartels, qui resteront la voie d'accès première à l'information, car ils demeurent le moyen le plus efficace de délivrer rapidement une information succincte. Pour le musée Sandelin, il y aura une combinaison de panneaux de salle pour les espaces modernes, de fiches de salles pour les salles historiques, de cartels développés pour la plupart des œuvres, de cartels intégrés aux fiches de salles pour celles qui en seront dotées, de textes intermédiaires destinés à certaines sections, de livrets de visites pour les espaces les plus denses, notamment le parcours collectionneurs au musée Sandelin et le premier étage au musée Henri Dupuis. La question de l'intégration de la médiation à l'espace sera tout aussi importante pour la cathédrale. Il sera fondamental que la médiation ne soit pas visuellement envahissante pour ne pas muséaliser le bâtiment, qui demeure un lieu de culte et dont l'intérêt est tout autant dans l'architecture que dans les œuvres.

Le principe des **cartes** réalisées pour l'exposition *L'art du regard* en 2019 pourra être développé pour créer des parcours de visites plus transversaux, avec d'autres thèmes que les classiques Médiéval/Beaux-Arts/Céramiques. Parmi les thèmes possibles, certains se dégagent comme : la société, les artistes, art/artisanat, les techniques, histoire, contes et mythologie, grandeur et décadence de Saint-Omer, l'hôtel particulier...

Pour faciliter la découverte du musée par des personnes en situation de handicap mental, la réalisation d'un livret en **FALC** (Facile à lire et à comprendre) serait un plus. Des livrets de ce type ont déjà été réalisés, mais pour des expositions temporaires. La mise en place d'un FALC va être rendue possible par la stabilisation du parcours de visite ; en effet, un FALC doit également intégrer des mentions de signalétique pour accéder aux œuvres. Le partenariat solide noué avec le Potendal sera très utile.

Les textes principaux des salles devront être **traduits** en anglais et néerlandais pour offrir le minimum d'outils de visite au public étranger. Le support de ces textes ne sera pas forcément le même que pour le français.

L'humain

La **médiation humaine** est d'ordinaire réservée aux visites en groupe. Son extension au public individuel est contrainte par les effectifs disponibles, mais les essais réalisés depuis 2021 doivent être poursuivis. Ils seront évalués chaque année pour une meilleure adaptation. Dans la mesure où il ressort que cette médiation humaine favorise l'utilisation de certains outils un peu complexes d'approche ou pour aborder des thématiques qui ne le sont pas par les outils présents en salle, il est nécessaire de programmer une formation continue du ou des agents concernés. Cette présence sera notamment très utile pour l'espace relax (jeux, livres, café, etc.), où seront proposées des animations avec le tableau numérique interactif.

La version enregistrée de la visite guidée à travers l'**audioguide** est souhaitable, mais coûteuse (entre 40 et 80 000 euros en fonction du nombre de langues proposées, de celui des machines et de la réalisation d'un parcours familles). Des visio-guides présentés sous forme de smartphone ou de tablette peuvent être très appréciés des publics. Il est à noter d'une part l'importance de l'obsolescence rapide de ce type d'outils, qui deviennent vite vieillissants. D'autre part, ils demandent une maintenance à budgéter. L'audioguide traduit en plusieurs langues est un moyen de s'adresser à un public non francophone, pour limiter la quantité de textes présente en salle.

Le tactile physique et numérique

Les **outils tactiles** ont fait leur preuve, dans les musées scientifiques notamment. Ils peuvent être employés pour de nombreux domaines (histoire, histoire de l'art, sciences naturelles, etc.). Au-delà des outils destinés aux mal-voyants existant déjà au musée Sandelin, de nombreux types d'outils destinés à comprendre une technique, un fonctionnement ou simplement accéder de manière différente à l'information se révèlent souvent très efficaces. Ils doivent être développés dès que cela est possible, le but étant toujours de choisir le format optimal de transmission de l'information. Cela peut prendre la forme de maquettes à construire, de matériaux à toucher, de mécanismes à manipuler, etc.

Une catégorie particulière d'outils tactiles sont les **outils numériques**. Un très grand nombre d'usages sont envisageables :

- reconstitution 3D d'édifices disparus présentés dans le parcours,
- évocation 3D de lieux pour remettre en contexte des objets, qui ne peuvent l'être dans le cadre de la scénographie (objets de dévotion, objets de culte, céramiques, etc.)
- animations 3D pour expliquer des techniques, comme il en existe déjà pour les armes à feu (émail, faïence, peinture sur bois et sur toile, etc.)
- jeux pour les plus jeunes et les adultes,
- cartels 3D pour les salles où une médiation physique paraît inadaptée,
- dispositifs de diffusion sonores (musique, textes lus, sons de la nature ou chants d'oiseaux, etc.).

De nombreux outils numériques sont aujourd'hui disponibles pour la diffusion et permettent de proposer plusieurs supports ou de choisir le plus adapté à un usage donné (audio-guides, télévisions, tablettes, visites 3D...). Cet apport numérique est fortement lié au budget.

La Station de Saint-Omer a ouvert en 2020 une microfolie, outil développé par La Villette (Paris). Cet espace de découverte des collections de musées français ou européens est supposé permettre la mise en parallèle d'œuvres d'art, mais également de personnaliser les visites autour de thématiques. Il s'agit ici d'un outil numérique à exploiter afin d'orienter les visiteurs de la gare vers le musée ou de créer des ateliers hors-murs. Deux œuvres du musée Sandelin font déjà partie des collections proposées par le musée numérique. La Station possède également un FabLab performant, qui pourrait donner lieu à des collaborations en création numérique.

3.2.3.2. Médiation pour les groupes

La médiation pour les groupes continuera à prendre la forme de **visites guidées**. Elles doivent intéresser à la fois les groupes locaux, pas toujours organisés, et les groupes constitués, qui viennent souvent de plus loin et notamment de Belgique et des Pays-Bas. Dans le cadre des expérimentations menées depuis de nombreuses années, les plus réussies seront approfondies. Celles qui n'ont pas rencontré leur public seront réétudiées de manière critique pour voir dans quelle mesure elles pourraient rencontrer le succès. De nouvelles offres arriveront aussi d'elles-mêmes dans le cadre de ce projet.

- Les groupes venant de loin seront avant tout intéressés par une découverte générale, qui reprendra les grandes lignes du parcours permanent. La visite sera adaptée au parcours de visite de ces groupes, en fonction des autres lieux qu'ils seront amenés à visiter, afin d'éviter les redites, tout en mettant en valeur la complémentarité. La visite devra jouer sur la mise en atmosphère des lieux, pas par des costumes d'époque, mais en adaptant les jauges ou la circulation, voire en développant des outils audios ou olfactifs propres aux visites guidées.
- Les groupes locaux, qui rassembleront potentiellement des publics qui connaîtront déjà majoritairement le musée, se verront proposer des visites plus diversifiées avec des thématiques

régulièrement renouvelées, à la manière des visites du dimanche déjà consacrées dans la programmation. Les thématiques qui seront retenues pour les livrets de visites, tous les thèmes transversaux retenus pourront également être repris.

La question de **Paudioguide** pour les groupes, notamment étrangers, se pose, dans la mesure où peu de guides parlent couramment l'anglais et une seule le néerlandais. Les enjeux de cet outil sont les mêmes que ceux cités dans la partie précédente consacrée aux individuels.

Voici quelques exemples de types de visites à proposer :

- Il sera proposé des activités autour de **la collection**. Pour les groupes scolaires, les anniversaires ou même les familles venant sans guide, une activité précédant la visite du parcours collectionneur inciterait l'enfant à créer sa propre collection à partir d'éléments mis à disposition. Elle pourrait également être étendue sur un temps plus long avec un assemblage d'objets récupérés à la maison, au jardin public, n'importe où.
- Les visites-croquis seront complétées par des **visites-dessins** qui feront appel non au sens de la copie, mais à l'imaginaire. Les enfants ou les adultes seront invités à rêver à partir des lieux visités. Cette offre sera particulièrement adaptée à l'ensemble des espaces patrimoniaux des différents sites (vitrines d'Henri Dupuis, salons des collectionneurs, architecture gothique, etc.).
- Dans le cadre de l'approche environnementale du musée Henri Dupuis, des **visites citoyennes** proposées à tous les publics, scolaires ou individuels, permettront de sensibiliser tout le monde à cet enjeu clé de notre siècle. C'est par une bonne et complète information des citoyennes et des citoyens que l'on peut espérer surmonter cette crise.
- Des ateliers faisant appel à des intervenants extérieurs et notamment des artistes, afin que le musée puisse être un lieu d'expression artistique pour les créateurs et le public

3.2.3.3. Expositions

Pour les expositions, les principes de thématiques et la temporalité définis les dernières années seront maintenus : deux grandes expositions par an dont une sur trois à partir des collections d'Henri Dupuis, deux roulements de la collection japonaise, hors-les-murs itinérants annuels.

Sera également mise en place une **présentation temporaire des restaurations** en cours ou passées. L'objectif est de susciter l'intérêt du public pour la matérialité des objets et la difficulté de leur maintien dans un bon état sur le temps long. Les expositions avant restaurations seraient un support particulièrement adéquat pour montrer les dégâts que peuvent causer de mauvaises conditions climatiques, la lumière, de mauvaises manipulations, etc. Une médiation particulière est à imaginer autour, notamment avec les scolaires. Ils pourraient être invités à choisir une œuvre au sein d'un ensemble, travailler dessus et même lancer une petite opération de recherche de mécénat, ce qui pourrait être extrêmement instructif au vu des compétences mobilisées. Une discussion avec la restauratrice serait un moment privilégié ; toutefois, pour les œuvres restaurées en atelier, cela passerait par une visio-conférence.

Il reste à déterminer des espaces qui seront spécifiquement dédiés aux expositions et permettront de mettre fin au déménagement constant du musée, qui mobilise inutilement les équipes et nuit à la conservation des collections. Il n'y a que deux solutions :

- réserver des salles du musée Sandelin,
- utiliser le rez-de-chaussée du musée Dupuis en supprimant les dioramas et en ajoutant une quatrième aile de plain-pied, ce qui offrirait une surface de 215 m².

Les expositions hors-les-murs pour les communes de la CAPSO, amorcées en 2016, sont amenées à se poursuivre. En 2020, une version itinérante a été organisée en lien avec la direction culturelle. Ce système s'est avéré beaucoup plus efficace car permettant des économies d'échelle (temps de conception, matériel...) comparé aux actions menées au cas par cas comme précédemment. Après ce premier grand succès (700 scolaires pour la seule commune de Longuenesse et une satisfaction de l'ensemble des élus concernés), cette action est amenée à se poursuivre. L'idée d'une exposition hors-les-murs uniquement destinée aux scolaires a été évoquée par la CAPSO, c'est un projet à préciser dans ses modalités.

3.2.3.4. L'espace relax

Cet espace polyvalent conçu pour améliorer l'accueil des publics a vocation à se développer pour améliorer l'expérience du visiteur. En plus de la possibilité de jouer, dessiner, lire, boire un café, il proposera des jeux de type « qui est-ce ? », une mise à jour des jeux existants et de nouveaux grâce au Vidéoprojecteur interactif. La présence d'un médiateur sur place est essentielle pour présenter et initier le public à ces nouvelles pratiques. Cet objectif s'intègre également dans la volonté plus large d'accroître la présence du numérique dans le musée, comme un complément enrichissant à la découverte. L'espace devra rester facilement modulable grâce à un mobilier repensé dans son ensemble et des espaces de rangement plus nombreux afin de continuer à servir de salle de conférence dans le cadre de la programmation individuelle. Une décoration attrayante doit aussi être intégrée dans le budget accordé au renouvellement du mobilier. Cette salle est une très bonne transition avec le paragraphe suivant.

L'Espace relax en 2020



3.2.4. Le bien-être au cœur de l'offre

Le musée Sandelin est assez avancé dans la recherche du bien-être des visiteurs. Il n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi de détente et de contemplation où le bien-être est pris en compte autant que possible. Les visiteurs restent des êtres humains soumis à leur vie quotidienne quand ils entrent au musée. Un grand nombre a de la difficulté à s'en détacher pour apprécier pleinement les œuvres et spécimens qui sont présentés, or, c'est un impératif avant d'apprécier pleinement l'art ou s'intéresser à des problématiques environnementales, par exemple. Le détachement peut avoir plusieurs niveaux et il est aussi souvent intéressant d'avoir des allers-retours entre vécu et émotion ressentie au musée, à condition que le premier n'écrase pas le second. Afin de faciliter l'accès du visiteur à cette ouverture, différents niveaux de mesures sont à mettre en place, depuis le confort de visite, jusqu'à la présence d'espaces permettant de se détendre en amont et pendant la visite :

- La **lisibilité des textes** doit être prise en compte, qu'il s'agisse de la hauteur (entre 0,90 et 1,1 m), de la taille des caractères, du contraste des couleurs. Le guide du Ministère de la Culture précise les **recommandations** à suivre pour rendre la médiation et la scénographie accessibles au plus grand nombre.

- Afin de favoriser la qualité de visite, un ajout **d'assises** dans le parcours et de **supports pour reposer le dos** est à prévoir. Les sièges Stockholm seront répartis en plusieurs points du musée afin d'inciter les visiteurs à les employer ou éventuellement de permettre de les reposer en cours de visite sans repasser par l'accueil, afin de répondre à leur sous-emploi apparent.
- Un besoin d'**espaces de contemplation intermédiaires**, au sein du parcours doit être satisfait dans le musée en marquant des temps de pause ; ils seront pourvus d'assises adaptées, tout en présentant un niveau de décor propice à l'admiration et à l'évasion.
- L'installation d'un **espace initial optionnel** dans lequel ne pénétrerait que les visiteurs désireux de se préparer à la visite à travers des exercices d'étirements et de respiration inspirés du yoga en vue de libérer complètement leur esprit.

Cette prise en compte doit s'en ressentir dans la **programmation** et la médiation humaine. C'est pour cela que le musée initie des visites sensorielles depuis plusieurs années auprès tout d'abord du public en situation de handicap, puis à destination de tous les publics. Les premières visites sensorielles auront lieu au printemps 2022, avec une guide particulièrement intéressée par le sujet et au fait de l'ouvrage *Regarder une œuvre d'art et aimer ça*. Le principe est de diminuer le nombre d'œuvres abordées dans la visite, pour prendre le temps de se mettre en condition (relaxation, respiration) et préparer le corps et l'esprit à la découverte artistique, en écoutant son ressenti, sans forcément rechercher un discours d'histoire de l'art.

3.2.5. Des services annexes exigeants

La visite ni ne commence ni ne s'achève avec la première et la dernière salle d'exposition, mais devant le bâtiment et à sa sortie. Le public doit se sentir accueilli et bien dans la totalité des espaces. Cela suppose la conception d'un espace d'accueil complet remplissant toutes les fonctions attendues, la présence d'espace de restauration et une boutique, conçue comme un service et pas essentiellement comme une source de revenus.

Les attentes du public en matière d'**accueil** ont largement évolué ces dernières années, impliquant une élévation des standards de qualité d'un accueil de musée du XXI^e siècle. La perspective d'un projet de rénovation de l'accueil du musée Sandelin devra prendre en compte :

- un espace permettant de garer les vélos,
- une zone d'accueil des publics individuels permettant à la fois la vente de **tickets**, la **présentation** du musée et des **outils** disponibles pour la **visite**,
- un espace permettant de recevoir plusieurs **groupes** simultanés, avec des **vestiaires** adaptés aux groupes adultes et aux scolaires, équipé de mobilier d'assise,
- plusieurs **sanitaires**, dont au moins une partie accessible aux personnes à mobilité réduite.,
- un espace dédié au personnel de **surveillance** et à l'installation des caméras et du PC sécurité, qui peut se situer un peu en retrait afin de conserver l'idée d'un accueil chaleureux.

Le total de ces espaces (accueil de groupes 100 m², vestiaires 30 m², sanitaires 20 m², surveillance 10 m²) devra mesurer au minimum 190 m².

Les prêts proposés au musée (fauteuil roulant, déambulateur, chevalet, porte-bébé, coussins, tapis à histoire) méritent d'être mieux identifiés et bénéficier d'une communication plus forte à l'entrée.

La possibilité de **restauration** fait partie des attentes du public. Il ne s'agit pas de concurrencer l'offre privée, abondante et de qualité à Saint-Omer, mais de proposer des espaces agréables où s'arrêter pour manger un sandwich et boire une boisson chaude. Cette offre s'adresserait aussi bien aux individuels, qu'aux scolaires, les classes étant de plus en plus nombreuses à solliciter le musée pour pouvoir pique-niquer sur place afin de permettre des activités à la journée et de rentabiliser la sortie en bus. En l'état actuel, il n'est pas possible d'installer une offre de boisson de type **salon de thé** dans le respect des normes d'ouverture au public. Outre l'absence d'espace disponible, les contraintes techniques liées à l'évacuation des fumées et l'installation de l'accès à l'eau et au gaz ne sont pas en mesure d'être respectées. Si ce projet pouvait voir le jour sous une autre forme, il faudrait recruter *a minima* un ETP et demi. Dans un premier temps, une phase de test sera mise en place avec une offre plus limitée à l'entrée du jardin.

La **boutique** des musées doit être pensée au moins autant comme un service que comme un élément de recettes financières. Son stock et son mobilier aujourd'hui très limités seront fortement amplifiés aussi bien en livres qu'en produits dérivés. Son emplacement au seul musée Sandelin pourra être interrogé. Un lieu unique permet une offre plus large, mais plusieurs lieux auraient l'avantage de contourner le problème du manque d'espace.

Livres

Il faudrait développer la boutique selon deux axes :

- un fonds permanent indépendant des expositions,
 - des ouvrages généraux d'histoire de l'art et les sciences naturelles,
 - des ouvrages sur l'histoire du territoire,
 - des ouvrages en lien avec les points forts de la collection (comme Chiffart ou les émaux mosans),
 - des catalogues des musées de la région présentant des collections similaires,
- des acquisitions réalisées en nombre limité en fonction des expositions.

Produits dérivés

A présent que le musée dispose d'une photothèque digne de ce nom et dont l'enrichissement est inscrit dans le temps, il faut reprendre le stock (désherbage, renouveau) et multiplier les formats (cartes doubles, formats allongés, affiches, etc.).

Le choix pourrait être élargi au-delà des produits dérivés en intégrant toutes sortes d'objets apparentés aux collections, tels que des céramiques, de la verrerie, des peluches d'oiseaux, etc. Les aspects environnementaux décrits dans le point suivant seront pris en compte.

Gratuits

Une proposition est présentée en annexes pour la distribution de stocks, qui représenteraient 10 % des exemplaires pour les éditions et les produits dérivés des musées.

3.2.6. La communication comme invitation et porte d'entrée sur les collections

Service des musées et du patrimoine de Saint-Omer

Le changement du nom du service, en ajoutant le terme de patrimoine, permettra d'officialiser le travail effectué dans l'ombre depuis de nombreuses années, notamment sur le patrimoine mobilier de la ville présent dans les églises ou encore la statuaire publique. La communication devra évoluer dans ce sens pour valoriser le travail des équipes sur les divers sites dans la ville, en lien avec le service Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer pour les églises.

Identité des musées

Le **musée Dupuis** sera présenté comme une **maison de collectionneur** offrant un plongeon dans le 19^e siècle et mettant en avant des grands collectionneurs comme Henri Dupuis. L'émerveillement face à la beauté et l'étrangeté de la nature sera également valorisé, ainsi que des réflexions sur les questions environnementales. Le musée offrira un regard sur le passé, invitera à vivre le présent et à construire l'avenir. La communication sera affinée en fonction du propos scientifique choisi.

La modification des parcours de visite, l'ajout de parcours thématiques, le choix de valoriser les collections d'histoire naturelle dans les expositions temporaires ou encore l'aménagement d'un jardin paysager permet de modifier l'identité du **musée Sandelin**. Cette dernière évoluera autour de trois mots clés : **Art, Histoire, Nature**, dans l'attente d'une réouverture du musée Henri Dupuis. Le musée Sandelin offrira désormais une porte d'entrée sur l'histoire de l'Audomarois et un voyage vers l'ailleurs.

Le nouveau fil conducteur permet d'associer les différents sites patrimoniaux à la richesse du passé local et à son ouverture sur le monde. Leur image se veut toujours dynamique, accessible à tous et inscrite dans la modernité (programmation riche, contenu varié entre événementiel et collections). La stratégie de communication s'oriente ainsi vers une mise en valeur de l'aspect historique et artistique, tout en continuant à valoriser l'immersion et le participatif.

Stratégie graphique

Une stratégie est à mettre en place autour de **l'identité graphique** associée au service des musées et du patrimoine de Saint-Omer. Elle doit permettre de communiquer sur les différents sites et notamment sur les musées. Plusieurs pistes peuvent être envisagées, comme la création d'un logo réutilisable pour les différents sites ou la création d'un élément graphique pour chaque site, qui associés, forment le logo du service. Des éléments graphiques utilisés par le service communication de la ville peuvent être inclus (police, bandeau). Le choix de la stratégie graphique doit se faire en fonction du message et du ressenti que le service souhaite transmettre, les trois axes de la communication étant l'art, l'histoire et la nature.

Communication numérique

La **e-réputation** et le référencement du musée Sandelin est un travail à faire dans la régularité et la cohérence. Le **site internet** doit continuer à être un véritable outil de communication autant pour les visiteurs que pour les professionnels (enseignants, journalistes...). Le site internet pourra être le support de cartels numériques accessibles au travers de QR codes disposés au sein du musée. Cet enrichissement et ces données seront accessibles à la fois par une navigation internet ou une visite au musée.

L'utilisation des **réseaux sociaux** autour de la programmation et de la vie du musée est un véritable biais pour faire vivre une communauté d'abonnés. En plus d'attirer des visiteurs, ceci permet de toucher un public large et qui ne viendrait pas physiquement au musée. Ils permettent également d'avoir un discours plus dynamique et accessible. L'arrivée d'un agent d'accueil et de médiation en 2020, avec appui à la communication pourra aider à développer la présence sur les réseaux sociaux (live, story).

Un travail de fond sur la visibilité du musée sur le site **Wikipédia** est à travailler à travers la page dédiée au musée et les artistes ou œuvres bénéficiant d'une page personnelle. Ce travail devra être mené avec les contributeurs.

La **newsletter** mise en place sont également des outils à prolonger pour apporter un contenu lié à la programmation. Ils permettent un renvoi vers le site internet.

Communication imprimée

La stratégie de la **communication papier** (flyer, affiche) est à construire en fonction de chaque projet, dans le respect de la démarche écologique engagée par le service. Des formats plus originaux que l'affiche et le flyer doivent être envisagés : de la carte de visite, au sac à pain en passant par le marque-page. Un dépliant de présentation générale du musée est à créer afin de mieux présenter le lieu dans son histoire, ses collections et son territoire. Il permettra de mettre en place une diffusion régionale sur la durée.

Relations presse et partenaires

Le **développement des relations presse** au niveau régional et national est à renforcer, avec le soutien des acteurs du territoire et de la région. Grâce au projet de nouveaux parcours, le musée Sandelin sera mieux identifié par les journalistes et bloggeurs de passage sur le territoire. Une attention toute particulière est à porter à l'intervention au musée, afin de la personnaliser en fonction des médias et des sujets de reportage. Les musées Sandelin et Dupuis doivent être vus comme des lieux incontournables de l'Audomarois.

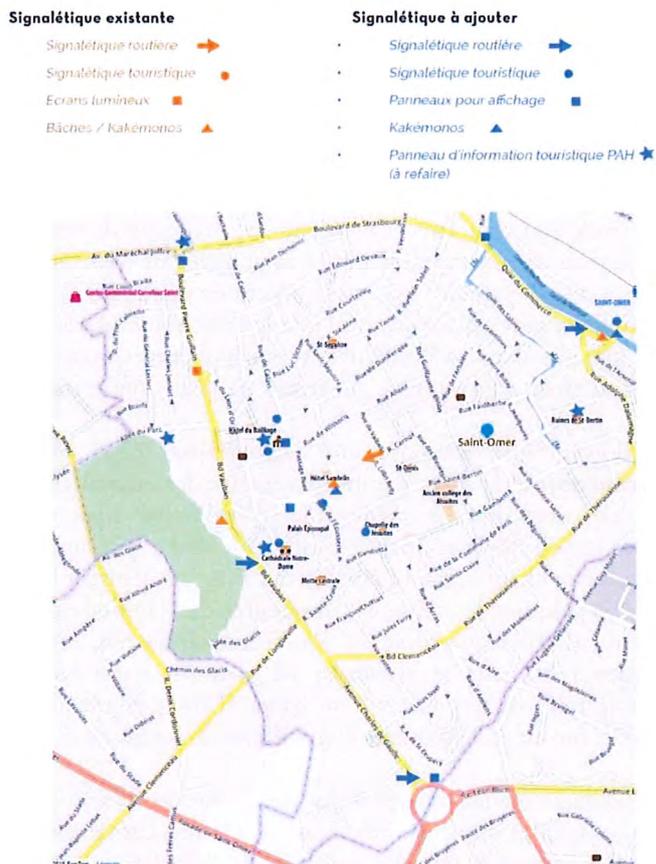
La collaboration avec les acteurs du territoire et de la région est essentielle pour le **partage d'informations et la valorisation des musées et du patrimoine**. L'élaboration de stratégies touristiques est à mener avec les professionnels de cette filière, notamment l'Office de tourisme et des congrès du pays de Saint-Omer.

Impact dans la visibilité souhaitée sur le territoire

La **visibilité** du musée **au sein de son territoire** est un sujet important à développer dans les 5 prochaines années. Elle doit se concevoir à la fois au niveau du bâtiment du musée et au sein de la signalétique urbaine piétonne et routière.

Un renfort de **signalétique** dans la ville de Saint-Omer doit être mis en place, essentiellement pour les musées, la cathédrale étant bien repérable. Le plan placé ci-dessous rappelle l'insuffisance criante de l'existant pour le musée Sandelin et propose les ajouts qui semblent propres à une mise en valeur correcte des lieux, le but étant de marquer l'importance du musée comme lieu patrimonial et touristique phare de Saint-Omer.

Etat actuel et évolution souhaitée de la signalétique urbaine



Le musée Sandelin est un écrin splendide mais en partie dégradé. Une réflexion sur l'aménagement de la façade et de la cour doit être mise en place. Un **habillage** de quatre fausses fenêtres du **portail**, l'installation d'une chaise-à-porteurs dans la cour du musée seraient une invitation à s'arrêter et à rêver en pénétrant dans un autre espace-temps. Ce serait, sans aucun doute, la meilleure publicité possible pour le musée et inciter les passants comme les touristes à visiter les lieux. L'habillage du revers de certains volets sera un excellent support pour valoriser la diversité des collections et renforcer l'intérêt pour une collection unique. Dans cette perspective, la restauration des menuiseries est particulièrement importante.

Proposition d'habillage des façades sur rue et cour



3.3. Des musées plus respectueux de l'environnement

Le musée, en tant qu'acteur de l'éducation, se doit d'être particulièrement exemplaire dans sa consommation des ressources terrestres. Certains changements sont faciles à mettre en place, d'autres requièrent des investissements lourds qui ne seront réalisés qu'à long terme.

A très court terme, il faut essayer autant que possible de faire disparaître les **éléments à usage unique**, tels que les gobelets ou les sacs fournis à la boutique (quel que soit leur matériau), les aliments emballés fournis lors des vernissages ou de certaines visites. Les produits proposés dans la **boutique**, à commencer par ceux produits par le musée, devront à terme exclure totalement les produits non recyclables.

A moyen terme, une réflexion doit être engagée sur les pratiques de **régie des collections**. Le service est déjà très attentif à limiter au maximum la mise à la poubelle de matériaux plastiques, si ce n'est les quantités importantes issues du rangement tardif des collections déplacées et conditionnées en 2000-2004. Pour ce faire, il faut employer tant qu'ils peuvent l'être les matériaux plastiques qui ne peuvent être remplacés et employer autant que possible des alternatives moins polluantes, comme le carton ou le papier de soie. La réflexion mérite, toutefois, d'être traitée au niveau national, sinon mondial, la problématique étant universelle.

Ces considérations doivent être étendues aux **expositions**. Elles génèrent de la pollution essentiellement à travers le **transport** et la scénographie. La nature des emballages est à la discrétion des prêteurs. Les caisses réutilisables demeurent le médium le plus durable. Leur usage plus systématique suppose toutefois de trouver un lieu de stockage pour un nombre de caisses plus important que celui existant à l'heure actuelle - ce lieu devant être chauffé, il faut être attentif à ne pas déplacer le problème. Concernant les éléments de **scénographie**, la peinture, les cimaises temporaires et les impressions sur des supports plus ou moins plastiques constituent l'essentiel du problème. Une scénographie plus responsable doit donc tirer partie au maximum des éléments existants et privilégier les supports temporaires les moins polluants possibles, en pratiquant, par exemple, des impressions sur tissus. Il en va de même pour les **publications**. Il faut employer le papier recyclé, proscrire le plastique et privilégier des entreprises ayant une bonne gestion de leurs déchets.

Un dernier point facilement maîtrisable est celui de la consommation énergétique générée par l'**activité numérique** et le stockage des données. Elle découle à la fois du travail du service et des outils créés à destination du public. Le service génère des quantités de données considérables stockées sur un serveur. La numérisation des œuvres et la conservation d'un nombre considérables de supports pédagogiques en sont la cause. Pour limiter cette consommation, plusieurs pistes sont à creuser :

- limiter dans le temps la conservation sous forme numérique de certaines archives, comme celles des projets, des actes administratifs, etc, pour se cantonner à la version papier – une réflexion à mener à l'échelle de la commune,
- contrôler le stockage des photographies en limitant le nombre de clichés de très haute définition pour les réserver aux œuvres pour lesquelles il y a une véritable plus-value, ne conserver des photographies documentant l'activité du musée qu'avec parcimonie, rester raisonnable dans la diffusion numérique tous supports.

A plus long terme, la consommation énergétique des **bâtiments** est sans doute l'enjeu essentiel. Les deux musées sont les principaux consommateurs d'énergie, à travers le **chauffage** et l'éclairage. Le maintien d'une température la plus stable possible est nécessaire à la pérennité des œuvres et doit prévenir l'intervention trop fréquente de restaurations, également polluantes. Seule une reprise complète de l'isolation à travers les huisseries permettra de limiter ce problème. Il s'agit de travaux considérables également évoqués dans la partie consacrée aux bâtiments. **L'éclairage** est plus facile à contrôler. Les scénographies des dernières décennies ont eu tendance à développer une pratique particulièrement énergivore réservant un ou plusieurs spots par œuvre. Cela permet de mettre particulièrement bien en valeur un objet, mais multiplie la consommation. Les prochaines scénographies se devront de trouver un équilibre entre qualité de la présentation et responsabilité citoyenne.

A plus long terme, la **commande publique** est un enjeu majeur. Malheureusement, le musée seul peut difficilement régler le problème et effectuer des achats peu polluants par l'emballage ou le transport. Il le peut pour ce qui est produit localement, mais reste impuissant pour le reste, notamment les appareils indispensables que sont les machines de contrôle du climat, les spots ou les accessoires photographiques.

3.4. La promotion de l'égalité femmes-hommes

De nombreux musées s'interrogent sur la manière dont ils peuvent contribuer au souhait plus large de la société d'aller vers la plus grande égalité possible entre les femmes et les hommes. Elle est notamment soutenue par le ministère de la Culture, qui encourage les actions concrètes prises en faveur de la promotion de l'égalité femmes-hommes dans les collections, la politique des publics ou encore la vie quotidienne des musées. Les constats réalisés par l'Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes depuis 2013 ne sont toujours pas satisfaisants dans le domaine de la Culture. Il est donc essentiel d'aller beaucoup plus loin. Dans les musées, cette réflexion ne se limite pas au nombre d'œuvres réalisées par des femmes dans les collections, mais doit aller plus loin en se basant, par exemple, sur les objets patrimoniaux pour se questionner sur la place de la femme dans l'histoire et dans les représentations. Le nombre limité de femmes artistes dans les collections peut également être compensé par l'utilisation d'archives, d'ouvrages, etc.

Plusieurs options sont envisageables, avec plus de facilité au musée Sandelin. La valorisation de la comtesse Marie-Josèphe Sandelin, qui a fait construire l'hôtel particulier dans lequel le musée se trouve et dont il porte le nom, semble être une évidence. La Baronne du Teil Chaix-d'Est-Ange est également une personnalité très importante car elle a donné puis légué des collections fondamentales.

Le musée Sandelin ne possède que de rares œuvres réalisées par des femmes artistes. Dans le cadre des nouveaux parcours, il en exposera deux, actuellement non valorisées : Coralie Ferey, une peintre amatrice, et Ernesta Robert-Mérignac, une sculptrice et médailliste. Cette dernière est notamment présente dans les collections du musée d'Orsay ou encore du British Museum. La politique d'acquisition pourrait évoluer dans les années à venir pour permettre une meilleure représentation des femmes artistes dans les collections et notamment enrichir le fond consacré à Ernesta Robert-Mérignac.

Au-delà des créatrices, des femmes connues sont représentées dans les collections, la plus illustre étant Madame de Pompadour, par Nattier. Elisabeth van der Aa en est une autre, elle faisait partie de la bourgeoisie à Amsterdam au 17^e siècle.

En termes de programmation, le service peut intégrer cette notion d'égalité femmes-hommes sous divers aspects, à travers des actions menées le 8 mars, lors de la journée internationale du droit des femmes, ou encore la mise en place d'activités interrogeant la représentation de la condition féminine et des stéréotypes de genres.

3.5. Les moyens

3.5.1. Moyens humains

L'équipe actuelle parvient à accomplir l'ensemble de ses missions grâce à un investissement personnel considérable. Afin d'envisager le développement du service et d'accomplir l'ensemble des projets évoqués, une équipe idéale comprendrait les postes répertoriés dans le tableau suivant. Dans la réalité, les projets du service seront modulés en fonction des effectifs. Il ne faut pas voir dans le nombre d'agents indiqué ici un obstacle au développement du musée, mais simplement un indicateur de qu'il sera possible de réaliser dans les années à venir. Il est d'ailleurs à noter que certains postes sont provisoires. Le récolement étant à présent précédé d'un inventaire, d'un dépoussiérage et d'un énorme rangement, quand cela aura été réalisé, un temps très inférieur sera nécessaire au récolement proprement dit, qui consiste à s'assurer tous les dix ans de la présence et du bon état de conservation des œuvres.

Tableau récapitulatif de l'existant et de l'idéal en RH

Fonctions	Missions	Existant (ETP)	Idéal sans réaménagement d'Henri Dupuis (ETP)	Addendum avec réaménagement d'Henri Dupuis (ETP)
Direction	Direction	0,8	0,8	
	Administration	1	1,2	0,7
Conservation	Régie des œuvres (conservation préventive et suivi des restaurations, déplacements, prêts)	0,7	1	1
	Recherche et étude (collections et expositions)	0,1	0,5	
	Documentation	0,01	0,5	
	Récolement	0,1	2 (sur 5 ans puis 0,5)	
	Régie technique (collections et expositions)	1	2	
Accueil du public	Accueil du public (physique et téléphonique)	1,6	2	1,5
	Surveillance	2,6	3	2
	Médiation en salles	0,2	0,4	
Programmation	Programmation et préparation de la médiation	0,8	1	
	Conception scientifique des expositions	0,3	0,8	
	Conception technique des expositions	0,2	0,8	0,8
	Scolaires	1	1	1
	Médiateur histoire naturelle	0	1	
	Médiation des guides		lié à la programmation	
	Communication	0,6	1	
	Graphisme	0,2	0,3	
Médiation numérique	0,2	1		
Mécénat			1	
Entretien		1	1,5	0,5
Total		12,41	22,8	7,5

3.5.2. Moyens budgétaires

Pour se développer le service aura besoin d'une hausse de son budget, à la fois pour mener des investissements initiaux liés aux aménagements proposés et pour mener à bien ses missions de manière étendue.

Le tableau suivant présente un budget idéal une fois les travaux de fonds réalisés (nouveaux parcours du musée Sandelin, aménagement du musée Henri Dupuis, travaux dans les églises). Les principaux postes de dépenses à augmenter sont destinés à :

- Développer la **communication**, qui a été repérée comme une des nouvelles priorités ; les insertions et l'affichage coûtent chers et les moyens actuels sont des plus limités.

- Donner des moyens au pôle des publics pour développer la **médiation** par le recours à des prestataires extérieurs. Les actions grand public originales ont été identifiées comme un autre levier important pour la venue du public.
- Se doter d'**outils numériques** avec un renouvellement régulier et une maintenance de l'existant dans l'idée de développer les outils de médiation, d'offrir toujours le meilleur support et de répondre aux attentes d'un public diversifié.
- Offrir une offre variée dans la **boutique**, cette hausse budgétaire devant entraîner une hausse des recettes supérieures.
- Augmenter le budget de **restauration-conservation** : le budget actuel rééquerrera d'étaler les urgences sur une vingtaine d'années, ce qui entraînera des dégradations irrémédiables pour les œuvres qui seront traitées les dernières. Une hausse permettra de réduire significativement ce délai. Des opérations annuelles de mécénat-médiation sont prévues chaque année, mais ne combleront probablement pas les besoins.
- Donner de véritables moyens à la **régie des œuvres**, qui en est souvent réduite à bricoler.
- Accueillir deux **stagiaires** longue durée chaque année pour former correctement de futurs professionnels tout en leur permettant de mener des opérations de bout en bout.

Budget idéal

Projet	Action	Existant		Idéal		Budget autres services
		Fonct (€)	Inv. (€)	Fonct (€)	Inv. (€)	
Bâtiments	Peintures	2 000		5 000		
	Travaux divers	2 000		5 000		
2 Expositions	Assurance	0		2 000		
	Transport	0				
	Communication	6000		20 000		
	Scénographie	2000		6 000		
	Vernissage	800		800		
Exposition HLM				2 000		
Enrichissement collections			5 000		10 000	
Régie des œuvres	Matériel divers	3 000		10 000	5 000	
	Maintenance alarmes	1 800		1 800		
	Restaurations		40 000		60 000	
Publics	Actions culturelles	5 000		10 000	2 000	
	Outils numérique			5 000		
	Fournitures diverses	1 000		2 000		
	Boutique	3000		10 000		
	Jardin participatif	450		5000		STM
Com générale	Insertion et autres	5 000		8 000		
	Programmes	6 000		6 000		
	Photographies oeuvres	2 000		5 000		
Fonctionnement	Frais déplacements	2 600		2 600		
	Accueil stagiaire	0		6 000		DRH
	Matériel bureau	100		500		

	Photocopieurs	2 000		2 000		
Partenariats	Adhésions (ICOM, Fablab)	700		700		
Divers		20 550	5 000	5 000	5 000	
	Total	66 000	50 000	120 400	82 000	
			116 000		202 400	

3.5.3. Moyens matériels

Le **local technique** actuel est insuffisant. Il serait possible d'en d'optimiser le rangement en acquérant un nouveau mobilier et en plaçant ailleurs le matériel encombrant (lessiveuses, chariots, etc.).

Mettre à niveau le parc informatique en nombre et en performance.

3.6. Les bâtiments

3.6.1. L'entretien

3.6.1.1. Le musée Sandelin

Rénover les menuiseries et assurer une reprise des peintures au plus tard tous les cinq ans,

Remplacer progressivement tous les anciens systèmes d'éclairage en en acquérant régulièrement de nouveaux pour en étaler le coût dans la durée,

Repeindre régulièrement les salles d'exposition et les cimaises.

Améliorer l'isolation avec trois options :

- doublage par des fenêtres intérieures,
- doublage par des volets,
- doublage des stores par des couvertures de survie.

3.6.1.2. Le musée Henri Dupuis

Un entretien courant est à poursuivre pour assurer de bonnes conditions de conservation à la collection.

Des travaux minimes permettraient toutefois l'ouverture du premier étage aux visites guidées en devenant ERP5. Il s'agirait de :

- l'installation d'une alarme incendie, hautement souhaitable, même en l'absence de public,
- la reprise de quelques peintures très dégradées, bien que les vitrines occupent la quasi-totalité des murs,
- la protection des verres des vitrines par un film plastique adhésif.

Il faudrait également demander une dérogation du fait de l'absence d'ascenseur.

Dans le cadre d'un projet plus ambitieux, il y aurait évidemment une étude approfondie à mener et un projet à créer avec un architecte. Pour s'inscrire dans la démarche globale, il faut que la rénovation rende le bâtiment le plus économe possible en énergie. Cela inclut non seulement l'isolation et l'éclairage mais le chantier lui-même, le choix des matériaux, leur provenance, etc.

3.6.1.3. Les réserves Saint-Louis

L'aménagement est récent et en bon état. Rien à signaler.

3.6.2. La sûreté des locaux

Poursuivre l'ensemble des pratiques déjà mises en place.

Renforcer les menuiseries montrant des faiblesses.

Contrôler une fois par mois le fonctionnement des renvois téléphoniques.

3.6.3. La sécurité des locaux

Établir de nouvelles fiches d'œuvres pour le PSO exportables depuis l'inventaire numérique avec une signalétique dans les salles,

Maintenir la fréquence des entraînements avec les pompiers à un par an,

Contrôler plusieurs fois par an les connaissances des membres du service et notamment des agents d'astreinte.

3.7. La mémoire du service

Afin de garantir la mémoire de l'activité du service, très déficiente par le passé, il convient d'établir un plan d'archivage pour déterminer dès l'origine quels documents seront conservés sous format papier et mettre en place une automatisation de la procédure (voir le Règlement du musée).

Idéalement, en plus des bilans annuels très détaillés, l'état des lieux présent en première partie de ce PSC sera actualisé régulièrement afin de récapituler les principales actions ou évolutions.

Conclusion

Le présent projet est le premier à proposer une **politique globale** pour l'ensemble des missions du Services des Musées et du Patrimoine (les deux musées et les collections mobilières de la ville), tout en se projetant pleinement sur le territoire, au sein d'une réflexion intégrant l'ensemble des acteurs culturels. Son ambition la plus forte est de contribuer à faire de l'Audomarois un territoire où s'épanouissent pleinement la médiation patrimoniale et l'Education Artistique et Culturelle, tout en étant mieux identifié comme destination touristique. Cela passe par une meilleure identification des lieux, qui sera prise en compte dans la redéfinition des parcours et de la médiation, dans la mise en valeur des sites et dans la signalétique sur le territoire. La mise en cohérence de l'ensemble des lieux sera notre meilleur atout pour créer enfin une circulation des publics efficace et assurer une audience forte à l'ensemble des lieux patrimoniaux.

Collections : un énorme travail a été accompli depuis 2012, que ce soit à Sandelin, Dupuis, Saint-Louis ou dans les églises. A présent que les collections sont rangées de manière optimale (en dehors du lapidaire), il faut achever l'inventaire numérique et l'actualisation des localisations. Les cinq années prévues pour le PSC ne seront pas de trop pour mener à bien cette tâche gigantesque. Le chantier déjà réalisé a été l'occasion de planifier également de manière raisonnée les restaurations à venir, en essayant de faire concorder urgences sanitaires et utilité vis-à-vis de la présentation au public. Une politique d'acquisition est définie, mais les restaurations sont prioritaires en termes de budget, bien que l'enrichissement soit actuellement bien mieux subventionné.

Publics : ce projet propose une nouvelle identité du musée Sandelin : **un très riche hôtel particulier du XVIII^e siècle, une porte sur l'histoire de l'Audomarois et ses collectionneurs à travers des chefs-d'œuvre, du Moyen Age au XIX^e siècle.** Le lien des œuvres avec le territoire est mis en avant avec une visite s'articulant autour d'une histoire de l'Audomarois à travers les chefs-d'œuvre, une découverte des céramiques nordiques, une conclusion par les salles consacrées aux collectionneurs locaux (salons classés avec la collection du Teil et les salons côtés cours autour des autres collectionneurs). Cela entraînera quelques aménagements, les plus importants concernant les salons du rez-de-chaussée, dont l'atmosphère de *period rooms* doit être étendue aux pièces qui n'en bénéficient qu'imparfaitement. Ce projet doit également permettre de résoudre enfin le problème d'absence d'espaces d'exposition temporaire. Deux propositions sont faites : affecter des salles du parcours permanent ou installer les expositions au musée Henri Dupuis.

Pour le Musée Henri Dupuis, deux propositions sont faites. L'une envisage des aménagements minimes permettant l'organisation de visites guidées des espaces patrimoniaux (cuisine flamande et premier étage) sur le thème d'un **voyage dans le temps à la découverte des sciences naturelles en construction.** La seconde propose une perspective beaucoup plus ambitieuse, avec l'idée que, dans quelques années, la tutelle serait en mesure de porter un projet plus important avec une reprise de la totalité du bâtiment pour la visite. Dans cette seconde version, intitulée **une visite entre rencontre poétique et enjeux environnementaux**, une surface équivalente serait accordée aux espaces patrimoniaux, par définition non compressibles et non déplaçables, et aux salles consacrées aux problématiques contemporaines. Y seraient abordées des questions d'actualité renouvelées tous les cinq ans et les différents métiers liés à l'étude de la nature. Le parcours se clôturerait sur la question de la dégradation/protection de l'environnement en plaçant le débat en partie au niveau du territoire.

Concernant **la cathédrale, tout est à faire pour les publics individuels.** La seule offre existante est celle des visites guidées et un audioguide. Qui plus est, les mouvements d'œuvres le rendent obsolète. La création d'une médiation écrite en plus d'une finalisation de réaménagements est urgente.

Pour l'église **Saint-Denis** des usages multiples sont envisagés et doivent être précisés. La présence de chantiers de conservation-restaurations est une des pistes les plus intéressantes. La présence de médiation autour du lieu et de ces chantiers paraît également des plus intéressantes. Le vidéo **mapping** pourrait être un

autre moyen de mettre en valeur les lieux et surtout d'en faire le support d'une nouvelle création et d'une typologie absente du territoire.

Pour l'église du **Saint-Sépulcre**, un projet reste à monter. Il importe, toutefois, de s'assurer du maintien de l'édifice et de l'important patrimoine immeuble par destination qu'elle abrite encore et en fait un lieu tout à fait exceptionnel.

En termes de **ciblage des publics**, les opérations qui sont un succès seront poursuivies (petite enfance, écoles primaires, handicap mental). Celles au succès mitigé sont menées en fonction des moyens humains et financiers disponibles (handicaps auditifs, visuels). Malgré les échecs passés, il importe de proposer une médiation continue pendant toute la scolarité. Afin que l'offre ne concerne pas que la petite enfance et l'école primaire, mais s'adresse également aux adolescents, l'agglomération développe un **Parcours Artistique et Culturel**. Il porte sur la totalité des cursus scolaires et inclut le musée. La politique d'exposition est normalisée avec des sujets devant mettre en valeur les collections (exposées ou pas), une sur trois étant fondée sur les collections d'histoire naturelle, non visibles de manière permanente. Il est prévu deux grandes expositions par an, plus éventuellement des focus et les expositions hors-les-murs organisées en liaison étroite avec la CAPSO.

Pour mettre en valeur tous ces efforts et donner au plus grand nombre envie de venir, la **communication** doit être adaptée. A budgets constants, cela passe notamment par une meilleure signalétique, une mise en valeur du musée Sandelin, invisible pour le plus grand nombre malgré sa monumentalité, et des rapports mieux articulés avec les partenaires touristiques. Toutes les actions doivent continuer à se construire en liens étroits avec les partenaires culturels afin de créer des **synergies** et de coordonner les programmations. La compétence du service en matière de conservation du mobilier religieux de la ville doit également faciliter les échanges de publics recherchés.

Afin d'éviter le manque de régularité dans **l'entretien** des locaux, un plan raisonné et pluriannuel est proposé avec reprise régulière des peintures (intérieures et huisseries), le remplacement régulier de l'éclairage ainsi que l'entretien des parquets. Afin d'accroître l'efficacité du travail, il est également proposé d'améliorer le confort de travail (bureaux, matériel informatique).

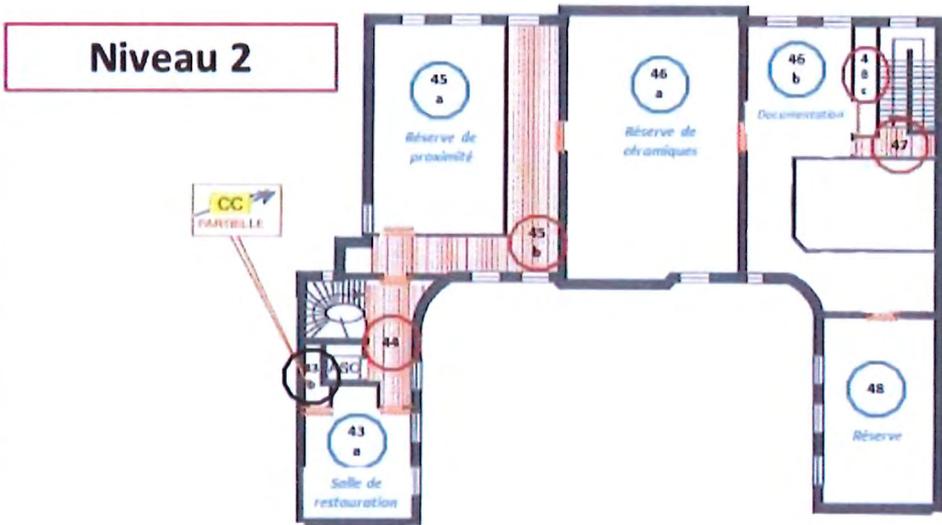
D'une manière générale, la réalisation de ce projet sera essentiellement conditionnée par les **moyens humains et budgétaires** disponibles. Au-delà des changements qui requièrent un investissement initial (nouveaux parcours, isolation des lieux, achèvement du chantier des collections, etc.), le fonctionnement normal du service requiert des ressources supplémentaires pour espérer un fonctionnement optimal et une mise en place satisfaisante des projets ici présentés.

Annexes

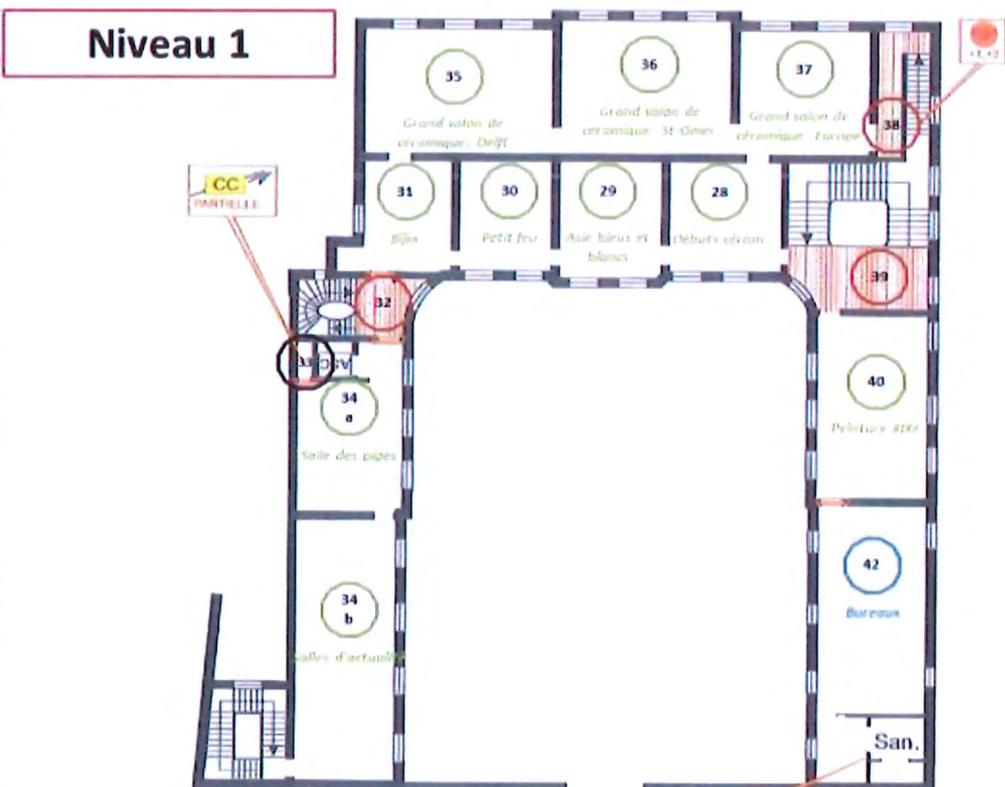
Annexe 1, Plans

1.1.1 Hôtel Sandelin

MUSÉE DE L'HÔTEL SANDELIN



SAINT-OMER | MUSÉE DE L'HÔTEL SANDELIN

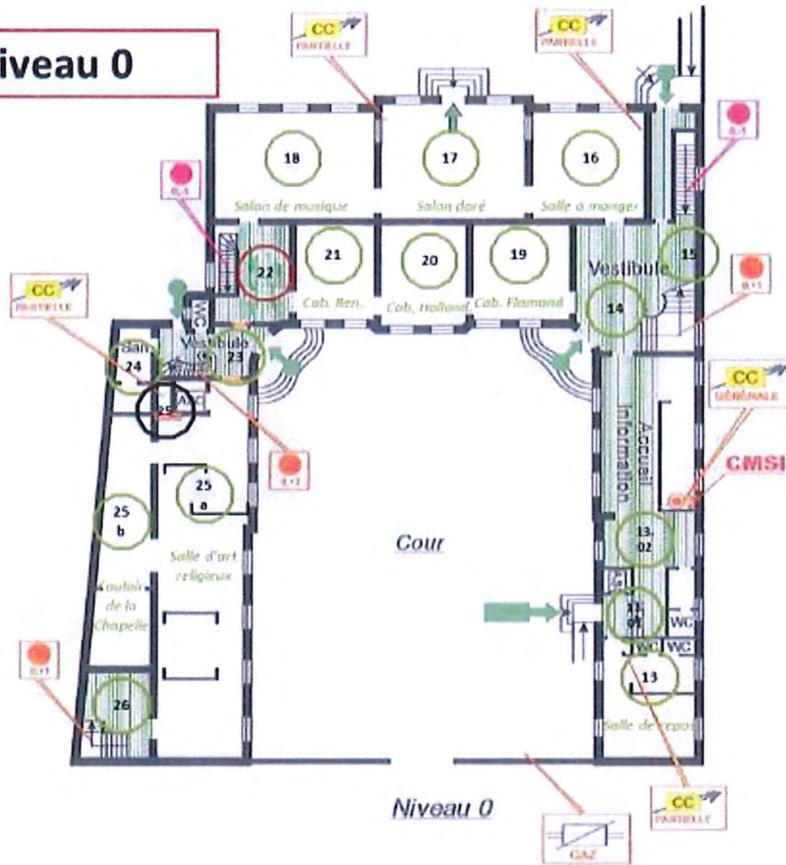


Niveau 1

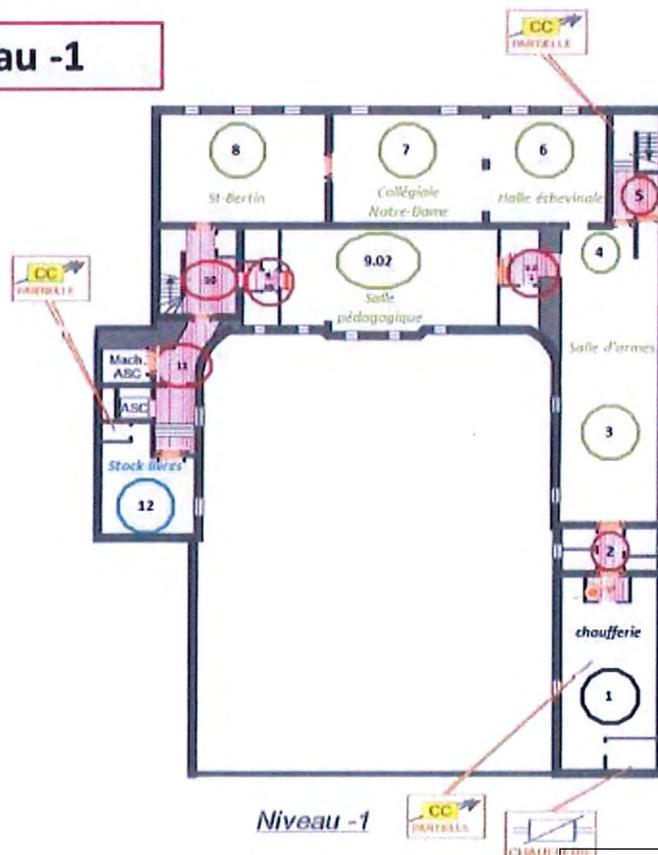
CC PARTIELLE

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

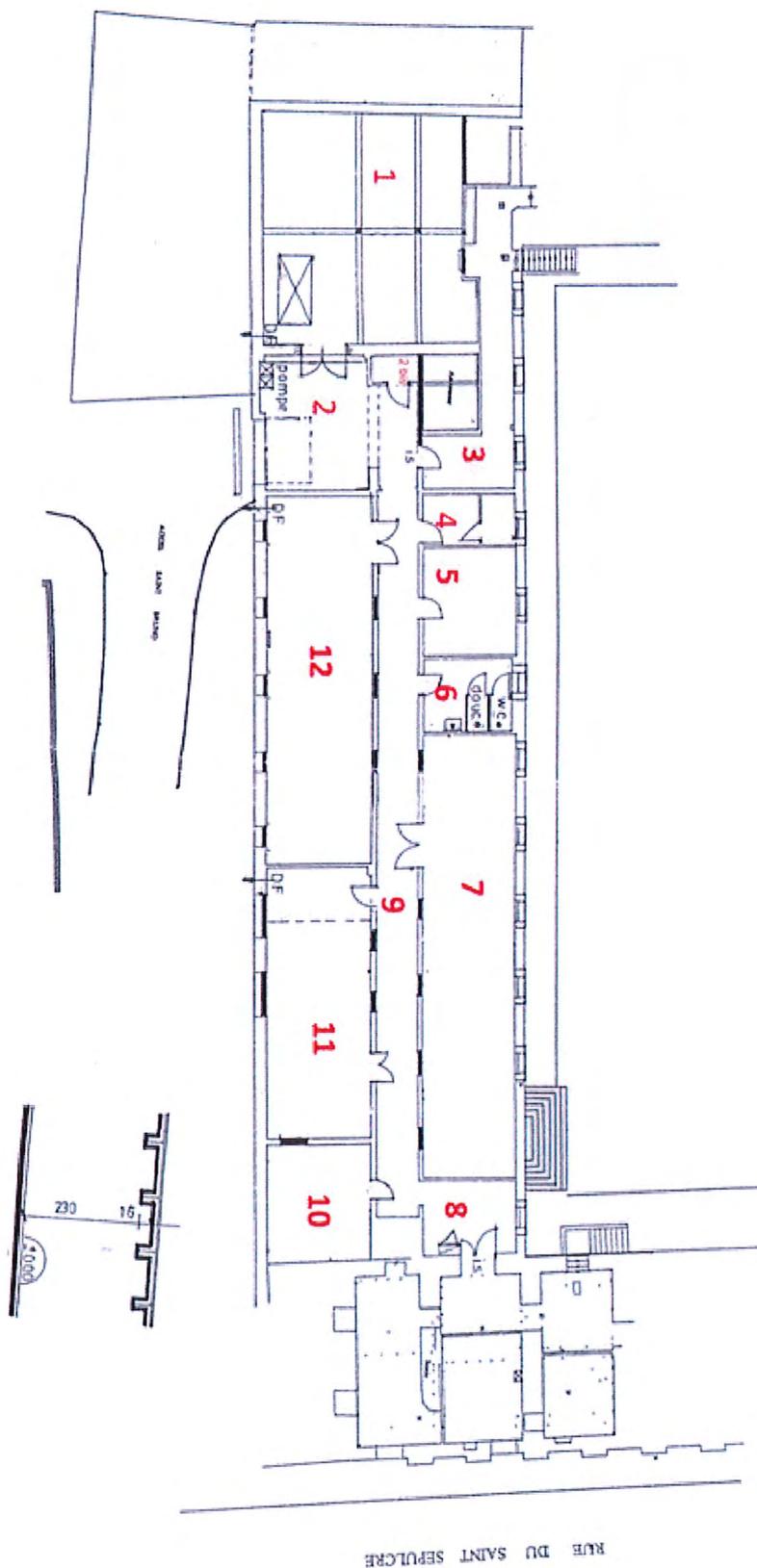
Niveau 0



Niveau -1

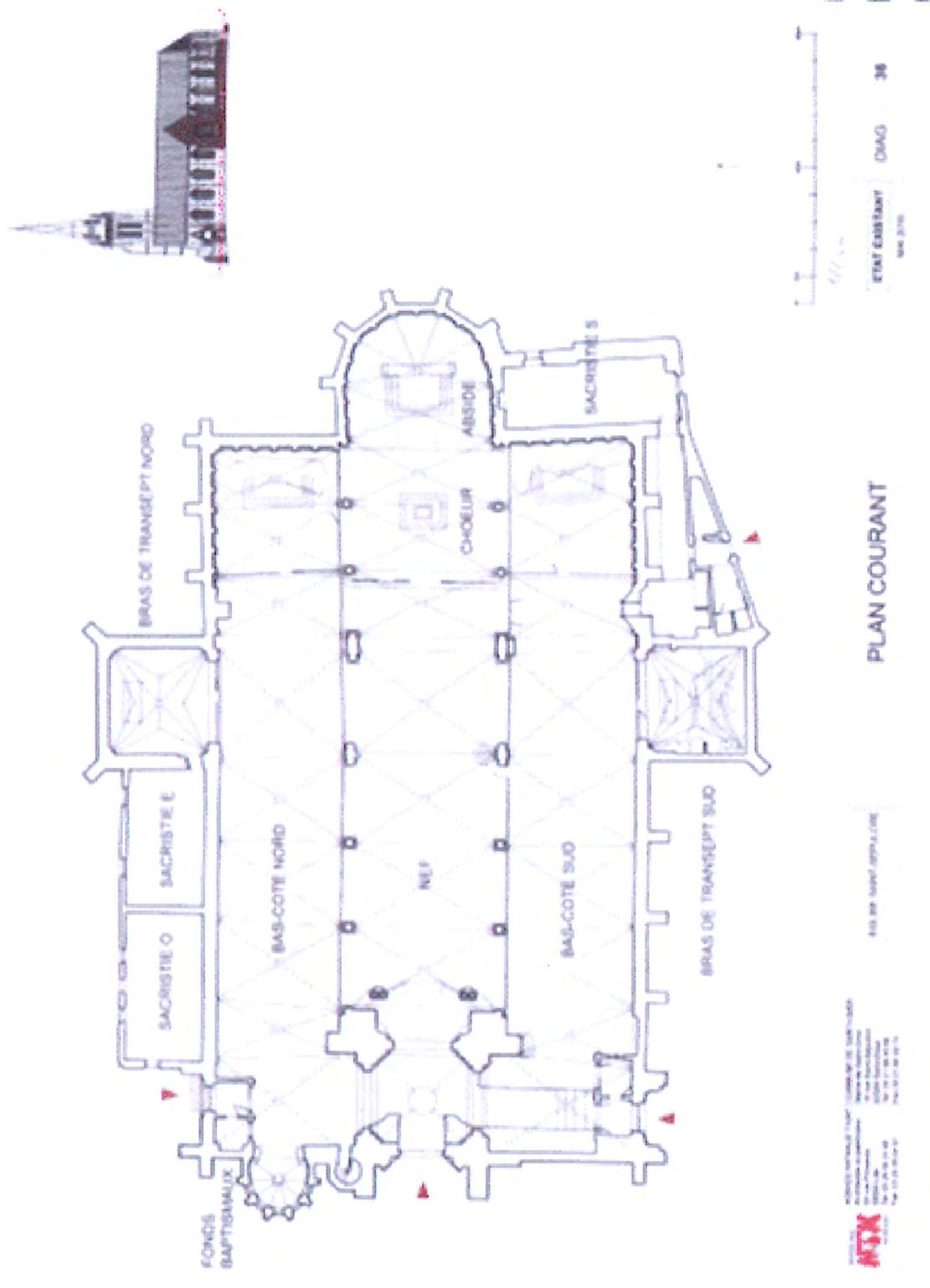


1.1.3 Réserves Saint-Louis



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

1.1.4 Eglise du Saint-Sépulcre



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Annexe 2, Récapitulatif du diagnostic des travaux urgents

Collections

Finalisation du rangement des collections (réalisé à 90 % de 2012 à 2020).
Amélioration du stockage de certaines collections.
Fin du récolement (réalisé à 50 % de 2012 à 2020).
Poursuivre les restaurations, si possible en les accélérant grâce à du mécénat.
Nouvelles publications sur les parties de la collection les moins étudiées.

Bâtiments

Remise en peinture des fenêtres du musée Sandelin et reprise par roulement tous les 5 ans.
Doublage par l'intérieur pour isoler les pièces les plus sensibles (et faire des économies de chauffage).
Cirage des parquets (pas fait depuis 2004).
Poursuivre l'entretien des peintures (refaire toutes les pièces en 10 ans).
Installation d'une alarme incendie au musée Henri Dupuis.
Pour ce qui est des églises, les travaux nécessaires de gros-œuvre ne relèvent pas strictement du service.

Publics Sandelin

Adaptation du concept : faire découvrir l'histoire de l'Audomarois à travers ses chefs-d'œuvre.
Optimisation des actions de médiation grâce à l'expérience passée.
Reprise et uniformisation des trois parcours avec une scénographie plus immersive : parcours Histoire de l'Audomarois, céramique et collectionneurs.
Accroître le bien-être des visiteurs en revoyant les assises, créant des espaces propres à la contemplation et en pérennisant dans la programmation les activités de bien-être.
Création de dispositifs numériques destinés à contextualiser les œuvres sans démultiplier les supports écrits.
Faire du jardin un lieu agréable où le public ait envie de s'installer et puisse prendre un café et lire.
Faire de la boutique un service doté d'une offre large.
Politique d'exposition centrée sur les collections ; une sur trois consacrée aux collections d'histoire naturelle.
Mise en avant des restaurations à venir au sein des salles d'actualité en plus des ensembles en réserves.
Poursuivre les hors-les-murs au sein de la CAPSO sous leur format inauguré fin 2019.

Publics Dupuis

Soit rouvrir *a minima* le 1^{er} étage pour les visites guidées en rafraichissant les lieux.
Soit partir sur un projet plus ambitieux.

Public cathédrale

Finaliser les aménagements envisagés : scénographie pour le lapidaire et quelques œuvres à relocaliser.
Mise en valeur des dalles de pavement.
Visites individuelles du chœur possible grâce à une mise à distance.
Tronc électronique pour le patrimoine (il en existe un pour le culte).

Communication

Créer une signalétique urbaine pratiquement inexistante.
Rendre visible l'hôtel Sandelin en tant que musée à travers l'installation de bâches.

Adapter la communication au nouveau concept.

Fonctionnement du Service

Réfléchir aux horaires de travail en fonction de ceux du musée.

Développer le confort de travail en ajoutant deux nouveaux bureaux.

Annexe 3, Les pratiques culturelles des Français

Extraits de *Le Monde*, « Une consommation culturelle fracturée », Michel Guerrin et Guillaume Fraissard, 10 juillet 2020.

« Depuis cinquante ans, notre paysage culturel est en effet structuré par les baby-boomers (nés entre 1945 et 1955), très gros consommateurs de culture « classique ». Tout au long de sa vie, cette génération a été la première à disposer des moyens financiers suffisants pour sortir et se divertir. Problème, les baby-boomers ne sont pas immortels. Peu à peu, ils sont remplacés par un public plus éclectique qui invente une autre culture et une autre façon de la consommer. Un public qui lit beaucoup moins et va moins au spectacle que ses aînés, ce qui pose, à terme, le problème de la survie de cette culture classique. »

[...]

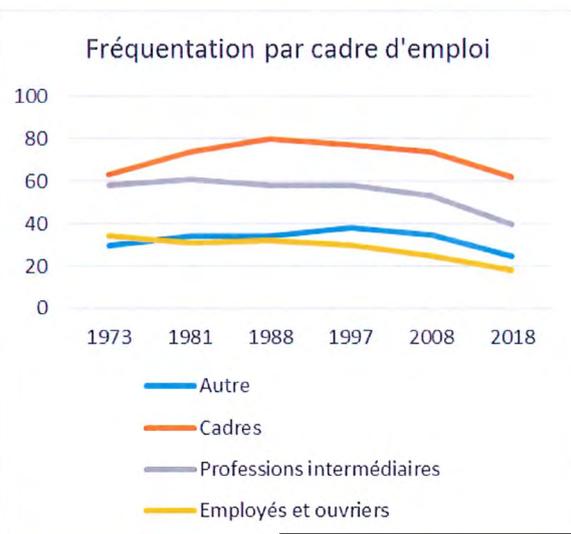
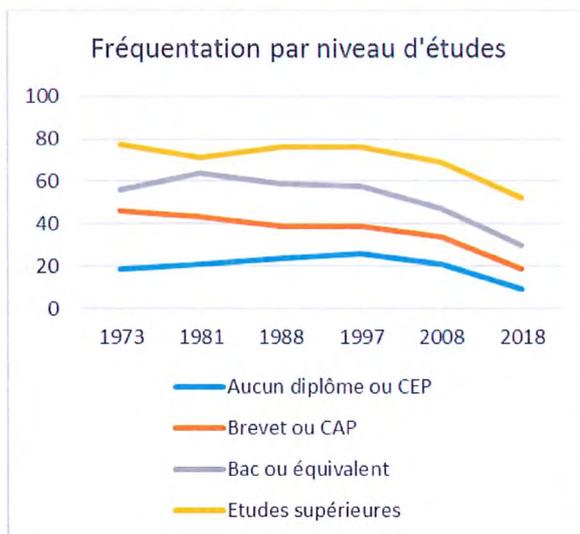
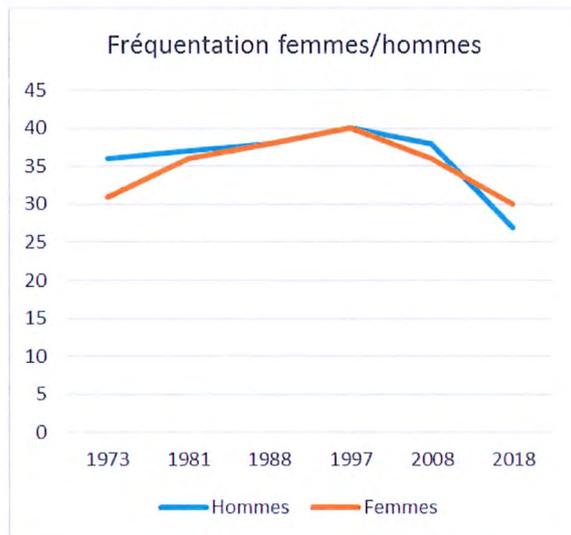
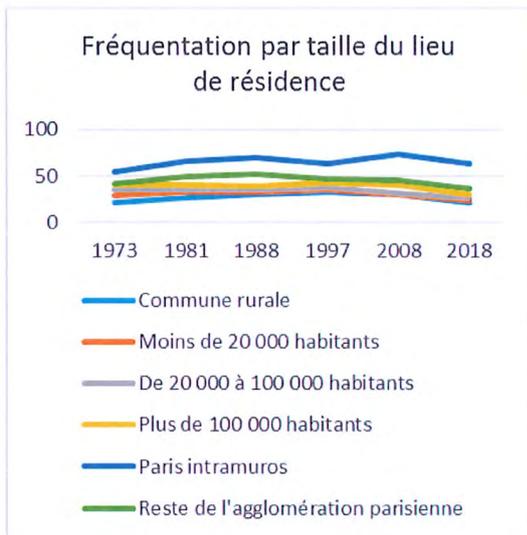
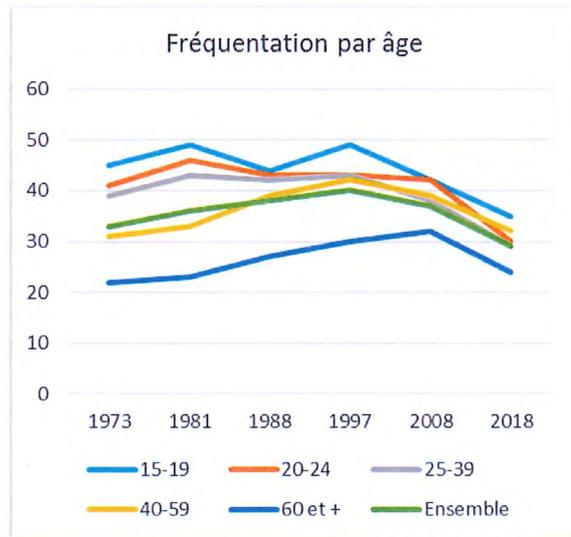
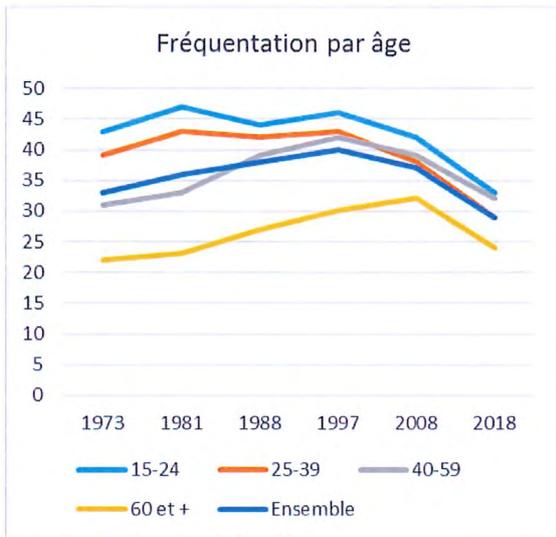
« Une fréquentation patrimoniale portée par les plus aisés. La fréquentation des musées, expositions et monuments historiques est en légère augmentation depuis les années 1970, mais sans dynamique notable d'une décennie à l'autre. Sauf pour la plus récente, marquée par une hausse très forte des publics qui ont entre 35 ans et 75 ans. Surtout, les écarts sociaux se creusent : 80 % des cadres ont visité un site patrimonial en 2018, contre 32 % des employés et ouvriers, alors que les chiffres étaient de 75 % et 28 % en 2008 et de 70 % et 44 % en 1973. Les visites et expositions virtuelles de musées ou monument, qui se sont multipliées durant le confinement, ne diversifient en rien les publics, et cela vaut aussi pour le théâtre ou les concerts. »

[...]

« L'espoir de l'« éclectisme augmenté ». Un groupe social émerge, constitué des personnes qui cumulent toutes les pratiques culturelles, patrimoniales et numériques, et dans une intensité souvent supérieure à la moyenne : lecture, cinéma, lieux de spectacle, musées mais aussi vidéos en ligne, réseaux sociaux et jeux vidéo. Ce public est très diplômé, souvent cadre, très urbain, et encore plus parisien. Il est jeune aussi. Il ne représente pour l'instant que 9 % de la population, mais il pourrait, selon l'étude, « devenir décisif dans les prochaines décennies pour la compréhension de la façon dont les pratiques culturelles se reconfigurent en France ».

[...]

« Avec près d'un demi-siècle de données, cette plongée en profondeur dans les pratiques culturelles des Français permet de mesurer les bouleversements majeurs qui traversent la société : montée du numérique, fractures territoriales et socioprofessionnelles, déclin de certains champs de la culture... Cette mine de renseignements sert notamment à « adapter le questionnement aux comportements et pratiques émergents » et à « mieux identifier les facteurs d'accès ou au contraire de distanciation aux pratiques culturelles ». Mais, parce qu'ils mettent en exergue la difficulté pour la puissance publique à atteindre ces objectifs, les résultats font souvent grincer des dents au ministère. »



Accusé de réception en préfecture
 062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
 Date de télétransmission : 06/07/2022
 Date de réception préfecture : 06/07/2022

Annexe 4, Chronologie des musées de Saint-Omer

- Histoire des musées
- 1829, fondation de la Société d'agriculture et d'archéologie
- 1831-1845, fouilles de Saint-Bertin
- 1832/4, installation du musée dans une annexe de la bibliothèque
Sauvetage d'éléments de la Halle échevinale
- 1846, installation des peintures dans le nouvel hôtel de ville
- 1846, installation au rez-de-chaussée de l'hôtel de baillage sur la Grand'Place
- 1860 ?, transfert de propriété à la ville des collections des Antiquaires
- 1863-1865, dépôt Campana
- 1889, legs d'Henri Dupuis
- 1895, ouverture du musée Henri Dupuis
- 1898, fouilles de Théroouanne
Acquisition du Pied-de-Croix de Saint-Bertin
- 1899, acquisition de l'hôtel Colbert alias Sandelin
- 1904, ouverture du musée Sandelin
- 1907, dépôt Guimet
- 1910 (ca), legs Duménil
- 1921 et 1933, don et legs du Teil Chaix d'Est Ange
Legs de Charles van Kempen († 1917)
- 1925, inauguration des salles du Teil
- 1936, nouvelle grille par Henri Grave
- 1954-1956, réorganisation des deux musées avec histoire naturelle à Dupuis et Beaux-Arts à Sandelin
- 1957, protection MH des extérieurs et de trois salons du musée Sandelin
- 1960, fin des travaux de réhabilitation du musée Henri Dupuis (électricité, chaudière, menuiseries, toiture)¹⁶
Aménagement du jardin du musée Sandelin en U
- 1962, installation de lambris dans trois salles du premier étage du musée Sandelin ; deux dépôts du Louvre provenant de l'Intendance d'Artois, les lambris du vestibule du musée Henri Dupuis et une cheminée en faïence de Poperinge¹⁷
- 1965, restauration des façades du musée Sandelin
- 1966, ouverture des salles de céramiques au premier étage et d'objets d'art au rdc après l'installation des lambris. Les salles d'objets d'art accueillent les lambris de la halle échevinale, la sculpture en bois, les ivoires, des albâtres, les peintures XV^e et XVI^e
- 1970 environ, création des dioramas au Musée Henri Dupuis
- 1980, réflexions pour un réaménagement du premier étage du musée Henri Dupuis ; le départ d'Yves Bourel y met fin
legs Pontier : préhistoire et paléontologie
- 1996, début de la préparation du chantier de musée de l'hôtel Sandelin
- 1997, début de l'informatisation de l'inventaire
- 2001, Projet scientifique et culturel
- 2003, Appellation musée de France pour les deux musées (17/09)
- 2004, inauguration du musée Sandelin entièrement restructuré
- 2005, projet des réserves Saint-Louis
- 2013, *Une Renaissance, entre Flandre et Champagne*, 1^{ère} exposition d'intérêt national
- 2014-2015, création du service des publics (programmation, actions éducatives, communication et numérique)
- 2017, *Shakespeare romantique*, 2^e exposition d'intérêt national
- 2018, reprise du parcours céramique
- 2019, reprise du sous-sol
- 2020, fin du rangement du Musée Henri Dupuis ;

¹⁶ Voir rapport d'inspection de 1961.

¹⁷ Voir dossier de dépôt du Louvre.

Directeurs

Année 1840, Henri de Laplane (membre actif des Antiquaires de la Morinie)
autour de 1904, Hubert de Givenchy, président de la commission des musées

ca 1925, Jules Joëts

ca 1950 ?-1969, Simone Guillaume

1969-1979, Philippe Chabert

1985 (?)-1994, Guy Blazy

1995-2006, Yves Bourel

2007-2012, Sarah Vallin, arrivée comme adjointe du directeur, finalement directrice

2012-2016, Marie-Lys Marguerite

2016-..., Romain Saffré

Annexe 5, Description du musée Sandelin à sa réouverture en 1904

Article de Louis Noël (sculpteur de Saint-Omer), paru dans la Mémorial artésien du 12 avril 1904.

75^e ANNÉE. — N° 12.525

Le Numéro CINO Centimes

MARDI 12 AVRIL 1904

MÉMORIAL ARTÉSIEEN

JOURNAL RÉPUBLICAIN QUOTIDIEN
POLITIQUE LITTÉRAIRE ET AGRICOLE
ANNONCES JUDICIAIRES ET COMMERCIALES

ABONNEMENTS
Saint-Omer et le Pas-de-Calais
CRAI: 20 fr.; Six Mois: 10 fr.; Trois Mois: 6 fr.
Autres Départements
CRAI: 24 fr.; Six Mois: 12 fr.; Trois Mois: 8 fr.

Rédaction et Administration
SAINT-OMER — RUE DE WISSOCOQ, 23 — SAINT-OMER

Les Abonnements, payables d'avance, partent des 1^{er} et 16 de chaque mois
Les Annonces sont reçues au bureau du Mémorial Artésien pour Saint-Omer, le Pas-de-Calais et les départements circonvoisins; à l'Agence Hæuss pour Paris et la France entière.

ANNONCES
Annonces 0 fr. 20 c. la ligne.
Réclamations 0 fr. 25 c. la ligne.
Faits divers 0 fr. 50 c. la ligne.

Les Abonnés jouissent d'une remise de 25 %

SAINT-OMER, 10 AVRIL

LIRE AUJOURD'HUI :

Inauguration du nouveau Musée.
Élection au conseil des Prud'hommes.
Le banquet de Laon.

LA REINE ISABELLE

Isabelle II, qui fut reine d'Espagne de 1808 à 1809, vient de mourir à Paris, en son palais de l'avenue Kléber.

Elle était née le 10 octobre 1830, de Ferdinand VII et de Marie-Christine, sa quatrième épouse. Ferdinand VII n'ayant point d'héritier, la couronne devait échoir après sa mort à Don Carlos, son frère. Ferdinand VII fit abroger la loi salique et érigea promulgués au profit Philippe V. Le 29 mars 1830, certains prêtres, qui vivaient en 1789 par les Cortès renouveau, et les filles redonnaient après à signer sur le trône espagnol. Ferdinand VII désignait alors sa fille pour lui succéder et stipulait en même temps par un contrat et stipulait en même temps par un contrat que Marie-Christine servirait de tutrice à son enfant jusqu'au jour de sa majorité.

Le 29 septembre 1833, Ferdinand VII mourut, et la reine Marie-Christine, accompagnée d'un conseil, s'empara aussitôt de la régence. Mais c'était compter sans Don Carlos qui n'entendait point laisser la veuve de Ferdinand VII se rétablir ainsi. Il fit valoir ses droits au trône, et comme la reine Christine refusait d'acquiescer à ses réclamations, il n'hésita pas à déclencher une guerre civile qui ensanglanta l'Espagne pendant six ans.

Après des difficultés de toute sorte, le général Espartero réussit enfin à élever au trône son fils. Mais l'Espagne ne fut point pacifiée pour cela. Les divers partis se réunirent à l'instigation de la monarchie à une convention sans succès. Absolutistes et libéraux modérés se pressaient alternativement le pouvoir, et c'est en vain que la reine régente, appuyée sur ce-ci et sur ce-là, cherchait à tenir entre les factions la balance égale. En 1840 la situation devenait intenable.

Le 10 octobre de cette année, la reine régente se vit forcée d'abdiquer. Elle quitta l'Espagne. Et le général Espartero se fit nommer régent par les Cortès. Il ne tarda pas d'ailleurs à être renversé à son tour. Alors, le 5 novembre 1843, les Cortès proclamèrent la majorité d'Isabelle, et le 10 octobre 1846, comme elle achevait sa seizième année, la fille de Ferdinand VII célébra son mariage avec son cousin François d'Assise.

On fondait de grandes espérances sur le règne d'Isabelle, et le commencement en fut heureux. Bonne et charitable, la jeune reine ne tarda pas à conquérir l'amitié de ses sujets. Les grands et le peuple l'appréciaient également; elle jouissait d'une popularité réelle, mais les difficultés politiques contre lesquelles avait dû lutter sa mère ne tardèrent pas à lui rendre la tâche difficile.

Elle tenta, comme on avait fait avant elle, de gouverner alternativement avec les divers partis, mais sans réussir à satisfaire aucun d'eux; progressistes et carlistes résistèrent, malgré ses efforts, des ennemis jurés.

L'année même de son mariage, une tour d'Isabelle, Marie-Ferdinand Louise, avait épousé le duc de Montpensier, fils du roi des Français Louis-Philippe. Cette alliance, succédant au mariage de la reine Isabelle elle-même avec un Bourbon, provoqua en France et en Angleterre un mouvement qu'il importe de rappeler.

Les Anglais estimaient que ces alliances ne pouvaient qu'être profitables à l'influence française. Et le gouvernement britannique en conçut une vive irritation. La France et l'Angleterre vivaient alors en bonne amitié. Guizot, de ce côté-ci du détroit, et lord Aberdeen, en Angleterre, entretenaient personnellement des rapports excellents, et l'entente cordiale battait son plein.

L'affaire des mariages espagnols marqua la fin de cette période de bonne harmonie. Et lord Aberdeen ayant quitté sur ces entrefaites le ministère anglais, un élément important de conciliation disparaissait, et le fossé se creusa davantage qui séparait l'Angleterre et la France.

La reine Isabelle, cependant, se débattait en vain dans son pays contre une situation presque inextricable, lorsqu'une tentative d'assassinat commise sur sa personne, en 1852, par un fanatique

inspira à la souveraine une série de mesures réactionnaires. Une insurrection militaire formidable répondit à ce changement d'orientation politique. Les troubles furent réprimés, mais non sans peine, et la reine Isabelle ne retrouva jamais sa popularité d'autrefois.

Rapidement, l'opinion se retourna contre elle. On se prit à lui reprocher ses complaisances pour le parti clérical, et la glorieuse campagne d'Oran et du Maroc et un gouvernement relativement libéral de cinq années ne réussirent pas à ramener à Isabelle les sympathies égarées. Une révolution était dès lors imminente. Elle ne tarda pas à se produire. La reine Isabelle fut renversée par le général Prim et ses partisans en septembre 1868, comme elle allait conclure avec Napoléon III un accord aux termes duquel la garnison française de Rome, appelée à protéger le Pape, devait être remplacée sous peu par des troupes espagnoles.

Le 30 septembre, la reine Isabelle quitta Saint-Sébastien et prit le chemin de l'exil. Elle résida d'abord au château de Pau, puis elle se fixa à Paris, où elle vint de mourir. Le 25 juin 1870, elle abdiquait en faveur de son fils, lequel monta sur le trône en 1874 et régna sous le nom d'Alphonse XII. Peu après, elle se sépara de l'amiable d'avec son royal époux, dont elle avait eu neuf enfants.

Il est de notoriété publique que la reine Isabelle n'éprouvait personnellement qu'un goût médiocre pour la politique. Elle protesta hautement contre la révolution qui lui avait coûté le trône, mais il est permis de croire qu'elle ne souffrit pas outre mesure de sa voir ainsi dépossédée. Ses préférences personnelles s'inclinaient aux lettres et aux arts où elle trouvait à se consoler de la perte de son trône.

Les obsèques de la reine Isabelle

Madrid, 10. — Le conseil des ministres a décidé de donner des instructions au marquis d'El Manil, ambassadeur de France, pour le transport de la reine Isabelle à l'Écouart. Toutes les fêtes qui devaient avoir lieu au cours du voyage royal ont été décommandées. Le roi continuera simplement son itinéraire.

Les funérailles seront célébrées le même jour à Madrid et à Barcelone.

La princesse des Asturies est partie pour Paris.

L'accord franco-anglais

Echange de télégrammes

Londres, 9. — La commission commerciale de la Chambre des communes a adressé au président Loubet et à lord Lansdowne les télégrammes suivants :

« A Son Excellence le président Loubet, « La commission spéciale de la Chambre des communes envoie ses plus cordiales félicitations, au sujet de l'accord signé entre les deux pays. »

« Au très honorable lord Lansdowne, « Le chevalier de la Jarrière, « La commission commerciale de la Chambre des communes envoie ses cordiales félicitations au sujet de l'accord signé entre l'Angleterre et la France, qui assure entre les deux grandes nations une entente cordiale, si heureusement inaugurée par Sa Majesté le roi. Ce résultat est aussi le gage de la sincérité de la bienvenue donnée par le peuple français aux parlementaires anglais, lors de leur récente visite en France. »

Nouvelle expédition de Nordenkjöld

Stockholm, 10. — Nordenkjöld, propose une expédition pour l'Amérique du Sud.

Le voyage durera environ un an et demi.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

INAUGURATION DU Nouveau Musée

La statue du duc d'Orléans. — Salle de l'Hôtel de la Mairie. — Salle de l'abbé Collet. — Salle Le Sargeant de Bayenghem. — Salle de la Société d'Agriculture. — Salle Fernand de Rycker et d'Herbecourt.

Hier matin, à onze heures et demie, a eu lieu l'inauguration du nouveau musée de la ville, installé rue Carot, dans l'ancien bailliage.

Un soleil radieux a favorisé cette cérémonie.

Des onze heures et quart, les nombreuses notabilités qui avaient été invitées à y assister sont réunies à l'Hôtel de Ville.

Quelques temps après, le cortège officiel se dirige vers le musée au-dessus de la porte d'entrée duquel a été arboré le drapeau tricolore.

A son arrivée, la Musique Municipale, réunie dans la grande cour d'honneur, sous la direction de son chef M. Bizeux, joue la Marseillaise.

Les autorités sont reçues par M. Henri Taftin de Givinchy, président, Deschamps de Pas, secrétaire trésorier et MM. les Membres de la Commission administrative du Musée.

Sont présents : MM. Collignon, sous-préfet, Ringot, maire de la ville de Saint-Omer, sénateur, et Ribot, député du Pas-de-Calais, Louis Vasseur, adjoint, conseiller général, Victor Nicolle, conseiller d'arrondissement, MM. Charles Hermand, Félix Fleury, Ch. Lemoine, Alfred Gillies, Brocheux, Leclercq du Prey, Boitel, G. Massart, Alphonse Henry, conseillers municipaux, MM. Blichet, président de la Chambre de commerce, de Cailloux, receveur des finances, Morron, procureur de la République, MM. les présidents de toutes les sociétés locales et chefs des différents services administratifs de la ville de Saint-Omer, MM. les inspecteurs primaires et présidents des Associations d'anciens élèves des écoles laïques de la ville, divers professeurs du lycée de Saint-Omer, les représentants de la presse locale, etc., etc.

L'hymne national terminé, les autorités se rendent dans les salles d'honneur.

M. Ringot, sénateur-maire, prononce alors une charmante allocution, dans laquelle il rend hommage au rôle et au travail de MM. de Givinchy, président, et Deschamps de Pas, secrétaire-trésorier de la Commission administrative du Musée, qui ont su chasser dans d'excellentes conditions les diverses collections.

Il leur fait remise, au nom de la Ville, du magnifique immeuble qu'est l'ancien bailliage et leur adresse, en son nom personnel et au nom de tous les Membres du Conseil municipal, ses plus vives félicitations et ses sincères remerciements.

Il exprime également sa gratitude à tous ceux qui, à des titres divers, ont contribué à la restauration et à l'aménagement du nouveau musée.

MM. Taftin de Givinchy et Deschamps de Pas remercient à leur tour en très bons termes M. Ringot, président, et les autres qui l'ont prononcée à leur adresse.

Toutes les autorités et les invités apposent alors leur signature au bas d'un registre sur lequel est relaté le procès-verbal d'inauguration.

La visite des différentes salles s'effectue, tandis que la Musique Municipale exécute des airs très entraînants et qu'au dehors s'accroît la foule des curieux d'habituellement maintenue par un service d'ordre.

A midi 1/2, la séance d'inauguration terminée, le cortège se rend dans la cour d'honneur et MM. Ringot, maire, et Vasseur, adjoint, prennent congé des nombreux invités enchantés de leur visite.

Nous croyons utile de donner un aperçu

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Annexe 6, Etat du récolement

Etat du récolement fin 2019	Reste à faire
Arts graphiques	
Repris à partir du chantier avec Axelle Deleau ; Il manque 4 œuvres XXe, qui ne sont pas en s. 45a + œuvre perdue depuis numérisation avec PAH (tumulus de Lumbres)	Récoler les classeurs de cartes postales Faire le PV de l'ensemble des arts graphiques
Céramiques Sandelin (faïences)	
éléments déplacés rangés en 2018	Attribuer un numéro d'inventaire aux objets qui n'en ont pas Photographier Localiser sur Actimuseo Faire le PV
Céramiques de Saint-Louis	
céramiques antiques récolées et rangées, grès, céramiques lustrées et poteries rangées	Récoler grès, céramiques lustrées et poteries rangées (normalement sur Actimuséo) Faire le PV
Matériaux mixtes SL	
Rangé et partiellement récolé	Dépoussiérer ce qui a été anoxié et récoler Achever rangement et récolement Faire le PV
Métaux	
Entièrement rangé et récolé à 90 % BOF, rangement à revoir depuis expo armes et objets à déplacer en salle 3 Sandelin Récolement des médailles (100 %) Retour des monnaies et métaux déposés à la BnF dans les années 1980 (17/12/2018) Armes africaines	Finir les petits objets non récolés sur les racks et dans les tiroirs Médailles qui ont été inventoriées sont à reconditionner et à reverser sur Actimuséo Transférer les objets en métaux relativement stables de SL/10 vers Sandelin/3 (tiroirs) Monnaies à récoler
Mobilier	
Récolé	-
Peinture	
2013, déballage, dépoussiérage, constats et reconditionnement des tableaux emballés à Saint-Louis avec Hélène Wallart 2019, dépoussiérage, constats et transfert à Saint-Louis des peintures de Dupuis avec Hélène Wallart 2019, Constat et dépoussiérage de toutes les peintures du rdc	-

Photographies	
2018, transferts d'albums et de plaques de verre à la BAPSO	-
Sculpture	
Déplacement du lapidaire + récolement + journée d'étude à Arras (novembre)	Vérifier localisation et photos sur Actimuseo Faire PV
2019, récolement des plâtres patinés	
2019, récolement des dalles de pavement	
2019, Retour des œuvres au MAC	
2020, récolement sculpture bois	
Verre	
Objets et vitraux reconditionnés et récolés	-
Collection des pots à pharmacie de Récolés (2 jours de rangement prises de vue ; 1 journée d'enregistrement)	

Coquillages	
-	tout à inventorier et reconditionner
Fossiles	
2018-2019, paléobotanique dépoussiérée, reconditionnée et récolée	Reversement sur Actimuseo de la paléobotanique ; faire étudier la collection à un spécialiste pour identifier les fossiles
Tout dépoussiérer, récoler et reconditionner en caisses	inventorier et reconditionner tous les fossiles en vitrines (s. 12 et 18)
Herbiers	
2015, dépoussiérés et mis en caisse	-
Minéraux	
2019, première travée dépoussiérée pendant la campagne photo	Photographier ce qui a été récolé
2021-2022, inventaire des collections ne venant pas d'Henri Dupuis	Récoler ce qui est en vitrine au musée Henri Dupuis
Oiseaux	
2015, colibris, œufs, herbiers dépoussiérés et mis en caisse	Achever la campagne des oiseaux Établir le PV
2018, paradisiers, dépoussiérés et placés dans des étagères propres	reconditionner et récoler les oeufs de la salle 37
2019, divers autres spécimens dépoussiérés	
2021-2022, campagne de récolement complète avec ADM	
Divers s. 24 (reptiles, bois, cornes, etc.)	
2019, dépoussiérés, reconditionnés	tout à inventorier

Fonds de l'abbé le Petit	
-	tout à inventorier et reconditionner
Fonds du Dr Pontier	
2019, reconditionné et récolé 2022, identification des éléments par Olivier Fumery	Établir le PV
Collections permanentes musée Sandelin :	
2020, toutes les peintures ont été dépoussiérées	faire le constat d'état des œuvres repérées fragiles (lambris, peintures sur bois, Rosselli, etc)

La réserve principale, dite Saint-Louis, est organisée comme suit par matériaux :

- **céramique** (hors faïences et porcelaines, qui sont à Sandelin), salle 1 ; le mobilier n'est pas très adapté, les **œuvres** étant de petites dimensions et les étagères très profondes. Seuls les carreaux ont bénéficié de l'acquisition de meubles à tiroirs en 2019, installés en 2020. Le rangement et le récolement, commencés plusieurs fois depuis 2017, restent à achever dans l'idée de libérer autant d'espace que possible.
- **mobilier**, salle 5 ; installée en 2018 ; le musée est assez pauvre en mobilier et celui-ci tient dans une pièce de taille réduite ; le rangement et le climat sont satisfaisants.
- **sculpture** (pierre et plâtre), salle 7. Cette pièce a été occupée de 2015 à 2019 par de nombreuses œuvres n'appartenant pas au musée. Depuis fin 2017, de nombreux éléments provenant de la chapelle des jésuites sont également stockés. Leur sort doit toujours être décidé. Quoiqu'il en soit, un réaménagement de l'espace est nécessaire en vue d'une gestion logique de la collection et du rapatriement de ce qui se trouve au Saint-Sépulcre, c'est-à-dire la majeure partie de la collection. Les deux impératifs sont :
 - l'acquisition d'une machine pour déplacer les œuvres pesantes et les placer sur les plateaux,
 - la densification du rangement par l'ajout de nombreux plateaux.
- **verre**, salle 8. Cette salle a été rangée et récolée en 2019. Elle a bénéficié de l'existence de meubles à tiroirs. Leur seul défaut est de ne pouvoir s'ouvrir sans soubresauts, qui exigent la plus grande prudence lors des manipulations.
- **métal**, salle 10. Salle rééquipée et réaménagée en 2018. L'espace, quoique convenablement rangé, est saturé. C'est pourquoi les métaux les plus stables seront transférés en 2020 dans les meubles de rangement de la salle d'armes du musée Sandelin (bronze, laiton, etc.). Les médailles, triées et inventoriées en 2019, attendent encore des boîtes de rangement individuelles en carton neutre pour rejoindre les meubles à plan.
- **matériaux organiques et mixtes**, salle 11. Cet espace a beaucoup bougé au gré des déballages et des expositions. L'installation de quelques étagères peu profondes en 2019 a permis de rationaliser un rangement qui devrait s'achever en 2020 et laisser libres quelques travées pour la sculpture en pierre.
- **peintures** toutes techniques, salle 12. Cette salle a été définitivement rangée en 2019 après le rapatriement des peintures qui étaient demeurées au Musée Henri Dupuis. Il ne reste plus qu'à installer une dizaine de grands formats laissés sur le côté.
- **divers** dans le couloir, salle 9 ; il est encombré par des cadres, des châssis et des éléments de garde-corps en fer forgé. A terme, il devra être réservé au rangement des cadres sur grille. Les châssis qui proviennent du Saint-Sépulcre devront être démontés et portés dans la chapelle Saint-François, où a été relocalisé le mobilier de l'église Saint-Denis pendant les travaux.

Annexe 7, Catalogue des publications du musée depuis 1976

- ALLEMAND, Maurice, *Subira-Puig : sculptures en bois*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1976.
- CHABERT, PHILIPPE-GÉRARD, *La pendule au « Nègre »*, Saint-Omer, 29 avril - 12 juin 1978.
- BLAZY, Guy, *Bois sculptés du Musée de Saint-Omer*, XIIIe-XVIII^e siècle, 4 octobre 1981-10 janvier 1982, Poudrière de l'Arsenal, Gravelines, Dunkerque, Westhoek-éditions, 1981.
- , *Musée de l'hôtel Sandelin de Saint-Omer, guide de visite*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1985.
- BLAZY, Guy, FERMENT Claude, *La Rape à tabac*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 10 novembre-30 décembre 1984, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1984.
- BLAZY, Guy, SÉNÉCA, Bernard, *La pendule à sujet : du Directoire à Louis Philippe*, Saint-Omer, Musée Sandelin, 1993.
- BOÛARD, Michel de, Colloque, 1986, Saint-Omer, *Terres cuites architecturales au Moyen Age, colloque des 7-9 juin 1985*, Arras, Commission départementale d'histoire et d'archéologie du Pas-de-Calais, 1986.
- BOUREL, Yves, Chefs-d'œuvre du musée de l'hôtel Sandelin, collections et collectionneurs dans l'Audomarois aux 19^e et 20^e siècles, Saint-Omer, 2004.
- CHABERT, PHILIPPE-GÉRARD, *Helmut Kollé (Helmut von Hügel), 1899-1931, peintures, études, dessins*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1969.
- , *Graveurs contemporains : Ignacio Berriobena, Rodríguez Marvóida, Enrique Marin*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1970.
- , *Collections privées audomaroises*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1971.
- , *Cent dessins d'Helmut Kollé en hommage à Wilhelm Uhde*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1972.
- , *François-Nicolas Chiffart, 1825-1901*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1972.
- , *Bartosch, peinture*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1973.
- , *Adrien Demont, 1851-1928*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1974.
- , *Maurice Rocher*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1974.
- , *Enrique Marin ou la tentation du masque*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1974.
- , *La Faïence de Saint-Omer au XVIII^e siècle*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1976.
- , *Arnoldo Governatori : oiseaux nocturnes*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1976.
- , *Henry Lhotellier : papiers collés*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1976.
- , *Léon Belly, Saint-Omer 1827-Paris 1877*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1978.
- , *Alphonse Deneuille dit de Neuville, Saint-Omer 1835-Paris, 1885*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1978.
- CHABERT, PHILIPPE-GÉRARD, TASSET, Jean-Marie, XURIGUÉRA, Gérard, Bozzolini, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1978.
- , *Chefs-d'œuvre en dialogue, la peinture européenne de Brueghel à Corot*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 2016.
- , *Cinquante années de lithographie, hommage à Fernand Mourlot* (exposition 14 mai-19 juin 1976), Saint-Omer, Musée Sandelin, 1976.
- , *Du terrain au musée, 1993-1996, trois années de recherches archéologiques dans l'Audomarois*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1996.
- , *De Delft à Desvres, le merveilleux voyage des faïences et des motifs*, Coudekerque, Pacaud, 2018.
- , *Le Surréalisme dans l'œuvre d'Edouard Goerg*, 1989
- DELOFFRE, Véronique, *Pipes et Pipiers de Saint-Omer*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1991.
- DEZARROIS, André, *La collection du Teil Chaix d'Est-Ange*, Saint-Omer, Musées de Saint-Omer, 1925.
- GEORGEL, Pierre, *François-Nicolas Chiffart, 1825-1901*, Saint-Omer, Musées de Saint-Omer, 1972.
- GUILLAUME, Simone, *Abel Bertram, 1871-1954 : paysages, aquarelles et peintures*, Saint-Omer, Musées de Saint-Omer, 1960.
- , *Nord 66 : peintres, sculptures*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1966.
- JOUFFROY, Alain, Erro, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1975.
- MARANDET, François, *Arnould de Vues, peindre en Flandre sous Louis XIV*, Musée de l'Hôtel Sandelin, 2020.
- MARGUERITE, Marie-Lys, VALLIN Sarah, *L'Art entre les lignes, Livres d'artistes et explorations de Michel Butor*, Musée de l'Hôtel Sandelin, 2012.
- MARGUERITE, Marie-Lys, Piralla-Heng Vong (Luc), *Alphonse de Neuville, la bataille de l'image*, Édité par Musée de l'Hôtel Sandelin, Saint-Omer, Musées de Saint-Omer, 2014.
- MUSÉE DE L'HÔTEL SANDELIN, *Catalogue des peintures, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1981.

- , *De Delft à Desvres, le merveilleux voyage des faïences et des motifs*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 2018.
- , *Chefs-d'œuvre de la faïence du musée de Saint-Omer*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1988.
- , *La Porcelaine de Tournai dans les collections publiques et privées du nord de la France*, Saint-Omer, Musée de l'hôtel Sandelin, 1987.
- , *Les plaques en faïence de Castelli*, 25 avril-18 juin 1992, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, Saint-Omer, Musée de l'Hotel Sandelin, 1992.
- , *Les plaques en faïence de Delft*, 13 octobre-31 décembre 1989, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1989.
- , *Terres cuites architecturales au Moyen Age* (Mémoires de la Commission départementale d'Histoire et d'Archéologie du Pas-de-Calais, t. XXII), Arras, 1986.
- , *Trésors des églises de l'arrondissement de Saint-Omer*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 26 septembre-13 décembre 1992, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1992.
- PETIT, Guy, *Musée Henri Dupuis, Saint-Omer, guide de visite*, Saint-Omer, Association des conservateurs de musée du Nord-Pas-de-Calais, 1993.
- SABRIER, Jean-Claude, Séneca (Bernard), *La Montre, de 1580 à 1930*, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 15 mai-20 juin 1982 - Evreux, Musée de l'ancien Evêché, 1er octobre-31 octobre 1982, Saint-Omer et Evreux, Musée de l'Hôtel Sandelin et Musée de l'ancien Évêché, 1982.
- SAFFRÉ, Romain, *L'Ecole des jésuites, de Saint-Omer à Washington*, Saint-Omer, musées de Saint-Omer, 2017.
- , *Shakespeare romantique*, Füssli, Delacroix, Chassériau, Saint-Omer, musées de Saint-Omer, 2018.
- VALLIN, Sarah, WEPPES Christian (CHRIS), *De terre et de temps*, Musée de l'Hôtel Sandelin, 2009.
- VERDAVAINE, Stéphanie, *Plaisirs d'Edo, collections d'estampes japonaises des musées de Calais et de Saint-Omer*, Musée des beaux-arts et de la dentelle, Musée de l'Hôtel Sandelin, Lille, Association des conservateurs des musées du Nord-Pas-de-Calais, 2007.
- XURIGUÉRA, Gérard, LABBAYE, Christian et CHABERT, PHILIPPE-GÉRARD, *Albert Féraud*, Saint-Omer, Saint-Omer, Musée de l'Hôtel Sandelin, 1978.

Annexe 8, Détail des actions à mener pour optimiser l'usage des différents bâtiments

Musée Sandelin

Afin d'améliorer l'isolation du musée, dans un but de conservation des œuvres et de réduction de la facture énergétique, le sujet doit être traité en même temps que celui de la restauration des menuiseries. C'est à ce prix que la ville pourra aborder sereinement les prochaines années et garantir au bâtiment comme à sa collection la pérennité qu'ils méritent.

Les parties affectées à la conservation de collections non présentées doivent être réduites à l'essentiel et surtout permettre le rangement provisoire des collections en cours de déplacement.

Musée Henri Dupuis

Le gros du travail déjà réalisé s'est focalisé sur le rangement des collections dans leurs vitrines d'origine. Il reste essentiellement un travail de remise en ordre :

- **dioramas** : il faudrait dépoussiérer tous les oiseaux et les vitrines ; les difficultés d'accès et la présence de l'escape game reporteront probablement cette opération en fin de chantier ;
- **coquillages** : un grand nombre de spécimens retrouvés en vrac sous les vitrines lors du déménagement du musée Sandelin autour de 2000 ont été mis dans des cartons et requerront un travail extrêmement long de dépoussiérage, d'inventorisation et de reconditionnement.
- **minéraux** : les collections municipales du XIX^e siècle, aujourd'hui en carton, entassées les unes sur les autres et très empoussiérées, doivent être reconditionnées.
- **fossiles** : les vitrines de fossiles sont celles qui ont subi le plus de dommages du fait de la désagrégation de spécimens et de l'effondrement de certaines étagères ; tout est à dépoussiérer, reconditionner et récoler.
- **oiseaux** : outre les collections entièrement traitées en externe (colibris, paradisiers, œufs), un important travail de dépoussiérage et de tri doit être achevé ; il reste encore beaucoup à faire. Les oiseaux sont actuellement répartis entre les salles 17 à 20, 22, 33 et 34. Un nouveau plan de classement respectant l'esprit du XIX^e siècle mais basé sur la classification actuelle des espèces a été établi.
- **fonds le Petit** (minéraux, fossiles, préhistoire) ; il n'a jamais été traité depuis son entrée au musée ; il est en cartons et tout est à faire.
- **cadres** : les cadres sont stockés dans un triste état dans quatre pièces après un premier rangement sommaire (26 à 29). A terme, il est souhaitable qu'ils rejoignent les tableaux dans les réserves Saint-Louis.

Réserves Saint-Louis

Il reste du travail, notamment du matériel à acquérir pour optimiser le rangement et l'accès aux collections. De nombreuses collections de petit format se retrouvent sur des racks très profonds, parfaitement inadaptés à leur manipulation. Il s'agit aussi d'optimiser l'espace dans le but de pouvoir intégrer au maximum le lapidaire actuellement placé au Saint-Sépulcre.

Réserve Saint-Sépulcre

Le projet est simple, tout déménager pour que ce lieu ne comprenne plus d'œuvre en dehors des immeubles par destination de l'église (lambris, chaire, orgue, vitraux, calvaire, autels, etc.).

Il importe également de faire cesser la circulation des pigeons et évacuer les fientes.

Notre-Dame

Il faudra suivre les nouvelles tranches de chantier prévues sous la mandature (transepts, chœur, collatéraux sud).

Afin de poursuivre la restauration des œuvres, il importe de prolonger les opérations de mécénat qui ont été lancées avec l'aide d'étudiants de Sciences Po Lille. Si l'association des Amis de la Cathédrale le veut, sa contribution sera la bienvenue.

Saint-Denis

Il convient de suivre le chantier de restauration qui doit se poursuivre en 2021.

Il faut réfléchir et trouver une nouvelle utilisation des lieux. Plusieurs pistes ont été évoquées, comme un musée lapidaire. Un projet de Centre de conservation-restauration est à l'étude et fait l'objet d'un document spécifique.

Annexe 9, Notes de Jacques Cuisin et Claude d'Anthenaise, sur
l'intérêt majeur des collections du musée Henri Dupuis



Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE
Direction des Collections

CP 43 - 57 rue Cuvier - 75005 PARIS tel 33(0)1 40703971 courriel dircol@mnhn.fr

Jacques Cuisin
Délégué à la Conservation

Tél. : 01 40 79 30 77
E-mail : cuisin@mnhn.fr

Paris, 13 juillet 2019

**Collections naturalistes du Musée Henri Dupuis à Saint-Omer : un
patrimoine au-delà du territoire**

Les collections naturalistes de cet établissement sont de renommée nationale depuis près de 130 ans : Henri Dupuis, collectionneur passionné, a réuni dans sa propre demeure un ensemble qui, entre une thématique Arts et Traditions populaires et une thématique Collections naturalistes, ne se trouve plus en France qu'à Arles au Museon Arlaten dans lequel la part de ces deux thématiques est totalement inversée par rapport à Saint-Omer), ou au Musée Perrin de Puycousin (Dijon) pour la seule thématique ATP.

Si la destinée du Musée Henri-Dupuis est bien connue jusqu'à sa fermeture, regrettée par une grande partie des Audomarois, il faut souligner que cette fermeture amène depuis une quinzaine d'années un risque sérieux d'obsolescence et d'oubli des possibilités et de la ressource qu'offrent les très riches collections de l'établissement.

Laissé à peu près intact depuis 2004, le musée présente encore aujourd'hui une muséographie que l'on peut qualifier d'unique par son unité, d'une qualité qui se révèle jusque dans des détails de portes ou de chambranles, à l'exemple des bois peints de la salle de conchyliologie. L'intérêt du mobilier et de son agencement, voulu et organisé par Henri Dupuis, est celui d'une muséographie originelle encore à peu près préservée (à quelques modifications près opérées dans la période 1950-1970) : cet état de fait est rarissime, sinon unique.

Il serait d'ailleurs intéressant de pouvoir mener une étude plus complète sur cet ensemble mobilier et sur la muséologie d'Henri Dupuis, ainsi que sur la place qu'a pu occuper le célèbre Audomarois parmi les collectionneurs français et européens de son temps (le cadre d'un mémoire universitaire en Histoire de l'Art ou des Sciences n'est pas à écarter).

Conchyliologie

Henri Dupuis s'inscrit dans le sillage des grands cabinets des merveilles des XVII^{ème} et surtout, XVIII^{ème} siècle. On pense évidemment au cabinet d'Antoine Joseph Dezalier d'Argenville, le plus important du XVIII^{ème} siècle, et dont l'influence va s'étendre durablement en Europe : nul doute qu'Henri Dupuis s'en soit inspiré. L'organisation de cet ensemble, selon un ordre systématique scientifique et un ordre esthétique rendent salle, mobilier et spécimens parfaitement indissociables les uns des autres et solidaires du bâtiment. Une recherche plus détaillée permettra de mettre en évidence espèces rares et disparues de Mollusques.

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Ornithologie

Le fonds actuellement préservé est également très connu et renommé, issu des collections Dupuis mais surtout, du legs van Kempen de 1921. Une partie de la scénographie (2^e étage) est probablement consécutive à ce legs. Certaines parts de la collection ont bénéficié de programmes de conservation récents (œufs, Colibris, Paradisiers), dont les spécificités ont été mises en avant lors des rapports de restauration des 10 dernières années. Poursuivre cet effort permettra de faire savoir, par le biais des bases de données, que la collection est encore parfaitement valorisable.

Cette collection témoigne aussi, sur un plan culturel, du mouvement des collectionneurs éclairés de la fin du XIX^e siècle à un niveau national au moins (voir rapport d'étude de 2016).

La grande richesse spécifique de cet ensemble est un atout important, à l'heure où les collections anciennes sont une ressource importante pour questionner l'environnement et son évolution depuis la période de l'Anthropocène dite « Grande Accélération » (entre 1760 et 1880). La dimension sociétale de la collection ne doit pas être négligée, tout en gardant un statut scientifique d'intérêt national voire européen.

Espèces disparues ou rarissimes : Dindon ocelé, Canard à tête rose, Sirli de Dupont, Chouette de Tengmalm (France), Courlis eskimo ; groupes très bien représentés/documentés : Paradisiers (173 spécimens, collection montée plus importante qu'au MNHN), Colibris montés (1041 spécimens).

Spécimens « spectaculaires » : deux reconstitutions de Grand Pingouin, citées dans les ouvrages consacrés à l'espèce (Fuller, 1999, Gourdin, 2008.). Ces pièces sont presque plus intéressantes que des spécimens authentiques et intègres, témoignant du collectionnisme de prestige en vogue durant le dernier quart du XIX^e siècle. A peu près les seules en France de cette nature.

Minéralogie – Paléontologie

Ces deux champs du savoir sont représentés par un ensemble surtout descriptif, mais lui aussi témoin de l'état des connaissances à l'époque d'Henri Dupuis. Là encore, la scénographie est elle aussi typique de la fin du XIX^e siècle, le mobilier conçu et réalisé dans cette optique.

Phanérogamie

Ce champ du savoir est représenté par le conséquent herbier Deschamps du Pas, botaniste renommé du premier tiers du XIX^e siècle. La préservation de cette ressource permettra de supporter des études multiples, y compris scientifiques et non pas seulement d'Histoire des sciences (répartition des espèces, ressources génétiques de l'ère pré-atomique, etc.).

En résumé :

Les collections du Musée Henri-Dupuis ont été heureusement préservées depuis la fermeture du Musée par plusieurs conservateurs dévoués et opiniâtres, malgré des aléas multiples. Pour autant, les atouts ne manquent pas pour une valorisation de cet ensemble :

- Documentation importante de contextualisation historique et sociétale ;
- Spécimens de différents champs du savoir naturaliste d'un intérêt national/continental ;
- Muséographie et architecture intérieure devenus rarissimes en France ;
- Bâtiment existant important ;
- Capacité du site à pouvoir développer une « Naturothèque », centre de ressources documentaires et de manifestations culturelles, pédagogiques, scientifiques autour de la Nature et de l'environnement (visites guidées de la collection, supports éducatifs multiples, débats et conférences, installations d'art contemporain, salons artistiques, etc.), en véritable complément de la Bibliothèque d'Agglomération.

Jacques Cuisin

Claude d'Anthenaise
Conservateur général du Patrimoine
Musée de la Chasse et de la Nature
60 rue des Archives – 75003 Paris

Paris, le 10 mars 2020

Musée Henri Dupuis
Saint Omer

La présente note fait suite à la visite du jeudi 30 janvier 2020. Elle présente un point de vue personnel, nourri par diverses expériences d'aménagement muséographique, sur l'intérêt esthétique et patrimonial du musée Henri Dupuis. Elle n'a pas l'ambition d'apprécier la qualité scientifique des collections naturalistes ou de leur présentation.

Le musée Henri Dupuis est fermé depuis 2007. Dans son état actuel, il résulte du rassemblement en un seul lieu de collections de nature et d'origine diverses.

- Une collection de minéraux, de fossiles et de coquillages, constituée par Henri Dupuis et léguée à la ville de Saint-Omer en 1889.
- Un ensemble d'œuvres et d'objets d'art réunis et disposés par Henri Dupuis dans la « Cuisine flamande ».
- Une collection naturaliste, principalement ornithologique, comprenant environ 6000 oiseaux, donnée à la ville en 1921 par Charles Van Kempen. Cette collection, initialement présentée au musée Sandelin, a été déplacée vers le musée Henri Dupuis dans les années 1950.

Les collections sont installées dans un immeuble qui constituait l'habitation d'Henri Dupuis. Cet ensemble architectural ne présente pas de caractère très marquant. Il comporte un corps principal donnant sur la rue et deux ailes en retour donnant sur un jardin peu aménagé.

Les salles constituant le parcours de visite tel qu'il était avant la fermeture, se rattachent à deux thèmes principaux :

- le musée-maison d'un collectionneur érudit et savant (bureau, cuisine flamande, collections d'Henri Dupuis) avec des salles dont l'agencement n'a pratiquement pas été modifié depuis 1889 ;
- un musée d'histoire naturelle (salles d'ornithologie, dioramas, collections d'Henri Dupuis) dont l'agencement résulte de diverses campagnes (disposition conçue par Henri Dupuis avant 1889, aménagement consécutif au déplacement des collections naturalistes du musée Sandelin dans les années 1950, aménagement plus récent (années 1970) de dioramas).

Cette hétérogénéité se traduit sur le plan esthétique.

- Les **salles de conchyliologie** et de minéralogie situées au premier étage sont d'une **qualité esthétique exceptionnelle**. Particulièrement raffinées dans leur conception, elles ont miraculeusement échappé aux campagnes de modernisation qui, sous un prétexte d'efficacité pédagogique, ont contribué ailleurs, à la destruction de l'agencement décoratif de la plupart des ensembles naturalistes. Hormis le plafond, le décor d'origine, les vitrines et leur contenu, sont intégralement conservés dans leur état d'origine. Le soin esthétique apporté par Henri Dupuis dans le regroupement des spécimens et dans leur étiquetage, la qualité des vitrines font de ces salles un exemple particulièrement abouti et raffiné de cabinet scientifique tel qu'on pouvait l'imaginer à la fin du XIX^{ème} siècle. Au-delà de l'intérêt scientifique que, personnellement, l'on n'est pas à même d'apprécier, et en dépit de leur caractère peu pédagogique, ces salles ont un attrait évident et constituent une œuvre d'art patrimoniale à part entière.

- Les salles d'ornithologie. Les collections ornithologiques sont présentées dans deux contextes différents.

Au premier étage plusieurs salles, dont le **cachet ancien** est **préservé** (cheminées, parquet rustique, ton faux-bois des menuiseries), sont affectées à la présentation des collections dans des vitrines datant de la fin du XIX^e siècle. La profusion spectaculaire des spécimens serrés sur les étagères, comme dans les réserves muséographiques, et l'aspect désuet du mobilier de présentation, donnent à ces salles un charme indéniable. Les animaux paraissent relativement bien naturalisés mais pâttissent de l'empoussièremment. Sans présenter la qualité esthétique des salles naturalistes aménagées par Henri Dupuis pour sa propre collection, ces salles d'ornithologie s'inscrivent dans une certaine continuité de style et d'esprit.

Au rez-de-chaussée, l'absence d'éclairage dans les dioramas aménagés dans les années 1970 n'a pas permis d'en apprécier la qualité esthétique. Ils semblent réalisés avec une certaine économie de moyens. Mais la disposition des spécimens naturalisés, la signalétique qui les accompagne n'est pas sans une certaine saveur. Par rapport aux salles de l'étage supérieur, la galerie des dioramas illustre un autre moment du goût muséographique et, dans sa modestie, voire dans son côté « bricolé », peut séduire un certain public.

- Conçue par Henri Dupuis dans l'esprit d'une « period-room », la cuisine flamande vient également illustrer un autre aspect du goût muséographique.

Avec ses différentes composantes, naturaliste, scientifique, artistique, le musée Henri Dupuis peut difficilement passer pour un outil pédagogique efficace, sauf à en modifier considérablement l'esprit et la présentation. Depuis les années 1980, la quasi-totalité des musées d'Histoire naturelle se sont engagés dans cette voie. Le plus souvent gérés par le ministère de l'Éducation nationale, ils ont été rénovés selon des choix muséographiques discutables, mais surtout uniformes. Cette campagne a irrémédiablement fait disparaître un important aspect du patrimoine culturel lié à l'agencement historique des collections naturalistes. Orienter le musée Henri Dupuis dans cette direction serait très dommageable : cela ferait disparaître **l'un des rares témoins encore subsistants de ce goût muséographique** sans pour autant élargir le public. En effet, celui-ci resterait essentiellement scolaire et local. Le véritable atout du musée, susceptible d'affirmer son image et de développer sa fréquentation en attirant les visiteurs au-delà du périmètre régional, réside dans son aspect insolite. En l'état, le caractère daté de son aménagement ainsi que la profusion des collections en font un parfait exemple de cabinet de curiosités, type muséographique qui connaît actuellement la faveur du public (comme en témoigne la récente exposition « Cabinets de Curiosités » au Fonds Hélène et Edouard Leclerc, Landerneau, 2019).

L'engouement pour les cabinets de curiosités est l'expression d'un mouvement culturel durable. D'un côté, il accompagne un mouvement de critique de l'objectivité des sciences caractéristique de la pensée postmoderne. Mais, d'un autre côté, il s'inscrit dans une nouvelle tendance muséographique qui cherche à réhabiliter l'émotion par rapport à la connaissance. Les musées d'atmosphère, les divers dispositifs immersifs auxquels ils recourent, cherchent à stimuler l'imagination. Ils établissent les conditions favorables à l'émotion artistique ou à l'apprentissage du savoir.

Le musée Henri Dupuis, avec son agencement décoratif hors du temps et son ambiance étrange, peut s'inscrire dans cette tendance : émerveiller pour susciter la curiosité.

Celle-ci se portera vers les sciences naturelles. Mais elle peut également s'appliquer à d'autres champs culturels.

De nos jours, un musée vit à travers ses expositions temporaires. Ce sont elles qui permettent de stimuler la communication et d'attirer les visiteurs. Le plus souvent, elles occupent, au sein du musée, un espace dédié et spécialement aménagé. Mais elles peuvent tenter le jeu de l'intégration ou de la confrontation en venant s'insérer au sein des collections permanentes. Les œuvres et les objets constituant l'exposition temporaire, entrent alors en résonance avec ce qui les environne.

C'est ainsi que procède le musée de la Chasse et de la Nature. Les collections permanentes y sont composées de séries d'objets (armes de chasse, taxidermie, accessoires divers...) agencées d'une manière décorative et dense comme dans l'habitation d'un amateur. **L'ouverture du musée à l'art contemporain** a permis de dynamiser les collections et de stimuler l'intérêt des visiteurs. Les expositions jouant de

L'intégration (voire de la dissimulation) ou du contraste entre les œuvres temporaires et leur contexte muséal, invitent le visiteur à une sorte de chasse aux trésors. Ce jeu incite à la découverte des collections permanentes : venant s'insérer dans une série homogène, ou dans une vitrine d'objets anciens, l'objet contemporain fonctionne comme un élément de surprise et renouvelle le regard. Il introduit une sorte de polysémie au sein du musée. Les artistes sont généralement favorables à ce dispositif qui élargit le spectre d'interprétation de leurs créations. **Cette formule a rencontré le succès**, tant auprès de la presse qu'auprès du public dont la fréquentation a augmenté de manière spectaculaire.

Le musée Henri Dupuis, paraît un cadre idéal pour une expérience muséographique du même type : elle privilégierait l'aspect décoratif de la collection actuelle, avec sa profusion et son caractère suranné. Les expositions temporaires réuniraient des œuvres précisément choisies en fonction de leur thème et de leur format pour venir jouer avec la collection. Elles viendraient s'infiltrer avec poésie et discrétion dans le contexte très dense d'un cabinet scientifique conservé dans sa disposition d'origine. Ainsi se réaliserait une **stimulante hybridation entre l'univers d'un savant naturaliste du 19ème siècle et l'art contemporain**. A notre époque où les enjeux écologiques sont très présents, tant dans la création artistique que dans le questionnement du public, une programmation d'art contemporain sur ces thèmes viendrait idéalement prolonger ce qu'Henri Dupuis et Charles van Kempen avaient entrepris. **Servi par la qualité d'un cadre muséographique exceptionnel et par l'originalité de la programmation, ce musée, « revisité » dans son esprit et dans sa signification, devrait intéresser un vaste public.**

Annexe 10, Pour regarder ailleurs : Leyde, Japanmuseum Sieboldhuis

To further express the long and special ties between the Netherlands and Japan, a number of parties established the SieboldHuis Foundation with the aim of reopening the SieboldHuis. Siebold lived in this house and as early as in 1837 and it was in this location that Siebold showed his collection of Japanese objects and artefacts to an interested public. Today, after more than 150 years, his former house is the first official Japan centre in the Netherlands.



The reinstatement of the SieboldHuis has been generously supported by the Japanese Ministry of International Trade and Industry and the Dutch Ministry of Economic Affairs, Dutch and Japanese companies including the JCC, and the City of Leiden.

The Leiden Volkenkunde museum (national ethnology museum) and Naturalis (the National Museum of Natural History) both participate(d) in the realization and conservation of the SieboldHuis museum on the basis of their leading Japanese collections. The 19th century Japanese objects in these two museums are unique.

Leiden University cooperates closely with the SieboldHuis and has strong ties with Japan. The university has a Japanese language and culture department and in addition houses important Japanese collections at several academic institutions. The majority of these collections were originally brought to Leiden by Siebold or were compiled by him later.

The last private owner of the house was Petrus de Raadt (1796-1862), founder of the Noorthey institute in Voorschoten. After his death the building came to the Dutch government and until 2000 it housed the district court and magistrates' court.

In 2000 the building was refitted as a museum for seven months for the commemoration of 400 years of Dutch-Japanese relations. The building was renovated to restore it to its former glory and in 2005 Japan Museum SieboldHuis opened its doors to the public.

Vues de la présentation de la collection permanente



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Annexe 11, Pour regarder ailleurs : Haarlem, musée Teylers

Teylers Museum is the best-preserved 18th-century public knowledge institution for the arts and sciences in the world. It has been open to the public since 1784, welcoming all those who are eager to look at objects of interest in the visual arts and the sciences. It is a unique place with a remarkable atmosphere, and a visit is bound to be an unforgettable experience.

Highlights

Exhibits include machines that generate electricity and fossils that are millions of years old, as well as historical books and coins. Art lovers visit Teylers for its fine collection of Dutch masters and its world-famous imprimées and drawings by Rembrandt, Michelangelo, Raphael and Goltzius, to mention but a few.

Interior

The museum's interior alone, with the monumental Oval Room as its *pièce de résistance*, is a truly remarkable attraction. It is the only authentic 18th-century museum interior in the world. The 19th-century rooms have preserved the spirit of that age: time appears to have stood still here.

Salle des fossiles



Annexe 12, Pour regarder ailleurs : Tervueren, Musée royal de l'Afrique centrale

L'origine de l'Africa Museum remonte à l'exposition universelle de Bruxelles en 1897. Les salles accueillait des animaux naturalisés, des échantillons géologiques, des denrées, des objets ethnographiques et artistiques congolais et des objets d'art réalisés en Belgique.

Un projet ambitieux

Très vite, le Palais des Colonies s'avéra trop exigü. Léopold II fit appel à Charles Girault, architecte du Petit Palais de Paris, et entreprit un programme de construction ambitieux.

En 1908, l'État indépendant du Congo devint le Congo belge et le musée, le Musée du Congo belge. Les travaux de constructions furent suspendus. Léopold II étant décédé avant la fin des travaux, c'est le roi Albert I^{er} qui inaugura le musée le 30 avril 1910. Le musée bénéficiait de tout le confort moderne et était incontestablement un chef-d'œuvre architectural. C'est par Arrêté royal du 10 mars 1952 que le musée devint le Musée royal du Congo belge.

À l'indépendance, son nom fut changé en Musée royal de l'Afrique centrale, proposant un champ d'études plus vaste. Aujourd'hui encore, les deux tiers du personnel et du budget de l'AfricaMuseum sont consacrés à la recherche scientifique.

La rénovation de l'AfricaMuseum

L'AfricaMuseum a rouvert ses portes le 8 décembre 2018, après cinq années de rénovation. L'accès au musée se fait désormais par le nouveau pavillon d'accueil où se trouvent billetterie, boutique, restaurant, espace pique-nique pour les enfants et vestiaires.

Le visiteur traverse la **nouvelle galerie souterraine** puis s'engouffre dans les caves de l'ancien **bâtiment**, pour ressurgir au rez-de-chaussée qui contient le cœur de l'exposition permanente.

Dans les caves du musée, une exposition introductive brosse le passé, le présent et les perspectives d'avenir de l'institution. Au rez-de-chaussée, l'exposition se divise en cinq zones thématiques consacrées principalement à l'Afrique centrale.



Salles rénovées du musée, réutilisant les anciennes vitrines ou non



Annexe 13, Projets d'exposition

14/04/2021-29/08/2021

L'Art et la matière

L'art est à l'origine une technique. Revenons aux origines pour mieux comprendre les œuvres que nous voyons

18/09/2021-06/02/2022

Blancs-becs et tourteraux. La reproduction chez les oiseaux

De la parade nuptiale aux poussins : tout savoir sur la reproduction des oiseaux

04/03/2022-28/08/2022

Trop canon ! Une question de goût

Etudier les rapports entre la formation du goût en art et au sein de l'espèce humaine

17/09/2022-05/02/2023

Prince, dragons et fleurs de lys

A l'occasion de la fin de la restauration de la mosaïque du chœur de Saint-Bertin, retour sur les plus riches pavements de sol médiévaux des Hauts-de-France ; co-commissariat Sophie Barrère

03/03/2023-03/09/2023

Domestiques/ sauvages : comment l'homme transforme la nature

L'Homme en domestiquant les plantes et les animaux a sélectionné les variétés les plus aptes à satisfaire ces besoins. Un voyage du grain de blé à la pintade + coquillages

07/10/2023-07/01/2024 (dates à confirmer)

Orfèvrerie de Saint-Omer

Mars 2024-août 2024

art médiéval/ art contemporain (à confirmer)

sept 2026-janv 2027

Des Flamands sous le ciel du Latium

La peinture de paysage en Flandre au XVIIe siècle (exposition qui se ferait avec Cassel et le MRBA de Bruxelles)

Mars 2027-août 2027

Léon Belly (1827-1877)

sept 2031-janv 2032

Abel Bertram (1871-1954)

sept 2034-janv 2035

Jules Joëts (1884-1954)

Après restauration des peintures japonaises
Le Japon dans les Hauts-de-France au XIXe

Après restaurations des vitraux
Vitraux et peintures dans la Flandre de la Renaissance

Annexe 14, Aperçu des restaurations projetées pour les dix prochaines années

Voici un bref aperçu des œuvres à restaurer par ordre de priorité. Certains ensembles ne sont représentés que par une unique image :

- toute la peinture japonaise,
- arts graphiques européens,
- dernier fragment de mosaïque,
- œuvres métalliques dont armes africaines,
- Mobilier,
- sculptures diverses,
- peintures avec caisson climatique,
- lapidaire exposé dont pavements de Théroouanne.



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Sommaire

MOTS D'INTRODUCTION	5
PREMIÈRE PARTIE, ETAT DES LIEUX UN SERVICE DYNAMIQUE AUX MOYENS LIMITÉS	7
1. LE CONTEXTE DU NOUVEAU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL	8
1.1. QUEL TERRITOIRE INSTITUTIONNEL POUR LES MUSÉES DE SAINT-OMER ?	8
1.1.1. QU'EST SAINT-OMER ?.....	8
1.1.2. QUELS ACTEURS ?.....	11
1.1.3. QUELS PUBLICS POUR QUELLES ACTIONS ?.....	15
1.2. QUEL CONTEXTE NATIONAL ?	16
2. LES MUSÉES DE SAINT-OMER JUSQU'EN 2020.....	18
2.1. BRÈVE HISTOIRE DES MUSÉES	18
2.1.1. LA CRÉATION D'UNE COLLECTION AU XIX ^E SIÈCLE	18
2.1.2. LE MUSÉE SANDELIN, UNE IDENTITÉ CONSTRUITE PROGRESSIVEMENT.....	19
2.1.3. LE MUSÉE HENRI DUPUIS, DE LA COLLECTION AU MUSÉE D'HISTOIRE NATURELLE	24
2.2. LE SERVICE DES MUSÉES DE LA RÉOUVERTURE DU MUSÉE SANDELIN ET DE LA FERMETURE DU MUSÉE HENRI DUPUIS À 2020	29
2.2.1. LA CRÉATION DU PÔLE DES PUBLICS	29
2.2.2. L'ORGANISATION D'EXPOSITIONS DE PLUS EN PLUS AMBITIEUSES.....	29
2.2.3. TENTATIVES DE RENOUVELLEMENT DES ÉVÉNEMENTS.....	30
2.2.4. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE	30
2.2.5. LA PRISE EN COMPTE DES HANDICAPS	31
2.2.6. UNE OFFRE DE POINTE POUR LES PLUS JEUNES.....	32
2.2.7. UNE OFFRE TRÈS LARGE POUR LES ÉLÈVES DE PRIMAIRE.....	32
2.2.8. UNE ACCENTUATION DU TRAVAIL VERS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE	32
2.2.9. LE DÉVELOPPEMENT DU BIEN-ÊTRE AU MUSÉE.....	33
2.2.10. LES TOURISTES.....	33
2.2.11. DES PROJETS NUMÉRIQUES, MALGRÉ LE MANQUE DE CRÉDITS	34
2.2.12. UNE COMMUNICATION INVENTIVE EN LIEN AVEC LA PROGRAMMATION	34
2.2.13. UNE DÉMARCHE INSCRITE DANS LE TERRITOIRE.....	35
2.3. LA NATURE DES COLLECTIONS	36
3. AUJOURD'HUI, UN SERVICE DES MUSÉES ET DU PATRIMOINE	51
3.1. LA CONSERVATION ET L'ÉTUDE DES COLLECTIONS.....	51
3.1.1. QUATRE LIEUX DE CONSERVATION ET UN GRAND RANGEMENT	51
3.1.2. UN RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS TOUJOURS EN COURS.....	53
3.1.3. DES RESTAURATIONS NÉCESSAIRES.....	54

3.1.4.	DES ACQUISITIONS EN PETIT NOMBRE MAIS TRÈS IMPORTANTES.....	54
3.1.5.	UNE ÉTUDE DES COLLECTIONS INÉGALE	54
3.1.6.	LE CENTRE DE DOCUMENTATION.....	55
3.2.	UN PATRIMOINE MOBILIER MUNICIPAL À LA RICHESSE EXCEPTIONNELLE	56
3.2.1.	LA CONSERVATION DES ŒUVRES	56
1.1.1	LA VALORISATION AUPRÈS DES PUBLICS.....	56
3.2.2.	NOTRE-DAME	56
3.2.3.	SAINT-DENIS.....	58
3.2.4.	SAINT-SÉPULCRE.....	58
3.3.	L'ACCUEIL DES PUBLICS	59
3.3.1.	UN ACCUEIL EXIGU	59
3.3.2.	DES HORAIRES LARGES	60
3.3.3.	DES TARIFS VOLONTAIREMENT TRÈS RÉDUITS	60
3.3.4.	UN PARCOURS À PEU PRÈS PERMANENT AU CŒUR DE L'ACTIVITÉ DU SERVICE	60
3.3.5.	LE JARDIN, UN LIEU À INVESTIR	63
3.3.6.	DES PROJETS NUMÉRIQUES PLUS NOMBREUX.....	63
3.3.7.	UNE COMMUNICATION LIMITÉE PAR LE MANQUE D'IDENTITÉ DU MUSÉE SANDELIN	64
3.3.8.	UNE BOUTIQUE SOUS-DÉVELOPPÉE	66
3.4.	LES MOYENS DÉDIÉS.....	67
3.4.1.	DES BASES ADMINISTRATIVES À CONSOLIDER	67
3.4.2.	LES CONDITIONS DE TRAVAIL	68
3.4.3.	LA SÛRETÉ DES LOCAUX.....	70
3.4.4.	LA SÉCURITÉ DES LOCAUX	70

DEUXIÈME PARTIE, PROJET 2022-2030 UN ENSEMBLE PATRIMONIAL EN DIALOGUE AVEC SON TERRITOIRE **71**

1. QUEL DIAGNOSTIC POUR UN NOUVEAU PROJET SCIENTIFIQUE ET CULTUREL DES MUSÉES ET DU PATRIMOINE DE SAINT-OMER ? **72**

2. LES SITES **76**

2.1.	UN CONCEPT, DES PUBLICS	76
2.2.	LE MUSÉE SANDELIN : DÉLECTATION ET APPRENTISSAGE EXPÉRIMENTAL	78
2.2.1.	HORAIRES.....	78
2.2.2.	CONSERVER DES TARIFS ATTRACTIFS	78
2.2.3.	DEUX PARCOURS CENTRÉS SUR L'HISTOIRE DE L'AUDOMAROIS ET DES COLLECTIONS.....	78
2.2.4.	CRÉER DES ATMOSPHÈRES AU SEIN DES PARCOURS.....	81
2.2.5.	FAIRE DU JARDIN UN POINT D'ATTRACTION ET UN PROLONGEMENT DU MUSÉE	82
2.2.6.	DES PARCOURS TRANSVERSAUX	84
2.2.7.	UNE PARTIE FANTASMÉE	84
2.3.	LE MUSÉE HENRI DUPUIS : ENTRE RENCONTRE POÉTIQUE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	86
2.3.1.	HYPOTHÈSE 1 : UN VOYAGE DANS LE TEMPS À LA DÉCOUVERTE DES SCIENCES NATURELLES EN CONSTRUCTION 86	
2.3.2.	HYPOTHÈSE 2, LE RÊVE : UNE VISITE ENTRE RENCONTRE POÉTIQUE ET ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	87
2.4.	LES AUTRES COLLECTIONS MUNICIPALES, DES LIENS À DÉVELOPPER.....	92
2.4.1.	NOTRE-DAME	92
2.4.2.	SAINT-DENIS.....	94
2.4.3.	LE SAINT-SÉPULCRE.....	94

2.4.4. LE PATRIMOINE DISPERSÉ	95
2.5. UNE COMMUNICATION DU TERRITOIRE SUR LE PATRIMOINE À CRÉER.....	95

3. LES SERVICES COMMUNS 97

3.1. LA CONSERVATION ET L'ÉTUDE DES COLLECTIONS.....	97
3.1.1. LES LIEUX DE CONSERVATION	97
3.1.2. LE RÉCOLEMENT DES COLLECTIONS.....	98
3.1.3. LA CONSERVATION-RESTAURATION	98
3.1.4. LES ACQUISITIONS	98
3.1.5. UNE ÉTUDE DES COLLECTIONS À POURSUIVRE	99
3.1.6. LE CENTRE DE DOCUMENTATION.....	99
3.2. UNE ATTENTION PARTAGÉE POUR LES PUBLICS.....	99
3.2.1. DES PUBLICS VARIÉS	99
3.2.2. UNE PROGRAMMATION APPUYÉE SUR DE NOMBREUX PARTENAIRES	101
3.2.3. UNE MÉDIATION RICHE ET ADAPTÉE À DES PUBLICS VARIÉS	102
3.2.4. LE BIEN-ÊTRE AU CŒUR DE L'OFFRE	105
3.2.5. DES SERVICES ANNEXES EXIGEANTS	106
3.2.6. LA COMMUNICATION COMME INVITATION ET PORTE D'ENTRÉE SUR LES COLLECTIONS.....	107
3.3. DES MUSÉES PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT	110
3.4. LA PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES	111
3.5. LES MOYENS	111
3.5.1. MOYENS HUMAINS	111
3.5.2. MOYENS BUDGÉTAIRES	112
3.5.3. MOYENS MATÉRIELS.....	114
3.6. LES BÂTIMENTS.....	114
3.6.1. L'ENTRETIEN	114
3.6.2. LA SÛRETÉ DES LOCAUX.....	114
3.6.3. LA SÉCURITÉ DES LOCAUX	115
3.7. LA MÉMOIRE DU SERVICE	115

CONCLUSION.....116

ANNEXES118

ANNEXE 1, PLANS.....	118
ANNEXE 2, RÉCAPITULATIF DU DIAGNOSTIC DES TRAVAUX URGENTS.....	123
ANNEXE 3, LES PRATIQUES CULTURELLES DES FRANÇAIS	125
ANNEXE 4, CHRONOLOGIE DES MUSÉES DE SAINT-OMER.....	127
ANNEXE 5, DESCRIPTION DU MUSÉE SANDELIN À SA RÉOUVERTURE EN 1904	129
ANNEXE 6, ÉTAT DU RÉCOLEMENT	131
ANNEXE 7, CATALOGUE DES PUBLICATIONS DU MUSÉE DEPUIS 1976.....	135
ANNEXE 8, DÉTAIL DES ACTIONS À MENER POUR OPTIMISER L'USAGE DES DIFFÉRENTS BÂTIMENTS.....	137
ANNEXE 9, NOTES DE JACQUES CUISIN ET CLAUDE D'ANTHENAISE, SUR L'INTÉRÊT MAJEUR DES COLLECTIONS DU MUSÉE HENRI DUPUIS	139
ANNEXE 10, POUR REGARDER AILLEURS : LEYDE, JAPANMUSEUM SIEBOLDHUIS.....	144
ANNEXE 11, POUR REGARDER AILLEURS : HAARLEM, MUSÉE TEYLERS.....	145
ANNEXE 12, POUR REGARDER AILLEURS : TERVUEREN, MUSÉE ROYAL DE L'AFRIQUE CENTRALE	146
ANNEXE 13, PROJETS D'EXPOSITION	147
ANNEXE 14, APERÇU DES RESTAURATIONS PROJETÉES POUR LES DIX PROCHAINES ANNÉES.....	149

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal N° 07
en date du - 2 JUIL. 2022



Le Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "F. Decoster", is written over the official seal.

François DECOSTER



Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm07-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;"><u>N° 08</u></p> <p style="text-align: center;">SAISINE DE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES DU PAYS DE SAINT-OMER POUR PROMOUVOIR LE MUSEE SANDELIN</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Musée de l'hôtel Sandelin, propriété de la Ville de Saint-Omer, a l'appellation « Musée de France » depuis le 1^{er} février 2003 (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772).

La Ville de Saint-Omer va mener une reprise complète du parcours de visite du musée durant l'été 2022.

L'objectif de ce changement est de faire de ce lieu une porte d'entrée pour la découverte de l'histoire et du patrimoine de l'agglomération à travers ses chefs-d'œuvre, tout en ouvrant une porte sur l'ailleurs avec les collections extra-européennes. Ce projet s'insère au sein d'une réflexion globale des acteurs de la culture et, plus particulièrement du patrimoine, pour favoriser la circulation des publics et donner envie de venir visiter tous ces lieux exceptionnels que compte notre riche territoire.

La fréquentation du musée, lieu central de l'offre touristique du territoire, a connu une chute de près de moitié sous l'effet de la crise sanitaire. Le public local comme étranger n'est que partiellement revenu. La fréquentation annuelle se situait auparavant autour de 14.000 à 16.000 visiteurs. Il est souhaitable que l'élan permis par la réouverture après travaux de cette année puisse la faire atteindre les 20.000 visiteurs puis au-delà.

Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire que l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer concoure à l'effort de la ville, actionnaire de la Société Publique Locale (SPL) Tourisme en Pays de Saint-Omer par délibération en date du 17 décembre 2018, par les mesures suivantes :

- Travailler sur la nature d'une communication commune.
- S'appuyer sur l'expertise et les ressources humaines de la SPL Tourisme du Pays de Saint-Omer.
- Être mieux identifié comme un acteur majeur du territoire et non uniquement de la ville de Saint-Omer.

Les progrès réalisés se mesureront par :

- Une hausse totale de la fréquentation.
- Une meilleure répartition de la fréquentation sur le territoire.
- La venue de publics plus variés si une étude des publics peut être financée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

➤ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à formaliser la collaboration de l'Office de Tourisme et des Congrès du Pays de Saint-Omer avec la Ville de Saint-Omer.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 <p>VILLE DE SAINT-OMER</p>	<p style="text-align: center;">N° 09</p> <p style="text-align: center;">RESTAURATION DU PATRIMOINE MOBILIER DE LA VILLE ET DES COLLECTIONS DU MUSEE SANDELIN</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">CONSERVATION PREVENTIVE</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2022</p> <p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

La Ville de Saint-Omer est propriétaire des collections de deux musées ayant l'appellation « Musées de France » depuis le 1^{er} février 2003 (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772), le musée de l'hôtel Sandelin et le musée Henri Dupuis, fermé au public depuis janvier 2004.

En qualité de dépositaire du patrimoine des Audomarois, la commune doit veiller à la bonne conservation des œuvres du Musée Sandelin, leur garantir un environnement et un conditionnement adaptés et respecter le cadre légal du livre IV du Code du Patrimoine. Spécialement, obligation d'en effectuer le récolement.

Accusé de réception en préfecture
06221620785420220702-11-0812-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Ces dernières subissent les altérations du temps et nécessitent parfois des interventions de conservation préventive et de restauration qui ne peuvent pas être programmées. La Ville et les musées de Saint-Omer doivent réagir en fonction de l'urgence, des requêtes et des moyens alloués pour la conservation des collections muséales et patrimoniales.

Afin de mener à bien ces opérations obligatoires, l'intervention ponctuelle de restaurateurs sur les œuvres est nécessaire.

Le contrôle régulier et précis des conditions climatiques (hygrométrie et température) doit être observé afin de garantir un environnement adapté aux œuvres. Le musée doit de ce fait se doter d'un humidificateur et de deux déshumidificateurs supplémentaires afin de respecter ces consignes.

Ces opérations, dont le coût s'élèverait à 50.616 € pour les restaurations d'œuvres et à 2.516 € pour l'achat du matériel de conservation préventive, peuvent faire l'objet de demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'un montant de 30.370 € pour les restaurations d'œuvres et de 1.510 € pour l'achat de matériel de conservation préventive,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à ces sollicitations financières,
- Décide d'imputer les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<p style="text-align: center;">N° 10</p> <p style="text-align: center;">DEMANDES DE SUBVENTION DRAC DANS LE CADRE DE L'OPERATION « C'EST MON PATRIMOINE »</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le Musée de l'hôtel Sandelin, propriété de la Ville de Saint-Omer, a l'appellation « Musée de France » depuis le 1^{er} février 2003 (cf. Arrêté 17 09 2003 paru au JO 01 10 2003, page 16772), et doit de ce fait répondre aux missions fixées au livre IV du Code du Patrimoine. L'une de ces missions consiste à organiser des projets culturels ambitieux mettant en exergue les richesses du patrimoine national.

Les deux années qui viennent de s'écouler ont été particulièrement anxiogènes, en particulier pour le jeune public qui a notamment dû faire face à la peur. Au lieu de taire cette peur et l'ensemble des émotions qui ont pu les traverser, le musée de l'Hôtel Sandelin, en partenariat avec le centre social et culturel de Saint-Omer, souhaite faire en sorte qu'elles s'expriment.

L'événement d'Halloween qui a lieu pendant les vacances scolaires de la Toussaint devient le prétexte à une visite des collections autour des émotions et de leur expression à travers les œuvres du musée. Le musée proposera d'ici là une scénographie renouvelée, axée notamment autour du cabinet de collectionneur. Autant de curiosités qui seront le point de départ à l'expression des émotions et des souvenirs qui viennent parfois nous hanter.

Le musée Sandelin souhaite inscrire cette action dans le dispositif « *C'est mon Patrimoine* ». Des jeunes de 6 à 12 ans seront invités à sélectionner des œuvres puis à une préparation commune avec la conteuse Christine Charpentier, qui élaborera une visite contée à partir des œuvres qui auront particulièrement marqué les enfants. Ils réaliseront des créations inspirées de leurs découvertes qui serviront de scénographie lors de la restitution.

Cette opération, dont le coût s'élève à 1.472 € peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France pour un montant de 1.177 € dans le cadre de l'opération « *C'est mon Patrimoine* »,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer toute pièce se rapportant à cette sollicitation financière,
- Décide d'imputer les recettes en résultant aux budgets communaux de l'exercice 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;"><u>N° 11</u></p> <p style="text-align: center;">NOUVEAU PARCOURS PERMANENT DU MUSEE SANDELIN</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR AVEC CAMILLE BAYAERT</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Musées / IL</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Les Musées de la Ville de Saint-Omer ont pour mission la conservation, l'étude et la valorisation de leurs fonds, ainsi que l'organisation de projets culturels ambitieux mettant en exergue les richesses issues de leurs collections, du patrimoine national et européen.

Dans le cadre de la refonte de son parcours permanent, le musée Sandelin souhaite proposer une vidéo sur le chantier du transept de la collégiale Notre-Dame. Cette vidéo sera un outil numérique qui s'inscrit dans une démarche de réflexion sur le Projet Scientifique et Culturel des musées de Saint-Omer et plus particulièrement sur le développement d'une nouvelle médiation diversifiant les supports. Elle présentera l'organisation chronologique du chantier, les enjeux architecturaux, la

Elle proposera également de faire apparaître une pièce d'expertise des archives particulièrement intéressante. Le dispositif prendra la forme d'une interview de Madame Camille Bayaert, chargée de mission à la Fondation du Patrimoine, dont le sujet de son mémoire, dans le cadre de son Master, portait sur le chantier de la collégiale Notre-Dame de Saint-Omer, 1441-1472.

Afin d'entériner la cession de droits d'auteur (droits d'utilisation et d'exploitation) et les charges en résultant, un contrat doit être établi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de cession de droits d'auteur avec Madame Camille Bayaert,
- Autorise Monsieur le Maire à imputer les dépenses y afférentes aux budgets communaux de l'exercice 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 12 CAMPAGNE DE RAVALEMENT OBLIGATOIRE DES FACADES 2015-2018 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LES ACQUEREURS
	Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint
<i>Service Urbanisme/Foncier</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Le 1^{er} juillet 2015, la Commune de Saint-Omer a instauré, pour une durée de 3 ans, une campagne de ravalement obligatoire des façades sur le périmètre « Chapelle des Jésuites – Motte Castrale – Enclos Notre-Dame », accompagnée d'un dispositif d'aides financières pour les propriétaires.

Cette première campagne a connu un franc succès puisqu'elle a permis la mise en valeur de 52 immeubles, ainsi que 7 immeubles dont le ravalement n'a pas été imposé mais situés à proximité. 47 propriétaires ont bénéficié de subventions, soit un montant total de subventions s'élevant à 159.497 €, selon un montant dégressif (40 % des travaux pris en charge pour les dossiers déposés dans les 18 premiers mois, puis 30 % puis enfin 20 %). Le montant total de la subvention allouée était plafonné à 7.500 € H.T. maximum par immeuble.

Seuls 4 biens n'ont pas été ravalés à ce jour. Certains propriétaires ont, au cours de la campagne, fait connaître à la Ville leur intention de vendre leurs biens ou la survenance de cas de force majeure (incendie...) rendant difficile l'exécution des travaux prescrits.

Certains acquéreurs de ces biens ont indiqué à la Ville vouloir réaliser ces travaux de ravalement, le plus souvent dans un cadre de rénovation plus globale, et souhaiteraient bénéficier des subventions mises en place pendant la première campagne de ravalement obligatoire.

Aussi, il est proposé de mettre en place une subvention exceptionnelle au profit des premiers acquéreurs des biens n'ayant pas fait l'objet du ravalement obligatoire lors de cette première campagne, aux conditions suivantes :

- Justifier de l'acte d'achat du bien auprès du propriétaire auquel a été notifié l'arrêté de ravalement obligatoire ;
- Déposer une demande d'autorisation d'urbanisme et une demande de subvention au plus tard dans le délai d'un an à compter de la date de la présente délibération ;
- S'engager à réaliser les travaux au plus tard à l'échéance de la seconde campagne de ravalement obligatoire, soit le 31 août 2024 ;
- Respecter le règlement approuvé par la délibération n°11 du conseil municipal en date du 3 juillet 2021 dans le cadre de la seconde campagne de ravalement obligatoire.

Le montant de l'aide, sa dégressivité et ses conditions d'octroi et de versement sont identiques aux dispositions du règlement approuvé dans le cadre de la seconde campagne de ravalement obligatoire.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Décide la mise en place d'une subvention exceptionnelle dans le cadre de la première campagne de ravalement obligatoire des façades « Chapelle des Jésuites – Motte Castrale – Enclos Notre-Dame », au profit des premiers acquéreurs des biens n'ayant pas fait l'objet du ravalement obligatoire, aux conditions exposées ci-avant,
- Décide en conséquence l'abondement de l'enveloppe des aides communales allouées par la Ville de Saint-Omer pour la rénovation des façades.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture 062-216207654-20220702-dcm12-02-07-22-DE Date de télétransmission : 06/07/2022 Date de réception préfecture : 06/07/2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;">N° 13</p> <p style="text-align: center;">DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">TRAVAUX DE VOIRIE AMENAGEMENT BOULEVARDS VAUBAN ET GUILLAIN (PISTES CYCLALBES)</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">ACCEPTATION SUBVENTION</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Christophe MOLIN, Adjoint</p>
<i>DAST / CR</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

- * M. DECOSTER, Maire
- * M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints
- * M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

- * Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)
- * M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint
- * M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe
- * Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe
- * M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint
- * Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint
- * Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), créée par l'article 179 de la loi n°2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR),

Considérant que par courrier en date du 8 Novembre 2021, les Services de la Préfecture ont invité la Ville à déposer les demandes éligibles à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm13-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Considérant que par courrier en date du 13 Décembre 2021, la Ville de Saint-Omer a sollicité auprès des Services de la Préfecture une subvention au titre de la DETR, dans le cadre des travaux de voirie pour l'aménagement de pistes cyclables, boulevards Vauban et Guillain,

Considérant la délibération n°15 du Conseil Municipal du 5 Mars 2022, qui formalise la demande de subvention à hauteur de 259.005,79 € sachant que les travaux s'élèvent à 1.295.028,97 € HT (soit 20 %),

Suite à cette démarche, les Services de la Préfecture nous ont, par courrier en date du 31 Mars 2022, fait part de leur accord quant à l'octroi d'une subvention de 200.000 € (soit 15,44 %).

Il est donc demandé d'accepter cette subvention DETR avec le taux retenu.

Le Plan de financement est le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Ressources	Montant H.T.	Taux
Travaux	1.218.133,97 €	- DETR	200.000 €	15,44 %
Autres honoraires	76.895,00 €			
Coût total de l'opération	1.295.028,97 €	<i>Sous-total</i>	200.000 €	15,44 %
		- Fonds propre	1.095.028,97 €	84,60 %
		<i>Sous-total</i>	1.095.028,97 €	84,60 %
TOTAL base éligible	1.295.028,97 €	Total de ressources	1.295.028,97 €	100 %

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Accepte l'aide financière de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022, aide s'élevant à 200.000 €,

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm13-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions ci-dessus,
- Décide d'imputer la recette en résultant sur des crédits à inscrire au Budget Primitif 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER



Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<p style="text-align: center;">N° 14</p> <p style="text-align: center;">PERSONNEL COMMUNAL</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">CRÉATION D'EMPLOIS</p> <p style="text-align: center;">MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Direction des Ressources Humaines – BD/FD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique « *les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement* »,

Le pouvoir de créer des emplois est un des éléments du principe de la libre administration des Collectivités Territoriales inscrits dans la Constitution du 4 octobre 1958 que la loi ne peut elle-même réduire,

Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des effectifs adopté par le Conseil Municipal par Délibération n° 21 du 4 décembre 2021 et modifié par Délibération n° 22 du 4 décembre 2021,

L'avis du Comité Technique en sa séance du 20 juin 2022 sur la création des emplois à temps non complet,

Considérant que les besoins des services nécessitent des créations d'emplois, il est proposé à l'assemblée délibérante de procéder aux créations d'emplois suivantes :

- 2 emplois d'Adjoint Technique
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 24/35^{ème}
- 1 emploi d'Adjoint Technique à temps non complet à raison de 17/35^{ème}

En conséquence, des modifications sont à apporter au tableau des effectifs ainsi qu'il a été exposé ci-dessus,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve le tableau modificatif suivant :

Cadres d'emplois	Grades	Nombre d'emplois
<u>Filière Technique</u>		
Adjoints Techniques Territoriaux	Adjoint Technique	+ 2 + 1 tnc 24/35 + 1 tnc 17/35

- Décide d'inscrire au budget communal les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et aux charges et impôts s'y rapportant, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm14-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 15 PARTICIPATION EMPLOYEUR A LA PROTECTION SOCIALE/VOLET PREVOYANCE
	Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint
<i>DRH / BD / SF</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25 alinéa 6,

Vu la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 2022-174 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 1^{er} février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique,

Vu la délibération n° 25 du Conseil Municipal du 5 mars 2022 portant adhésion à la convention de participation du Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

Vu les échanges avec les organisations syndicales représentatives au niveau du Comité Technique en date du 21 février et 17 mars 2022 et le débat en Conseil Municipal en date du 2 avril 2022,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 20 juin 2022,

Considérant que l'ordonnance du 1^{er} février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vise à redéfinir la participation des employeurs au financement des garanties de protection sociale complémentaire de leurs personnels ainsi que les conditions d'adhésion ou de souscription de ces derniers, pour favoriser leur couverture sociale complémentaire,

Considérant que cette ordonnance prévoit :

- Pour la protection sociale complémentaire « santé », une obligation pour les employeurs publics, dès 2026, de financer au moins 50 % d'un montant de référence les contrats de complémentaire santé,
- Pour la protection sociale complémentaire « prévoyance », une obligation pour les employeurs publics, dès 2025, de financer au moins 20 % d'un montant de référence les contrats de prévoyance,

Considérant que le décret du 20 avril 2022 détermine les montants de référence comme suit :

- 30 € pour la protection sociale complémentaire santé
- 35 € pour la protection sociale complémentaire prévoyance,

Considérant que la participation employeur de la ville satisfait aux conditions requises par le décret pour le volet complémentaire santé mais pas pour le volet prévoyance,

Considérant la volonté d'atteindre le niveau de participation requis pour la protection complémentaire prévoyance avant l'échéance fixée par le décret,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Fixe le montant de participation de la collectivité sur les contrats de protection sociale complémentaire « prévoyance » par mois et par agent à 7 €,
- Décide de mettre en place cette participation à compter du 1^{er} septembre 2022,
- Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER



Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 <p>VILLE DE SAINT-OMER</p>	<p style="text-align: center;">N° 16</p> <p style="text-align: center;">PROTECTION DES PERSONNES ET DES BIENS PREVENTION ET LUTTE CONTRE LA DELINQUANCE</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">VIDEOPROTECTION</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">AMELIORATION ET EXTENSION DU DISPOSITIF EXISTANT</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">DEMANDE DE SUBVENTIONS</p> <p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint</p>
<i>Police Municipale – NM/PC</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la Sécurité Intérieure et notamment les articles 17 et 25,

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm16-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Vu la Loi n° 2007-297 du 05 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure et notamment les articles R.251-1 à R.253-4 qui précisent les conditions de mise en œuvre de la vidéoprotection,

Vu la Circulaire du 12 mars 2009 relative aux conditions de déploiement des systèmes de vidéoprotection,

Vu l'Arrêté Ministériel du 03 août 2007 modifié portant définition des normes techniques des systèmes de vidéoprotection,

Considérant que dans le cadre de la signature d'un Contrat Local de Prévention de la Délinquance une extension du dispositif de vidéoprotection est prévue. Cette extension a été décidée dans le cadre de la cellule de veille qui s'est réunie le 23 novembre 2021, laquelle a dressé un état des lieux du dispositif et a proposé des axes d'amélioration,

Considérant qu'il est essentiel d'assurer la protection des administrés et des biens publics,

Considérant que l'amélioration et l'extension du dispositif de vidéoprotection existant sont des mesures adaptées et proportionnées, à titre préventif et répressif, au regard des risques identifiés en matière de sécurité sur la commune,

La Ville de Saint-Omer dans le cadre de sa politique sécuritaire a mis en place depuis 2003 un dispositif de vidéoprotection étendu à plusieurs reprises sur différents endroits de la Ville.

Cet outil, associé au travail des Forces de Police Nationale et Municipale, permet de lutter contre la délinquance liée aux faits de vols, agressions, etc... mais également contre les dégradations.

Une étude en partenariat avec la Police Nationale a permis d'analyser les besoins et de déterminer les prochains emplacements de caméras en vue d'une extension du dispositif.

- Place Sithieu – 3 caméras fixes
- Angle rue Saint-Bertin/Place Saint-Denis – 1 caméra mobile

Le coût de ce projet d'extension s'élève approximativement à 20.000 €. Une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance sera effectuée avec des subventions pouvant atteindre 30 % du montant H.T. sur l'achat du matériel.

Une demande de subvention sera également effectuée auprès de la Région Hauts-de-France, pour un montant pouvant atteindre également 30 %.

- Le parc de la Ville de Saint-Omer est constitué de 83 caméras, 14 d'entre-elles sont considérées d'intérêt intercommunal et ces caméras sont dorénavant entretenues et remplacées à la charge de la CAPSO (caméras Pôle Gare, Place Perpignan...)
- Pour les caméras qui appartiennent à la Ville, certaines doivent faire l'objet d'un remplacement car elles sont devenues obsolètes, il s'agit des caméras installées :
 - Rue Laënnec - mobile par une mobile
 - Entrée du Jardin Public – mobile par une mobile
 - Jardin Public – mobile par deux fixes
 - Place du 11 novembre – mobile par une mobile
 - Rue du Huitième de Ligne – mobile par une mobile

- Place Maginot – mobile par deux fixes
- Rue du Lycée – mobile par une mobile
- Angle rues d'Arras/Gambetta – mobile par 3 fixes
- Boulevard Clemenceau – mobile par une mobile
- Parking Saint-Charles – mobile par une mobile
- Parking du Théâtre – mobile par une fixe
- Rue Saint-Eloi – mobile par une mobile
- Parking des Glacis – mobile par une mobile
- Parking de l'Esplanade – mobile par une mobile
- Rue de l'Abbaye – mobile par une mobile
- Angle rues Carnot/Valbelle – mobile par une mobile
- Angle rues de Wissocq/Valbelle – mobile par une mobile

La Ville de Saint-Omer prévoit un budget pluriannuel à hauteur de 70.000 € pour le remplacement des caméras de vidéoprotection.

Le remplacement des caméras ne pourra pas faire l'objet de demande de subvention.

L'achat des caméras se fera par le biais de la CAPSO, dans le cadre de la convention pour la mise en place d'un service commun entre la Ville de Saint-Omer et l'Agglomération du Pays de Saint-Omer qui prévoit dans son article 5 que la CAPSO prend en charge toutes les dépenses d'investissement relatives au bon fonctionnement du service, la CAPSO disposera de fournisseurs de biens et de services garantissant des prix compétitifs, une facturation sera ensuite transmise à la Ville de Saint-Omer sur la base des dépenses calculées.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Approuve la réalisation des travaux relatifs à l'amélioration et à l'extension du dispositif de vidéoprotection présentée sur la base d'un coût prévisionnel de :
 - ✓ 20.000 € pour les travaux d'extension,
 - ✓ 70.000 € pour les travaux d'amélioration, remplacement de caméras.
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de F.I.P.D. et de la Région Hauts-de-France,
- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes démarches visant au parfait aboutissement du projet et à signer les documents s'y rapportant,
- Autorise Monsieur le Maire à prévoir des crédits au budget.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Accusé de réception en préfecture
S01210007654-20220702-dcm16-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Affiché le : - 6 JUL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 17 CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LES FORCES DE SECURITE DE L'ETAT ET LA POLICE MUNICIPALE DE SAINT-OMER
	Rapport de Monsieur Frédéric SABLON, 1^{er} Adjoint
<i>Police Municipale – NM/PC</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Toute Commune disposant d'un service de Police Municipale de trois agents et plus est soumise à la signature d'une convention de coordination avec le représentant de l'Etat dans le Département.

La convention a pour objet de déterminer la nature et les lieux des interventions respectives des deux forces de Police que sont la Police Nationale et la Police Municipale. En outre, elle détermine les modalités selon lesquelles les interventions des agents municipaux sont coordonnées avec celles des Forces de Sécurité de l'Etat. Elle précise la doctrine d'emploi du service de Police Municipale.

Enfin, la signature de cette convention est obligatoire, quel que soit l'effectif du service Police Municipale, pour l'armement des agents.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et suivants, et l'article L.2212-6,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment ses articles L.512-4 à L.512-7,

Vu la Loi n° 99-291 du 15 avril 1999 modifiée relative aux Polices Municipales,

Vu la Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n° 2012-2 du 02 janvier 2012 relatif aux conventions types de coordination en matière de Police Municipale,

Vu la Délibération n° 38 du Conseil Municipal du 08 novembre 2019 portant signature de la Convention de Coordination entre la Police Municipale de Saint-Omer et les Forces de Sécurité de l'Etat,

Vu la Convention de coordination entre la Police Municipale de Saint-Omer et les Forces de l'Etat conclue le 12 février 2020, pour une durée de 3 ans.

Considérant que conformément à l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieure, dès lors qu'un service de Police Municipale compte au moins 3 agents de Police Municipale, une convention de coordination des interventions de la Police Municipale et des Forces de Sécurité de l'Etat doit être conclue,

Considérant que la Police Municipale de Saint-Omer est composée de 9 agents de Police Municipale, rendant obligatoire la conclusion d'une convention de coordination,

Considérant que l'actuelle convention arrivera prochainement à échéance et qu'il convient, dès lors de procéder à son renouvellement,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire de Saint-Omer ou son représentant à signer une nouvelle convention de coordination entre la Police Municipale et les Forces de l'Etat sur le Territoire de la Commune de Saint-Omer pour une durée de 3 ans.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm17-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;">N° 18</p> <p style="text-align: center;">ACQUISITION DE QUATRE BONS D'ACHATS CHEZ ALPHA B POUR LES PRIX DE LA VILLE LORS DU SALON DES BEAUX ARTS DU 30 AVRIL AU 8 MAI 2022</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Animation - GD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Salon des Beaux-Arts 2022

A l'occasion du 70^{ème} Salon des Beaux-Arts organisé par l'association des Amis et Anciens Élèves de l'École d'Arts de Saint-Omer, la ville offre quatre prix, remis sous la forme de quatre bons d'achat d'une valeur de 30 € aux lauréats, soit 120 € (cent vingt euros).

Cette manifestation s'est déroulée du 30 avril au 8 mai 2022 à la Maison des Associations, salle Acremant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir quatre bons d'achat de 30 € (trente euros) d'une valeur unitaire pour un montant total de 120 € (cent vingt euros) auprès du Magasin Alpha B, 39 rue de Dunkerque, 62500 SAINT-OMER,
- Autorise Monsieur le Maire et les élus à offrir ces bons aux lauréats du Salon des Beaux-Arts.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	N° 19 ACQUISITION DE TROIS BONS D'ACHATS CHEZ ALPHA B POUR LES PRIX DE LA VILLE LORS DU SALON DE LA SCULPTURE DU 17 JUIN AU 2 JUILLET 2022
	Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint
<i>Animation - GD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Salon de la sculpture 2022.

A l'occasion du 1^{er} Salon de la sculpture organisé par l'association des Amis et Anciens Élèves de l'École d'Arts de Saint-Omer, la ville offre trois prix, remis sous la forme de trois bons d'achat d'une valeur unitaire de 30 € (trente euros) aux lauréats, soit 90 € (quatre-vingt-dix euros).

Cette manifestation se déroule du 17 juin au 2 juillet 2022 à la chapelle Saint-Jean.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir ces trois bons d'achat d'une valeur unitaire 30 € (trente euros) pour un montant total de 90 € (quatre-vingt-dix euros) auprès du Magasin Alpha B, 39 rue de Dunkerque, 62500 SAINT-OMER,
- Autorise Monsieur le Maire et les élus à offrir ces bons aux lauréats du Salon de la sculpture.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 20 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE --- GRAND PRIX DE PÉTANQUE DE LA VILLE DE SAINT-OMER --- ASSO BOULES
	Rapport de Monsieur Jonathan TRUANT, Adjoint
<i>Pôle Services à la Population/Sports/CP</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu les articles L1611-4 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003 modifiant le code général des collectivités territoriales et notamment son article D.1617.19 et son annexe II, qui fixent la liste des pièces justificatives des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Vu la demande exceptionnelle de Monsieur Fabrice BAUDE, Président de l'association « ASSO Boules » dont le siège est situé au Centre Social et Culturel, allée des Sports, 62500 SAINT-OMER

Accuse de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm20-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Le Grand Prix de Pétanque de la Ville de Saint-Omer, animation historique du Jardin Public, a de nouveau été organisé le 21 mai 2022 par l'ASSO Boules après 9 années d'interruption. Il a vu concourir des joueurs venus de Belgique, de Grande-Bretagne et de France.

Considérant l'intérêt de soutenir l'organisation de manifestations internationales mettant en avant les qualités d'accueil et d'organisation de la ville dans le cadre prestigieux du Jardin Public.

Considérant que cette manifestation a contribué au rayonnement de la ville sur le plan régional.

Considérant les retombées économiques de la tenue de cet événement sur le territoire de la ville.

Il est proposé de soutenir financièrement l'ASSO Boules en octroyant une subvention exceptionnelle de 400 € (quatre cents euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions,
- Décide d'inscrire la somme au Budget 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	N° 21 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE --- OPEN DE GOLF HAUTS DE FRANCE 2022 MASCULIN ET FÉMININ
	Rapport de Monsieur Jonathan TRUANT, Adjoint
<i>Pôle Services à la Population/Sports/CP</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu les articles L1611-4 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003 modifiant le code général des collectivités territoriales et notamment son article D.1617.19 et son annexe II, qui fixent la liste des pièces justificatives des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.

La 24^{ème} édition de l'Open Hauts de France de golf, compétition européenne, est organisée par l'AA Golf Club de Saint-Omer du 29 juin au 2 juillet. Elle est suivie par des médias nationaux et régionaux et soutenue par plus de 80 partenaires. Plus de 8.000 spectateurs ont suivi l'événement en 2019 dernière date avant l'épidémie de COVID.

Considérant l'intérêt de soutenir l'organisation de cet événement qui accueille 78 joueurs et 78 joueuses, tous professionnels de 25 nationalités différentes, pour la première tenue en France d'un double Open Masculin et Féminin.

Considérant que cette manifestation contribue au rayonnement de la ville sur le plan international.

Considérant les retombées économiques de la tenue de cet événement sur le territoire de la ville.

Il est proposé de soutenir financièrement l'AA Golf Club en octroyant une subvention exceptionnelle de 3.000 € (trois mille euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions,
- Décide d'inscrire la somme au Budget 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;"><u>N° 22</u></p> <p style="text-align: center;">SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SKATING CLUB DE LA RÉGION AUDOMAROISE</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Jonathan TRUANT, Adjoint</p>
<i>Pôle Services à la Population/Sports/CP</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Étaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoint

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu les articles L1611-4 et L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2003-301 du 2 avril 2003 modifiant le code général des collectivités territoriales et notamment son article D.1617.19 et son annexe II, qui fixent la liste des pièces justificatives des dépenses des communes, des départements, des régions et de leurs établissements publics.

Vu la demande exceptionnelle de Madame Diana SAVREUX, Présidente de l'association « Skating Club de la Région Audomaroise (SCRA) » dont le siège est situé au Centre Social et Culturel, allée des Sports, 62500 SAINT-OMER.

Considérant que les déplacements en coupe d'Europe de l'association contribuent au rayonnement de la ville sur le plan national et international

Considérant que le coût des transports est géré par l'association, Il est proposé de soutenir financièrement l'association en octroyant une subvention exceptionnelle de 3.400 € (trois mille quatre cents euros).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la proposition,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions,
- Décide d'inscrire la somme au Budget 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;">N° 23</p> <p style="text-align: center;">SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU GROUPEMENT DES LOISIRS DU HAUT-PONT POUR ACHAT DE MATERIAUX</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire</p>
<i>Direction des finances / BD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu la demande du Groupement des Loisirs du Haut-Pont en date du 25 Avril 2022,

L'association du Groupement des Loisirs du Haut-Pont a interpellé la Ville de Saint-Omer concernant les préparatifs du prochain cortège nautique qui se déroulera cette année le dimanche 31 juillet 2022.

L'association rencontre des difficultés de prêts de matériaux nécessaires à la bonne organisation du cortège nautique.

Habituellement, l'association avait en prêt des bastaings pour réaliser les plateformes des chars. En raison de la conjoncture économique et la pénurie de matériaux, l'association ne peut plus avoir ces matériaux en prêt.

L'association doit donc acheter les 150 bastaings manquants à la réalisation des plateformes des chars.
Le montant de l'investissement pour l'association s'élève à 4.500 €.

Considérant l'engagement de l'association et de ses bénévoles pour la Ville de Saint-Omer,

Il est proposé de prendre en charge le coût des matériaux nécessaires à la bonne réalisation du cortège nautique soit 4.500 € sous forme d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la subvention exceptionnelle au Groupement des Loisirs du Haut-Pont,
- Autorise Monsieur à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions,
- Décide d'inscrire la somme au Budget 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<p style="text-align: center;">N° 24</p> <p style="text-align: center;">SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION TRIBUNE D'ARTISTES POUR L'ORGANISATION D'UN FESTIVAL D'ORGUES</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur Bruno HUMETZ, Adjoint</p>
<i>Direction des finances /BD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Créée en 2022, l'association Tribune d'Artistes a pour objectif de valoriser l'orgue CAVAILLE-COLL de la cathédrale Notre-Dame, dont l'instrument et le buffet sont classés au titre des Monuments Historiques.

Les actions de l'association menées avec les organistes titulaires de la cathédrale ont pour vocation de fidéliser un public autour de l'orgue, en s'appuyant sur une programmation accessible et des projets culturels.

A ce titre, les « concerts du marché » ont été créés et permettent pendant la saison estivale de faire découvrir l'orgue, chaque premier samedi du mois, dans le cadre d'un concert gratuit.

En partenariat avec la Ville de Saint-Omer, l'association organisera également un Festival d'orgues à la Cathédrale durant le mois de septembre 2022.

La programmation de ce festival prévoira par ailleurs une journée spectacle à destination des scolaires.

La Ville de Saint-Omer apportera son soutien à l'association par le biais d'une subvention exceptionnelle de 20.000 € pour l'organisation de ce festival et des actions de valorisation de l'orgue auprès des différents publics.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Valide la subvention exceptionnelle à l'association Tribune d'Artistes,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et pièces se rapportant aux décisions,
- Décide d'inscrire la somme au budget 2022.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
	<p style="text-align: center;"><u>N° 25</u></p> <p style="text-align: center;">MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire</p>
<i>Direction des Finances / BD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

1 - Rappel du contexte réglementaire et institutionnel

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent, par délibération de l'assemblée délibérante, choisir d'adopter le cadre fixant les règles budgétaires et comptables M57 applicables aux métropoles.

Cette instruction, qui est la plus récente, la plus avancée en termes d'exigences comptables et la plus complète, résulte d'une concertation étroite intervenue entre la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale des finances publiques (DGFIP), les associations d'élus et les acteurs locaux. Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales d'ici au 1er janvier 2024.

Reprenant sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M14 (Communes et Etablissements publics de coopération intercommunale), M52 (Départements) et M71 (Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les collectivités territoriales. Le budget M57 est ainsi voté soit par nature, soit par fonction avec une présentation croisée selon le mode de vote qui n'a pas été retenu.

Le référentiel budgétaire et comptable M57 étend en outre à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires. C'est notamment le cas en termes de gestion pluriannuelle des crédits avec, en fonctionnement, la création plus étendue des autorisations d'engagement mais également, à chaque étape de décision, le vote des autorisations en lecture directe au sein des documents budgétaires. Par ailleurs, une faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Ces mouvements font alors l'objet d'une communication à l'assemblée au plus proche conseil suivant cette décision.

Compte tenu de ce contexte réglementaire et de l'optimisation de gestion qu'elle introduit, il est proposé d'adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable et l'application de la M57, pour le Budget Principal, à compter du 1er janvier 2023.

2 - Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. En effet, conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du code général des collectivités territoriales (CGCTJ, pour les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants, l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est considéré comme une dépense obligatoire à enregistrer dans le budget de la collectivité. Pour rappel, sont considérés comme des immobilisations tous les biens destinés à rester durablement et sous la même forme dans le patrimoine de la collectivité, leur valeur reflétant la richesse de son patrimoine. Les immobilisations sont imputées en section d'investissement et enregistrées sur les comptes de la classe 2 selon les règles suivantes :

Les immobilisations incorporelles en subdivision du compte 20 ;
Les immobilisations corporelles en subdivision des comptes 21, 22 (hors 229), 23 et 24 ;
Les immobilisations financières en subdivision des comptes 26 et 27.

L'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année de faire constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager une ressource destinée à les renouveler. Ce procédé permet de faire figurer à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge consécutive à leur remplacement.

Dans ce cadre, les communes procèdent à l'amortissement de l'ensemble de l'actif immobilisé sauf exceptions (œuvres d'art, terrains, frais d'études suivies de réalisation et frais d'insertion, agencements et aménagements de terrains, immeubles non productifs de revenus...).

En revanche, les communes et leurs établissements publics ont la possibilité d'amortir, sur option, les réseaux et installations de voirie.

Par ailleurs, les durées d'amortissement sont fixées librement par l'assemblée délibérante pour chaque catégorie de biens, sauf exceptions, conformément à l'article R2321-1 du CGCT

Dans le cadre de la mise en place de la M57, il sera proposé lors du prochain Conseil Municipal de mettre à jour la délibération n ° 24 du 15 Décembre 2014 en précisant les durées applicables aux nouveaux articles issus de cette nomenclature, les autres durées d'amortissement, correspondant effectivement aux durées habituelles d'utilisation, resteront inchangées.

Enfin, la nomenclature M57 pose le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. Cette disposition nécessite un changement de méthode comptable, la Ville de Saint-Omer calculant en M14 les dotations aux amortissements en année pleine, avec un début des amortissements au 1er janvier N + 1. L'amortissement prorata temporis est pour sa part calculé pour chaque catégorie d'immobilisation, au prorata du temps prévisible d'utilisation. L'amortissement commence ainsi à la date effective d'entrée du bien dans le patrimoine de la Ville.

Ce changement de méthode comptable s'appliquerait de manière progressive et ne concernerait que les nouveaux flux réalisés à compter du 1er janvier 2023, sans retraitement des exercices clôturés. Ainsi, les plans d'amortissement qui ont été commencés suivant la nomenclature M14 se poursuivront jusqu'à l'amortissement complet selon les modalités définies à l'origine.

En outre, dans la logique d'une approche par les enjeux, une entité peut justifier la mise en place d'un aménagement de la règle du prorata temporis pour les nouvelles immobilisations mises en service, notamment pour des catégories d'immobilisations faisant l'objet d'un suivi globalisé à l'inventaire (biens acquis par lot, petit matériel ou outillage, fonds documentaires, biens de faible valeur...).

Dans ce cadre, il est proposé d'appliquer par principe la règle du prorata temporis et dans la logique d'une approche par enjeux, d'aménager cette règle pour d'une part, les subventions d'équipement versées, d'autre part, les biens de faible valeur c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1000 € TTC et qui font l'objet d'un suivi globalisé (un numéro d'inventaire annuel par catégorie de bien de faible valeur). Il est proposé que ces biens de faibles valeurs soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant leur acquisition.

3 - Application de la fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet enfin de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Adopte la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57, pour le Budget Principal de la Ville de Saint-Omer, à compter du 1er janvier 2023,

- Conserve un vote par nature et par chapitre globalisé à compter du 1er janvier 2023, avec présentation fonctionnelle,
- Calcule l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis,
- Aménage la règle du prorata temporis dans la logique d'une approche par enjeux, pour les subventions d'équipement versées et les biens de faible valeur, c'est-à-dire ceux dont le coût unitaire est inférieur au seuil de 1.000 € TTC, ces biens de faible valeur étant amortis en une annuité unique au cours de l'exercice suivant leur acquisition,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2023, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tout document permettant l'application de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER

Affiché le : - 6 JUIL. 2022

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS	SEANCE DU 02 JUILLET 2022 Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Saint-Omer
 VILLE DE SAINT-OMER	<p style="text-align: center;"><u>N° 26</u></p> <p style="text-align: center;">VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS</p> <p style="text-align: center;">---</p> <p style="text-align: center;">EXERCICE 2022</p>
	<p style="text-align: center;">Rapport de Monsieur François DECOSTER, Maire</p>
<i>Direction des Finances - BD</i>	<i>Madame Claire BROCHARD, Conseillère Municipale Déléguée, a été élue Secrétaire de Séance</i>

Etaient présents :

* M. DECOSTER, Maire

* M. SABLON, Mme VOLLE, M. HUMETZ, Mme LAPACZ, M. TRUANT, Mme VANDESTEENE, M. MOLIN, Mme DECOCQ (jusqu'à la délibération n° 24), M. BOIDIN, Adjoints

* M. FOUQUE, Mme DEBAST, M. DEWAGHE, Mme NONNON, Mme TREGOUET, M. BOURDON, Mme BERTHELEMY, Mme BROCHARD, Mme FENOGLIO, Mme GARCIA, M. ZAREMBA, M. ADOU, Mme CANARD, M. DOYER, M. TRIBALAT, M. COCHET, M. ARETHENS, Conseillers Municipaux

Absents excusés avec pouvoir :

* Mme DECOCQ, Adjointe, donne pouvoir à M. SABLON, 1^{er} Adjoint (à partir de la délibération n° 25)

* M. JOYEZ, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. TRUANT, Adjoint

* M. MARZAK, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à Mme LAPACZ, Adjointe

* Mme HEROGUEL, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à Mme VOLLE, Adjointe

* M. DUBOIS, Conseiller Municipal Délégué, donne pouvoir à M. MOLIN, Adjoint

* Mme SCHRIVE, Conseillère Municipale Déléguée, donne pouvoir à M. HUMETZ, Adjoint

* Mme JASKOWIAK, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. DOYER, Conseiller Municipal

Vu, l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu, l'instruction comptable M14,

Considérant la nécessité d'opérer des virements et ouvertures de crédits complémentaires, tant en investissement qu'en fonctionnement, au budget principal pour réajuster des dépenses et des recettes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité par :

Pour : 33

Contre : 00

Abstention : 00

- Accepte les ouvertures et virements de crédits détaillées sur les tableaux ci-joints.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,**

François DECOSTER



Affiché le : - 6 JUIL. 2022

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2022

Tableau annexé à la D.C.M. n° 26 du 2 Juillet 2022

Libellés	Numéros de comptes	N° services	Crédits inscrits au BP 2022 et DM et reports par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT								
Opérations réelles								
Dépenses								
Prestation de service pour Opération "C'est mon Patrimoine"								
<i>Subventions Exceptionnelles</i>								
- Au Groupement des Loisirs du Haut-Pont pour achat matériels	322-611	14	16 500,00 €	0,00 €	1 177,00 €	0,00 €	17 677,00 €	0,00 €
- Diminution crédits affectés en cours d'année	024-6745	202	15 000,00 €	0,00 €	4 500,00 €	0,00 €	19 500,00 €	0,00 €
- Association Golf Aa pour organisation Open	024-6574	202	4 820,00 €	0,00 €	-4 500,00 €	0,00 €	320,00 €	0,00 €
- SCRA Déplacements Golden Cup	40-6745	202	29 950,00 €	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	36 750,00 €	0,00 €
- Asso Boules organisation Grand Prix de Pétanque	411-60632	12	1 500,00 €	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Diminution crédits service Sports/Evenementiels	024-611	12	1 500,00 €	0,00 €	-1 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Association Tribune d'Artistes pour organisation festival orgues	415-60623	12	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Diminution crédits fêtes et cérémonies service culturel	412-60632	12	1 000,00 €	0,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
- Association Tribune d'Artistes pour organisation festival orgues	024-6135	032	5 000,00 €	0,00 €	-1 800,00 €	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €
- Diminution crédits fêtes et cérémonies service culturel	324-6745	202	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €
- Diminution crédits fêtes et cérémonies service culturel	324-6232	06	28 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €
Total des dépenses diverses					1 177,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations réelles								
Recettes								
- Subvention pour opération "C'est mon Patrimoine"	322-74718	14	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 177,00 €	0,00 €	1 177,00 €
- Mécatronique des Amis du musée pour restauration oeuvre	322-7713	14	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 390,60 €	0,00 €	2 390,60 €
Total des recettes diverses					0,00 €	3 567,60 €	3 567,60 €	0,00 €
Total des opérations réelles de la Section de Fonctionnement					1 177,00 €	3 567,60 €	3 567,60 €	0,00 €

Accusé de réception n° 062216207654-2022-07-02-00000000-2022-07-22-DE
 Date de télétransmission : 2022-07-22-07-22-DE
 Date de réception préfecture : 06/07/2022

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2022

Tableau annexé à la D.C.M. n° 26 du 2 Juillet 2022

Libellés	Numéros de comptes	N° services	Crédits inscrits au BP 2022 et DM et reports par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux		
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
FONCTIONNEMENT									
Opérations d'ordre									
Dépenses									
Virement à la section d'investissement	01-023	31	4 685 997,27 €	0,00 €	2 390,60 €	0,00 €	2 390,60 €	0,00 €	0,00 €
			Total des dépenses diverses		2 390,60 €	0,00 €			
Opérations d'ordre									
Recettes									
			Total des recettes diverses		0,00 €	0,00 €			
Total des opérations d'ordre de la Section de Fonctionnement					2 390,60 €	0,00 €			
Total des opérations réelles et d'ordre de la Section de Fonctionnement					3 567,60 €	3 567,60 €			

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm26-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2022

Tableau annexé à la D.C.M. n° 26 du 2 Juillet 2022

Libellés	Numéros de comptes	N° services	Crédits inscrits au BP 2022 et DM et reports par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT								
Opérations réelles								
Dépenses								
Remplacement ampli sonorisation salle Jean-Jacques Delvaux	020-2188	27	0,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €
Restauration œuvre (mécénat amis des musées)	322-2316	14	72 404,00 €	0,00 €	2 390,60 €	0,00 €	74 794,60 €	0,00 €
Frais insertion marchés sur suite appels offres infructueux	020-2033	18	12 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	17 000,00 €	0,00 €
Crédits supplémentaires travaux passage tour de France	822-2152	25	90 000,00 €	0,00 €	64 000,00 €	0,00 €	154 000,00 €	0,00 €
Travaux désamiantage vestiaires rugby club	412-21318	2302	330 721,27 €	0,00 €	10 700,00 €	0,00 €	366 921,27 €	0,00 €
Réparation panneau affichage stade Gaston Bonnet	822-2152	25	294 733,76 €	0,00 €	25 500,00 €	0,00 €	304 733,76 €	0,00 €
Travaux de peinture routière parkings ville	212-21312	2303	34 208,34 €	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	60 608,34 €	0,00 €
Crédits supplémentaires portes cochères écoles Lamartine et Ferry	251-21318	2303	110 000,00 €	0,00 €	-20 000,00 €	0,00 €	90 000,00 €	0,00 €
Diminution crédits travaux école Paul Bert	822-2315	25	171 000,00 €	0,00 €	-125 100,00 €	0,00 €	45 900,00 €	0,00 €
Diminution crédits travaux de voirie Rue du Bon Mariage								
Total des dépenses diverses			2 390,60 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opérations réelles								
Recettes								
Total des recettes diverses			0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total des opérations réelles de la Section d'Investissement					2 390,60 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Accuse de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm26-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

BUDGET PRINCIPAL

Virements et ouvertures de crédits - Exercice 2022

Tableau annexé à la D.C.M. n° 26 du 2 Juillet 2022

Libellés	Numéros de comptes	N° services	Crédits inscrits au BP 2022 et DM et reports par services et imputations		Ouvertures de crédits		Totaux	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT								
Opérations d'ordre								
Dépenses								
			Total des dépenses diverses		0,00 €	0,00 €		
Opérations d'ordre								
Recettes								
Virement de la section de fonctionnement		01-021	31	0,00 €	4 685 997,27 €	0,00 €	2 390,60 €	4 688 387,87 €
			Total des recettes diverses		0,00 €	0,00 €	2 390,60 €	
Total des opérations d'ordre de la Section d'Investissement					0,00 €	0,00 €	2 390,60 €	
Total des opérations réelles et d'ordre de la Section d'Investissement					2 390,60 €	2 390,60 €		

Accusé de réception en préfecture
062-216207654-20220702-dcm26-02-07-22-DE
Date de télétransmission : 06/07/2022
Date de réception préfecture : 06/07/2022

Vu par Nous
Maire de Saint-Omer
pour être annexé à la délibération
du Conseil Municipal n° 26
en date du - 2 JUIL. 2022



Le Maire

François DECOSTER